

UNIVERSITÉ de PARIS SACLAY

1. Faculté des Sciences du Sport
2. Mémoire présenté en vue de l’obtention du Master 2
3. *« Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives »*

# L’héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : la dynamique des services de l’État altoséquanais

1. par
2. ***ZELLOUF Saïfallah***
3. Année 2022-2023
4. Lieu de stage : Préfecture des Hauts-de-Seine
5. Directeur du mémoire : Dominique CHARRIER

ENGAGEMENT À RESPECTER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

AVERTISSEMENT :

Les « copier-coller » représentent une imposture intellectuelle par l’appropriation non référencée de productions écrites (propriété intellectuelle des auteurs·rices).

De ce fait, les « copier-coller » de documents en format papier ou électronique (Internet ou autres fichiers électroniques) utilisés dans des travaux d’étudiant·e·s destinés à une évaluation sont assimilés à de la fraude aux examens et sont donc passibles du conseil de discipline de l’université.

Je soussigné·e, Saïfallah ZELLOUF certifie :

* avoir rédigé personnellement ce document.
* avoir mis en italique ou entre guillemets tout texte ou partie de texte inséré par « copier-coller » ou tout autre mode d’insertion et avoir indiqué en notes de bas de page les références bibliographiques de cet extrait.
* savoir que le volume de citations d’un texte (du « copier-coller » qui peut venir en soutien rédactionnel) ne peut dépasser 20 % de l’ensemble du corps du document présenté par l’étudiant·e.
* savoir que, en cas de non-respect de ces principes, l’enseignant·e en informera le jury qui prendra les mesures adéquates.



Saïfallah ZELLOUF 01/02/2023







# Sommaire

[**Remerciements 5**](#_Toc143987170)

[***Partie 1 : Rapport de stage* 6**](#_Toc143987171)

[**Introduction au rapport de stage 7**](#_Toc143987172)

[**I- La structure d’accueil 8**](#_Toc143987173)

[**1.1 Préfecture : quelques éléments de définition 8**](#_Toc143987174)

[**1.2 Les fonctions d’une préfecture 8**](#_Toc143987175)

[**1.3 Les missions d’une préfecture 8**](#_Toc143987176)

[**1.4 Le préfet au sommet de la hiérarchie des normes 9**](#_Toc143987177)

[**1.4.1 La genèse de la fonction de préfet 9**](#_Toc143987178)

[**1.4.2 Préfet : Une fonction constitutionnelle 10**](#_Toc143987179)

[**1.5 Le Préfet Délégué pour l’Égalité des Chances : une fonction relativement nouvelle 10**](#_Toc143987180)

[**1.6 Une nouvelle Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances dans les Hauts-de-Seine 12**](#_Toc143987181)

[**1.7 Nadège Baptista : un pur produit de la fonction publique 12**](#_Toc143987182)

[**1.8 Les PDEC dans les Hauts-de-Seine 13**](#_Toc143987183)

[**1.9 Le service d’accueil : la Mission Ville et Cohésion Sociale 13**](#_Toc143987184)

[**1.9.1 La composition de la MVCS 13**](#_Toc143987185)

[**1.9.2 Les Cités éducatives 14**](#_Toc143987186)

[**1.9.3 Les Cités de l’emploi 14**](#_Toc143987187)

[**1.9.4 Le Plan Régional d’Insertion de la Jeunesse 14**](#_Toc143987188)

[**1.9.5 Les Adultes-Relais 14**](#_Toc143987189)

[**1.9.6 Les quartiers d’été 14**](#_Toc143987190)

[**1.9.7 Les axes de la cohésion sociale 14**](#_Toc143987191)

[**II- Les missions de stage 16**](#_Toc143987192)

[**2.1 Condition de recrutement 16**](#_Toc143987193)

[**2.2 Des objectifs largement étendus 16**](#_Toc143987194)

[**2.3 Les missions effectuées 17**](#_Toc143987195)

[**2.4 Contraintes et perspectives 18**](#_Toc143987196)

[**III- Bilan du stage 19**](#_Toc143987197)

[**3.1 Stratégie d’arrivée 19**](#_Toc143987198)

[**3.2 De multiples enjeux 19**](#_Toc143987199)

[**3.3 La réalisation des missions de stages : savoir faire le lien 20**](#_Toc143987200)

[**3.4 Fonctionnement interne : hypothèses et questionnements sur le rôle du stagiaire 21**](#_Toc143987201)

[**3.5 Une logique de professionnalisation 23**](#_Toc143987202)

[**Conclusion du rapport de stage 25**](#_Toc143987203)

[**Liste des annexes 27**](#_Toc143987204)

[**Annexe numéro 1 : organigramme de la Préfecture des Hauts-de-Seine 28**](#_Toc143987205)

[**Annexe numéro 2 : organigramme de la Mission Ville et Cohésion Sociale 29**](#_Toc143987206)

[***Partie 2 : mémoire de fin d’études* 30**](#_Toc143987207)

[**Introduction générale 31**](#_Toc143987208)

[***Partie théorique* 40**](#_Toc143987209)

[**Introduction théorique 41**](#_Toc143987210)

[**I- Plusieurs termes pour un même concept 42**](#_Toc143987211)

[**1.1 La legacy 42**](#_Toc143987212)

[**1.2 L’héritage 43**](#_Toc143987213)

[**1.3 L’Impact 44**](#_Toc143987214)

[**1.4 D’autres termes 45**](#_Toc143987215)

[**II- L’héritage : un champ vaste 47**](#_Toc143987216)

[**2.1 Le champ sportif : le cas de Paris 2024 47**](#_Toc143987217)

[**2.2 Le champ socio-culturel de l’héritage de Paris 2024 : entre mythes et réalités 51**](#_Toc143987218)

[**2.3 Le champ économique de l’héritage de Paris 2024 : une problématique inhérente aux GESI 55**](#_Toc143987219)

[**Conclusion : La nécessaire remise en question des GESI 63**](#_Toc143987220)

[***Partie empirique* 64**](#_Toc143987221)

[**Introduction empirique 65**](#_Toc143987222)

[**I- La nécessité de maximiser les capacités altoséquanaises 66**](#_Toc143987223)

[**1.1 Un potentiel organisationnel… 66**](#_Toc143987224)

[**1.1.1 La Semaine Olympique et Paralympique 66**](#_Toc143987225)

[**1.1.2 Le Tour Olympique et Paralympique 66**](#_Toc143987226)

[**1.1.4 Le « savoir rouler à vélo » 70**](#_Toc143987227)

[**1.1.5 Les sites d'entraînements et les centres de préparations aux Jeux dans les Hauts-de-Seine 71**](#_Toc143987228)

[**1.1.6 L’Olympiade Culturelle entre Colombes et Nanterre 71**](#_Toc143987229)

[**1.1.7 La charte parasportive des Hauts-de-Seine 73**](#_Toc143987230)

[**2.1 …Sur lequel savoir capitaliser 74**](#_Toc143987231)

[**II- Penser l’approche organisationnelle de l’héritage des Jeux de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine 78**](#_Toc143987232)

[**2.1 Le besoin d’une planification stratégique 78**](#_Toc143987233)

[**2.2 L’impératif d’organiser l’héritage des JOP 2024 avec les administrés 84**](#_Toc143987234)

[**2.3 Recommandations et perspectives 85**](#_Toc143987235)

[**Conclusion générale 89**](#_Toc143987236)

[***Bibliographie* 91**](#_Toc143987237)

[**Articles de revues 92**](#_Toc143987238)

[**Articles de journaux en ligne 94**](#_Toc143987239)

[**Communiqués de presse 95**](#_Toc143987240)

[**Rapports 96**](#_Toc143987241)

[**Sites internet 97**](#_Toc143987242)

[**Liste des annexes 99**](#_Toc143987243)

[**Annexe numéro 1 : Cadre des entretiens semi-directifs 100**](#_Toc143987244)

[**Annexe numéro 2 : Retranscriptions des entretiens semi-directifs 101**](#_Toc143987245)

## Remerciements

Je souhaite remercier très sincèrement tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette année universitaire, et en particulier :

Monsieur Dominique Charrier, maître de conférences à l’université Paris-Saclay, responsable du master 2 « Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives » et directeur de mon mémoire pour son encadrement et ses nombreux conseils.

Monsieur David Sayagh, maître de conférences à l’université Paris-Saclay, et co-responsable du master 2 « Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives ».

Madame Nadège Baptista, préfète déléguée pour l’égalité des chances au sein de la préfecture des Hauts-de-Seine et tutrice de mon stage pour cette expérience qui fut très formatrice.

# *Partie 1 : Rapport de stage*



## Introduction au rapport de stage

Durant ma deuxième année de master de Politiques et Stratégie des Organisations sportives (PPSOS) à l’université Paris Saclay, j’ai eu l’opportunité de réaliser un stage de fin d’études. Cette expérience a eu lieu pendant six mois, au sein de la Préfecture des Hauts-de-Seine localisée à Nanterre. Ce stage répond à une stratégie professionnelle établie dès la fin de ma licence Science Politique. En effet, j’avais alors décidé d’orienter mon parcours professionnel au sein de la fonction publique. Mon stage de première année de master d’Administration Publique avait alors été effectué au sein de la fonction publique territoriale. Au cours de ces six derniers mois, j’ai donc pu découvrir cette fois-ci la fonction publique d’État. Ce stage au sein d’une préfecture et donc d’une institution rattachée au ministère de l’Intérieur et des Outre-mer fut très novateur. En effet, cette institution ne m’était que très peu familière. L’expérience effectuée a donc été d’autant unique et formatrice que celle-ci a été réalisée dans le champ du sport et de l’accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Au cours de ces six mois, la tutrice de mon stage fut Madame Nadège Baptista, alors préfète déléguée pour l’Égalité des Chances (PDEC). Ces six mois ont donc été effectués au sein du service qu’elle pilote à savoir la Mission Ville et Cohésion Sociale (MVCS).

Ce présent rapport se base en grande partie sur les missions effectuées sous la tutelle de la PDEC. Il prend également appui sur les multiples observations de terrains réalisées ainsi que sur les discussions formelles et informelles avec des agents et autres stagiaires.

Dans l’objectif d’être le plus analytique possible, ce rapport de stage prend en compte les documents obtenus et réalisés durant la période de stage.

Ce rapport de stage présente dans un premier temps la structure d’accueil ainsi que la tutrice de stage. Il traite ensuite les missions réalisées durant le stage afin d’y effectuer un bilan critique.

## La structure d’accueil

Ce stage de fin d’études a donc été effectué au sein de la préfecture de département des Hauts-de-Seine, située à Nanterre, plus particulièrement au sein de la Mission Ville et Cohésion Sociale (MVCS).

### 1.1 Préfecture : quelques éléments de définition

La préfecture est une entité administrative qui peut désigner un département avec un préfet nommé à sa tête. Les arrondissements du département sont généralement eux administrés par des sous-préfets, au sein de sous-préfecture. C'est notamment le cas des sous-préfets de Boulogne-Billancourt ou d’Antony au sein des Hauts-de-Seine.

Le préfet, qui est le seul représentant de l'État dans le département, est donc assisté par les sous-préfets. Il est nommé par le gouvernement en tant que représentant du Premier ministre alors chef du gouvernement français. Il représente alors l’ensemble du gouvernement sur son territoire. La préfecture n'a aucune fonction judiciaire ou militaire en raison du principe démocratique et républicain de séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

### 1.2 Les fonctions d’une préfecture

La préfecture a globalement pour mission quatre axes prioritaires :

* Premièrement, la sécurité des personnes et des biens. La préfecture régule les conflits et les tensions de toutes sortes et peut également intervenir dans la gestion des crises conjointement avec la préfecture de police.
* Deuxièmement, la délivrance des titres administratifs français.
* Troisièmement, l'administration du territoire, l'action économique et sociale de l'État.
* Quatrièmement, le conseil aux élus et le respect de la légalité et donc de l'État de droit.

### 1.3 Les missions d’une préfecture

La préfecture a plusieurs missions à accomplir. Elle délivre les cartes d'identité, les passeports, les permis de conduire, les certificats d'immatriculation, ainsi que les titres de séjour pour les étrangers. Les préfectures exercent également un contrôle de légalité sur les actes administratifs des collectivités territoriales. Elles coordonnent en ce sens les services déconcentrés de l'État. Enfin, les préfectures gèrent les fonds européens et assurent la défense et la sécurité civiles conjointement avec la préfecture de police.[[1]](#footnote-1)

### 1.4 Le préfet au sommet de la hiérarchie des normes

Le préfet de département est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des politiques de l'État dans un département qui lui est spécifiquement attribué en France.

### 1.4.1 La genèse de la fonction de préfet

« ***On peut gouverner de loin, mais on administre bien que de près*** »,

*Exposé des motifs du décret du 25 mars 1852, Napoléon III.*

La fonction de préfet a été créée en 1800, durant le régime politique du Consulat. Historiquement, le système politico-administratif français est très centralisé. Le création du poste de préfet vient rompre avec cette logique en commençant une certaine déconcentration du pouvoir au sein des régions, puis des départements français. La parution du décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative par Napoléon III venait alors marquer le renforcement du pouvoir des préfets dans les régions départements français.

Le préfet a en effet pour mission d’appliquer les politiques publiques gouvernementales à l’échelle du territoire qui lui est attribué. Pour ce faire, le préfet contrôle la légalité des actes administratifs qui ont lieu sur son territoire. Avec cette faculté de contrôle des actes administratifs, notamment des collectivités territoriales, le préfet va alors réaffirmer l’autorité du pouvoir central en la personne de l’État dans les départements. Il est alors le garant de l’unité du droit national sur sa localité.

C’est là que réside à notre sens les raisons de la création de ce poste. En effet, l’objectif était sans doute à l’époque d’affaiblir les pouvoirs locaux au profit du pouvoir central. Cela s’est notamment confirmé au fil du 20e siècle. Plusieurs décrets avaient alors confié de plus en plus de pouvoir aux préfets.

Il faudra en réalité attendre la fin du 20e siècle avec l’avènement des lois de Defferre pour voir une certaine décentralisation du pouvoir central avec un transfert de compétences de l’État vers les villes, les départements, et les régions et donc les collectivités territoriales. Les branches territoriales déconcentrés de l’État, notamment ses préfectures, perdirent alors en prérogatives. Ces lois marquent alors un tournant, car le préfet perdra le rôle principal qu’il avait à savoir celui de pouvoir contrôler l’activité des collectivités territoriales.

Les fonctions du préfet sont alors modifiées. Bien qu’il soit toujours le garant de l’ordre public et de la sécurité des individus sur son territoire, le préfet devient en quelque sorte un partenaire privilégié des collectivités, et ce, alors qu’il est toujours chargé de représenter les intérêts du gouvernement et donc du pouvoir central.

Le début du 21ème siècle marque à nouveau la perte de pouvoir des préfets de département. Certains parlent de transformations dans la « division du travail étatique » modifiant drastiquement le champ d’action des corps préfectoraux. En effet, selon Bezes et Lidec (2016) cela s'est traduit par des *« politiques d’agencification* »[[2]](#footnote-2). Par conséquent, plusieurs services indépendants de l’État sont créés, marquant la réduction des compétences du préfet en matière de politiques publiques. C'est notamment le cas en matière de santé, d’économie, de logement. Cette perte de pouvoir vient accentuer le nouveau rôle de « coordinateur » du préfet au sein du mille feuilles administratif français.

Ce nouveau rôle de coordinateur a largement été constaté au cours de notre stage. Le pilotage du corps préfectoral de différentes réunions techniques et thématiques appelées « comités techniques » (COTECH), mais aussi d’instances de décisions appelées « comités de pilotages » (COPIL) en a été la preuve.

Au cours de notre stage, nous avons constaté que ce rôle de coordinateur pousse le préfet à être à l’impulsion des politiques gouvernementales plutôt qu’à la réalisation de ces dernières. Dans les textes, il ne peut en effet plus les imposer comme ce fut le cas autrefois. En revanche, nous avons observé que cette prérogative qui avait légalement disparu restait dans l’inconscient collectif, dans ce que l’on pourrait appeler les mœurs administratives. Le préfet n’est donc aujourd’hui plus au centre opérationnel des dispositifs. Cet aspect a un impact particulier sur les missions des agents préfectoraux. En effet ces derniers ne sont plus à la concrétisation des actions. Cela peut générer un certain goût de frustration dans l'accomplissement des tâches et des missions. Nous reviendrons en conclusion de ce rapport sur ce point qui a largement marqué notre stage.

On peut donc constater que la fonction de préfet à évoluée au fil des années. Celle-ci a été confrontée à la décentralisation, impactant de facto les missions des agents travaillant en préfecture. Cet aspect nous semble particulièrement important dans le cadre de notre stage. En effet, nous étions chargés du suivi du déploiement du sport ainsi que de la dynamique des JOP de Paris 2024 au sein de la préfecture des Hauts-de-Seine.

### 1.4.2 Préfet : Une fonction constitutionnelle

Le préfet est le fonctionnaire français placé au plus haut de la hiérarchie des agents publics. Il est nommé par le président de la République française lors d'un conseil des ministres après propositions du chef du gouvernement (1er ministre) ainsi que du ministre de l’Intérieur. Sa mission principale est comme nous l’avons vu précédemment de représenter l'État, à savoir le gouvernement français au sein d'un territoire qui lui est attribué. Il veille donc à préserver les intérêts du gouvernement au sein de celui-ci tout en exerçant son rôle de représentation. Rôle pour lequel nous avons pu travailler dans le cadre de missions et de visites effectuées par la PDEC. Le préfet fait également appliquer les lois sur son territoire en vertu du principe de légalité. Il doit effectivement contrôler la légalité des actes administratifs et donc leur concordance avec la législation en vigueur. Le préfet a également la charge de superviser et de contrôler l'administration de la région, du département, des communes et de tous les établissements publics présents sur son territoire. Celui-ci tire tout cela du plus haut de la hiérarchie des normes. En effet, selon l'article 72 de la Constitution française du 4 octobre 1958, le préfet a *« à sa charge les intérêts nationaux, le contrôle administratif et le respect des lois ».[[3]](#footnote-3)*

### 1.5 Le Préfet Délégué pour l’Égalité des Chances : une fonction relativement nouvelle

Comme nous l’avons vu précédemment, la fonction de préfet date du 19e siècle. Elle émanait alors de l’ancien régime napoléonien. Toutefois, la fonction de Préfet Délégué pour l’Égalité des Chances (PDEC) est relativement nouvelle. En effet, c’est avec les événements faisant suite au 27 octobre 2005, marquant les décès de Zyed Benna et Bouna Traoré que cette fonction est créée. Ces révoltes inédites seront nommées plus tard « les émeutes de 2005 », dans les banlieues françaises.[[4]](#footnote-4) Dans un contexte de grave crise, celles-ci conduiront à la déclaration de l’État d’urgence sur une partie du territoire, par le président Jacques Chirac, le 9 novembre 2005.

Ce moment de crise marquée par la perte de plus de 200 millions d’euros de biens publics incite les dirigeants à la création du poste de PDEC. En effet, le 13 décembre 2005, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l’Intérieur, déclarait lors d’un discours à l'assemblée générale de l'Association du Corps Préfectoral et des Hauts Fonctionnaires du ministère de l’Intérieur (ACPHFMI)[[5]](#footnote-5). :

« ***Pour conforter le pacte républicain, pour promouvoir la cohésion sociale, pour lutter contre les discriminations et favoriser l'intégration des populations immigrées, le Gouvernement a décidé de créer des préfets délégués pour l'égalité des chances. Dans les six départements les plus exposés aux violences, ils auront pour mission, sous l'autorité du préfet de département, de coordonner les services de l'État, ainsi que le partenariat avec les élus locaux, le milieu associatif et l'ensemble des acteurs de l'intégration.*** ».

Cette déclaration de Nicolas Sarkozy définit alors ce nouveau poste de PDEC. Ces mots seront alors repris dans le décret du 22 décembre 2005 :

« ***Le préfet délégué pour l'égalité des chances assiste le préfet de département pour toutes les missions concourant à la coordination et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. À ce titre, il participe à la mise en œuvre des actions visant à l'intégration des populations immigrées résidant en France***. »[[6]](#footnote-6)

Le pouvoir exécutif encadre donc les missions du PDEC autour de quatre grands axes : « *la cohésion sociale* », « *l’égalité des chances* », la « *lutte contre les discriminations* » et « *l’intégration des populations immigrées* ». Le décret indique également que les PDEC doivent assister les préfets de département. Ils sont en effet placés au même stade que les préfets par les décisionnaires publics au contraire des sous-préfets.

Nous avons pu constater cela durant notre stage. Par exemple, nous avons observé que l’uniforme porté lors des cérémonies officielles par la PDEC était le même que celui du préfet. Les sous-préfets ont eu des tenues différentes. Toutefois, dans les faits, nous avons constaté une hiérarchie entre les deux fonctions. Le PDEC travaille davantage sous les ordres du préfet. Cela s’est marqué durant notre stage lors de cérémonies officielles par la mise en retrait de la PDEC, laissant alors présider le préfet de département.

Durant notre expérience professionnelle, nous avons également constaté une différence de moyens humains entre les deux hauts fonctionnaires. La PDEC ne dispose pas de cabinet, par exemple, même si le recrutement de plusieurs stagiaires tend à combler ce manque.

### 1.6 Une nouvelle Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances dans les Hauts-de-Seine

Le décret du 2 novembre 2022, dans son article premier, a nommé Nadège Baptista en tant que Préfète déléguée pour L'égalité des Chances. Elle est donc chargée d'assister le préfet de département des Hauts-de-Seine, Monsieur Laurent Hottiaux, dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de politique de la ville, de cohésion sociale, d'égalité des chances, de citoyenneté et de lutte contre les discriminations. [[7]](#footnote-7)

### 1.7 Nadège Baptista : un pur produit de la fonction publique

Nadège Baptista a commencé sa carrière professionnelle au sein de la marine nationale où elle est parvenue à atteindre le grade d'officier. Ce début de carrière au sein de la marine nationale a eu un impact considérable sur son expérience professionnelle. En effet, elle avait exercé ses fonctions sur différents bâtiments et navires de renoms, mais aussi en dirigeant des équipes composées quasiment uniquement d'hommes. En tant que seule femme dans son carré d'officiers, elle a dû apprendre à maîtriser diverses compétences, telles que l'allumage des chaudières ou encore la connaissance parfaite de différentes mesures d'urgence. Elle fut le choix de compléter sa formation en génie atomique pour travailler sur le porte-avions « *Charles de Gaulle* ». Au sein de ce célèbre vaisseau, elle a été responsable de la gestion des chaufferies nucléaires et de l'encadrement d'équipes, là encore uniquement masculines. Par la suite, elle a été chargée du service de surveillance radiologique du port de Toulon, où elle a eu pour rôle de superviser les opérations nucléaires, y compris la mise en bassin du porte-avions. Celle qui est actuellement PDEC dans les Hauts-de-Seine est donc une professionnelle qui a suivi une formation militaire rigoureuse. Cela lui a permis d'acquérir une grande expertise et une excellente connaissance de son environnement professionnel. Elle sut gérer des équipes d'officiers et de sous-officiers composés uniquement d'hommes dans un environnement âpre et tendu…[[8]](#footnote-8) Elle a rejoint l'administration territoriale française où elle fut directrice générale des services (DGS) de communes comme Saint-Étienne ou encore Châteauroux. Elle rejoint ensuite la fonction publique d’État lors de sa nomination en tant que PDEC au sein du département de Seine-et-Marne à l’ouverture du poste en 2020. Elle fut alors la plus jeune PDEC de France ! Après deux ans de bons et loyaux services, elle est nommée sur le même poste dans les Hauts-de-Seine. Elle arrive donc avec de l’expérience à ce poste, ce qui est plutôt rare puisque cette fonction ne concerne que 10 agents en France.

Durant notre stage et notre collaboration, nous avons largement pu constater que ses expériences professionnelles passées, notamment au sein de la marine nationale, transparaissent à travers sa personnalité. Pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu, son habitus et son hexis corporelle reflète assez bien son passé de militaire. Cela s'illustre au quotidien avec une posture droite et sérieuse ainsi que des mots constamment réfléchis. Elle adopte généralement une attitude que l’on pourrait caractériser comme « rigoureuse et conforme au code républicain ». Elle n'hésite pas par exemple à effectuer des saluts militaires pour les fonctionnaires de police par exemple. Cet « *esprit de corps*» semble être la norme au sein de ces hauts fonctionnaires. Notre observation de terrain tend à dire que cette image de « préfète type » a été accentuée par son expérience militaire passée.

### 1.8 Les PDEC dans les Hauts-de-Seine

Le décret du 28 juillet 2020 instaure la fonction de PDEC dans quatre nouveaux départements qui sont les suivants : les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et les Yvelines. Ce nouveau déploiement a pour but de faire en sorte que soit présent dans chaque département francilien un ou une PDEC. Le poste de PDEC des Hauts-de-Seine a ainsi été créé en juillet 2020, avec l’arrivée de la première PDEC en septembre 2020, madame Anne Clerc, ancienne directrice de cabinet du 1er ministre Edouard Philippe. Tout comme le poste de préfet, le poste de PDEC connaît un turn-over important. En effet, un préfet reste en poste dans un département en moyenne 24 mois[[9]](#footnote-9). Confortant ces statistiques, un changement de PDEC a donc été effectué dans les Hauts-de-Seine en 2022 avec l’arrivée à ce poste en novembre de madame Nadège Baptista.

### 1.9 Le service d’accueil : la Mission Ville et Cohésion Sociale

La MVCS a donc pour but de mettre en place les directives gouvernementales en matière de Politique de la Ville et de Cohésion sociale. L’action de la Mission Ville et Cohésion sociale (MVCS) vise essentiellement à réduire les écarts entre les différents quartiers, à renforcer l’inclusion sociale et à favoriser l’égalité des chances. Afin d’intervenir au plus près des 103 000 habitants répartis sur les 9 communes disposant de 21 quartiers prioritaires de la ville (QPV), différentes actions et axes d’interventions sont utilisés par la MVCS. Elles mobilisent aussi bien les acteurs institutionnels et associatifs.

### 1.9.1 La composition de la MVCS

Afin de mener à bien ses prérogatives, la PDEC a sous sa tutelle la Mission Ville et Cohésion Sociale (MVCS). Celle-ci est composée d’une vingtaine d’agents travaillant à la préfecture. En effet la MVCS compte 7 agents de catégorie A, 10 de catégorie B et 5 de catégorie C, répartis respectivement sur différents champs de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale.

### 1.9.2 Les Cités éducatives

Les Cités éducatives viseraient à créer des synergies en faveur des jeunes de 3 à 25 ans et leur famille dans les quartiers, autour de l’école, du périscolaire, de l’extra-scolaire et au-delà vers l’emploi. L’esprit des Cités éducatives serait de favoriser la coopération et la coordination des acteurs du secteur éducationnel travaillant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Dans les Hauts-de-Seine, les Cités éducatives labellisées se situent à Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne.

### 1.9.3 Les Cités de l’emploi

Les Cités de l’Emploi proposeraient une collaboration renforcée des opérateurs de l’emploi visant à garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d’insertion, le même accès à l’information, le même accompagnement qu’à l’ensemble de la population. Dans les Hauts-de-Seine, trois Cités de l’emploi ont été déployées à Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, et Villeneuve-la-Garenne.

### 1.9.4 Le Plan Régional d’Insertion de la Jeunesse

Le Plan Régional d’Insertion de la Jeunesse (PRIJ) viserait à fédérer les acteurs de l’emploi pour trouver des solutions concrètes à l’insertion des jeunes, de 16 à 25 ans, issus de QPV. Il poursuivrait deux objectifs : établir un cadre d’intervention commun et partagé par l’ensemble des partenaires, et proposer un accompagnement individualisé et global visant notamment à lever un ensemble de freins liés à l’éducation, à la mobilité, à la santé ou encore au logement. Dans les Hauts-de-Seine, sept PRIJ ont été mis en place, à Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Clichy, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne. Le prochain PRIJ devrait être déployé à Châtenay-Malabry.

### 1.9.5 Les Adultes-Relais

Les Adultes-Relais sont des médiateurs sociaux et culturels de proximité. Ces médiateurs seraient au plus près des habitants des QPV. Ils contribueraient ainsi à renforcer les liens sociaux au sein de ces quartiers. Dans les Hauts-de-Seine, ce n’est pas moins de 104 conventions Adultes-Relais qui ont été signées.

### 1.9.6 Les quartiers d’été

L’opération Quartiers été reposerait sur deux grandes orientations : permettre un temps de respiration, de divertissement et de découverte, notamment d’activités physiques et/ou sportives et un temps de renforcement du lien social. En effet, de multiples actions, portées par les associations, sont alors soutenues au sein des QPV durant la période estivale. Ces actions seraient réalisées dans le domaine du sport, de l’apprentissage, de l’ouverture culturelle, du lien social ou encore de la protection de l’environnement.

### 1.9.7 Les axes de la cohésion sociale

La MVCS travaille à la cohésion sociale par le biais des « *maisons France service* » (MFS). Le département des Hauts-de-Seine en compte dix. Elles permettent par le biais de leurs conseillers numériques d’aider les individus victimes de la fracture numérique d’accéder à leurs droits. Ces MFS sont soutenus par l’Agence Nationale de la Cohésion territoriale (ANCT) ce qui permet de créer un réseau de MFS sur le territoire.

La MVCS lutte également contre les discriminations. Pour ce faire, elle a en son sein une délégation aux droits des femmes et à l’égalité entre les femmes et les hommes (DDFE). Cette délégation participe à coordonner les dispositifs étatiques de lutte contre les violences faites aux femmes et aux mineurs. La PDEC pilote également des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l’antisémitisme, et la haine envers la communauté « LGBT » (CORAH). Ces comités visent à arbitrer et à programmer diverses actions sur le département altoséquanais. La PDEC travaille activement sur l’inclusion des personnes en situation de handicap (PSH), notamment dans le champ du sport avec le mouvement sportif.

La MVCS a également pour rôle de promouvoir les valeurs de la république. C’est notamment le cas par le biais du Service National Universel (SNU) qui viserait à intégrer les jeunes de 15 à 17 ans dans le champ républicain par le biais de stages et de missions promouvant le service public et l’intérêt général.

Enfin, la MVCS travaille à l’accueil des primo-arrivants. Par le biais de comités de pilotage pilotés par la PDEC, la MVCS réunit tous les acteurs du département altoséquanais en lien avec l’accueil et l’intégration des personnes arrivant pour la première fois sur le territoire français. Ces comités de pilotage départementaux (COPIL) visent à donner les grandes orientations en matière d’accueil et d’intégration de ces nouveaux venus afin de faciliter la coordination des actions à l’échelle départementale.

## Les missions de stage

### 2.1 Condition de recrutement

Ce stage fut obtenu par le biais d’une candidature spontanée. Cette candidature peut être caractérisée comme « d’osée ». En effet, la PDEC exerçait encore ses fonctions encore en Seine-et-Marne. La préfecture de Seine-et-Marne étant située à l’opposé du nord-ouest des Yvelines et donc de mon lieu d’habitation, la PDEC fut donc très interpellée... Selon elle, cela témoignait déjà de ma motivation. Cette motivation était en partie due à l’habitude prise d’utiliser les transports en commun pour de longs trajets. Ce fut déjà le cas durant mon premier semestre de cours à l’université. Les cours ayant lieu à la ville d’Orsay, je dus faire en moyenne cinq heures de trajet par jour pour étudier…

La PDEC fut intéressée par mon parcours. Selon elle, celui-ci répondait à une logique de professionnalisation. Effectivement, après une licence de science politique générale, et une première année de master d’administration publique avec une expérience dans la fonction publique territoriale, je me suis spécialisé dans le champ du sport par le biais du master deux de la filière PPSOS.

La PDEC étant en mobilité professionnelle dans les Hauts-de-Seine, c’est immédiatement à son arrivée dans ce nouveau département que le contact se rétablit. Celui-ci déboucha sur un entretien aussi bref qu’efficace. Le suivi du déploiement et de la promotion du sport ainsi que de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), me fut alors attribué dans le cadre de mon stage de fin d’études. La distance géographique entre mon lieu de résidence et le lieu de stage fut pour la première fois un « point positif ». Les trois heures de transports quotidiennes que je m’apprêtais à effectuer pour me rendre à la ville de Nanterre ne furent donc pas évoquées durant cet entretien.

Ce recrutement fut donc une histoire de transport, de spécialisation et de motivation donc... Effectivement, mes candidatures au sein des collectivités de Plaine commune et d'Asnières-sur-Seine furent refusées. Cela en grande partie, car elles ont jugé, à juste titre, mon domicile beaucoup trop éloigné de ces deux lieux de stages…

### 2.2 Des objectifs largement étendus

Le 1er février 2023, dès l’arrivée en préfecture, un rythme soutenu s’installa. À peine installée, que la présence à un COPIL sur la question de l’hébergement dans les Hauts-de-Seine fut nécessaire. La prise de notes et de photos fut très vite impérative durant ce stage… En effet, être stagiaire directement aux côtés d’une PDEC est aussi rare que spécial. Il a donc fallu se mettre très vite d’accord à propos des orientations qu’allait prendre mon stage… Des missions sur le suivi du déploiement et de la promotion du sport ainsi que de la dynamique des JOP me furent attribuées comme prévu initialement. En revanche, des missions gravitant autour de la fonction de PDEC de l’autre me furent également demandées. Mes missions me furent alors attribuées, parfois de manière indirecte. C’est ce que l’on pourrait appeler le rôle d’un « *jeune collaborateur préfectoral* ». En fait, tout s’est fait assez naturellement, comme pris dans une spirale professionnelle… Comme dirait Madame Baptista « *Tout se recoupe en politiques publiques* » …

### 2.3 Les missions effectuées

Chargé de mission sport et JOP 2024 auprès d’une PDEC, reste très atypique. Comprendre le rôle même d’une préfecture dans la coordination des politiques publiques sportives fut compliqué au départ. En fait, c’est un peu l’inspecteur des travaux finis dans le mille-feuille administratif français… Très vite, il fallut s’immerger dans le dossier JOP commencé en 2020 par la PDEC Anne Clerc, prédécesseur de Nadège Baptista. Les échéances prioritairement fixées furent les nouvelles réunions du groupe de travail « jeunesse et sport à l’école dans les fédérations et associations » des 16 mars et 13 juin. Ces comités techniques (COTECH) préparaient les comités de pilotage départementaux (COPIL) sur la dynamique JOP des Hauts-de-Seine, respectivement des 7 avril 2023 et 6 juillet 2023. Mon rôle de coordinateur de ce troisième groupe de travail dans la dynamique des JOP dans les Hauts-de-Seine m’a permis de suivre et d’être en relation avec tous les acteurs du champ sportif du département. En d’autres termes, les services de l’État, les collectivités territoriales, mais aussi le mouvement sportif et les associations. Ce rôle au sein de la MVCS m’a permis de solliciter, de réunir et de suivre sur les vœux et souhaits de la politique sportive gouvernementale tous les acteurs pour des points techniques, en distanciel comme en présentiel. Cela fut complémentaire avec mon deuxième rôle durant ce stage à savoir la réalisation de missions entourant la fonction « jeune collaborateur ».

En effet, c’est avec les journées départementales dédiées au handicap, du 11 février 2023, commémorant la loi du 11 février 2005 *« pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* »[[10]](#footnote-10) que je fus vite pris dans cette deuxième facette de mon stage. Celui d’un collaborateur direct auprès d’un membre du corps préfectoral. Un poste qui peut s’apparenter à celui de collaborateur d’élu, ou celui-ci doit tout mettre en œuvre afin de faciliter les missions de l’élu sur le terrain. La préparation de discours et d’éléments de langages, la prise de notes et de photos, la réalisation de comptes rendus, la planification des visites et des déplacements officiels, la présentation des supports, et l’élaboration d’ordre du jour, tout en faisant le lien permanent avec les acteurs du département me fut demandé. En fin de compte, ce sont toutes les missions sous-jacentes au pilotage par la PDEC de ce que l’on pourrait appeler les « *moments forts de son agenda* ». De nouveaux acteurs, de nouveaux suivis, de nouvelles missions qui se recoupaient parfois avec le champ du sport, plus particulièrement le sport adapté et le handisport qui sont très développés sur le département. Ce sont ces différents liens créés, et gravitant autour du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Hauts-de-Seine qui m’ont permis de consolider et de compléter au fur et à mesure mes missions initialement attribuées. En tant que jeune collaborateur, il fallut travailler sur les visites officielles de la PDEC, mais aussi sur diverses visites ministérielles au sein de différents lieux tels que des entreprises adaptées, des gymnases, le CREPS de Châtenay-Malabry, ou encore des Théâtres comme celui des Amandiers à Nanterre… Tout cela nécessita l’élaboration de parcours avec l’aide des membres du cabinet du préfet, mais aussi des chauffeurs du corps préfectoral. Ce fut notamment le cas pour les visites officielles des ministres, M. Roland Lescures (industrie), M. Jean-Christophe Combes (solidarité), Mme Amélie Oudéa-Castéra (Sports et JOP) et Mme Geneviève Darrieussecq (handicaps). Des visites ministérielles donc très variées. Elles pouvaient porter tout aussi bien sur le sport comme ce fut le cas à Bourg-la-Reine, avec la ministre des Sports et des JOP dans le cadre de la remise d’un label au club de football féminin de la Ville ou sur l’accueil de réfugiés ukrainiens au sein d’un hôtel du département lors du déplacement de M. Combe ministre des Solidarités...

### 2.4 Contraintes et perspectives

L’une des particularités de ce stage est qu’il fut réalisé directement auprès d’une PDEC. Etant donné qu’aucun agent ne travaillait et/ou était spécialisé dans le champ du sport, il n’y a eu aucun intermédiaire hiérarchique entre celle qui occupait la deuxième fonction la plus importante de l’établissement et un jeune stagiaire en fin d’études. Ce positionnement avait des avantages et des inconvénients. En tout état de cause, la collaboration avec l’adjointe de la PDEC et/ou plus rarement des agents du service fut parfois nécessaire mais comme pour les autres stagiaires du services cela restait superficiel. La PDEC insistait de manière informelle afin que l’on la sollicite au détriment des autres membres de la MVCS… Ce souhait a sans doute été justifié par le recrutement des stagiaires au sein du service qui avait entre autres pour but de décharger le poids du travail sur certains cadres, ayant parfois d’autres prérogatives considérées comme plus importantes. Ce fut notamment la cas du champ sportif.

Il n’y a pas eu de solutions à proprement parler afin de faire face aux difficultés liées à mon stage. Cependant, je dus m’adapter très rapidement à mon rôle et mon emplacement si atypique au sein de la MVCS. Pour ce faire, j’ai dû travailler en étroite collaboration avec différents acteurs.

Le premier acteur fut le Service Départemental à la Jeunesse à l’Engagement et aux Sports des Hauts-de-Seine (SDJES 92) qui est un service déconcentré du ministère de l’Éducation nationale. En effet, la préfecture des Hauts-de-Seine, physiquement située dans une tour de 24 étages à Nanterre, a la particularité de rassembler au sein d’un même bâtiment des entités et des services de différent bord étatique. Cela facilitera mes liens avec ce service.

Les deuxièmes acteurs furent les délégués du préfet (DP) respectivement répartis sur les villes de Nanterre, de Colombes, d’Asnières, de Clichy, de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d’Antony et de Châtenay-Malabry. Pour des raisons de proximité et de lien avec les JOP, j’étais plus proche des DP de Nanterre et de Colombes.

Troisièmement, le secrétariat général adjoint (SGA) piloté par la sous-préfète, madame Sophie Guiroy. Ce service a la particularité d’avoir en son sein la Mission Jeux Olympiques et Paralympique (MIJOP) en réalité constitués que d’une seule agente… C’est ce service qui coordonne les trois groupes de travail rattachés à la dynamique des Jeux sur le département altoséquanais.

Enfin les stagiaires au sein de la préfecture, notamment au sein même de la MVCS furent d’un soutien précieux. Deux stagiaires étaient sous la tutelle du délégué au droit des femmes (DDFE), quatre autres auprès de la PDEC travaillant respectivement sur les contrats de ville, les fondations d’entreprises et la communication.

## Bilan du stage

### 3.1 Stratégie d’arrivée

À L’arrivée, la stratégie avec ma tutrice de stage fut d’y aller « *étape par étape* ». En effet, j’étais son premier stagiaire au sein de ce nouveau département dans lequel elle venait de prendre ses fonctions. De plus, je travaillais sur le champ du sport et sur la dynamique des JOP de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine, un dossier qu’elle ne connaissait pas vraiment et qui n’était pas non plus le plus urgent sur son bureau…

C’est donc à l’issue d’une bonne semaine de documentation sur le dossier sport et JOP de la MVCS que je commençai à effectuer mes missions de coordinateur du troisième groupe de travail « jeunesse et sport à l’école, dans les fédérations et associations ». Malgré une tutrice loin d’être experte dans le champ du sport, sa capacité à connaître les directives gouvernementales et donc hiérarchiques sur le bout des doigts l’a poussé constamment à avoir une ligne directrice très prononcée. D’autant qu’elle a sans doute des ambitions de carrière assez élevées. Les consignes et les attentes étaient donc très verticales pour sa part au détriment des propositions et des initiatives qui se faisaient au départ plus rares pour ma part.

Ça n’est que plus tard, à la mi-mars là où la première réunion du GT 3 a eu bien lieu que la PDEC me laissa beaucoup plus en autonomie. Selon moi, cela est dû à plusieurs facteurs que nous évoquerons dans une prochaine partie.

### 3.2 De multiples enjeux

La première raison qui poussa la PDEC à me faire gagner en autonomie durant mon stage fut son appréciation à l’adaptation que j’avais acquise durant les premières semaines d’exercices. Grâce à mon envie « *d’aller vers* », j’ai en effet pu côtoyer différents acteurs ressources, ce qui facilita ma connaissance du réseau socio sportif altoséquanais. D’un point de vue interne au service, j’ai dû créer des liens professionnels assez rapides avec le bureau de la politique de la ville de la MVCS (adjointe à la préfète, cheffe et adjointe à la cheffe du bureau et les 6 délégués du préfet). Pour des raisons de compétences, seule l’adjointe à la préfète a réellement travaillé avec moi sur les thématiques sportives, bien que son accompagnement fût superficiel.

La deuxième raison fut la réorganisation de la géographie prioritaire pour une durée de 6 ans. J’ai eu la chance d’avoir l’opportunité d’observer et de suivre la réorganisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au sein du territoire altoséquanais. Cette période très contraignante pour les PDEC à l’échelle nationale se voit marquée par des contraintes ministérielles fortes, notamment du ministre de la Ville, M. Klein. En parallèle je pus renforcer mes relations avec le ministère de l’Éducation nationale par l’intermédiaire du SDJES 92. L’avancée des travaux poussa la PDEC à me laisser toujours plus d’autonomie et de marge de manœuvre notamment sur le suivi du TOP 92. En ce sens, la phrase « *vous avez le feu vert et mon entière confiance sur ce sujet* » illustrait souvent la confiance accordée par la PDEC.

Le troisième enjeu repéré concerne cette fois-ci mes missions de « jeune collaborateur ». Je n’ai pas eu de formation ou d’apprentissage théoriques préalables à ce rôle. J’ai donc essayé de mettre avec brio ma capacité d’adaptation et mon attachement aux missions « de terrain » afin de mener à bien les missions qui m’étaient attribuées. Cela me valut quelques compliments, comme ce fut le cas lorsque la ministre déléguée au handicap félicita notre service par l’intermédiaire du préfet à l’issue des journées dédiées à la commémoration de la loi du 11 février 2005 sur le handicap.

En tout état de cause, mon stage fut globalement riche en enjeux. Participer à la déclinaison opérationnelle des JOP de Paris 2024 auprès d’une PDEC, au sein d’un département hôte, reste une tâche à haute responsabilité impliquant tous les acteurs du champ sportif. Travailler quotidiennement auprès d’une PDEC constitue un fort enjeu de représentation du gouvernement et donc un placement pour moi éminemment politique caractérisé souvent par mes collègues comme *« vraiment pas évident ».* Un manque d’évidence parce qu’il fallut faire face aux intérêts souvent divergents du ministère de l’Intérieur et du ministère de l’Éducation nationale. Ce travail avec les aspects politiques du poste de PDEC fut ressenti aussi bien lors des tâches effectuées en partenariats avec les acteurs internes et externes à la préfecture. Cette double casquette exigée par le poste de PDEC dans l’exercice de ses fonctions, alliant aussi bien le technique d’un haut fonctionnaire que le politique d’un représentant du gouvernement français constitua l’un des enjeux fort autour des « jeux d’acteurs » durant mon stage.

### 3.3 La réalisation des missions de stages : savoir faire le lien

Afin de mener à bien les missions de mon stage, j’ai constamment dû faire preuve d'un travail d’équipe aussi bien avec les agents du service de la MVCS qu’avec d’autres agents des services de l’État tels que les membres du SDJES 92.

En effet, pendant mon stage, mes missions ont nécessité une gestion rigoureuse de diverses tâches ainsi qu’une coordination constante entre différents acteurs. Une part importante de mon travail consistait à produire des comptes rendus détaillés et des prises de notes précises lors des réunions techniques avec les délégués du préfet et d'autres agents de l'État, notamment ceux du SDJES 92. J’ai également pu effectuer plusieurs notes de service à destination de la PDEC mais aussi contribuer à la réalisation d’éléments de langages et de discours pour ces interventions et ces visites dans le champ du sport. Les enjeux gouvernementaux ciblés par la PDEC tournaient principalement autour des JOP de Paris 2024 et de l’inclusion.

J'ai également eu l'opportunité de participer à des réunions avec des élus locaux. J'ai pu y apporter ma vision d’universitaire et fournir des informations pertinentes sur la dynamique des JOP dans les Hauts-de-Seine étudiés en stage. Je crois avoir été une source d’informations importante dans le champ du sport sur le département, aussi bien sur les directives gouvernementales et donc préfectorales que sur les dispositifs et actions sportives en elles-mêmes. Ces rencontres ont permis de créer des synergies entre les acteurs locaux afin de favoriser l’impulsion de la dynamique des JOP sur le département.

En plus des réunions, j'ai été impliqué dans l'élaboration des comités techniques (COTECH) et des comités de pilotage (COPIL) dédiés à la planification et à la coordination des activités liées aux JOP. J'ai contribué à la constitution de l'ordre du jour de ces comités, en veillant à ce que toutes les problématiques importantes soient abordées. L’enjeu fut de taille, car les décisions prises découlent directement des réunions techniques. Il fallut donc savoir rendre le travail, préparé en amont clair et cohérent. J'ai également préparé des supports de présentations, tels que des diaporamas PowerPoint, pour faciliter la communication et la visualisation des informations lors de ces réunions pour l’ensemble des acteurs.

En parallèle, j'ai pu travailler sur la planification de la logistique nécessaire à la mise en place des comités techniques et comités de pilotage. Cela impliquait de collaborer étroitement avec différentes entités, telles que les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, le COJOP, ainsi que les collectivités locales et le mouvement sportif. La collaboration et le lien avec les services internes à la préfecture, notamment le cabinet du préfet et le secrétariat général adjoint, a donc été très important.

### 3.4 Fonctionnement interne : hypothèses et questionnements sur le rôle du stagiaire

La MVCS a également accueilli une équipe de stagiaires, dont je faisais partie. Durant mon stage, nous étions trois au départ, puis sept à l’issue, et ce tous dans le même bureau. Nous occupions chacun des missions différentes. Deux des stagiaires étaient rattachées au délégué aux droits des femmes du département. Elles constituaient avec lui la délégation départementale aux droits des femmes et à l’égalité des Hauts-de-Seine (DDFE 92). Les cinq stagiaires restants, quant à eux, travaillaient directement sous les ordres de la PDEC respectivement sur des missions autour des contrats de ville, de la communication ou encore des partenariats avec les fondations d’entreprises.

En tant que premier arrivée comme stagiaire de la nouvelle PDEC, je me suis longuement interrogé sur le rôle qu’occupent cette petite équipe pour la structure. Cela semble d’autant plus intriguant alors qu’aucun stagiaire n’a été recruté à l’issue d’une offre de stage. Le recrutement des stagiaires se serait en effet fait uniquement par le biais de candidatures spontanées. La stagiaire qui avait effectué son stage auprès de madame Anne Clerc ainsi que certains agents m’ont confié également s’être posé la question. Pourquoi recruter autant de stagiaires dans un bureau déjà surchargé, auquel on a dû rajouter tant bien que mal des tables afin de pouvoir accueillir tout le monde ? L’accueil de nouveaux stagiaires a toujours été vu comme une force et une possibilité de collaboration et de solidarité nouvelle pour ma part. Ils ont toujours été pour moi d’une grande aide aussi bien durant mes missions qu’en dehors du cadre professionnel. Nous conservons de très bons liens, et j’envisage la création d’un réseau à ce sujet… Néanmoins, plus il y a de stagiaires moins le suivi et fort de la part de la tutrice de stage, en l’occurrence une PDEC ayant un emploi du temps surchargé... Ces choix de recrutements étant faits unilatéralement par les PDEC, je n’ai pas eu la chance de connaître leurs motivations. Il me semble intéressant pour la structure d’accueil, mais aussi pour l’avenir de la MVCS de nous questionner à ce sujet et d'y émettre quelques hypothèses.

La première raison retenue pour justifier ce recrutement massif serait le manque de personnel. J’ai notamment discuté de ce sujet avec les délégués du préfet (DP) qui ont le sentiment d’être en manque de personnels. Pareillement pour le délégué au droit des femmes qui est en effet le seul poste fixe de la DDFE, et qui est uniquement accompagné par deux stagiaires. Ils m’ont alors indiqué que cela est dû à un manque de moyen financier. Malgré les diverses demandes, ces agents de la MVCS n’auraient pas pu obtenir les crédits pour avoir d’autres agents à temps plein ou à temps partiel, afin de mener à bien les missions du service. Cela pose selon nous la question de la gestion des crédits par le service. En effet, si le service est à court de crédit, notamment pour recruter des stagiaires rémunérés à la DDFE, qu’en sera-t-il du rendement de l’équipe ? De plus, pourquoi avoir dépensé l’ensemble des crédits en réserve sur un seul semestre ? Dans un souci de gestion efficace, ils auraient pu être plus judicieux de répartir l’ensemble des crédits avec un recrutement planifié à l’année. La MVCS aurait alors pu recruter des stagiaires en stage dans le cadre de leurs études, ou même en alternance afin qu’ils puissent continuer le travail effectué par leurs prédécesseurs. Dans notre cas, c’est l’exemple des missions qui tourneront autour du Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine (92) d’octobre 2023 à avril 2024. En effet, aucun stagiaire ne pourra être recruté en contrepartie d’une rémunération entre août 2023 et janvier 2024 pour suivre ce projet.

Le recrutement de stagiaires serait donc un moyen de faire face à un manque d’agents au sein de la MVCS. Le but serait alors de réduire la charge de travail sur le service et cela pour un coût faible, voire nul. Cette stratégie se heurte néanmoins à la limite des crédits disponibles. Je salue l’opportunité que peut offrir la structure pour des étudiants, et cela depuis l’ancienne PDEC. Toutefois, la MVCS dépend en partie des stagiaires pour accomplir les missions qui lui sont confiées. Elle devrait à mon sens avoir une planification et une continuité dans ses missions de manière plus aboutie, et cela, en concertation avec les jeunes professionnels dans un souci d’efficience sur le long terme. J’ai pu observer durant mon stage que ce recrutement massif de stagiaires n’est pas que le fait isolé de la préfecture des Hauts-de-Seine et des deux PDEC qui la composent, mais bien d’une dynamique constatée par plusieurs étudiants et agents au sein de plusieurs préfectures françaises. Bien qu’aucune offre de stages n’ait, semble-t-il, été publiée et que tous les stagiaires aient été recrutés à la suite d’une candidature spontanée, certains ont été choisis pour des missions précisément liées à leurs études. Le recrutement s’apparente donc bel et bien au comblement d’un réel besoin. En plus de mon cas dans le cadre de ma deuxième année de master de politique publique sportive, ce fut également le cas du stagiaire chargé de la communication, étudiant en licence de communication. La PDEC nous a choisis pour travailler sur des axes encore non investis par la MVCS, mais qu’elle souhaitait développer et renforcer à son arrivée.

Étant arrivée en poste à la fin de l’année 2022, la PDEC a sans doute pu faire l’état des points d’améliorations au sein du service qu’elle a souhaité combler avec le recrutement de stagiaires. Dès mon arrivée, j’ai par exemple très rapidement constaté que la communication était un axe essentiel pour la PDEC aussi bien pour ses propres intérêts que pour les intérêts de son service. Le recrutement d’un stagiaire dédié à cette mission répond donc à son souhait de visibiliser davantage ses actions … Cela semblerait constituer un point fort du service vis-à-vis des autres services de la préfecture, souvent moins réactifs sur ce sujet. La PDEC n’hésite donc pas à promouvoir ses activités en développant d’autres axes de communications. J’ai d’ailleurs pu être un réel appui à la communication avec le chargé de projet et le stagiaire communication de la PDEC.

Nous pouvons également émettre l’hypothèse que le recrutement de stagiaires permet à la PDEC et à son service de gagner en « pouvoir d’actions ». Le fait d’avoir des stagiaires à ses côtés, notamment sur la communication, lui permettrait d’avoir une plus grande liberté sur ses publications. Étant donné que le service ne possède pas de cabinet, cela pourrait lui permettre de contourner et de contrebalancer en partie le poids du service communication de la préfecture qui est lui rattaché directement au cabinet du préfet. Les stagiaires agiraient comme des « chargés de missions tests » en réalisant des tâches dans des domaines nouveaux tels que la communication, le sport, les JOP ou encore les partenariats avec les fondations d’entreprise.

J’ai cependant très vite constaté des limites à ce choix, notamment dans la continuité des missions effectuées par les stagiaires, mais aussi et surtout dans l’encadrement ressenti plus laxiste au fil des semaines. En effet, un stagiaire à la préfecture ne reste généralement pas plus de 6 mois à son poste. Les PDEC n’ont, semble-t-il, jamais proposé de CDD ou CDI à l’issue d’un stage effectué par les étudiants. La raison étant que les postes en préfecture sont généralement destinés aux fonctionnaires. Ils sont donc pourvus à l’issue d’un concours de la fonction publique. Il pourrait être envisagé des temps autour de la question des concours pour les stagiaires à l’avenir. C’est un manque rencontré durant mon stage.

Une des limites aux choix managériaux du service s’est aussi caractérisée par un certain isolement vis-à-vis de la PDEC et des autres agents du service au fur et à mesure de mon stage. Il s’agit, par ailleurs, d’un d’alerte que j’aimerais relever en tant que stagiaire. Le manque d’un intermédiaire entre nous et la PDEC conduit malheureusement à notre mise à distance des autres agents, mais donne également lieu à un manque de communication avec la tutrice. La PDEC, ayant en effet un emploi du temps très chargé et de lourdes responsabilités, elle n’a pas la possibilité d’échanger avec ses stagiaires. Ces temps sont selon moi beaucoup trop souvent limités. Selon moi, la désignation d’une personne référente qui se chargerait d’aider les stagiaires pourrait être judicieux pour l’encadrement de l’équipe des jeunes professionnels au sein du service. Paradoxalement, madame la PDEC a souhaité que les stagiaires sous sa tutelle soient uniquement en relation avec elle et cela sans doute dans une logique de pression managériale sur son nouveau service. J’interprète cela comme une sorte de mise en concurrence entre les agents et les stagiaires, notamment lorsque la PDEC passe outre ses agents fonctionnaires, en s’adressant directement aux stagiaires pour effectuer certaines tâches des titulaires. Cela rejoint donc les enjeux d’influence et de pouvoir au sein même du service comme vu précédemment. Enfin, le fait que la PDEC impose sans concertation avec ses agents des stagiaires sur certaines de leurs missions peut rendre plus difficile la collaboration entre les stagiaires et les agents du service. L’atmosphère de travail peut alors être négativement impactée.

Le service devrait travailler sur ces différents axes managériaux. D’une part pour capitaliser sur le recrutement des stagiaires. D’autre part, afin de respecter son rôle d’accueillant d’étudiants. Un accueil qui reste initialement prévu dans le cadre d'études supérieures.

### 3.5 Une logique de professionnalisation

Dès les premières recherches pour trouver un stage de fin d’études, je me suis dirigée vers la fonction publique, orientation professionnelle voulue à l’issue de ma licence de Science Politique.

Les cours dispensés par le Master 2 « Politiques publiques et stratégies des organisations sportives » m’ont permis d’apprendre les politiques publiques sportives. Ce master 2 a constitué pour moi une véritable opportunité de spécialisation dans un domaine qui me passionne depuis tout jeune. Ce champ d’étude et de professionnalisation mériterait d’être plus développé en préfecture. Il faudrait alors en ce sens se saisir de l’opportunité qu’offre un GESI tel que les JOP.

Finalement, mon cursus universitaire scindé en trois formations distinctes m’a parfaitement préparé à cette expérience au sein de la fonction publique d’État, plus particulièrement au sein d’une préfecture alors que mon positionnement était trop peu évident.

J’ai toujours essayé d’orienter mes recherches pour réaliser des stages dans le secteur public. Ce fut d’ailleurs le cas de mon stage en 2022, alors effectué au sein de la direction générale des services (DGS) de la Ville de Limay. J’avais alors eu l’occasion de découvrir l’organisation des politiques publiques sociales à travers la mise en place d’un contrat local de santé (CLS) à l’échelle d’une collectivité territoriale. Ce stage m’avait permis de voir l’articulation entre la volonté des élus et les visions plus « terrains » des techniciens, mais il m’avait déjà permis à l’époque d’entrevoir le monde des QPV et de la politique de la ville. Finalement, « *tout se recoupe en politiques publiques* ».

Ce stage de fin d’études s’est donc inscrit dans la continuité de mon projet professionnel marqué par un souhait toujours accru de rejoindre la fonction publique. Il m’a permis de découvrir la fonction publique d’État cette fois-ci, avec les particularités que comporte une préfecture. Ce stage a également été l’opportunité pour moi d’explorer les missions d’une administration particulière dans le cadre du plus grand événement sportif au monde, à savoir les JOP de Paris 2024.

## Conclusion du rapport de stage

Les préfectures ont donc investi le champ de l’égalité des chances depuis le début du 21e siècle, après la création du poste de Préfet Délégué pour l’Égalité des Chances (PDEC). L’action de la préfecture dans ce domaine se concentre essentiellement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) afin de réduire les inégalités territoriales. Pour ce faire, les préfectures favorisent la cohésion sociale sur certaines localités.

Pour mener à bien ces actions, la préfecture des Hauts-de-Seine a recours à la Mission Ville et Cohésion sociale (MVCS) service donc piloté par la PDEC du département. Ce service est composé pour la majeure partie de fonctionnaires de catégorie A, interne à la préfecture, mais aussi externe avec les délégués du préfet (DP) présents dans les quartiers. L’arrivée de madame Baptista en tant que PDEC tend à accroître le champ de la MVCS notamment avec le recrutement de plusieurs stagiaires. C’est le cas notamment du domaine de la communication. A contrario, certaines manœuvres professionnelles de certains hauts fonctionnaires tendent à être contre-productives pour le développement du service et l’apprentissage du stagiaire.

D’un point de vue du projet professionnel, la réalisation de ce stage m’a permis de découvrir une institution qui a été pour ma part nouvelle au sein de la fonction publique d’État. Cependant, bien que cette expérience fût très formatrice, je ne me projette pas spécialement dans une institution comme la préfecture dans le cadre de mon parcours professionnel. En effet, il s’agit d’une administration publique très codifiée, qui exerce dans des domaines encore trop loin du champ socio sportif. Les JOP de Paris 2024 seront peut-être l’occasion de changer cela… Toutefois, je pense que la genèse de la préfecture ne permet pas un réel développement dans le champ socio sportif. Comme évoqué durant le développement de mon rapport de stage, les préfectures investissent un champ d’action bien spécifique. Ils ont une approche de travail qui ne me satisfait pas.

Effectivement, les actions de la préfecture demeurent bien trop éloignées des administrés. Cela a été renforcé avec la nouvelle législation en matière de décentralisation. Plus globalement, les missions de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale ne sont qu’un des nombreux domaines d’intervention de la préfecture. Les actions dans le cadre de la Politique de la Ville sont en réalité souvent limitées et non prioritaires.

Les missions de la préfecture consistent aujourd’hui en un travail de représentation gouvernementale ainsi que de coordination de différents acteurs. Je serais donc davantage intéressée pour travailler au sein d’une collectivité territoriale, institutions publiques que je trouve plus proches des habitants.

Ce stage m’a également conforté dans mon choix d’obtenir un poste qui ne soit pas uniquement dans un bureau, 7h par jour, sans contact avec le terrain. J’ai en effet trouvé cela regrettable que notre service travaille sur des projets sans aucun contact direct avec les personnes concernées par les dispositifs. Un décalage évident tend à être créé entre leurs besoins et nos accomplissements, cela est caractérisé par un certain « isolement administratif », voir une déconnexion avec les usagers du service public.

L’exception à cela reste pour moi le poste de Délégué du Préfet (DP). C’est en effet un poste auquel je pourrais me projeter à l’avenir. Les délégués du préfet sont la seule interface entre la préfecture et les usagers, notamment dans les quartiers défavorisés. Ils sont selon moi le seul poste à avoir la possibilité de coordonner les acteurs tout en pouvant participer à la réalisation concrète des actions.

En tout état de cause, ce stage aura eu le mérite d’approfondir mes connaissances sur le champ du sport notamment dans le cadre de l’accueil d’un grand événement sportif international (GESI) dans le département des Hauts-de-Seine. Ces notions nouvelles ont été complétées par le champ de la politique de la ville, domaine que j’avais eu l’occasion de découvrir lors de mes cours et stages à l’université durant mes deux années de master. Ce stage de fin d’études m’a également conforté sur le fait que la fonction publique reste à ce jour ma priorité professionnelle. Travailler dans les champs sociaux sportifs me passionne notamment en matière d’inégalités territoriales et de contextes locaux particuliers. Cette expérience ne m’a en revanche pas donné l’envie particulière de passer les concours de la fonction publique. Je suis actuellement toujours en recherche d’emploi. Un emploi, qui, je l’espère, me permettra de m’épanouir pleinement. Au contraire de l’aspect « test » que peut offrir un stage, une expérience professionnelle plus longue implique à mon sens une passion bien plus ardente…



## Liste des annexes

[1] Organigramme de la Préfecture des Hauts-de-Seine

[2] Organigramme de la Mission Ville et Cohésion Sociale

### Annexe numéro 1 : organigramme de la Préfecture des Hauts-de-Seine

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Site web

Description générée automatiquement

### Annexe numéro 2 : organigramme de la Mission Ville et Cohésion Sociale

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Page web

Description générée automatiquement

# *Partie 2 : mémoire de fin d’études*

## Introduction générale

**« *La nation française, nation sportive, va entrer dans une ère où il faut projeter le pays dans un moment de joie, de fierté, et d’organisation collective parce qu’il faudra bien accueillir […] Nous entrerons en septembre prochain dans la préparation finale des Jeux Olympiques et Paralympique de 2024 […] à quasiment un an jour pour jour cet événement scandera la vie de la nation et permettra de projeter le pays vers une fierté inédite en passant par l’école, par la culture, mais aussi à la vie de tous nos territoires… En engageant notre tourisme, notre gastronomie, nos artisans, en nous préparant de manière très rigoureuse en termes de sécurité, tous les départements ministériels seront mobilisés. Nous devons donc par ce biais-là donner cette fierté, cet espoir au pays*… »**

Emmanuel Macron, conseil de remaniement ministériel, juillet 2023

Cette déclaration du président de la République française Emmanuel Macron en juillet 2023 lors du conseil de remaniement donne les ambitions des dirigeants français pour l’accueil du plus grand événement sportif international (GESI) que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

En effet, les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 seront l’un des plus grands événements sportifs jamais organisés en France. En plus de ses impacts festifs et sportifs, ce méga-événement d’une ampleur inédite aurait la capacité d’impacter profondément la société, d’y laisser un héritage durable pour les générations futures. C’est en tout cas l’un des piliers de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Selon le Comité International Olympique (CIO), l’héritage est : « *Le résultat d’une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme amorcés ou accélérés par l’accueil des Jeux Olympiques/de manifestations sportives pour les personnes, les villes/ territoires et le Mouvement olympique.* »[[11]](#footnote-11)

Les instigateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont en effet placé la question de l'héritage au cœur de leurs préoccupations. En effet, cette notion de « legacy » ou d'héritage, chère aux organisateurs de ces événements, doit faire référence à des transformations positives, durables et mesurables résultant de la tenue de ces JOP. Le communiqué de presse paru lors de la mise en place du fonds d’amorçage annonçait déjà cet objectif. L’héritage doit en effet, selon Paris 2024 *« servir à financer des actions bénéficiant à la population en marge de l’organisation des Jeux olympiques »[[12]](#footnote-12)*. Un triptyque avait alors été établi pour ce fonds d’amorçage, constitué à hauteur de 50 millions d’euros : *« le sport pour bouger plus », « le sport pour éduquer » et « le sport pour changer de regard »*.[[13]](#footnote-13) Trois prismes pris en compte pour l’héritage de Paris 2024. Nous constatons à travers ces trois phrases le souhait de Paris 2024 d’axer son plan héritage sur des objectifs sociaux sportifs. Par conséquent, les organisateurs des Jeux s'engagent à réaliser un événement de renommée internationale tout en laissant un héritage significatif pour l’avenir des communautés locales. En revanche, les organisateurs de Paris 2024 ne sont pas pionniers en matière de définition du concept d’héritage. Ces différents points de vue sur l’héritage matériel et immatériel des JOP et plus globalement des grands événements sportifs internationaux (GESI) ne sont en effet pas les seuls. Certains scientifiques ont tenté de définir les impacts potentiels des GESI sur les populations. En effet, au sein de l’article « L'impact social des grands événements sportifs : réflexions théoriques et méthodologiques à partir de l'Euro 2016 », Charrier et al., (2020), définissent l’héritage social comme étant un :

***« Potentiel à renforcer, sur le territoire hôte, la cohésion sociale et la citoyenneté́, à générer de la capacitation et de l’éducation, à développer l’activité physique pour tous et la culture sportive, à participer à la structuration des organisations, à valoriser le territoire et à créer des passerelles entre le sport et d’autres champs de l’action publique ». [[14]](#footnote-14)***

Cela inclut donc des domaines multiples, très larges, avec des changements durables. Cette définition inclut en effet des domaines clés tels que le développement des pratiques sportives, le progrès social, le développement économique, la transformation urbaine, ou encore la durabilité.

En matière de durabilité par exemple, les organisateurs de Paris 2024 ont mis en place un plan ambitieux pour rendre ces JOP "zéro carbone", cela implique de réduire les émissions de carbone au maximum, de promouvoir les transports en commun et de s'assurer que toutes les installations seront écoresponsables. La ville de Paris s'engage elle-même à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en partie grâce à l'héritage laissé par les JOP de 2024. L’éphémérité de ces prochains JOP est aussi un enjeu important pour les organisateurs qui ont misé très largement sur les ouvrages sportifs déjà existants (95%) [[15]](#footnote-15). En effet, seuls la Paris Défense Arena dans les Hauts-de-Seine et le village olympique sur l’île Saint-Denis dans le département de la Seine-Saint Denis sont des équipements nouveaux.

À contrario, certaines critiques de la communauté scientifique à l'égard de l'olympisme soulèvent des préoccupations environnementales. Cela peut concerner l'impact des JOP sur les écosystèmes locaux avec les émissions de carbone associées au transport des athlètes, des spectateurs, mais aussi des matériaux de construction. C’est ce que montre Gasparini (2021) en soulignant le retrait de la Ville de Rome lors de la candidature pour l’obtention des JOP de Paris 2024, et ce en grande partie pour des questions écologiques. Organiser les JOP 2024 aurait été en contradiction avec l’agenda écologique de la ville romaine.[[16]](#footnote-16)

Le gouvernement français a aussi pris part à la construction de l’héritage de Paris 2024. Ces Jeux se veulent être « *les JOP d’une nation* » plutôt que ceux d’une seule ville hôte. Cela s’illustre notamment avec la répartition des sites olympiques sur l’ensemble du territoire national. De ce fait, le gouvernement français souhaite que ces Jeux aient un impact économique positif sur les individus. À l’initiative du gouvernement, la préparation de ces JOP a prévu d’atteindre la barre des 150 000 emplois directs et indirects.[[17]](#footnote-17) Pour cela il a investi dans de nouvelles infrastructures souvent éphémères tout en rénovant certaines installations existantes comme c’est le cas du Stade Yves-du-Manoir de la Ville de Colombes, dans les Hauts-de-Seine. Les JOP de 2024 devraient également stimuler le tourisme dans la région parisienne avec les 13 millions de visiteurs attendus, offrant ainsi des opportunités économiques à long terme.

Cependant, là aussi, des chercheurs se posent la question du véritable bénéfice des prochains JOP d’un point de vue économique. Certains scientifiques comme Chappelet (2018) soulignent les sommes toujours de plus en plus faramineuses pour l’organisation des Jeux. [[18]](#footnote-18) D’autres comme Andreff (2015), dans son article *« Les dépassements de coût des Jeux Olympiques : Paris doit-elle candidater à n'importe quel prix ? »* affirme que les coûts atteints pour les prochains JOP dépasseront largement le coût des précédentes éditions. Il sera donc selon lui de moins en moins bénéfique économiquement d’accueillir ce méga-événement sur son territoire. C’est le malheur du vainqueur des enchères, « *the winner’s curse* », mais aussi la résultante d’une conjoncture économique plus que défavorable. Les instigateurs seront donc en déficit sur cet événement, d’après l’auteur, cela est même inéluctable. [[19]](#footnote-19) Même s’il devait y en avoir, les impacts économiques positifs seraient liés à d’autres paramètres. Ces paramètres seraient liés à une conjoncture économique trop incertaine, mais également de causes encore difficilement prévisibles. Ce sont par exemple les conséquences économiques de la réussite même des JOP 2024 au niveau de la mobilité, par le biais des transports en commun ou encore de la sécurité, même liée à l’accueil de l’événement. [[20]](#footnote-20)

Les organisateurs de Paris 2024 véhiculent également l’idée d’un « potentiel intrinsèque des JOP ». En effet, selon Paris 2024, cet événement devrait pouvoir inspirer et encourager la pratique sportive, en particulier chez les jeunes. Un événement de cette envergure pourrait être une source d’inspiration, mettant en avant les valeurs de l'excellence, du dépassement de soi, de la persévérance. Les Jeux pourraient également favoriser la santé et le bien-être, en incitant la pratique sportive chez de nouveaux jeunes pouces. Il est vrai que des études explorent les effets positifs de la pratique sportive chez les jeunes, notamment sur leur santé physique et mentale, leur estime de soi, leur socialisation et leur réussite scolaire. C’est notamment le cas d’une étude parue dans la revue *The Lancet Child & Adolescent Health* réalisée par des chercheurs de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2019. D’après eux :

« ***Un mode de vie physiquement actif pendant l’adolescence est bon pour la santé : il améliore la forme cardiorespiratoire et musculaire ainsi que l’état des os et la santé cardio-métabolique, et a des effets positifs sur le poids. Des données de plus en plus nombreuses tendent aussi à indiquer que l’activité physique améliore le développement cognitif et la socialisation. Les éléments dont nous disposons aujourd’hui laissent penser qu’une grande part de ces effets continuent de se faire ressentir à l’âge adulte.****»[[21]](#footnote-21)*

L’État français s’appuie également beaucoup sur ces idées. L’Académie de Versailles, par exemple, en donne une illustration par le biais de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN 92) en mettant en place chaque année la « *semaine de la persévérance scolaire* ». Celle-ci s’appuie sur des valeurs dites sportives, mais également, à la veille des JOP, sur les supposées valeurs Olympiques et Paralympiques, pour lutter contre le décrochage scolaire. Les groupes nominaux utilisés sur les affiches pour la promotion de cette semaine sont éloquents en la matière. *« Franchir les obstacles »*, *« se dépasser »,* *« se révéler »* ou encore *« s’accrocher »,* un champ lexical qui gravite autour des valeurs supposées intrinsèques du sport présumé être vecteur de progrès social.[[22]](#footnote-22)

En somme, l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devrait être positif sur plusieurs aspects, tangibles comme intangibles. C’est le cas des champs sportifs, socio-économiques, ou encore urbains. Paris 2024 souhaite également que cet événement puisse valoriser l'image de la nation française à l’international. La Ville de Paris souhaite, elle, impulser une dynamique de modernisation. Les dispositifs établis par les gouvernements du président Macron ainsi que ceux des organisateurs de Paris 2024 au sein du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) promettent de laisser un impact durable pour la société française et les générations futures, impact qui peut en effet être d’ores et déjà être étudié.

Nonobstant, bien que les méga événements sportifs tel que les JOP soient souvent considérés comme des événements ayant des impacts plutôt positifs, certaines critiques, comme nous l’avons montré, s'opposent au mouvement Olympiques pour diverses raisons. Comme nous l’avons vu, certains chercheurs soulignent le coût élevé de ces géants événements, pouvant entraîner des dépenses publiques faramineuses et des dettes à long terme pour les villes hôtes se répercutant sur les communes, départements et régions, creusant de facto les inégalités sociales.

D'autres critiques contestataires à l'égard de l'Olympisme soulèvent des préoccupations environnementales. Cela peut concerner l'impact des JOP sur les écosystèmes locaux avec les émissions de carbone associées au transport des athlètes, des spectateurs, mais aussi des matériaux de construction.

Des universitaires comme Borius (2010) ont également mis en lumière d'autres maux pouvant être causés par ces mégas événements. C'est en effet le cas de la gentrification et de la marginalisation de certains quartiers, mais aussi de certaines populations causées par les constructions et les destructions réalisées.Les résidents sans logement sont parfois déplacés de force dans des zones urbaines plus pauvres. [[23]](#footnote-23) Les JOP peuvent donc avoir des impacts négatifs sur les populations, notamment les plus précaires. [[24]](#footnote-24) Plus globalement, Charrier et al (2020) nous montrent que l’héritage des JOP s’avère très souvent limité, surtout lorsque celui-ci n’est pas planifié en amont. Une stratégie avec un programme précis, ciblant des secteurs clés, reste fondamentale.[[25]](#footnote-25) D'après Bourbillières et Koebel (2020), ce sont ces différents maux causés par les GESI, couplés aux nombreuses études attestant de la difficulté de mesurer le réel impact de ces événements sur les individus qui expliquent la montée en puissance des contestations, notamment dans le cadre de l’accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques [[26]](#footnote-26).

À tout cela viennent s’ajouter d’autres critiques, éthiques qui ont également refait surface ces dernières semaines à l’approche des JOP de Paris 2024. Certains analystes ont effectivement montré leurs inquiétudes quant aux dérives éthiques de l'Olympisme, notamment du fait des différents cas de dopages et de corruptions qu’il y a eu durant certaines éditions.[[27]](#footnote-27)

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont aussi soupçonnés d’être utilisés comme un événement permettant au gouvernement d’enfreindre certains principes fondamentaux au nom de la sécurité de tous. Ce sont les exemples de la mise en place de la reconnaissance faciale, de la grande quantité de données collectées ainsi que de l’utilisation de technologies avancées telles que les drones avec détection de la géolocalisation accrue. En témoigne l’adoption en première lecture d’un projet de loi « *Jeux olympiques et paralympiques* ».[[28]](#footnote-28) Ces différents outils, notamment mentionnés au sein de son article 7, ont largement été contestés par une large partie du spectre politique [[29]](#footnote-29), mais aussi par des associations et organisations non gouvernementales pour leur potentiel d’atteinte aux libertés civiles, leurs risques de discriminations et de violation de la confidentialité. Les défenseurs de ces méthodes, tels que les corps préfectoraux, justifient cela avec la montée des enjeux de sécurité liés aux GESI. Khoury (2022), dans son écrit : « *La sécurité des grands événements sportifs, constantes et variations »[[30]](#footnote-30)* argumente en faveur de ces nouveaux dispositifs. L’auteur, préfet de l’Aisne et coordinateur national pour la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 affirme qu’il est nécessaire que l’État français se dote de ces nouveaux moyens de sécurité et de surveillance afin de lutter contre le terrorisme et toutes sortes de cybermenaces. Réutiliser les méthodes employées lors de l’accueil d’ancien GESI serait pour lui une erreur grossière tant les diverses menaces sont toujours présentes.

Le rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la vie privée a lui exprimé ses vives préoccupations quant à la surveillance accrue dans le cadre des grands événements sportifs, surveillances nécessitant des moyens colossaux.

Comme nous l’avons vu précédemment, les Jeux Olympiques et Paralympiques ne sont pas qu’un événement festif et positif. Plusieurs académiciens ont également démontré les impacts négatifs causés par l’Olympisme et ces grands événements sportifs internationaux (GESI). Les organisateurs des JOP de Paris 2024 ont donc intérêt à prendre en compte les critiques émises dans ces travaux universitaires. Cela afin d’élaborer un héritage des JOP permettant de minimiser les impacts négatifs plausibles tout en maximisant les impacts positifs plausibles sur les habitants.

Comme il s’agira du cœur de notre travail empirique, le territoire altoséquanais est, à première vue, impacté positivement par le plan héritage de Paris 2024.Du point de vue urbain par exemple, la construction de la Paris Défense Arena située à Nanterre, équipée d'un centre aquatique olympique éphémère, en est l'un des exemples les plus marquants. Sur la même conception que le stade Pierre-Mauroy de la ville de Lille, cette arène a la capacité d'être modulable et polyvalente pour laisser place à un terrain de rugby, de football ou encore de basket. Cette polyvalence lui permet d'accueillir en son sein une grande variété d'activités sportives et culturelles. Le mythique stade Yves-du-Manoir, à Colombes, est également en cours de rénovation afin d'accueillir l'épreuve de hockey sur gazon cent ans après avoir accueilli les JOP de Paris en 1924. Cet héritage urbain devrait contribuer à développer l’héritage sportif des JOP dans les Hauts-de-Seine en développant des dispositifs nouveaux pour la population.

Également, les Semaines Olympiques et Paralympiques (SOP) initiées par le COJOP dans le cadre de son plan héritage permettraient de promouvoir l'éducation physique, les compétences en leadership, et la sensibilisation à l’inclusion des personnes handicapées à l’échelle nationale. Des actions parrainées par des sportifs de haut niveau ont lieu sur le département chaque année en ce sens. Le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine (TOP 92) et les stages savoir-nager et savoir rouler à vélo seraient des dispositifs rattachés à l’héritage des Jeux vecteurs d’éducation et de sensibilisation par le sport, notamment en dehors du cadre scolaire. Ces dispositifs auraient la capacité de nourrir l’héritage sociosportif des JOP dans les Hauts-de-Seine.

Pour ce faire, le préfet des Hauts-de-Seine possède des délégués qui ont pour rôle d’attirer les populations les plus précaires au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au plus près des JOP. Le but est donc de réduire les inégalités territoriales socio-sportives à travers cette dynamique locale mises en place par les acteurs du département dans le cadre de l’héritage des Jeux. En effet, les délégués du préfet sont

**« Les *représentants de l’État au cœur des quartiers, ils sont des interlocuteurs privilégiés des habitants et des acteurs locaux. Leur mission consiste à créer un lien direct entre l’État et les acteurs de terrain, à coordonner l’action des services de l’État, et à rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible*. »[[31]](#footnote-31)**

Le département des Hauts-de-Seine compte à ce jour 6 délégués du préfet respectivement sur les communes d’Antony, d’Asnières-sur-Seine, de Bagneux, de Châtenay-Malabry, de Colombes, de Clichy, de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne ainsi que de Nanterre. Ils sont donc présents sur les deux communes qui accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les délégués ont en partie pour rôle de faire en sorte que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 aient la possibilité de devenir un élément clé pour le développement sportif, social, économique et urbain en prenant en compte les contextes locaux des QPV du département, et cela à travers des dispositifs de politiques publiques déjà en place tels que les Cités éducatives ou le Plan Régional d’Insertion de la Jeunesse (PRIJ).

Dans tous les cas, les services sociaux-sportifs des Hauts-de-Seine semblent posséder des prédispositions solides pour l’avènement de son plan d’héritage. En effet, ce département reste une locomotive dans la région francilienne en termes d'activités physiques et sportives. Selon une étude, menée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, le département altoséquanais compte environ 336 000 licenciés sportifs, avec pas moins de 2000 associations sportives et 379 sportifs de haut niveau, ce qui en fait de lui le deuxième département le plus sportif d'Île-de-France après Paris, aujourd’hui collectivité territoriale à statut particulier. La ville de Paris qui est la ville hôte possède donc une solide base arrière pour l'héritage

de ces JOP après 2024.[[32]](#footnote-32) Les Hauts-de-Seine serait donc un département très prisé pour les sports de haut niveau, notamment le rugby, le football, le handball, le basket-ball et l'athlétisme, avec des équipes de renom telles que le Racing 92 en rugby. Tout autant que selon l’Insee, les Hauts-de-Seine serait le département le plus riche de

France, si l’on prend en compte le revenu médian des ménages.[[33]](#footnote-33) Les Jeux Olympiques de Paris 2024, à travers leur plan d'héritage, sont censés conforter cela en stimulant la pratique sportive dans la région tout en inspirant les générations futures à atteindre des sommets dans leur discipline.

Ce cadre important étant posé sur l’héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, tout l’enjeu pour nous sera de réfléchir, au sein de ce mémoire professionnel, sur le thème de l’héritage des JOP de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine. Le problème de l’élaboration et de la pérennisation de l’héritage sur les champs social et sportif a été identifié nous amenant à nous poser la problématique :

***De quelles manières élaborer et pérenniser l’héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Hauts-de-Seine ?***

***De quelles manières les services sociaux et sportifs de l’État français altoséquanais peuvent-ils penser la stratégie organisationnelle de l’héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine ?***

Cela pose des questions autour de la construction de l’héritage en amont, à l’aune des JOP de Paris 2024 sur un territoire ciblé. Comment l’élaborer, le construire afin de maximiser les impacts positifs des JOP tout en réduisant ses impacts négatifs sur les habitants ? Quelles sont les dynamiques partenariales qui doivent encore s’opérer ? Comment pérenniser les actions qui en découlent sur le temps long afin de réduire les impacts négatifs d’un tel événement ? Quels freins sont rencontrés par les acteurs sur le terrain ? Sur quels leviers peuvent-ils s’appuyer ? Quelles sont les dynamiques locales en matière d’héritage ? Le département est-il dans les temps pour la mise en œuvre de son plan d'héritage ? Comment maximiser les progrès sociaux qu’il pourrait susciter à destination des publics les plus fragiles ? Quelle est la stratégie mise en place ? De quelles manières la penser ?

L’idée est que ce mémoire professionnel de stage soit une force de propositions dans un souci de servir l’intérêt général à la veille des JOP de Paris 2024 sur ce département.

Pour discuter de ce sujet, nous proposons un mémoire structuré en deux parties. Une partie théorique nous permettant de traiter des principaux concepts faisant partie de l’écosystème de l’héritage des JOP, tel que la participation citoyenne, l’inclusion, la santé et le bien-être, l’éducation et la gouvernance sportive.

Cette revue de littérature aura pour but de confronter le « *Plan héritage et durabilité »* de Paris 2024 avec les thèses scientifiques entourant la notion. L’objectif sera aussi d’y cerner les contraintes et les avertissements posés par les universitaires dans le cadre de l’accueil d’un GESI tel que les JOP. Cette mise en lumière nous servira d’un solide appui théorique pour la construction d’une seconde partie empirique.

Cette deuxième partie, elle est plus empirique, tentera de répondre à la question posée par le biais d’enquêtes qualitatives. Ces entretiens semi-directifs seront réalisés avec des acteurs sociaux sportifs locaux. Ils prendront appui sur un cadre d’entretien général basé autour des thématiques inhérentes à la notion d’héritage. L’étude de terrain s’appuiera aussi sur diverses observations effectuées durant notre stage. Cette partie aura certainement des consensus et des dissensus avec les thèses scientifiques discutées en première partie. L’idée sera d’essayer de montrer comment s’inscrit la stratégie organisationnelle des services sociaux sportifs des Hauts-de-Seine dans le cadre de l’héritage des JOP de Paris 2024, et cela à environ un an de l’échéance. L’enjeu sera ensuite pour nous de mettre en évidence les données récoltées afin de penser une stratégie organisationnelle autour de l’héritage sur le département.

Pour réaliser cette partie empirique, nous nous appuierons sur les collaborations nouées durant notre stage avec les différents acteurs du département notamment faiseurs des politiques publiques sportives à travers la préparation des comités de pilotage départementaux (COPIL) chapeautée par M. Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine.

Étant donné que le troisième groupe de travail est coordonné par la préfète et que le stage est réalisé au sein d’une instance étatique, le focus de cette partie empirique sera mis sur les agents de l’État, en particulier sur les délégués du préfet ainsi que sur les services déconcentrés de l’État, plus particulièrement de l’Éducation nationale en la personne du Service Département à la Jeunesse à l'engagement au Sport (SDJES 92). Ils caractérisent selon nous les deux services sociaux-sportifs étatiques du département.

La liste des agents enquêtés est la suivante :

* Monsieur Koceila Bouhanik, *délégué du préfet à la ville de Colombes, préfecture des Hauts-de-Seine*
* MonsieurCédric Barras*, chargé de l’emploi, de la formation et de l’aisance aquatique/professeur de sport au Service Départemental à la Jeunesse à l’Engagement et aux Sports (SDJES 92)*
* Monsieur Carl Garcia, *délégué du préfet à la ville de Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine*
* Madame Océane Boutard*,**chargé de mission sport et JOP 2024 au Service Départemental à la Jeunesse, à L’engagement et au Sport (SDJES 92)*
* Monsieur Philippe Gérard*, référent sport, JOP 2024 et équipements sportifs/professeur de sport au service départemental à la jeunesse, à l’engagement et au sport*
* Madame Lucile Guyot*, référente sport santé, handicap et en charge du savoir rouler au Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et au Sport (SDJES 92)*
* Madame Sonia Chabanne**,** *adjointe à la cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à L’engagement et aux Sports des Hauts-de-Seine (SDJES 92)*

L’idée est que ces entretiens soient effectués en évoquant plusieurs thèmes. Les grandes thématiques évoquées tourneront autour des différentes facettes de l’héritage des JOP. Ce sont notamment les cas de l’héritage sportif, social, économique ou encore urbain des JOP de Paris 2024 sur le territoire altoséquanais.

# *Partie théorique*



## Introduction théorique

Aujourd’hui, la notion « *d’héritage* » est devenue quasiment incontournable dans le champ lexical des grands événements sportifs internationaux (GESI). Les chercheurs se sont donc penchés sur cette notion recouvrant plusieurs enjeux afin de tenter de déchiffrer, d’évaluer, les effets pouvant être escomptés par ces super événements. Durant nos recherches, nous avons constaté que plusieurs vocables sont utilisés pour traiter du même concept. Effectivement, les chercheurs emploient de manière générale les termes « *d’impact* », « *d’héritage* », ou encore de « *legacy* » pour les Anglo-saxons. Au-delà des différences sémantiques que comportent ces termes, nous verrons que ceux-ci ne sont pas utilisés pour désigner de façon précise et exacte les mêmes enjeux au cours des dernières années, même si au fond une seule et même notion est en réalité évoquée.

L'enjeu pour nous au cours de cette partie théorique sera de discuter cette notion d’héritage des grands événements sportifs internationaux, tout en la confrontant avec l’héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à la lumière de son plan « *héritage et durabilité* ».

Pour ce faire, nous nous appuierons sur une vaste littérature composée, entre autres, d’une vingtaine d’écrits scientifiques. L’écrit majeur que nous utiliserons est intitulé « *Discuter l’héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale*. »[[34]](#footnote-34) Viersac et Attali (2021). Il a l’avantage de croiser plusieurs notions et concepts clés autour de l’héritage des GESI, notamment à travers une littérature internationale très fournie.

## Plusieurs termes pour un même concept

En matière d’héritage, la littérature scientifique ne nous offre pas de consensus sur les termes utilisés. La littérature, notamment anglo-saxonne, regorge d’écrit à ce sujet, la plupart des auteurs anglo-saxons utilisent en effet le terme de « *legacy* ». Le travail de définition préalable est donc d’autant plus important. C’est notamment ce que montrent Attali et Viersac (2021) en argumentant autour d’un concept qui a fait couler beaucoup d’encre...[[35]](#footnote-35)

### 1.1 La legacy

Le terme d’héritage, ou de « *legacy* » en anglais, apparaît au début du vingtième siècle au sein des candidatures des villes prêtes à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette notion de legacy est l’un des préalables aujourd’hui indispensable à toute ville voulant accueillir les JOP sur ses terres. Cela est aujourd’hui d’autant plus vrai avec la montée des villes et des mouvements contestataires à l’égard du mouvement olympique.

La notion de legacy englobe aussi bien les effets positifs et négatifs d’un grand événement sportif international (GESI). Les effets de la legacy peuvent être répartis sur plusieurs années et cela parfois de manière incertaine. Les scientifiques insistent donc sur la nécessité de penser l’héritage de l’événement bien en amont de son accueil.

Par ailleurs, le terme de legacy englobe selon les scientifiques des notions autour du *« soft Power »* et du *« hard power »*. Le « hard power », s’apparente à la puissance militaire d'un État. Le « soft power » serait lui au contraire « *la capacité d’un État à influencer et à orienter les relations internationales en sa faveur sans l'utilisation de ses forces armées ».* Effectivement, les caractères tangibles et intangibles de la legacy résulteraient en réalité d’un désir d'hégémonie selon les États. Cet aspect intangible reste néanmoins difficilement quantifiable. Les scientifiques insistent donc sur la nécessité de prendre la legacy à toutes les échelles territoriales (du local à l'international). Étant donné que les contextes locaux sont propres à chaque territoire, la notion de legacy ne peut être généralisée. Selon les chercheurs, elle doit au contraire être analysée et évaluée dans des situations préalablement identifiées et établies. La subdivision de cette notion d’héritage et/ou de legacy en thématique selon les territoires permettrait donc d'être plus précis.

Comme indiqué précédemment, cette notion de « *legacy* » ou pour désigner une sorte d'héritage en français ne fait guère consensus au sein de la communauté scientifique. Toutefois, cette notion tend globalement à désigner les conséquences aussi bien tangibles qu’intangibles des GESI sur les individus. Les scientifiques s’accordent également à dire que ces mégas événements peuvent laisser des impacts aussi bien négatifs que positifs sur les usagers. Au fond, dans une large acceptation, la legacy s’apparenterait à toutes les conséquences que pourrait avoir un GESI sur un territoire.

Les universitaires insistent assez largement sur le caractère vaste et mouvant de la notion de legacy. Cette notion parfois ambiguë rendrait difficile la recherche des scientifiques, mais aussi la concrétisation de ce concept en actions et dispositifs par les organisateurs des GESI. Cela est très intéressant à prendre en compte, car notre partie empirique devra en partie s’attarder sur cette question dans le cas du département des Hauts-de-Seine.

### 1.2 L’héritage

Le Comité International Olympique (CIO) traduit de manière officielle le terme de « *legacy* » en « *héritage*» bien que ces deux termes soient plausibles en langue anglaise. Le vocable héritage choisi par le CIO ferait référence aux liens entre le présent et le futur pouvant alors s’apparenter aux termes de « succession », de « patrimoine ». Ce sont par exemple les objets ayant une valeur historique du fait de leurs aspects traditionnels, moraux, politiques ou encore culturels. Au contraire du terme legacy qui fait donc lui niet du passé, il évoquerait plutôt la création, la nouveauté pour le futur. Le terme d’héritage contiendrait en son sein une passation de biens et de services parfois symboliques pour les générations futures en s’appuyant alors sur un passé, un socle déjà existant. On constate dès lors une certaine ambigüité entre les termes d’ « héritage » et de « legacy », car ces acceptations scientifiques montrent que le concept de legacy pourrait rejoindre le concept d’héritage sur un temps plus long.

En tout état de cause, les scientifiques ont tenté d’illustrer de manière concrète la notion d’héritage. C’est l’exemple de Chappelet (2018)[[36]](#footnote-36) qui propose une typologie centrée sur les caractères tangibles de l’héritage. Celui-ci pourrait donc laisser différents types de patrimoine aux populations :

* Le « *patrimoine matériel et territorial* » (PMT) qui serait l’exemple d’une installation olympique.
* Le « *patrimoine matériel personnel*» (PMP) qui serait l’exemple d’une coupe ou d’une médaille olympique.
* Le « *patrimoine immatériel territorial* » (PIT) tel qu’une nouvelle image, une nouvelle atmosphère, de nouveaux sentiments au sein de la ville hôte.
* Le « *patrimoine immatériel personnel* » (PIP) qui pourrait être la formation et l’acquisition de compétences et d’expériences par certains individus. Cela pourrait être l’exemple des jeunes employés pour la sécurité durant les Jeux de 2024.

L’héritage prendrait donc en compte selon les scientifiques plusieurs enjeux tangibles et intangibles autour d’un GESI. À contrario de la notion de « legacy » qui fait abstraction du passé, le concept d’héritage lui prendrait appui sur le passé pour créer un futur meilleur. Il s’étendrait donc généralement sur deux ères temporelles prédéfinies au sein d’un territoire donné à savoir le passé et le futur. Les scientifiques insistent sur le caractère intergénérationnel que peut créer cette notion d’héritage. Nous avons constaté que l’héritage reste difficilement pris en considération par les organisateurs des GESI tels que les JOP. Les Jeux d’Athènes en 2004 ou ceux de RIO en 2016 n’ont jamais vraiment abouti sur cette notion d’héritage. Au contraire, les scientifiques montrent que l’accueil des Jeux pour ces deux villes a été plus négatif que positif.

Dans l'ensemble, les scientifiques soulèvent l'ambiguïté que donne l’utilisation de plusieurs termes pour définir, au fond, ce qui ne concerne qu’un même concept. Cet écueil renforce les difficultés rencontrées tant par les scientifiques que par les organisateurs de GESI tels que les JOP.

### 1.3 L’Impact

Les chercheurs Charrier et Jourdan (2009) ont utilisé cette notion « *d’impact*» d’un GESI pour tenter de mesurer les retombées économiques, touristiques et sociales au sein de leur écrit « *L’impact touristique local des grands événements sportifs : Une approche qualitative de la Coupe du monde de rugby en Île-de-France*. »[[37]](#footnote-37) En reprenant la définition de Littlejohn et al (2016), ils décrivent en quelque sorte les impacts des GESI comme étant :

« ***Les changements engendrés par un événement sur le court terme résultant de diverses conséquences aussi bien planifiées que non planifiées, tangibles et intangibles ainsi que des héritages pluriels pour les populations hôtes* ».**

En somme, «*l’impact* » d’un GESI marque une rupture avec les notions de « *legacy »* et « *d’héritage* » du fait de sa durée éminemment plus courte.

Cet impact peut entraîner plusieurs conséquences sur les individus. À travers notre revue de littérature, nous avons constaté que différents types d’impacts ont été cités. Les impacts « *économiques »* ; « *touristiques et commerciaux* » ; « *physiques et environnementaux* » ; « *sociaux et culturels* » ; ou encore «*psychologique* » ont tous été relevés. Ces différentes approches d’appréciations de la notion d’impact montrent que les auteurs n’ont pas établi de consensus au sujet de la notion d’impact. En effet, cette notion resterait également très difficile à évaluer.

En revanche, les scientifiques s’accorderaient à dire que « *l’impact* » resterait en quelque sorte le premier choc envers les sociétés. Ce choc aurait la capacité de déclencher par la suite diverses retombées positives et/ou négatives à plus ou moins long terme. L’impact d’un GESI sur les individus à plus long terme rejoindrait donc les notions de « legacy » et « d’héritage » précédemment citée. C’est notamment ce que montrent Charrier et Jourdan (2019) en stipulant que l’impact d’un GESI peut signifier sur le long terme :

***« La cohésion sociale et la citoyenneté, l’éducation et la capacitation, le développement de l’APS pour tous ainsi que la culture sportive, la structuration des organisations et la valorisation des territoires* ».[[38]](#footnote-38)**

Pour finir, certains scientifiques ont tenté de délimiter le champ social autour de l’impact d’un GESI. En effet, Charrier et al (2020) dans « *L’impact social des grands événements sportifs : réflexions théoriques et méthodologiques à partir de l’Euro 2016 »* caractérisent l’impact social d’un GESI dans :

***« Son potentiel à renforcer sur le territoire hôte la cohésion sociale et la citoyenneté́, à générer de la capacitation et de l’éducation, à développer l’activité́ physique pour tous et la culture sportive, à participer à̀ la structuration des organisations, à valoriser le territoire et à créer des passerelles entre le sport et d’autres champs de l’action publique*** *»[[39]](#footnote-39)*

Cette définition tente donc d’adapter le champ social de l’impact d’un GESI aux dynamiques locales qu’il peut générer. En somme, chaque GESI aurait un impact différent selon les contextes locaux, mais aussi selon son avènement propre. En ce sens, une figure au sein de cet article scientifique permet d’illustrer cette idée. Représentés sous la forme d’hexagones, ces quatre axes sociaux varient du fait de leurs développements selon l’événement et les contextes singuliers inhérents au territoire hôte.

Une image contenant diagramme, origami

Description générée automatiquement

*Figure n° 1* : L’impact social en variation selon le GESI et son territoire hôte

### 1.4 D’autres termes

Le terme « *sustainability*» ou durabilité en anglais a également été utilisé par la communauté scientifique afin d’évoquer les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales que pourrait laisser un GESI sur un territoire hôte. Ce terme a d’ailleurs récemment été utilisé par le CIO. Il est en effet important de rappeler que ça n’est qu’en 2008 que le Comité International Olympique prend en compte dans son cahier des charges le pilier environnemental que doit respecter un GESI.

Certains auteurs ont également pensé à un concept pouvant adapter l’événement sportif aux contextes locaux dans leurs singularités avec la notion de « *l’effet levier* ». Ici, les effets positifs générés par le GESI sont utilisés pour limiter les différents impacts négatifs pouvant être générés. Ces effets leviers se penseraient donc en aval du GESI.

En somme, les notions « *d’héritage* » et de « *legacy »* paraîtraient plus englobantes. Elles intégreraient selon les scientifiques des processus plus complexes aussi bien avant, pendant et après un GESI. Les notions de « *durabilité* » et « *d’effet leviers* » penseraient l’équilibre entre les ressources sociales, économiques et environnementales que devrait avoir un GESI pour annihiler ses potentiels effets négatifs. Les scientifiques ne se focalisent donc pas sur la même échelle que la durée selon leurs analyses.

Afin d’établir un mot englobant le tout, des auteurs ont utilisé le terme « *d’outcome*», pour « *issue* » ou « *conséquence* » en français. Les scientifiques ont tendance à garder une certaine flexibilité dans ces termes. Cela est particulièrement le cas dans des enjeux de relations institutionnelles.

Cette absence de consensus nous permettra d’être plus libres quant à l’analyse de notre partie empirique. Bien que nous favorisions le concept d’héritage, nous supposons que toutes les notions se recoupent, se croisent et qu’elles ne désignent au fond qu’un seul et même concept.

## II- L’héritage : un champ vaste

Les scientifiques n’ont pas manqué d’identifier les différents domaines inhérents à l’héritage d'un GESI. Le plus parcouru resterait l’héritage social. Attali et Viersac (2021) dressent d’ailleurs dans leur écrit un tableau recensant ces différents domaines. [[40]](#footnote-40) Certaines catégories restent difficilement mesurables. Elles n’auraient donc pas fait de recherche particulière au sein de la communauté scientifique.

Une image contenant texte, reçu, capture d’écran, nombre

Description générée automatiquement

*Figure n°2* : Tableau recensant les domaines liés aux thématiques attrait à l’héritage [[41]](#footnote-41)

### 2.1 Le champ sportif : le cas de Paris 2024

L’héritage sportif est, selon le Comité International Olympique :

*«****Les bienfaits sportifs à long terme que les Jeux Olympiques procurent à la ville hôte, à ses habitants et au Mouvement olympique avant, pendant et bien après la manifestation olympique****. »*[[42]](#footnote-42)

Cette définition assez large de prime abord à laisser place à diverses réalisations à travers les différents JOP organisés ces dernières décennies.

Le Comité d’Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP 2024), mentionne ses objectifs principaux en matière d’héritage sportif dans son plan héritage et durabilité[[43]](#footnote-43). Il met en avant un héritage sportif par l’intermédiaire d’un héritage social et écologique. En effet, Tony Estanguet, président de Paris 2024 déclarait :

***« Mettre plus de sport dans la vie des gens, c’est mieux utiliser toutes les solutions qu’il peut offrir en matière de santé, d’éducation, de cohésion sociale, d’inclusion, en particulier des personnes en situation de handicap, et d’égalité entre les femmes et les hommes. Le rayonnement et l’élan unique des Jeux vont nous permettre de mettre en lumière leur engagement et de fédérer tous les acteurs concernés, mouvements sportifs, collectivités territoriales, États, associations et entreprises pour renforcer la place et l’impact social du sport dans la société »***

En d’autres termes, la France serait déjà une nation bien lotie en matière sportif. Les JOP de 2024 auraient donc la tâche de consolider l’existant dans le but d’impulser une dynamique nouvelle, notamment plus écoresponsable. C’est d’ailleurs ce que l’on retrouve dans ce « *nouveau modèle* » :

**« *Le nouveau modèle que nous construisons ensemble, ce sont des Jeux qui maîtrisent leurs impacts sur le territoire et sur la planète, des Jeux inclusifs et fédérateurs, des Jeux sobres et durables* ».**

Tony Estanguet, président de Paris 2024

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, logo

Description générée automatiquement

*Figure n°3* : les piliers de la stratégie héritage de Paris 2024[[44]](#footnote-44)

L’héritage sportif en tant que tel et donc comme défini par le CIO, n’a quasiment pas été cité par Paris 2024 dans son plan « *héritage et durabilité* ». Celui-ci repose en réalité sur les nouvelles infrastructures ainsi que sur les diverses rénovations, d’équipements sportifs caractérisés comme centres de préparations aux JOP (CPJ). Ces rénovations seraient censées créer une dynamique sportive au sein des territoires. Pour chaque point évoqué, c’est donc la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) qui en est le noyau.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Description générée automatiquement

*Figure n°4* : la SOLIDEO identifiée au cœur du développement du sport de proximité

D’après Nicolas Ferrand, Directeur Général Exécutif de la SOLIDEO, « *l’héritage des ouvrages olympiques sera d’abord matériel*. » [[45]](#footnote-45) Étant donné que Paris 2024 a mis en avant ses objectifs d’écoresponsabilités, la SOLIDEO doit donc respecter ses ambitions par le biais du village des athlètes qui

*«****Permet la conformité des travaux avec le CIO ainsi qu’avec les besoins et ambitions sociétales et environnementales nouvelles.****»*

Au-delà des sites de compétitions bien souvent éphémères ou rénovés, les sites d'entraînements et les centres de préparation aux jeux (CPJ), le comité d’organisation des JOP de Paris 2024 a également mis l’accent sur quelques plans d’enseignements sportifs tels que le savoir nager en Seine-Saint-Denis. En effet,

***« Le plan savoir nager héritage Seine-Saint-Denis 2024 souhaite, en lien avec les parties prenantes locales, aller plus loin sur l’ensemble des sujets concernant****» :*

* La formation des maîtres-nageurs ; •
* La promotion de toutes les pratiques, pour toutes les populations et notamment pour les personnes en situation de handicap ;
* L’optimisation de l’utilisation des bassins existants et la mise en place de nouveaux équipements pour contribuer à ce que la Seine-Saint-Denis rattrape la moyenne nationale d’environ 63% d’élèves nageurs en 6e d’ici 2024.

Au-delà de cela, l’héritage sportif des JOP de Paris 2024, se focalise davantage sur l’inclusion des personnes en situation de handicap. Paris 2024 s’aligne donc en ce sens sur l’un des enjeux majeurs portés par le gouvernement du président Macron. Pour ce faire, Paris 2024 a axé son plan en trois axes majeurs :

* L’accessibilité de Paris et plus largement du territoire national pour le Jeux
* Tendre vers plus de pratiques parasportives avant, pendant et après les Jeux
* L’inclusion des personnes handicapées aux décisions sportives des territoires

La littérature montre que deux enjeux majeurs sont liés à l’héritage paralympique, premièrement l’héritage matériel, comme nous l’avons vu, la SOLIDEO se doit de livrer des infrastructures inclusives, le COJOP lui doit veiller à ce que les rénovations le soient. Cependant, très peu de travaux scientifiques ont montré qu’il existe une corrélation entre l’avènement d’un GESI comme les JOP et l’amélioration de l’accessibilité des sites sportifs pour les personnes handicapées. Pareillement pour le supposé progrès social et sportif envers les personnes en situation de handicap. Néanmoins, la littérature montre qu’un GESI de l’envergure des JOP accélérerait les politiques publiques et les dispositifs en faveur de l’inclusion des personnes en situations de handicap (PSH). Les GESI participeraient aux changements d’attitudes envers les personnes handicapées, ils augmenteraient la représentation médiatique des personnes en situation de handicap et inciteraient à la pratique parasportive. Cet aspect immatériel de l’héritage d’un GESI contribuerait donc à l’inclusion des PSH dans le monde sportif. Plus globalement, la prouesse des athlètes lors des épreuves paralympiques contribuerait « *naturellement* » à changer le regard sur les personnes invalides, et donc de facto nourrir cet aspect immatériel de l’héritage autour de l’inclusion.

En revanche, certaines recherches menées ont montré un effet à double tranchant des GESI sur les athlètes parasportifs. En effet, un événement de l’ampleur des JOP augmenterait l’intérêt des personnes handicapées envers les sports paralympiques. Cependant, les décisionnaires sportifs des territoires n’anticiperaient pas assez l’afflux de nouveaux pratiquants engendrant parfois des saturations lors des nouvelles saisons.

Enfin, certains scientifiques ont montré que la notion de handicap était une notion devenue « fourre-tout » largement utilisée par les pouvoirs publics. En effet, derrière cette notion se cachent diverses problématiques, diverses incapacités. C’est l’exemple des athlètes handisport et des athlètes pratiquant du sport adapté. La communication de masse a également tendance à omettre ces différences alors que ces publics ont des besoins différents en termes de pratiques sportives, de difficultés à d’accès aux équipements ou encore à l’accession au sport de haut niveau. Les scientifiques alertent sur le fait que les organisateurs des Jeux de Paris 2024 doivent bien prendre en compte ces différences s’ils veulent impacter le parasport en profondeur.

L’autre dispositif majeur de Paris 2024 et la mise en place du label Génération 2024 :

***« Pour à l’Héritage des Jeux, le Ministère de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation ont mis en place le label Génération 2024 à destination des écoles et établissements scolaires et d’enseignement supérieur. L'objectif de ce label est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes****. »[[46]](#footnote-46)*

Pour obtenir cette labellisation, l’établissement doit :

* Développer des projets sur le long terme avec des associations sportives du territoire
* Prendre part aux événements Olympiques et Paralympiques
* Suivre et héberger des sportifs de haut niveau
* Ouvrir ses équipements sportifs pour le tissu associatif local

Ce label semble s’inscrire dans l’héritage sportif des JOP de Paris 2024. Néanmoins, nous ne savons pas si un programme d’évaluation de ce dispositif verra le jour afin de rendre compte de son impact, à long terme sur le champ sportif.

Pour finir, l’un des fers de lance de Paris 2024 en matière d’héritage sportif est sa promesse de rendre la Seine baignable. Même si à ce jour nous ne savons pas si cela sera rendu possible pour le grand public. Certains scientifiques questionnent et dressent déjà différents enjeux inhérents à ce projet.

Effectivement, Moutiez (2021) montre que ce projet d’envergure pouvant changer le rapport des individus avec leur espace naturel cacherait en réalité une volonté de « *détournement d’attention* ». Ce projet permettrait de détourner le regard de l’opinion publique sur les effets potentiellement négatifs des JOP de la capitale française. La baignade promise au grand public permettrait d’impacter le champ sportif de l’héritage des JOP. Toutefois, selon l'auteure, ce projet cacherait une volonté de promouvoir l’image de la Ville de Paris en transmettant le bon vivre tout en promouvant la qualité des eaux urbaines. En d’autres termes, ce projet selon l'auteure ne répondrait pas réellement à un souhait d’apporter un héritage sportif aux populations, mais plutôt de vendre les eaux urbaines de la capitale aux investisseurs étrangers. Ce projet selon l'auteure dépasse largement le cadre de l’héritage des Jeux de 2024, il concernerait en réalité :

***« Un mouvement plus général où l’accroissement d’une offre de loisirs d’extérieur dans des sites naturels se surimpose à des projets de restauration écologique dans l’optique de développer une image attractive pour les territoires concernés ».[[47]](#footnote-47)***

### 2.2 Le champ socio-culturel de l’héritage de Paris 2024 : entre mythes et réalités

Sans reprendre la définition très complète de l’impact social utilisée par Charrier et al (2020), l’héritage social ferait de manière générale référence à la capacité d’un GESI à créer du progrès social sur les territoires hôtes. Ce champ reste extrêmement large, car il considère comme étant l’héritage social, le capital social, le capital humain, le bien être, la cohésion sociale, les attitudes nationales, les pratiques sportives, etc.

Paris 2024 a en effet mis au cœur de son plan « *héritage et durabilité* » cet aspect social. En effet, la partie sociale de ce plan se concentre sur une amélioration de l’offre sportive spécifique selon les territoires, mais aussi sur l’accessibilité à certaines pratiques d’activités physiques et sportives (APS). On peut constater dans son plan héritage que le COJOP scinde en trois phases son progrès social, mais que celui-ci est rattaché à d’autres facettes de l’héritage. En effet, à partir de 2018, l’héritage se voulait « *améliorer l’offre sportive et la qualité de vie dans les territoires* », puis le but est de pouvoir capitaliser en 2024 sur de nouvelles infrastructures « *sportives et urbaines* » pour qu’à l’horizon 2028 cela aboutisse à « *un développement de l’attractivité des territoires et de l’offre sportive* ». En ce sens, la *figure n°3* vue précédemment est assez marquante puisque Paris 2024 considère presque systématiquement que le progrès social résultera de la construction de nouvelles infrastructures et/ou de la rénovation des équipements existants. La confrontation de ces deux concepts résultant d’aspects tangibles et intangibles pourrait signifier un manque de planification stratégique en amont des Jeux. C’est d’ailleurs ce que révèle Attali (2019). Dans son écrit, l’auteur constate en effet que

« ***Les retombées sociales envisagées sont le plus souvent limitées au développement des pratiques sportives, au bien-être des habitants, à la notoriété du territoire et à l’éducation aux valeurs de l’olympisme.* »[[48]](#footnote-48)**

Ce caractère limité d’un GESI de l’envergure des JOP viendrait se heurter à des croyances jamais vérifiées, pourtant présentes dans l’esprit collectif. Ce mythe semble être caractérisé par la phrase suivante de l’auteur :

***« L’héritage social est régulièrement considéré par les organisateurs comme un élément consubstantiel à l’événement, or les effets d’annonce ne déterminent pas toujours les effets réels ».[[49]](#footnote-49)***

En la matière, l’un des exemples illustrant cette présupposée consubstantialité de l’héritage social aux JOP sont les centres de préparations aux jeux (CPJ). Ces centres de préparations aux jeux disséminés sur l’ensemble du territoire national, peuvent accueillir une délégation étrangère si elle contractualise avec une collectivité territoriale. Cela permettrait pour une collectivité d’accueillir la préparation d’équipes nationales à l’approche des épreuves sportives.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, logo

Description générée automatiquement

*Figure n°5* : déclaration de Tony Estanguet, président du COJOP, sur les CPJ

Seulement voilà, des centaines de collectivités n’auront pas la chance de pouvoir accueillir des délégations étrangères pour x ou y raisons. Quid alors de ces CPJ ? auront-ils été pensés pour les administrés ? Au-delà de cela, même si une collectivité aurait la chance d’accueillir une délégation étrangère, rien ne dit que cet accueil pourrait bénéficier à la population… Encore faut-il que cela soit pensé et écrit dans les contours d’un contrat entre une ville et une délégation étrangère, là où le COJOP n’a nullement la main. Que pourraient penser les usagers d’une ville voyant une délégation étrangère s'entraîner deux semaines avant les JOP, à huis clos, monopolisant dès lors certains créneaux sportifs ? Les CPJ constituerait en ce sens un « *leurre d’héritage social positif* ». Attali (2019) constate en effet que :

*«****Quand l’héritage n’est pas anticipé, organisé et intégré dans un dispositif global, l’événement ne joue pas le rôle de courroie de transmission et peut même avoir des effets délétères sur les représentations des acteurs sociaux****».* [[50]](#footnote-50)

Dans la même idée, la réduction des JOP aux seules valeurs de l’olympisme participerait à réduire la portée de son héritage social et culturel. En effet, certains individus ne se sentent pas concernés par ces normes de haut niveau. Cela participerait à briser l’incorporation d’un héritage social et culturel autour des Jeux. Cela est résumé également par l’auteur qui indique que :

***« L’attachement à une conception réductrice du spot amène le CIO à oblitérer une partie des effets que pourrait avoir l’événement qui a fait son succès ».***

Il ne suffirait donc pas d’avoir de nouvelles infrastructures et de nombreux CPJ pour changer les mœurs, les pratiques et répondre réellement aux besoins des contextes locaux. La communication et la promotion des JOP devraient donc suivre les actions et dispositifs déployés se voulant eux inclusifs. La légitimation constante des organisateurs des Jeux à destination d’une seule frange de la population réduirait les effets de l’héritage social sur un territoire hôte. Les JOP de Paris 2024 ne seraient donc pas une fin en soi. Ce GESI peut être un moyen de tendre vers un progrès social seulement à travers un héritage sociétal pensé et réfléchi en amont pendant et après les Jeux avec et pour les administrés.

D’autant que d’après les scientifiques il y aurait peu de chance que les JOP puissent faire office de véritable instrument de « *soft power* » pour une puissance étatique telle que la France ayant comme capital une mégalopole telle que la Ville de Paris. En revanche, les JOP sont l’occasion pour l’État de prendre de plus en plus en considération le sport avec l’accueil des Jeux. D’après Gomez (2022), avec l’avènement de ce genre de GESI, le débat politique est de plus en plus nourri autour du développement des pratiques d’APS, de la culture, de l’éducation et de la formation sportive [[51]](#footnote-51).

De manière générale, la littérature a tendance à affirmer que l’accueil d’un GESI permettrait de créer un « *lien énergétique* » entre les acteurs. En effet, un GESI permettrait de rompre les distinctions entre les individus au bénéfice d’un renforcement des relations sociales.

Dans le même registre, certains auteurs ont également cité la notion de « *capacitation* » Charrier et Jourdan (2019)[[52]](#footnote-52) ou le « *capital humain* ». En effet, un GESI pourrait améliorer les compétences individuelles et collectives en matière de formation, de compétences, d’expériences professionnelles voire d’éducation pour les individus participants à l’organisation d’un événement. Selon les chercheurs, l’héritage social des JOP prendrait également en compte le bien-être et les sentiments nationalistes et identitaires que pourrait laisser un GESI.

D’après la communauté scientifique, les bénéfices socioculturels inhérents à l’organisation d’un GESI regrouperait donc également sa capacité à « *développer les pratiques d’APS* », en impulsant un « *élan sportif*» auprès des populations hôtes de par le « *déroulement et le visionnage d’épreuves sportives* », mais aussi en « *facilitant les politiques publiques sportives*» à s’installer dans l’opinion publique poussant les décisionnaires à s’engager dans des dispositifs « *promouvant la pratique sportive pour le plus grand nombre* ». Cela offrirait la possibilité de renforcer ce supposé « *contexte sportif* » nourri par un désir de « *ressemblance* ».

Le patrimoine socio-culturel laissé par un GESI devrait donc laisser son empreinte dans les tissus locaux. Néanmoins cette idée tend à être relativisée par les chercheurs. En effet, cela dépendrait de la mémoire laissée et cultivée après les JOP, mais aussi par la réussite de l’événement en lui-même. L’échec d’un événement comme à Athènes en 2004 pourrait contribuer à laisser une trace délétère auprès des populations. L’héritage socio-culturel concerne aussi l’image de la ville hôte. Gignon et al (2022), ont montré que d’un point de vue culturel, l’image de la ville hôte peut être impactée positivement, mais aussi négativement par les JOP et cela avant, pendant et après l’événement. En ce qui concerne le cas des Jeux de Paris 2024, les auteurs ont démontré qu’il reste difficile d’appréhender la nature de l’impact des JOP sur l’image d’une ville. L’enquête tend à montrer que les Jeux auront en réalité peu de chance d’influencer positivement l’image de Paris, tant la mégalopole j’ouïe déjà d’une renommée mondiale. En revanche, l’enquête montre que les JOP pourraient détériorer l’image socioculturelle de la ville. [[53]](#footnote-53)

### 2.3 Le champ économique de l’héritage de Paris 2024 : une problématique inhérente aux GESI

Le champ économique de l’héritage des GESI a également été investi par la communauté scientifique. De manière générale, l’organisation des événements sportifs est coûteuse pour les pays organisateurs. Ces derniers doivent mettre en place des structures d’accueil adaptées. Envisager d’accueillir de telles compétitions nécessite de faire l’arbitrage entre les coûts et les bénéfices pour le territoire hôte. Les économistes ont tenté d’élaborer des méthodes de calcul, ou du moins tenté d’estimer, les retombées économiques d’un événement sur les individus. L’un des principes de calcul le plus utilisé est celui de John Meynard Keynes. « *Le multiplicateur keynésien* » estimerait en effet que toute hausse de la demande globale entraînerait une hausse proportionnelle de revenu. Ainsi, le principe du multiplicateur suppose l’induction d’une multiplication par effets d’enchaînements. Investir va permettrait d’augmenter la demande totale de biens et services des agents économiques ce qui pourrait alors entraîner une augmentation proportionnelle du revenu. C’est le supposé cercle vertueux de « *l’offre et de la demande* », largement mis en avant par le célèbre Adam Smith et sa théorie de « *la main invisible* ». Dans le cadre des GESI, les scientifiques ont donc tenté de savoir si cette méthode pouvait calculer les impacts économiques de ces géants évènements sur un territoire hôte. Les chercheurs restent globalement sceptiques quant à la capacité d’évaluation de cette méthode de calcul.

En revanche, et dans le cadre de l’accueil des JOP, les villes doivent faire valoir leurs projets auprès du CIO en prouvant qu'elles pourront réaliser les meilleurs bénéfices possibles. Pour cela, de nombreuses estimations sont calculées ex ante à l’aide d’un multiplicateur d’impact. Dans le cadre de l’accueil des JOP, le multiplicateur le plus utilisé est le « *multiplicateur de Wilson* ». Les évaluations d’impact économique ex ante prévoient généralement des effets positifs sur l’emploi, le tourisme, et la croissance. Les événements sportifs internationaux attireraient des touristes du monde entier, qui une fois sur place vont alors consommer et participer au développement et à la croissance de l’économie locale. Néanmoins, cet optimisme en amont des Jeux tend à être critiqué par les scientifiques. D’après les universitaires, même si l’accueil de ces événements peut être positif, il ne l’est en réalité que sur le court terme. Dans certains cas comme à Athènes en 2004 ou encore à Rio en 2016 l’accueil des Jeux s’est même avéré catastrophique pour les économies locales.

Le Comité d’Organisation des Jeux olympiques de Paris 2024 légitime son action par un supposé développement économique positif. Il estime à 150 000 le nombre d’emplois créés en relation avec les Jeux dont 60 000 dans le secteur touristique et 12 000 dans le BTP. Afin que ces retombées positives bénéficient au territoire national, 25% du montant de la valeur globale des marchés de construction et de rénovation des ouvrages olympiques devrait être réservé aux PME et TPE ainsi qu’aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.[[54]](#footnote-54)

Cependant nous pouvons nous interroger sur ces estimations du COJOP. Il y a-t-il une réelle logique de pérennisation derrière ces nouveaux emplois ? Le COJOP a en effet créé plusieurs plateformes autour des emplois en lien avec l’accueil des Jeux. Toutefois, l’orientation systématique les jeunes en difficultés sociales vers les emplois, des filières de la sécurité créera-elle de véritables vocations ? Nous pouvons donc globalement nous interroger sur les effets d’aubaines que pourraient utiliser les organisateurs avec l’accueil de ces Jeux. Le recrutement massif porterait à croire qu’il sera peu probable que tous ces nouveaux, formés autour des métiers de la sécurité, trouvent chaussure à leurs pieds après l’euphorie de l’événement…

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Impression

Description générée automatiquement

*Figure n° 6* : un héritage économique en réalité axé sur les emplois liés à la sécurité de l’événement

Les défenseurs de l’organisation de grandes compétitions sportives comme les JOP mettent également en avant les retombées économiques indirectes à plus long terme sur leur territoire. Les équipements construits à l’occasion de l’événement sportif apporteraient un flux continu d’avantages économiques à la ville ou à la région hôte au-delà de la période de construction puisque les sites resteraient utilisables pendant des années, voire des décennies Chappelet (2018).[[55]](#footnote-55)

Au-delà des infrastructures sportives, c’est l’ensemble des investissements annexes qui pourraient bénéficier au territoire et à sa population sur le long terme. Ces avantages matériels extra sportifs sont également défendus par les partisans des Jeux Olympiques de Paris 2024. Les investissements, notamment au niveau des transports, permettraient selon Lebeau (2018) l’accélération de la réalisation du projet du Grand Paris express. [[56]](#footnote-56) Le gouvernement français avait indiqué que les Jeux permettraient de contribuer à la mise en accessibilité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite. 200 millions d’euros auraient été alloués pour faire face à cet enjeu. Plus globalement, le COJOP a indiqué que la construction du village olympique au coût fort de 1,5 milliard d’euros permettra aussi de participer à l’effort de construction en logements manquants en Île-de-France. La ministre déléguée chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes, Élisabeth Moreno, avait alors annoncé qu’une partie de ces logements participeraient à l’accueil des femmes victimes de violences conjugales.

Au cours de la réalisation de notre revue de littérature, une question s’est souvent posée. Pourquoi le coût prévu est-il presque toujours dépassé ? Londres qui en 2005, lors de l’obtention en 2012, avait tablé sur un coût de réalisation de l’événement à 4,8 milliards d’euros a en réalité atteint les 11 milliards d'euros, soit un dépassement de 130% prévu sur le budget initial. La ville de Sotchi avait-elle annoncé en juin 2007 un budget de 8,8 milliards d'euros pour finalement atteindre 36 milliards d’euros, soit un dépassement de 309% ! Les scientifiques constatent que ce ne sont pas des exceptions, le budget olympique est constamment dépassé depuis 1988.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Parallèle

Description générée automatiquement

*Figure n°7* : Les JOP : un budget toujours plus grand

Une des raisons mises en avant par les universitaires pour expliquer cette différence entre les coûts anticipés ex ante et les coûts observés ex post provient du processus « *d’enchère* » entre les pays mis en place par le CIO afin d’obtenir l’organisation de l’événement. De manière générale, les scientifiques ont largement pointé du doigt le système d’attribution des Jeux olympiques mis en place par le CIO. Il serait en effet la cause du dépassement des budgets des villes hôtes pour l’organisation des Jeux. Les chercheurs constatent que les membres du CIO choisissent souvent la candidature la plus « *époustouflante* ». Cette candidature est aussi souvent la plus chère. Comme évoqué en introduction, ce problème est souligné par Andreff (2015), qui nomme cela la « *malédiction du vainqueur de l’enchère* ». Les candidats vont mettre en avant des projets grandioses en surestimant les recettes attendues et/ou en sous-estimant leurs coûts afin de montrer un budget en apparence raisonnable. Le CIO n'a pas les moyens de contrôler toutes les informations et l’exactitude des coûts établis par les villes. Il doit alors se fier aux études réalisées par le pays candidat. De plus, le CIO bénéficierait de 10 % du bénéfice total des JOP. Il n’aurait donc pas intérêt à réduire cette pratique. Ce dépassement budgétaire est donc selon les scientifiques implicitement encouragé par le CIO, dans le but d’attirer les investisseurs étrangers. Andreff (2015) résume cette philosophie par cette phrase :

***« Le CIO gagne sa richesse dans la surenchère qu’il organise. Cette stratégie amène les pays à des dépassements de leur budget toujours plus important dans le but de réaliser les promesses de leur projet. »***

Outre les modalités d’attribution des événements, d’autres raisons sont mises en avant par la communauté scientifique pour expliquer l’écart entre le budget prévisionnel (ex ante) et le budget réalisé (ex post) qui est en moyenne deux à trois fois supérieur. Tout d’abord, l’argument premier est la sous-estimation du coût des événements. Dans un article publié dans une revue du Fonds Monétaire International (FMI), l’économiste Zimbalist (2010) affirme que les budgets initiaux sous-estiment toujours le coût total de l’événement. Il souligne l’absence de prise en compte des dépenses de sécurité, devenues considérables depuis le 11 septembre 2001. Celles-ci ont par exemple atteint 1,4 milliard de dollars en 2004 avec plus de 40.000 agents de sécurité déployés pour les JOP d’Athènes. Outre la soustraction de certains coûts, c’est aussi un manque de prévision et d’anticipation qui est mis en avant par l’auteur. Les coûts de construction et la valeur du foncier peuvent largement croître entre le moment de la soumission de candidature, et celui de l’organisation effective de la compétition, d’où l’importance d’analyser et de prendre en compte les conjonctures économiques. Enfin, c’est dans les dépenses liées aux infrastructures de transports que les budgets exploseraient le plus. Un des postes importants de dépenses, souvent négligé, est le coût des installations permettant l’accès aux sites olympiques (aéroports, métros, autoroutes, etc.). [[57]](#footnote-57)

Par ailleurs, les scientifiques affirment que dans le calcul économique d’un GESI « *l’effet de substitution* » n’est bien souvent pas comptabilisé. En effet, lorsque les habitants décident d’aller assister à un événement sportif, ils n’utiliseraient pas cet argent pour d’autres postes de dépenses, réduisant ainsi la consommation et donc la croissance économique. Un autre mécanisme similaire mis en avant par les chercheurs est « *l’effet d’éviction* ». L’un des arguments régulièrement avancés concernant les bénéfices de l’organisation de tels événements est l’impact positif sur le tourisme. Cependant, même si de nombreuses personnes viennent assister à la compétition, les scientifiques indiquent qu’il ne faut pas négliger celles qui vont décider de ne pas se rendre dans ce pays à cause de l’événement. Paris, par exemple, est déjà la ville la plus visitée au monde, le secteur du tourisme ne devrait donc pas particulièrement bénéficier des JOP, au contraire. Cet « *effet d’éviction* » est d’autant plus important à prendre en compte d’après les scientifiques quand l’on sait que les organisateurs des Jeux essayent en partie de tirer leurs légitimités dans un potentiel regain de l’afflux touristique.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police

Description générée automatiquement

*Figure n° 8* : le développement touristique pour légitimer l’impact économique des GESI

Enfin, il ne faudrait pas selon les scientifiques négliger la prise en compte des « *coûts d’opportunité* », c’est-à-dire les dépenses auxquelles les dirigeants renoncent en choisissant un tel investissement. Construire une autoroute pour desservir la future piscine olympique, c’est de facto renoncer à d’autres dépenses publiques ailleurs, comme la construction d’hôpitaux ou d’écoles souvent jugées, à juste titre, comme primaires. Les scientifiques insistent donc sur la mise en place de comparaisons méthodologiquement des coûts et des avantages des projets devant être réalisés. Bien que cela soit fondamental pour maximiser l’efficience d’un événement, les universitaires ont tendance à démontrer que les pays ne prennent pas souvent la peine de le faire. C’est l’exemple de la Grèce ou encore du Brésil, pour qui l’organisation d’événements sportifs majeurs a contribué à les positionner dans une situation économique plus que défavorable. Le Brésil a essuyé de vives critiques après l’accueil de la Coupe du monde de Football ainsi que celui des Jeux entre 2014 et 2016. L’opinion publique avait alors largement critiqué l’organisation de tels événements alors que sa population était en manque d’infrastructures pour répondre à des besoins fondamentaux.

Les études menées ex post ont également tendance à montrer que l’organisation de grandes compétitions sportives ne permet pas de tirer des bénéfices financiers directs pour le pays organisateur. Cependant, celui-ci pourrait trouver d’autres avantages à l’accueil de ce type d’événement. Il peut notamment rayonner à l’international, mais aussi accélérer l’investissement et la réalisation de projets urbains, notamment dans le domaine des transports. La solution économique la plus rationnelle serait de fixer une localisation unique pour accueillir ces compétitions. En effet, cela éviterait les surcoûts économiques, mais aussi environnementaux et sociaux liés à l’organisation des GESI. Cela parait peu probable face aux intérêts économiques mondiaux que représentent ces compétitions. La célèbre citation de Kuper et de Szymanski (2009) nous semble au fond bien résumer le potentiel impact économique d’un GESI.

***« L’organisation de ce type d’événement ne vous rend pas riche, mais ça vous rend heureux »***

* + 1. **2.4 Le champ urbain : Paris 2024 pionnière en matière d'éco-responsabilité ?**

Le champ urbain a largement été traité dans la littérature et a même fait couler beaucoup d’encres au sein de la vox populi. Si pendant longtemps la construction de nouveaux édifices était synonyme de renouveau, de modernité et de développement des pratiques sportives au sein d’un territoire peu sportif, cela n’est aujourd’hui plus le cas. Les JOP de Barcelone en 1992, ou encore ceux de Londres en 2012 (dans une certaine mesure) portaient cette vision qui n’est plus à l’ordre du jour dans un monde qui se voulant de plus en plus en transition écologique.

Les organisateurs des JOP de Paris 2024 ont d’ailleurs fait de *« l’éphémérité »* des prochains Jeux l’un de leurs fers de lance à contrario des tristement célèbre « *éléphants blancs* » cariocas…

Une image contenant texte, capture d’écran, Site web, Page web

Description générée automatiquement

*Figure n° 7* : l’écoresponsabilité au cœur de Paris 2024

Toujours dans son « *plan héritage et durabilité* », Paris 2024 met la barre très haute en voulant faire de ces JOP les premiers à *« contribuer positivement pour le climat »*. En effet, les organisateurs veulent valoriser, préserver et même régénérer de la biodiversité, en déployer une économie circulaire ou encore en « *renforçant la résilience* *»*. Tout cela en incitant les innovations responsables écologiquement. Un pari noble, mais qui n’a historiquement jamais tenu ses promesses dans l’accueil des JOP. En effet, jamais dans l’histoire des JOP, ce GESI s’est basé quasiment uniquement sur des infrastructures éphémères. Pire encore, énormément d’infrastructures ont été créées, générant de la pollution, un déficit public et même des déplacements de populations. Les exemples athéniens et cariocas peuvent en ce sens le témoigner.

Paris 2024 a donc à cœur de jouer sur deux leviers inhérents à l’héritage urbain. Le COJOP souhaite le développement de territoires urbains défavorisés tout en étant écoresponsables. En ce sens, le quartier ciblé par le COJOP et le quartier de la Plaine à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Les organisateurs souhaitent en effet bénéficier de l’élan créé par les JOP avec l’avènement des nouveaux aménagements du Grand Paris et du Grand Paris Express pour développer le quartier. L’enjeu se situerait dans la création de la station Saint-Denis Pleyel censée desservir, le quartier Pleyel, mais aussi le village olympique et les sites olympiques. Mais quid de cet aménagement urbain après les JOP ?

Dans leur écrit « *l’héritage urbain des jeux olympiques et paralympiques* »[[58]](#footnote-58), Nappi-Choulet et De Campos Ribeiro (2018), affirment que le village olympique devrait être transformé en « *quartier mixte de bureaux, de commerces et de logements* ». Ce quartier devrait alors compter plus d’un tiers de logements sociaux avec plus de 2 000 logements !

Il semblerait donc, d’après les données obtenues à ce jour par la communauté scientifique, que le COJOP ait pensé l’héritage des JOP en amont afin d’éviter les erreurs grecques et brésiliennes en matière écologique. Ces JOP seraient aussi l’occasion pour les auteurs d’innover en matière d’architecture, de bâti, d’énergie et de logements évolutifs. Les scientifiques pensent également que les Jeux de 2024 contribueront à l’avènement de quartier dit « *intelligents* » comme cela est stipulé dans le plan « *héritage et durabilité* » de Paris 2024.

Nonobstant, même si les prévisions en matière d’urbanisme pour Paris 2024 s’annoncent prometteuses, la communauté scientifique ne peut être certaine que ce GESI ne sera pas source de spéculation immobilière au détriment des plus démunies.[[59]](#footnote-59) Les scientifiques s’interrogent sur la gestion de l’inflation envers les logements sociaux. Ils prennent appui en ce sens sur les exemples grec et brésilien.

Une image contenant texte, capture d’écran, Tracé, ligne

Description générée automatiquement

*Figure n°8* : l’explosion des prix après les JOP de RIO en 2016

Pour finir, même quand ils sont pensés dans le cadre d’un renouvellement urbain, les effets de gentrifications causés par l’accueil des Jeux sont largement contestés par une large partie des populations locales. De plus, les supposés bénéfices sur les maillages territoriaux sont en quant à eux sujets à diverses critiques mêmes avec le développement des transports en commun. Les droits de l’homme posent question avec l’expropriation de certains résidents Attali et Viersac (2021). Il nous faut donc être prudents sur ce champ urbain des Jeux de Paris 2024, même s’ils semblent plus réfléchis qu’à l’accoutumée et plus particulièrement par rapport aux autres thématiques liées à l’héritage des GESI précédemment abordées.

## Conclusion : La nécessaire remise en question des GESI

À travers cette revue de littérature, nous pouvons dire que la remise en question des GESI nous semble plus que nécessaire. En effet, l’avènement des GESI ne peut se faire au détriment d’une frange partie de la société, en causant la destruction de quartiers populaires, le déplacement des populations les plus précaires, ou encore en orchestrant des formes de « *ségrégations spatiales* ». Dans son écrit Gouguet (2015) tire une série de conclusions afin de repenser l’avenir des GESI.[[60]](#footnote-60) Selon l’auteur, il est plus que nécessaire de penser à internaliser les externalités environnementales négatives des GESI. Celles-ci doivent être repensées et apprivoisées afin de limiter les causes contributrices du dérèglement climatique.

Même si nous notons que cela a en partie été fait pour les JOP de Paris 2024, l’éphémérité des infrastructures aurait pu atteindre la totalité dans un souci d’écoresponsabilités. Les futurs cahiers des charges devront selon l’auteur « *évaluer toutes les externalités dans les champs sociaux et environnementaux* ». Pour ce faire, de nouvelles méthodes de calculs et de nouveaux indicateurs de richesses devront voir le jour pouvant aller plus loin dans l’innovation et les stratégies d’anticipation.

Afin de maximiser le progrès social d’un GESI au sens large, l’auteur préconise également l’instauration de conférences citoyennes à destination du plus grand nombre. Elles permettraient d’éviter les décisions hors sol au détriment des populations tout en renforçant la démocratie participative. Plus encore, ces conférences permettraient de concerner les populations en amont, durant et après les GESI tels que les JOP afin de couvrir les trois phases temporelles de l’héritage. Comme nous l’avons vu, ces trois phases ont été relevées par les scientifiques par l’intermédiaire de plusieurs termes notamment tels que « *legacy*», « *héritage* », *« impact* ». Pour cela, l’auteur préconise la révision de cet idéal du « *gigantisme des Jeux* ». Il propose également de mettre, au plus tôt, les populations dans les stratégies et dans l’élaboration de ces événements afin de tendre un maximum vers un progrès social.

Nous analyserons dans une prochaine partie empirique, à l’aune de cette partie théorique, la stratégie organisationnelle de l’héritage des Jeux dans le département des Hauts-de-Seine. En effet, notre étude de terrain se focalisera exclusivement sur le rôle de certains services de l’État dans la réalisation de l’héritage altoséquanais. Nous axerons donc notre analyse sur les services sociaux sportifs concernés par la dynamique préfectorale des JOP de Paris 2024. Il s’agira alors du service rattaché à la Politique de la Ville, la Mission et Ville et Cohésion Sociale (MVCS) par l’intermédiaire des délégués du préfet (DP), mais également des agents du Service Départemental à la Jeunesse à l’Engagement et aux Sports des Hauts-de-Seine (SDJES 92), rattaché depuis peu au ministère de l’Éducation nationale.

Ces deux services constituent selon nous les deux forces vives du groupe de travail « jeunesse et sport à l’école dans les fédérations et associations » sur le plan héritage 2024 des Hauts-de-Seine tant sur le champ sportif que sur le champ social.

# *Partie empirique*

## Introduction empirique

Le département altoséquanais a mis en place un programme d’héritage dans le cadre de l’accueil des JOP de Paris 2024. Celui-ci s’est développé avec l’instauration des comités de pilotage départementaux (COPIL) suivant la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur le département. Les premiers ont eu lieu en 2022, 5 sont prévus en 2023, notamment les 7 avril et 6 juillet.

Ces comités de pilotage ont pour vocation de suivre et d’impulser la dynamique départementale autour des JOP 2024, notamment sur les thématiques de l’emploi, de la jeunesse, des sports, de la sécurité et de la mobilité. Pour ce faire trois groupes de travail ont été créés ; « *sécurité et mobilité* », « *emploi, insertion, bénévolat et développement économique* » et « *jeunesse, sport à l’école, dans les fédérations et associations »* sur lequel nous nous attarderons plus longuement.

Ces différents groupes de travail (GT) ont pour objectif de présenter l’avancée de leurs travaux durant les comités de pilotage départementaux (COPIL). Ces COPIL ont donc pour vocation à réunir, sous l’égide de la préfecture des Hauts-de-Seine, les équipes de Paris 2024 (COJOP), la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (DIJOP) et d’Île-de-France mobilité (IDFM). Ils réunissent également l’ensemble des services de l’État, des collectivités territoriales concernées, notamment celles du Conseil Départemental (CD92).

Le premier groupe de travail « *sécurité et mobilité* » est copiloté par la secrétaire générale adjointe, et la Directrice de Cabinet du préfet. Il assure le suivi des projets d’aménagement sur les voies, notamment les accès des sites olympiques à vélo et en transports publics.

Le second groupe de travail intitulé « *emploi, insertion, bénévolat et développement économique*» est piloté par le sous-préfet au « *développement économique, de l’emploi et du plan de relance*». Il assure le suivi de l’ensemble des thématiques concernant l’insertion par l’activité, l’emploi de bénévoles et la mobilisation du service national universel (SNU) en parallèle de la préparation des JOP de Paris 2024.

Enfin, le troisième groupe « jeunesse et sport à l’école, dans les fédérations et associations » est piloté par la Préfète déléguée pour l’Égalité des Chances (PDEC), Mme Nadège Baptista. Il assure notamment le suivi de l’ensemble des thématiques concernant la mise en œuvre du « *plan héritage 2024* » des Hauts-de-Seine.

Le troisième groupe de travail collabore essentiellement avec le ministère de l’Éducation nationale. En effet, le Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (SDJES 92), service déconcentré de ce ministère, est rattaché à la Direction Départementale des Services de l’Éducation nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN 92). Ce groupe de travail, sous la tutelle de la PDEC et donc de la Mission Ville et Cohésion Sociale (MVCS), coordonne également plusieurs partenaires dans les champs sportifs, sociaux et sanitaires.

L’objectif de cette partie empirique sera donc d’analyser la dynamique stratégique et organisationnelle du plan héritage des JOP sur le département des Hauts-de-Seine. Pour ce faire, nous analyserons les entretiens semi-directifs réalisés à l’aide d’un cadre d’entretien général avec les agents préfectoraux et du SDJES des Hauts-de-Seine. L’analyse tentera de tirer des conclusions à l’aune de notre partie théorique.

## La nécessité de maximiser les capacités altoséquanaises

### 1.1 Un potentiel organisationnel…

Comme nous l’avons vu lors de notre introduction générale, les organisateurs des JOP de Paris 2024 ont déployé plusieurs dispositifs dans le cadre de l’héritage des Jeux. Le département des Hauts-de-Seine est concerné par différentes actions. Ces différents leviers ont été évoqués lors de nos entretiens. Les dispositifs suivants ont tous été suivis par le troisième groupe de travail « jeunesse et sport à l’école, dans les fédérations et associations » dans le cadre de la dynamique préfectorale des JOP 2024.

### 1.1.1 La Semaine Olympique et Paralympique

Le ministère de l’Éducation nationale organise chaque année des Semaines Olympiques et Paralympiques (SOP). Ces semaines ont été mises en place à la suite de l’attribution des JOP 2024 par le Comité International Olympique (CIO) à la Ville de Paris. L’objectif est de créer des événements dans les écoles pour promouvoir la pratique sportive chez les plus jeunes. Chaque année, une thématique est abordée. En 2023, c’est le domaine de l’inclusion qui a été choisi. L’objectif est de mobiliser les services du ministère de l’Éducation nationale, le mouvement sportif et les usagers de l’école républicaine autour du sport, et cela avant les journées Olympiques et Paralympiques du 23 juin et du 8 octobre.

Cette semaine olympique à plusieurs objectifs [[61]](#footnote-61):

* Utiliser le sport comme moyen pédagogique
* Promouvoir les valeurs des Jeux
* Promouvoir de nouvelles disciplines
* Sensibiliser sur les enjeux autour de l’inclusion
* Sensibiliser autour du bénévolat

### 1.1.2 Le Tour Olympique et Paralympique

Le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine prend son inspiration sur le succès du parcours olympique de 2015. Ce parcours olympique avait été réalisé auprès des écoles primaires avant les JOP de Rio en 2016. Les Jeux de Paris 2024 ont permis de donner au SDJES 92 l’idée de créer un projet « ascendant ». La réalisation d’un Tour Olympique et Paralympique dans les Hauts-de-Seine s’étendra alors auprès de l’enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le TOP 92 sera l’occasion pour toutes les communes du département de mettre en place pendant une semaine sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires des animations sportives et culturelles en lien avec les Jeux. Il se débutera lors de la journée paralympique du 8 octobre 2023 et se terminera durant la semaine olympique et paralympique (SOP) d’avril 2024. L’État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif seront tous réunis pour faire en sorte que ce projet soit une réussite unique à l’échelle nationale. Son objectif est de continuer à impulser une dynamique JOP 2024 auprès des habitants.

Une image contenant texte, carte, diagramme, atlas

Description générée automatiquement

*Figure n° 9 :* Le parcours du Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine (TOP 92)

Symboliquement, les étapes de ce TOP 92 se matérialiseront par la transmission d’un symbole : un vase réalisé par la Manufacture de Sèvres. Ce partenariat, mêlant sport et culture, est une aubaine pour le département des Hauts-de-Seine. En effet, la Manufacture de Sèvres est leader à l’échelle mondiale dans son domaine. Pour ce tour, deux thèmes majeurs ont été ciblés : l’inclusion et le bénévolat.

Une image contenant céramique, vase, poterie, porcelaine

Description générée automatiquement

*Figure n°10 :* l’objet transitionnel du TOP 92 réalisé par la Manufacture de Sèvres (pièces de porcelaines à l’étude)

Enfin, le TOP 92 sera parrainé par Madame Diane de Navacelle de Coubertin. Arrière petite nièce de Pierre de Coubertin. Cette ambassadrice se veut « universelle ». Faisant partie du Comité International Olympique (CIO), elle a l’avantage selon les décideurs de coupler aussi bien le côté olympique que paralympique. Politiquement, elle garderait également une neutralité sur le département car elle ne représente aucune municipalité en particulier.

Une image contenant habits, Visage humain, personne, Prise de parole en public

Description générée automatiquement

*Figure n°11* : Diane de Navacelle de Coubertin, marraine du TOP 92*[[62]](#footnote-62)*

* + 1. **1.1.3 Les stages « savoir nager 92 »**

« *Les sessions de stages « savoir nager 92 » sont le fruit d’une collaboration étroite entre plusieurs partenaires. En effet, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la Ligue Île-de-France de Natation, l’Agence Nationale du Sport, les services de l’Éducation nationale et la Préfecture des Hauts-de-Seine ont créé un réseau d’apprentissage dans les Hauts-de-Seine autour des savoirs fondamentaux. Ces stages reprennent les programmes gouvernementaux d’apprentissage à la natation que sont « l’aisance aquatique » pour les 4-6 ans et les sessions de stages « j’apprends à nager » pour les 6-12 ans.* »[[63]](#footnote-63) Ces stages avaient été mis en place par le gouvernement Macron à la suite d’une étude nationale réalisée sur les noyades. Effectivement, Santé publique France, avait réalisé en 2021 avec les ministères de l’Intérieur, des Sports, et de la Transition écologique et solidaire une enquête sur les noyades en France. Cette enquête recensa l’ensemble des noyades du 1er janvier au 1er septembre 2021. Le recensement avait pour objectif de diagnostiquer les causes des décès « *accidentelle* », « *suicidaire* », « criminelle », ou « indéterminée » afin de créer de nouvelles actions de prévention et d’ajuster la réglementation en vigueur. Les résultats de l’enquête s’avéreront alarmants, car environ 1 000 décès furent recensés, soit 400 sur la période estivale. Les noyades ont été caractérisées comme la première cause de décès chez les moins de 25 dans les cas d’accidents de la vie courante. [[64]](#footnote-64) Face à ce sévère constat, et au lendemain d’une crise épidémique qui ne facilita pas l’apprentissage de la natation chez les enfants, le gouvernement décida de créer des stages autour du savoir nager.

Pour la saison 2022-2023 et notamment pour le premier semestre 2023, plusieurs sessions gratuites ont eu lieu pendant les vacances scolaires dans les Hauts-de-Seine. Ces cours ont été réalisés par des professionnels de la fédération française de natation. Les objectifs ont été les suivants :

* Permettre aux enfants dès l’âge de 4 ans de se familiariser avec le milieu aquatique
* Faire en sorte que les jeunes sachent nager lors de leur rentrée au collège, en 6ème
* Permettre à toutes et tous de pratiquer des activités physiques et sportives dans un milieu aquatique en sécurité
* Faire baisser le nombre de noyades

Ces dispositifs s’adressent principalement aux enfants issus de la politique de la ville et donc résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ils s’adressent également prioritairement aux jeunes issus de zones rurales défavorisées.

Concrètement, ces stages s’organisent de la manière suivante[[65]](#footnote-65) :

* Un stage comprenant 10 sessions
* 1 heure d’apprentissage par session
* Un groupe d’apprenti réduit pour permettre un meilleur encadrement (entre 10 à 15 enfants)
* La gratuité quasiment garantie des sessions encadrée par un professionnel de la FFN
* La mise en place de tests à la fin du stage permettant l’attribution des certifications « *Sauv’nage* » et « *savoir nager en sécurité*».

Afin de permettre une meilleure connaissance de ces dispositifs, la PDEC avait pour idée de regrouper les programmes « *aisance aquatique* » et « *j’apprends à nager* » sous la même appellation à savoir les stages « *savoir nager 92* ». Cela permettrait selon elle de faciliter l’information auprès des bénéficiaires de la politique de la ville, qui bien souvent n’ont malheureusement pas connaissance de la possibilité de réaliser ces stages gratuitement. Cette idée se heurtera très rapidement à des impossibilités gouvernementales et partenariales. Nous discuterons un peu plus en détail de ces blocages dans les parties dédiées à l’analyse de notre partie empirique.

### 1.1.4 Le « savoir rouler à vélo »

Dans la même idée que le « *savoir nager* », le « *savoir rouler à vélo* » est également un dispositif développé dans les Hauts-de-Seine, puisque le SDJES 92 y travaille avec une agente référente sur le sujet. L’objectif est de permettre aux jeunes d’acquérir les bases du savoir rouler à vélo, leur permettant ainsi de maîtriser cette pratique à leur entrée au collège. Ce dispositif avait été mis en place par Edouard Philippe alors Premier Ministre par l’intermédiaire du Comité Interministériel de la Sécurité routière (CISR). L’objectif affiché était donc « *d’accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité* ». Ce stage est composé de 10 sessions d’une heure. Il a pour but de permettre aux enfants de 6 à 11 ans :

* D’acquérir une autonomie à vélo
* De permettre aux jeunes de pratiquer une APS quotidiennement
* De favoriser les mobilités douces dès le plus jeune âge

Ces stages sont composés chacun de 3 cycles de progressions permettant aux enfants de « *savoir pédaler* », de « *savoir circuler* » et de « *savoir rouler à vélo* » sur la voie publique. Contrairement aux stages savoir nager, les stages savoir rouler à vélo peuvent être mis en place par les écoles, mais aussi tout autre groupement d’individus pouvant encadrer cette pratique. C’est notamment le cas des associations sportives, des associations scolaires, des centres de loisirs, des mairies, des coordinateurs de la sécurité routière en préfecture, etc. Ce dispositif a donc l’avantage d’être plus facilement mis en place, notamment du fait d’un moindre coût des équipements sportifs.

Malgré cela, nous avons constaté que ce dispositif n’a pas été mis en avant par la PDEC dans le cadre du pilotage du groupe de travail « jeunesse et sport ». [[66]](#footnote-66)

### 1.1.5 Les sites d'entraînements et les centres de préparations aux Jeux dans les Hauts-de-Seine

La piscine olympique pour la natation artistique et le stade Yves-du-Manoir pour le hockey sur gazon à Colombes, le stade Louis Boury de Gennevilliers pour le football et le stade du Parc à Rueil-Malmaison pour la pratique des arbitres de football pendant les Jeux sont les trois sites d’entrainements retenus par le COJOP pour les Jeux de 2024 au sein du département des Hauts-de-Seine.

En plus de cela, le COJOP a retenu 47 centres de préparation aux jeux (CPJ) sur l’ensemble du département. Ces CPJ pourront accueillir des délégations étrangères en cas de contractualisation avec leurs villes respectives. Ils pourraient donc constituer une opportunité unique d’héritage social et sportif, pour le département. Cela, en plus des rénovations urbaines, dont ils ont fait l’objet, nourrissant ainsi l’héritage urbain sur le département. Il sera intéressant pour nous d’analyser dans une prochaine partie si ces CPJ ont été pensés dans l’élaboration de l’héritage. Auquel cas, comment les incorporer dans cette dynamique d’héritage des JOP 2024 pour les Altoséquanais ?

Enfin, le département des Hauts-de-Seine possède 35 communes sur les 36 du département qui ont été labellisées « *terre de jeux* » par le COJOP. La seule commune n’ayant pas été labellisée est Neuilly-sur-Seine, et cela par pur choix politique. On peut alors se demander quid de ce label « *terre de jeux* » dans le cadre de l’héritage des JOP dans les Hauts-de-Seine ?

### 1.1.6 L’Olympiade Culturelle entre Colombes et Nanterre

Le dispositif « *Olympiade Culturelle* » voit pour la première fois le jour avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 1956, à Melbourne, en Australie. Ce projet a pour but de mettre en place une série d’événements et d’actions sportives mêlant l’art et sport. Dans les Hauts-de-Seine, deux villes ont été lauréate en 2021. Il s’agit des villes de Colombes et de Nanterre.

Une image contenant texte, Danse, sport, gymnastique

Description générée automatiquement

*Figure n°11* : Affiche promotionnelle de L’Olympiade culturelle entre Colombes et Nanterre *« Quand l’art et le sport font équipe »[[67]](#footnote-67)*

Ces événements ont commencé fin 2021. Ils ont alors fait l’objet d’une concertation citoyenne des Colombiens et Nanterriens lors de « *l’Agora Citoyenne* ». Globalement le projet se veut remplir quatre objectifs majeurs :

* Mettre en lumière l’histoire et le sport des deux villes de manière inédite et créative avant les JOP
* Mettre en lumière les talents locaux
* Faire participer les jeunes et les séniors dans une logique d’échange intergénérationnelle
* Créer un lien étroit entre les associations culturelles et les associations sportives des deux villes

Il est important de noter que le gain de cet appel à projets par les deux villes auprès du COJOP en supervision par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du ministère de la Culture, est différent de la simple labellisation par l’appellation « Olympiade culturelle » mise en place par le COJOP. Dans le deuxième cas, la simple labellisation concerne les projets mêlant culture et sport, elle reste symbolique et ne donne pas suite à une rémunération. Elle concerne plusieurs projets du département.

Dans la continuité de ce projet, les villes de Colombes et de Nanterre ont mis en place une « *résidence-mission* » en partenariat avec la DRAC. Ces résidences missions, chacune sur les deux territoires respectifs, permettraient de renforcer le lien entre l’art et le sport avant les JOP.[[68]](#footnote-68) Elles seront portées par un artiste ou un groupe d’artistes, et seront axées sur la thématique suivante : « *Préparer les villes à l’accueil des JOP à travers leurs habitants »*. Le but est de continuer à renforcer les liens intergénérationnels et inter-structurels au sein des deux villes. Il sera alors pour nous intéressant de voir si l’exercice empirique aura pu creuser cette question autour de ce projet d’Olympiade culturelle entre ces deux villes hôtes pour les Jeux de Paris 2024.

### 1.1.7 La charte parasportive des Hauts-de-Seine

Dans les Hauts-de-Seine, seuls 2,9 % des personnes en situation de handicap (PSH) pratiquent une activité physique et/ou sportive. Seulement 2,8 % des associations sportives du département accueillent des personnes en situation de handicap.

Face à ce constat, a en effet été signée en novembre 2022 une charte parasportive dans le but d’impulser une dynamique nouvelle à l’égard des personnes en situation de handicaps (PSH) dans le cadre de « *l’objectif JOP 2024* » du département altoséquanais. Cette charte a été signée par tous les acteurs majeurs du département à savoir l’État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Plus concrètement, cette charte a été signée par le préfet des Hauts-de-Seine, le Président du Conseil Départemental, le Président de l’Association des Maires du Département (AMD 92), le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 92), le Président du Comité Départemental Handisport (CDH 92) ainsi que le Président du Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA 92).

Dans le cadre de la dynamique JOP de Paris 2024, les acteurs du département s’engagent par le biais de cette charte à créer une meilleure dynamique à l’égard de l’inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) dans le monde sportif. Cette charte a été signée autour de cinq engagements majeurs qui sont les suivants :

* Augmenter la communication sur les nouvelles pratiques sportives inclusives en informant et en sensibilisant davantage
* Continuer de consolider le réseau local d’acteurs afin d’orienter et d’accompagner les athlètes parasportifs dans leur recherche d’offre de proximité
* Augmenter la formation des acteurs du territoire dans le champ de l’inclusion sportive des personnes en situation de handicap
* Augmenter la connaissance de l’offre parasportive mise en place par les associations du département
* Continuer de renforcer l’accessibilité, l’adaptabilité, et la sécurité des offres sportives valides et invalides pour les personnes en situation de handicap

Une image contenant habits, personne, intérieur, homme

Description générée automatiquement

*Figure n° 12* : les représentants des institutions signataires de la charte parasportive des Hauts-de-Seine

*(De gauche à droite : le président du comité départemental du sport adapté, le président du comité départemental olympique et sportif, le président du conseil départemental, le préfet des Hauts-de-Seine, le représentant du réseau sport de l’AMD 92 et le président du conseil départemental handisport)*

Le préfet des Hauts-de-Seine déclarait alors à la suite de cette signature :

***« La charte des engagements en faveur de l’inclusion des parasportifs s’inscrit pleinement dans la dynamique territoriale souhaitée et appelée de tous, État, Collectivités territoriales et mouvement sportif, et constituera un héritage fort pour les Hauts-de- Seine et la génération 2024. »[[69]](#footnote-69)***

### 2.1 …Sur lequel savoir capitaliser

Durant notre enquête, la majorité des agents ont réitéré leur souhait de voir les différentes actions menées sur le département incluses dans une réelle planification.

« ***Je pense qu'il faut faire attention aux coquilles vides. Et pour cela, il faut arrêter de créer des dispositifs pour créer des dispositifs, pour communiquer. C'est vraiment important d'articuler l'existant. Là, on a beaucoup de moyens et beaucoup de choses qui sont pensées sur le département, mais souvent peu valorisées.*** »

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Selon les différents agents interrogés, cela peut témoigner d’un manque de stratégie dès l’élaboration du « *plan héritage 2024* » dans les Hauts-de-Seine. Au fond, plusieurs dispositifs ont vu le jour, certains dans le cadre de l’héritage des Jeux de 2024, d'autres bien en amont. Certains sont mis en lumière, d’autres moins. Tout cela en l’absence de réel fil conducteur. Il n’y aurait pas de logique derrière la promotion de ces dispositifs.

En réalité, la notion d’héritage sportif implique de facto la pérennisation des actions. Pour les Semaines Olympiques et Paralympiques (SOP) par exemple, les agents, interrogés à ce sujet, ont tous exprimé leurs doutes quant au prolongement de ce dispositif après les Jeux.

***« Je pense malheureusement que ces Semaines Olympiques et Paralympiques sont du one shot. »***

Lucile Guyot, professeure de sport, référente sport santé et sport handicap SDJES 92

Il est vrai que le Comité d’Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP) n’a pas encore communiqué à ce sujet. Cependant, l’avènement de ces semaines organisées par le ministère de l’Éducation nationale ainsi que le mouvement sportif est censé constituer en grande partie l’héritage sportif dans le cadre du projet *« Génération 2024* ». C’est en tout ce qui est mentionné dans le plan « *héritage et durabilité* » de Paris 2024. Ce projet qui viserait initialement à réduire l’éloignement de l’institution scolaire du milieu associatif sportif.

Ces SOP constitueraient néanmoins une réelle opportunité de développement sportif pour le territoire. Elles auraient pleinement la capacité d’entrer dans le cadre du plan héritage altoséquanais.

***« Je pense que ces SOP peuvent léguer du progrès social et culturel. En tout cas, au moins avant les Jeux, si elles n'ont pas vocation à être reconduites après les Jeux. »***

Lucile Guyot, professeure de sport, référente sport santé et sport handicap SDJES 92

Les enquêtes ont d’ailleurs été unanimes à ce sujet. Les SOP peuvent constituer un véritable levier du fait de leurs configurations inédites. Elles constitueraient à notre sens une occasion de développement local à ne pas rater. Toutefois, l’absence de planification et le manque de vision à moyen et long terme tend à réduire les impacts positifs que ce dispositif pourrait avoir sur le département.

L’un des projets phares en matière d’héritage des JOP 2024 sur le département des Hauts-de-Seine se nomme le « Tour Olympique et Paralympique 92 » (TOP 92). La construction de ce projet peut selon nous être vectrice d’une forte dynamique autour de l’héritage sportif des Jeux sur le territoire altoséquanais. Premièrement, car ce projet devrait concerner l’ensemble des communes altoséquanaises (36 sur 36). Deuxièmement, car il permet par son essence d’instaurer un esprit de collégialité entre les différents acteurs du champ sportif, à savoir les services de l’État, les collectivités territoriales et le tissu associatif local.

**« L’objectif *(du TOP 92) est de mobiliser le département dans le cadre des jeux, aussi bien les services de l’État, les collectivités et le mouvement sportif pour les JOP*. »**

*Océane Boutard, chargé de mission sport et JOP 2024, SDJES 92*

Enfin, le TOP 92 est une initiative partenariale locale. C’est en cela qu’il constitue selon nous un levier d’héritage puissant, car il n’émane pas directement d’une commande politique ou hiérarchique, mais bien de la volonté de chaque acteur de laisser une trace positive sur le département des Hauts-de-Seine dans le cadre de l’héritage des Jeux de 2024. Du fait de son « esprit ascendant », le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine encadre les décideurs et les techniciens dans une planification collégiale, tout en laissant une autonomie accrue aux localités. Notre enquête tend à affirmer que ce projet est bien pensé stratégiquement en amont tout en respectant les particularités locales du département altoséquanais.

Nonobstant, nous avons pu déceler certaines limites au sein de ce projet que nous évoquerons dans une prochaine partie.

Les dispositifs d’apprentissages primaires que constitue les « *savoir nager* » et les « *savoir rouler à vélo* » sont également pour nous des moyens de construction de l’héritage des JOP dans les Hauts-de-Seine. Cependant, ces derniers n’ont pas été constitués dans le cadre de l’accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ils résultent de besoins d’apprentissages de savoir fondamentaux, notamment à destination des jeunes issus des territoires défavorisés.

« ***Les dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » n'ont pas été créés dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques.*** »

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Cette question a néanmoins fait l’objet de divergences durant notre enquête. Pour certains, ces dispositifs peuvent être un moyen de développer l’héritage sur le département. Pour d'autres, ces dispositifs n’ont pas leur place dans le cadre de l’héritage des Jeux. C’est notamment la vision de Cédric Barras, *chargé de l’emploi, de la formation et de l’aisance aquatique et professeur de sport au SDJES 92*. Selon lui, le « *savoir nager 92* » comme le « savoir rouler à vélo » ont été *« accaparés* » dans le plan héritage des JOP des Hauts-de-Seine dans une pure logique de valorisation et de communication individualiste. En plus de ne pas contribuer à l’amélioration de ces actions, cela créerait d’après cet agent un pessimisme et des confusions autour du concept même d’héritage des JOP 2024 sur le département.

D’après notre analyse, même si ces actions n’ont pas été élaborées dans le cadre de l’héritage des JOP, elles pourraient profiter de la dynamique introspective pour l’amélioration des politiques publiques sportives. En d’autres termes, penser ces actions dans le cadre de l’héritage des Jeux permet d’engager une réflexion critique autour des savoirs fondamentaux. Ce dynamisme pourrait selon nous pousser à repenser et/ou à améliorer ce genre de dispositif, bien qu’ils restent fragiles aussi bien en termes de moyen financier qu’en termes de moyens humains.

« ***Je pense que les Jeux ont un rôle à jouer pour mettre en lumière ces écueils-là. »***

*Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92*

En somme, les JOP auraient la capacité de pointer du doigt les maux existant au sein des politiques publiques sportives sur le territoire. Cette capacité constituerait un des pans de l’héritage des JOP dans les Hauts-de-Seine. Nous l’avons particulièrement identifié au sein des dispositifs entourant les savoirs fondamentaux. Nous pensons par ailleurs que cette faculté pourrait s’étendre à l’ensemble du champ sportif local.

Les deux derniers leviers sur lesquels les institutions du département devraient s’appuyer pour déployer le plan héritage sont les infrastructures sportives ainsi que l'Olympiade Culturelle entre les villes de Colombes et de Nanterre.

Selon nous, la dynamique de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine souffre encore de croyances autour de l'héritage tangible et intangible de l’événement. Ces croyances qui pousseraient aussi bien les décideurs politiques que les techniciens à croire à ce que l'on pourrait appeler le « miracle social du bâti ». En effet, la présence de deux sites hôtes sur le département, respectivement à Colombes et à Nanterre, mais aussi de 3 sites d'entraînements et de 47 centres de préparations aux jeux (CPJ) ne peuvent en aucun cas selon la communauté scientifique créer une dynamique d’actions et de progrès pérenne. Ces croyances doivent être selon nous déconstruites afin de pouvoir capitaliser sur les opportunités réelles des nouvelles infrastructures et/ou rénovations. De plus, cela permettrait de créer une véritable synergie entre les acteurs, là où, pour les CPJ par exemple, seules les collectivités ont un réel pouvoir décisionnel. Selon nous, les programmations sociales et culturelles doivent se faire en concertation avec l’ensemble des acteurs du champ politico-sportif. Les services de l’État sont selon nous actuellement en perte de prérogatives à ce niveau-là.

Cela s’illustre à travers l’Olympiade Culturelle qui a lieu depuis 2021 entre Colombes et Nanterre. Notre enquête a démontré une réelle absence de suivi et de concertation sur ce projet de la part des services sociaux-sportifs de l’Etat, pourtant subventionné par le ministère de la Culture. L’héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques des Hauts-de-Seine ne pourra se faire sans une réelle synergie entre tous les acteurs du champ sportif permettant alors à chacun de se saisir des opportunités locales. Dans le cas contraire, les potentialités des dispositifs risquent d’être revues à la baisse. Sur le long terme, la pérennisation de ce champ d’action risque d’être là aussi très difficile…

***« Nous au service, on est très éloigné de l'Olympiade Culturelle. Aussi bien de la convention entre Nanterre et Colombes que de la labellisation symbolique du COJOP auprès des collectivités et des projets qui allient sport et culture. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

En somme, les impacts positifs de l’héritage tangible et intangible des Jeux sur le département altoséquanais ne pourraient exister, d’après notre analyse, nous sans une réelle collégialité sur tous les projets. Cette synergie doit-être créée aussi bien en amont pour la stratégie organisationnelle de l'héritage qu’en aval pour penser l'évaluation des dispositifs.

## Penser l’approche organisationnelle de l’héritage des Jeux de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine

### 2.1 Le besoin d’une planification stratégique

L’un des préalables à tout projet de politiques publiques est la phase définitionnelle. En effet, notre étude tend à démontrer qu'il n'y a pas de définition claire et précise du « *plan héritage Paris 2024 d*es *Hauts-de-Seine »*. Plus globalement, nous avons constaté l’absence d’une notion claire autour de l’héritage d’un grand événement sportif international chez la majorité des acteurs de notre groupe de travail. L’enquête que nous avons menée tend à confirmer cette observation de terrain.

« ***Honnêtement, pour moi, cette question de l'héritage, notamment sportif, elle reste encore un peu floue dans les Hauts-de-Seine […] le définitionnel, ce que moi ça me dit on va dire, dans ma propre conception, je trouve que c'est encore trop flou, trop ambigu…*** »

Lucile Guyot, professeure de sport, référente sport santé et sport handicap SDJES 92

Il semblerait pourtant indispensable de définir ce concept auprès des faiseurs de politiques publiques. Auprès de ceux qui pensent l’élaboration de cette notion d’héritage et donc des enjeux qui entourent cette notion, afin qu’ils puissent planifier stratégiquement les axes sur lesquels travailler. Cet exercice définitionnel aurait permis de réduire les confusions et le scepticisme autour d’un concept qui semble encore abstrait… Cédric Barras, *chargé de l’emploi, de la formation et de l’aisance aquatique et professeur de sport au SDJES 92,* affirmait durant notre entretien que l’héritage n’était en réalité qu’un « mot » servant à légitimer l’accueil de ce méga événement sportif*.*

« ***Qu’est-ce que l’héritage […] en réalité ça ne veut rien dire […] on est plus dans une logique communicationnelle*** »

Définir cette notion aurait surtout permis d’atteler les acteurs à un diagnostic de terrain permettant de cerner les enjeux et les particularités auxquels doit répondre ce plan à l’issue de 2024 pour les Altoséquanais. En d’autres termes, de pouvoir identifier le ou les besoins sur le territoire dans le cadre de l’héritage des Jeux.

En plus du manque de connaissance sur cette notion, l’observation de terrain nous a permis de constater un manque cruel de planification autour des dispositifs en lien à l’héritage. Nous avons trop souvent ressenti l’aspect descendant des commandes hiérarchiques pour des actions et des dispositifs, floues et ambiguës pour les techniciens. Nous pensons qu'ils auraient largement mérité une concertation plus poussée. L’enquête effectuée tend également à démontrer cette observation.

***« Malheureusement on n'a pas de fil conducteur. On ne pense pas l'élaboration. Si malgré tout il y a des projets qui peuvent arriver sur l'héritage social, ils vont nous tomber dessus dans une logique verticale. On va sans doute subir les politiques plus qu'autre chose. C'est-à-dire qu’on n’a pas de planification, donc on ne peut pas identifier les besoins et donc on ne peut pas servir les usagers de la bonne manière. […] On n’arrive pas à prendre nos opportunités comme de réelles opportunités. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Le résultat est assez éloquent en la matière. Ce manque tend à confirmer les thèses scientifiques de la revue de la littérature. Un manque de réflexion en amont limite les impacts positifs d’un GESI sur un territoire hôte.

***« Comme dans tous les grands événements, les Jeux stimuleront l’activité commerciale du département et de la ville de Colombes. Je pense au petit commerce, c’est évident, mais ça induit une adaptation. Par exemple, c’est tout bête, mais je pense à l’anglais notamment. L’affichage en anglais se réfléchit en amont… Je ne suis pas certain que ce travail soit fait. C’est tellement vaste et ça entre dans tellement de domaines qu’en fait il faudrait faire un audit sur 10 ans pour relever tous les champs d’action ! »***

Koceila Bouhanik, déléguée du préfet à Colombes

Même si un GESI tel que les Jeux peut générer des impacts positifs. La planification reste nécessaire pour capitaliser sur ses potentialités. Dans le cadre de l’héritage économique des Jeux dans les Hauts-de-Seine, notre observation tend à nous montrer une tendance réactionnaire des politiques menées plutôt qu’une logique diagnostiquée et planifiée sur le long terme. Cela nous a été confirmé par notre enquête, notamment dans le cadre du recrutement massif lié aux métiers de la sécurité.

***« Jusqu'à preuve du contraire, les missions locales ne sont pas mobilisées. Et ça, c'est dû à un manque de planification et d'anticipation, encore une fois. Tant qu’il n’y aura pas d'anticipation, on ne pourra pas entamer la bascule. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Cette absence de planification induirait dès lors l’absence de coordination entre les différents organes de l’État. C’est l’urgence qui prendrait le pas afin de colmater les brèches au plus vite… Cela impliquerait une verticalité accrue dans les décisions et un manque d’anticipation qui ne permettraient vraisemblablement pas d’établir un travail qualitatif profond sur les réels besoins des populations…

« **Il suffit de prendre l'exemple du marathon olympique qui passera par le département. On a 5000 marathoniens qui devraient passer et donc 5000 Marathoniens qui vont jeter leurs bouteilles. Ce sont les collectivités qui vont devoir se charger de ça… D'un point de vue de l’écoresponsabilité, rien n'a été prévu**… »

Philippe Gérard, professeur de sport et référent JOP et équipements sportifs au SDJES 92

Notre enquête tend également à démontrer une absence de planification dans le cadre écologique de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine. Cela est d’autant plus marquant alors que le COJOP a mis en partie l’accent de son héritage sur des Jeux se voulant écoresponsable et éphémère. Un souhait qui nous semblait pourtant planifié de longue date. Cela n’a pas été confirmé sur le département altoséquanais.

Les efforts faits pour tenter de coordonner tous les acteurs se sont avérés insuffisants. Notre enquête de terrain à démontrer que le plan héritage des Hauts-de-Seine ne peut s’improviser au fil de l’eau. Les services sociaux sportifs de l’État ne peuvent se reposer sur leur place hiérarchique pour réunir les partenaires de manière décousue. D'après les données récoltées durant notre étude, un travail plus en profondeur doit se faire pour que les différents services puissent piloter à leurs échelles l'héritage des Jeux sur le département.

**« *Ce qui va faire la différence à l'État, c'est le tissu partenarial que tu vas créer.*»**

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

L’enquête tend à confirmer que le succès de l’État dans le champ des politiques publiques sportives se situe dans sa capacité à créer un maillage fort et réfléchi avec les acteurs. En effet, les collectivités et le mouvement sportif composé d’associations locales sont les faiseuses de politiques publiques sportives pour les usagers. Le rôle de l’État est donc d’impulser une dynamique entre ses acteurs.

***« Pour […] inclure les personnes de terrain […] à l'héritage il faudrait selon moi une meilleure articulation entre l'Éducation nationale et les services de l'État de manière générale, mais aussi les collectivités territoriales et le mouvement sportif. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Malgré les efforts de coordination effectués, l’enquête tend à démontrer qu’il y a un manque persistant de coordination entre les acteurs. Cela est d’autant plus frappant quand il s’agit de ministères. Cela a été aussi bien confirmé par les agents de l’Éducation nationale que par les agents préfectoraux.

« ***On a un manque de lien avec la DRAJES, et l’équipe de jeunesse et sport de l’Éducation nationale… Ils sont complètement absents des cités éducatives, des PRE, et du PRIJ. C’est la DRAJES qui doit nous tirer là-dessus, nous amener sur ces dispositifs-là. Nous dire voilà, la semaine du temps au temps on a nos SOP, il faut que nos cités éducatives soient là-dessus…*** »

Carl Garcia, délégué du préfet à Nanterre

Une des problématiques constatée lors de notre observation de terrain à ce sujet fut la déresponsabilisation quasiment systématique des services. Cela confirme selon nous que les services sociaux sportifs doivent mieux se coordonner pour limiter les écueils.

***« Peut-être qu’il manque des articulations, de l’information, de la communication, des supports, fin des outils, qui nous permettraient finalement d’être tous au même niveau d’information et de travailler tous en coordination. »***

Koceila Bouhanik, délégué du préfet à Colombes

Une des raisons évoquées lors de l'enquête est l’absence de moyens de communication. Notre observation de terrain n’a ni confirmé ni infirmé cela… Ce qui semblerait s’avérer véridique, c’est que les acteurs, notamment de la politique de la ville, ont été préoccupés par d’autres enjeux liés aux renouvellements des contrats de ville mettant en dernier plan les prérogatives sportives de leurs missions. C’est d’ailleurs une des raisons pour laquelle ils ont recruté un stagiaire à cette effigie.

« ***Alors pour moi déjà le plus gros problème c'est qu'il y a un gros manque de transversalité. La transversalité est absente en fait. Depuis lors, le gros bébé Éducation nationale s’est toujours suffi à lui-même. Il a toujours été indépendant.*** »

Lucile Guyot, professeure de sport, référente sport santé et sport handicap SDJES 92

Une autre raison mise en avant par notre enquête est la possible autosuffisance de certains ministères. Cette indépendance leur conférerait une certaine autonomie rendant leur effort de coordination moins puissant. Dans le cas du ministère de l’Éducation nationale, ses conseillers pédagogiques de circonscription, ses professeurs d'EPS, en plus de ses nombreux techniciens, le pousserait à se détourner d’une logique coordinatrice au profit de son influence.L’observation de terrain et notre enquête tendent à démontrer que ce ministère à tout à tirer d’une coordination avec les autres acteurs, notamment les associations locales faisant parfois preuve d’expertises très poussées sur certains enjeux sociaux sportifs. L’enquête démontre que le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine ne pourra se faire au détriment d’une coordination étroite avec les associations du territoire, mais aussi des établissements spécialisés dans le cadre du champ de l’inclusion des personnes en situation de handicap (SPH). C’est « l’aller vers » qui devra alors s’opérer. Il en va de même pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

D’après Lucile Guyot, la diffusion de l’héritage des Jeux devra inévitablement se faire au niveau des dispositifs sociaux déjà en place :

***« Là, je pense qu'il faudra faire appel aux maisons de quartier, aux médiateurs sociaux, aux centres sociaux auxquels les jeunes dans les quartiers ont confiance. Je pense qu'il faudra vraiment s'appuyer sur les grosses associations implantées dans les quartiers****,* ***pour qu'elles fassent office de******courroies de transmission****. »*

Dernièrement concernant la coordination entre les acteurs, l’enquête démontre en effet que les pensées entourant l’héritage des Jeux peuvent justement faire office de catalyseur afin de repérer les dysfonctionnements techniques aussi bien des dispositifs que des logiques partenariales.

« ***Moi je pense que l'héritage, il peut se faire à ce niveau-là, c'est-à-dire créer un maillage plus fort entre l'Éducation nationale, le mouvement sportif et le tissu associatif local.*** »

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Cela est selon nous d’autant plus intéressant, car notre revue de littérature n’a pas permis de mettre en lumière cette potentialité liée à l’héritage des Jeux.

Les données recueillies durant notre enquête ont mis en évidence l’importance de s’appuyer sur les dispositifs existants pour planifier l’héritage des Jeux.

**« *L’idée est de mettre en relation des dispositifs existants avec l’héritage des JOP. Je pense notamment à la Cité éducative, qui doit permettre de développer des projets, de développer des actions à destination des habitants en QPV en lien avec les JOP.* »**

Koceila Bouhanik, délégué du préfet à Colombes

Notre enquête de terrain a tendance à montrer que l’une des difficultés rencontrées par les techniciens dans le cadre de l’élaboration de politiques publiques résident dans l’incapacité à mettre en lien toutes les dynamiques créées. Notre enquête appuie la nécessité pour les techniciens de s’appuyer sur les leviers déjà existants, tout en créant des liens entre ces différentes actions publiques. Dans le cadre de notre sujet, les passerelles entre les dispositifs sociaux et sportifs sont nombreuses, surtout dans le cadre de la politique de la ville. L’enjeu pour les agents est donc d’utiliser la phase de coordination partenariale précédemment acquise afin de pouvoir balayer le spectre existant. Cela permettra alors par la suite de créer de nouveaux liens entre les leviers d’actions publiques.

***« Il faut essayer d'abord, je pense, dans un premier temps de valoriser l'existant [...] Ensuite, il faut se poser les bonnes questions, c'est-à-dire un label, ok, mais qu'est-ce qu'auront les collectivités à gagner avec l'instauration de ce label ? Quelle serait la plus-value ? Est-ce qu'elles auraient des subventions ? Si oui, quelles subventions ? […] Il faut se poser les bonnes questions pour faire les bonnes choses. »***

Lucile Guyot, professeure de sport, référente sport santé et sport handicap SDJES 92

Plus concrètement, nos données ont tendance à montrer que penser la planification stratégique de l’héritage des Jeux de cette manière permettrait de limiter les écueils. En effet, si l’on prend l’exemple de l’instauration d’un label pour les associations inclusives des Hauts-de-Seine, le fait même de se reposer sur l’existant pousse le technicien à questionner la pertinence de son action. Plus encore, cette rétrospection pourrait également impliquer le souhait de perfectionner les leviers à disposition pour les usagers du service public. De cette manière, la planification permettrait d’épurer les actions disponibles pour les administrés. Les associations locales pourraient alors bénéficier d’une meilleure visibilité sur les différents dispositifs et les appels à projets tout en ayant des tâches administratives moins lourdes.

Enfin, les agents ont également insisté sur le fait de s’appuyer sur l’existant en matière d’établissements sociaux sportifs en plus des actions publiques. Les centres de loisirs, les centres sociaux, mais également les tissus associatifs locaux seraient en ce sens les véritables transmetteurs de politiques publiques auprès des populations locales.

***« C’est-à-dire que quand tu travailles en QPV, tu ne travailles pas de la même manière que quand tu travailles au centre de Paris ou voilà… C’est d’autres problématiques qu’il faut prendre en compte... Parce que le sport certes, mais au-delà de ça, quand tes implantés en QPV en tant qu’association sportive tu traites de thématiques sociales, tu traites de thématiques économiques, tu traites de thématiques religieuses, fin toute une gamme finalement de problématique que tu ne retrouverais pas par exemple au centre-ville. »***

Koceila Bouhanik, délégué du préfet à Colombes

Notre enquête nous a permis de conforter l’importance des contextes locaux singuliers. En effet, le cadre de la planification stratégique de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine devrait systématiquement répondre aux problématiques locales. En somme, la politique de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine ne peut avoir la même logique stratégique et organisationnelle en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) qu’en quartier d’affaires… Les données affirment que cela devrait se faire dans un souci de répondre aux besoins singuliers des administrés.

***« Parce que ce sont des infrastructures qu’ils ne s’approprient pas... Parce que le prix des places... Parce que pas d’intérêt pour le sport... Parce que la gestion quotidienne est difficile... Parce que je remplis mon frigo plutôt qu'acheter des places pour voir le rugby, ou que sais-je encore… »***

Koceila Bouhanik, délégué du préfet à Colombes

La pensée stratégique et organisationnelle de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine doit donc être pensée différemment selon les localités. Les étapes de définition, de planification, de coordination et de maîtrise de l’existant en matière d’actions publiques doivent donc être largement acquises par le tissu partenarial afin de penser plus spécifique de localité en localité. Notre enquête a tendance à montrer que cela n’est pas réellement pensé dans le cadre de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine. L’enquête met en évidence l’importance de s’appuyer sur les tissus associatifs locaux, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour faciliter ce travail de planification stratégique.

Les données récoltées montrent que sans ces étapes préalablement pensées l’héritage des Jeux ne pourra alors être pérennisé. Ceci serait notamment vrai pour l’héritage économique des Jeux de Paris 2024 :

***« Maintenant, est-ce que ces emplois seront pérennisés ? J'en doute ! »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92, au sujet des métiers de la sécurité

En somme, pour pérenniser les actions publiques dans le cadre de l’héritage des Jeux, il faut que les acteurs aient préalablement pensé la définition, la planification, la coordination, ainsi que leurs imbrications dans les politiques sociales et sportives déjà existantes. D’après notre analyse de terrain, c’est ce travail de planification stratégique qui permettrait d’édifier sur des bases solides les actions liées à l’héritage des Jeux. Cette édification aurait alors plus de chances d’aboutir à la pérennisation des leviers sur le temps long.

### 2.2 L’impératif d’organiser l’héritage des JOP 2024 avec les administrés

L’étude réalisée a mis en lumière l’absence des usagers dans la planification stratégique de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine…

***« Je ne parle même pas des usagers qui, en réalité, eux sont vraiment les derniers maillons de la chaîne. Ils ne sont que très rarement associés. Je suis désolé de le dire comme ça, mais il faut prendre ancrage sur le bas. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Cette absence des administrés dans la planification stratégique de l’héritage a pour conséquence de limiter l’utilité de l’action. Les besoins ne sont pas remontés auprès des opérateurs, ce qui créerait un décalage entre le besoin et la réponse au besoin.

***« J'ai toujours dit pour tous mes projets qu’un projet qui marche, c'est un projet qui est accaparé par la population. Parce que, finalement, les projets, tu ne les fais pas pour toi, tu les fais pour les administrés. Et donc c'est à eux de se saisir des projets, en étant une force de proposition. C'est eux qui sont proches du terrain, donc ils connaissent leurs besoins, ils connaissent aussi les écueils, les manques, les freins. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

De ce point de vue, l’enquête confirme les thèses littéraires évoquées dans une première partie. En effet, dans le cadre de l’élaboration de politiques publiques sociales et sportives et plus particulièrement dans le cadre de l’héritage des Jeux, il serait impératif d’associer les populations aux diagnostics locaux, mais aussi à la conception et à l’évaluation des dispositifs publics. Cela toujours dans un souci de répondre à l’intérêt général et donc aux problématiques locales.

***On parle de démocratie participative, mais je pense qu’il faut adapter ça dans le fonctionnement professionnel. Il faut arrêter avec ces dispositifs qui sont pensés dans des salles fermées avec des gens sans doute bien-pensants, mais déconnectés de la réalité… Ce qu'il manque aujourd'hui, ce sont les espaces d'intelligence collective.***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

Les enquêtes ont largement mis en garde contre ces écueils, selon eux, trop nombreux dans leur profession. Il y aurait un décalage entre la théorie de nos régimes politiques et la réalisation des actions publiques. Cet écart majoritairement considéré comme hors sol durant notre enquête créerait une défiance des individus vis-à-vis des élites aussi bien politiques que techniques. Dans le cadre de l’héritage des Jeux, cela s’avère contre-productif. D’une part, car l’accueil des grands événements sportifs internationaux (GESI) est largement remis en cause par l’opinion publique dans leurs conceptions actuelles, mais aussi, car cette défiance empêcherait l’association des habitants aux décisions et aux conceptions publiques. En d’autres termes, cet écueil créerait une absence d’association des citoyens du côté des techniciens, mais aussi une forme de désespoir de ces derniers envers leur hiérarchie. L'enquête tend à montrer que cela ce caractériserait par une défiance des techniciens vis-à-vis des décisionnaires créant alors ce que l’on pourrait appeler une « inertie publique ». Ceci est selon nous l’opposé même d’une dynamique positive dans le cadre de l’héritage des Jeux !

Les données récoltées ont pu mettre en évidence des solutions à ces écueils.

***« Pour moi la clé réside dans la place de l’usager dans l’élaboration des dispositifs. Pour moi l’héritage doit être cela. On a pour ça les moyens de concertations collectives. On pense pour l’usager, mais l’usager doit penser pour lui c’est fondamental… Malheureusement si on subit les politiques publiques, la bascule vers l’héritage ne pourra pas s’opérer. »***

Sonia Chabane, adjointe à la cheffe du SDJES 92

En effet, les espaces d’intelligences collectives pourraient servir selon l’enquête aux techniciens pour mieux se coordonner. Cette coordination servirait alors à planifier par exemple les temps de concertations collectifs, entre élus, hauts fonctionnaires, techniciens et citoyens. Nous n’avons pas constaté la pratique de cette méthode durant notre stage au sein de notre groupe de travail.

D’après notre analyse, cette méthode aurait la faculté d’attirer les jeunes aux dispositifs existants et aux nouveaux dispositifs tels que le Plan Régional d’Insertion de la Jeunesse (PRIJ), les Cités éducatives, les Contrats de Ville, les Bataillons de la prévention, etc. Les concertations citoyennes permettraient de profiter des JOP pour mieux répondre aux besoins liés à l'insécurité. Selon notre enquête, cette méthode aurait permis aux usagers d’être plus créatifs sur certaines actions publiques au sein des QPV. Les liens intergénérationnels auraient également été stimulés.

« ***C’est important de bien communiquer, de dire ce que l’on fait et pourquoi on le fait et combien de temps ça va durer et combien ça coûte, etc.***

***Mais après dans le cadre de l'héritage des Jeux, c'est l'histoire de la communication. Comment faire en sorte qu’après la création d'un label ou après la création du guide, les familles, les proches, les aidants, des personnes en situation de handicap aient confiance en cette labellisation ? Qu’elles puissent envoyer leurs proches les yeux fermés au sein de ces associations ? Il y a tout un travail de communication à faire à ce niveau-là.*** »

Lucile Guyot, professeure de sport, référente sport santé et sport handicap SDJES 92

Enfin, notre étude a également confirmé l’importance d’une communication pour les usagers dans le cadre de la construction de l’héritage des Jeux. Cette communication ne pourrait se limiter à des déclarations institutionnelles. Elle devrait en effet répondre à de réels besoins en mettant en lumière les problématiques rencontrées par les administrés. Une communication associant les usagers permettrait également de faciliter la précision de l’action tout en gagnant une certaine légitimité auprès de la population. Les données récoltées tendent à signifier qu’une bonne communication faite donc pour et avec les usagers créerait une dynamique positive autour de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine.

### 2.3 Recommandations et perspectives

Par le biais de notre observation de terrain et des données récoltées par l’intermédiaire de nos entretiens, nous pouvons dresser quelques recommandations. Nous souhaitons en effet donner dans cette partie quelques éléments de perspectives en croisant les éléments de notre enquête avec notre analyse personnelle.

Premièrement, les jeux d’acteurs ont rapidement été constatés durant notre expérience professionnelle. Notre enquête a confirmé que ces luttes d’influence étaient l’un des freins majeurs à l’élaboration de la stratégie de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine.

***« En fait tout l’enjeu des politiques de la ville, l’histoire même des politiques de la ville, c’est l’histoire de la lutte des services. On reprend un peu la locution de Marx, quand il disait que l’histoire de toute civilisation c’est l’histoire de la lutte des classes. Là c'est un peu ça, c’est-à-dire que les services ont un budget, ils veulent exister, et ils ont des orientations, ils veulent vivre, ils veulent lutter dans leurs survies. »***

Carl Garcia, délégué du préfet à Nanterre

Cette citation résume assez bien l’état d’esprit de nos services sociaux sportifs. Alors que le but est de servir l’intérêt général dans la réalisation stratégique de l’héritage des Jeux, les acteurs auraient tendance en réalité à s’entre-déchirer dans des logiques d’influences servant les intérêts de certains acteurs et/ou agents. De ce fait, aucune organisation solide n’est possible. Les dispositifs sont alors disparates ne suivant pas de réel fil conducteur.

***« C’est-à-dire que chacun à des objectifs, ou des orientations qui ne correspondent pas forcément aux objectifs du partenaire à côté ou à la temporalité. Quelquefois, pour l’Éducation nationale il faut mettre par exemple ce truc-là tout de suite alors que pour le ministère de l’Intérieur ou d’autres acteurs de terrain c’est dans un temps un peu plus long. Il faudrait arriver à créer des synergies, arriver à coordonner des temporalités et arriver à mettre en cohérence des objectifs. »***

Carl Garcia, délégué du préfet à Nanterre

Travailler en partenariat demande déjà une rigueur organisationnelle lourde. C’est notamment le cas pour les services sociaux, qui considèrent le champ sportif comme une compétence tierce. Faire cohabiter les priorités de chacun est déjà un frein sur lequel les agents ont du mal à travailler. Les luttes d’influences n’auraient donc pas la place dans l’intérêt commun. Cela est d’autant plus vrai pour l’héritage des Jeux de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine. Par ailleurs, les services de l’État font déjà face à des jeux d’acteurs avec les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les associations et même les entreprises privées…

***« Nous on a fait l’opération mille dojos, à Nanterre avec Hauts-de-Seine habitat ça s’est très mal passée. Le maire a voulu reprendre, il a arraché la plaque que le préfet avait mise... Parce qu’il y a une histoire de financement, ça ne lui a pas plu… Un contrat de ville par exemple, qui est un peu la table des lois des actions, c’est censé être le socle… Ils m’ont mis zéro action sport dans le contrat de ville. Est-ce que c’est normal ? Il n’y a pas d’actions sport dans les contrats de villes ! Et pourtant je leur dis, je l’ai dit à la PDEC… Une évaluation a montré qu’il manquait d’action sport dans le dernier contrat de ville. »***

Carl Garcia, délégué du préfet à Nanterre

Le service social de la politique de la ville a déjà du mal à mettre en place des actions de jeunesse et de sport dans les contrats de villes avec les collectivités. La diminution des prérogatives de l’État en matière sportive ne cesse de progresser face aux collectivités et même face à l’Agence Nationale du Sport (ANS) qui a émergé il y a quelques années. Les luttes de services interétatiques sont alors plus que rédhibitoires dans le cadre de l’héritage d’un grand événement sportif tel que les Jeux.

Heureusement des solutions existent à chaque frein. En effet, nos données et notre analyse peuvent servir ; en toute humilité, à dresser des recommandations.

***« Maintenant ce que je peux dire concernant le TOP 92. Le frein que nous on a rencontré, c'est ce double pilotage entre le préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale. Par exemple, pour la communication, on a deux services communication, on a le service communication de la DSDEN et le service communication du préfet. Mais les deux ne se parlent pas. Mais purée, parlez-vous ! Ça doit être bien huilé ! »***

Philippe Gérard, professeur de sport et référent JOP et équipements sportifs au SDJES 92

Nos données et nos analyses mettent en lumière l’importance d’une communication étroite entre les services étatiques. Alors que les services sociaux sportifs sont présents dans un même bâtiment, la communication était rarissime durant notre expérience. Une synergie entre ces services concernant l’élaboration de l’héritage des Jeux ne peut reposer à notre sens uniquement sur la bonne volonté de stagiaires… L’élaboration des actions se trouverait dans le cas échéant directement impactée.

Également notre enquête a mis en avant le manque de moyens alloués aux politiques publiques en lien avec l’héritage des Jeux. Hormis pour le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine, aucune des actions suivies ne bénéficie de moyens aussi bien humains que financiers.

***« Si tu veux qu'une politique publique fonctionne bien, il faut mettre le paquet en termes de subventions. Si tu ne mets pas le paquet, c'est que politiquement en réalité tu envoies le message inverse… Par exemple pour le Tour Olympique et Paralympique, on a essayé de se battre pour avoir des subventions. »***

Philippe Gérard, professeur de sport et référent JOP et équipements sportifs au SDJES 92

Ce manque de moyen humain est financier peut selon nous être comblé par les moyens alloués dans le cadre de la Politique de la Ville. En effet, aucun contrat de ville ne semble financer des projets liés aux Jeux. Seules des actions non pérennes dans le cadre des quartiers d’été sont financées par la MVCS dans le cadre d’enveloppe tierce. Il est vrai que la politique de la ville finance des associations, notamment sportives, cependant rien ne nous a montré que ces associations travaillent pour l’élaboration de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine.

Selon nous, les agents des services sociaux de l’État français doivent utiliser l’héritage pour repenser les politiques publiques sportives jugées défaillantes, voire obsolètes. Durant notre enquête ce sont les stages « *savoirs nager 92* » et les stages « *savoir rouler à vélo*» qui ont été pointés majoritairement du doigt par les services sportifs. Pour les services sociaux, notre étude a montré que les orientations du plan régional d’insertion jeunesse (PRIJ) doivent-elles être repensées et planifiées dans un souci de pérennisation des actions à destination des usagers prioritaires. Les jeunes de 16 à 25 ans ne peuvent être orientés unilatéralement et exclusivement vers des métiers liés à la sécurité des JOP dans une pure logique réactionnaire.

Notre enquête a permis de soulever des moyens intéressants présents au sein du département altoséquanais pour construire l’héritage des Jeux à un an de l’échéance fatidique. Les treize maisons sports santé (MSS) ou encore l’accueil de certaines délégations étrangères au sein de centre de préparations aux jeux (CPJ) pourraient constituer un levier fort en matière d’héritage social et sportif.

Dans le cadre de l’élaboration de la stratégie organisationnelle des Jeux dans les Hauts-de-Seine, des solutions ont été mises en avant et analysées par nos soins durant notre étude. En effet, la politique de la ville dispose selon nous de ressources financières et humaines intéressantes (crédits, adultes relais) pouvant nourrir la stratégie organisationnelle de l’héritage des Jeux. Le renouvellement des contrats de ville pour la période 2023-2029 constituerait une bonne occasion de fructifier des plans et les actions sociales et sportives après les Jeux.

Pour finir, des méthodes plus techniques telles que les espaces d’intelligences collectives, les agoras citoyennes, ou encore le mixage de publics sociologiquement différenciés ont été évoquées durant notre enquête. Ils constituent selon nous des idées innovantes dans pour penser la stratégie organisationnelle de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine.

## Conclusion générale

Le Comité International Olympique (CIO) a fait de l’héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024 l’une de ses grandes priorités. Effectivement, le Comité d’Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP) a mis en place un « *plan héritage et durabilité* ». Ce plan doit répondre aux enjeux sociaux sportifs de demain par l’intermédiaire des Jeux de Paris 2024. Les problématiques sportives, sociales, économiques, urbaines ou encore écologiques ont largement été traitées dans ce rapport présentant des dispositifs publics pour répondre à ces différents enjeux. Ce plan compte répondre à ces différents défis par le biais du potentiel héritage des Jeux de Paris 2024.

Ce plan « *héritage et durabilité* » de Paris 2024 a été confronté aux thèses littéraires liées au concept de l’héritage entourant les grands événements sportifs internationaux (GESI). Cette revue de littérature a démontré l’obsolescence progressive des GESI dans leurs conceptions actuelles. La notion d’héritage, aussi bien tangible qu’intangible, a largement été remise en question par la communauté scientifique.

Toutefois, bien que cette notion reste difficilement mesurable et même bien souvent surestimée, elle reste une réalité publique aussi bien d'un point de vue tangible qu’intangible. Cette étude a tenté de démontrer de quelle manière les services, sociaux et sportifs de l’État français dans les Hauts-de-Seine, peuvent-ils penser la stratégie organisationnelle de l'héritage des Jeux à travers les recommandations de la communauté scientifique.

Les résultats de notre enquête tendent à montrer l’absence d’une réelle planification stratégique au sujet de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine. En effet, bien que des dispositifs sociaux et sportifs existent, ces derniers ne suivent pas de réel fil conducteur. Ces actions ne suivraient pas de logiques partenariales définies. Cela est contradictoire avec la notion même d’héritage, car celle-ci doit être pensée à la lumière d’une ligne directrice conjointement définie. Cette absence de planification se répercuterait directement dans la réponse aux besoins des populations locales mais aussi dans l’absence de capitalisation sur les capacités existantes.

Notre enquête a donc tenté de dresser quelques sentiers dans la manière de penser l’héritage des Jeux. Afin de pouvoir capitaliser sur des potentialités indéniables, notamment en matière d’infrastructures sportives, les services sociaux sportifs du département des Hauts-de-Seine se doivent de penser la planification stratégique d’un projet ambigu aussi bien pour les chercheurs que pour les techniciens. Notre enquête de terrain tend à démontrer l’importance d’une définition claire de la notion d’héritage des Jeux de Paris 2024 afin de mieux penser les projets d’actions publiques. Pour ce faire, nos données ont mis en avant la nécessité de mieux coordonner les acteurs afin de créer une véritable transversalité entre les services. Notre étude de terrain a également tendance à démontrer l’importance d’une collégialité à travers une meilleure concertation des techniciens par les élus et les hauts fonctionnaires dans la prise des décisions. L’étude a également mis en lumière la nécessité de penser l’héritage des Jeux avec le tissu associatif local, mais aussi avec les usagers du service public qui semblent encore trop souvent oubliés. Des enjeux de communication ont été mis en avant durant notre étude. Les données récoltées montrent que la communication doit répondre aux enjeux partenariaux, mais aussi aux enjeux de relation entre l’État et ses administrés. De ce fait, les contextes locaux singuliers devraient être constamment pris en compte dans la réponse aux besoins des localités. L’étude insiste sur l’importance de s’appuyer sur les dispositifs sociaux et/ou sportifs existant tout en promouvant l’innovation dans la manière de concerter les acteurs pour répondre aux besoins. Notre enquête a largement pointé du doigt les freins que constituent les jeux d’acteurs dans la planification stratégique de l’héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine. Pour se faire, l’étude a démontré l’importance de servir l’intérêt général au détriment des intérêts individuels. Une des solutions résiderait dans l’association des usagers dans l’élaboration, le suivi et l’évaluation même des dispositifs de politiques publiques sportives liés à l’héritage des Jeux de Paris 2024 pour les altoséquanais. Cela permettrait de faire en sorte que les usagers accaparent les projets qui leur sont destinés. Cela aurait tendance à faciliter la pérennisation des leviers publics dans le but de répondre à l’intérêt général sur le plus long terme.

# *Bibliographie*

## Articles de revues

ANDREFF W. (2015), Les dépassements de coût des Jeux Olympiques : Paris doit-elle candidater à n'importe quel prix ? dans Quel Sport ?, n°27, 1-16

ATTALI M. (2019), Les défis de l’héritage des Jeux olympiques et paralympiques : De la croyance aux possibilités, dans Revue internationale et stratégique, n°114, 127-137

BEZES. P, LE LIDEC. P. (2016), Les nouvelles divisions du travail étatique, dans Revue française de science politique, Vol. 66 n°3-4, 407-433

BOURBILLIERES H, KOEBEL M. (2020), Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, dans Movement & Sport Sciences, n° 107, 17-29

BORIUS O. (2010), Rio de Janeiro olympique : murs tropicaux, favelas et gentrification, dans Independencias Dependencias Interdependencias, 1-17

CHAPPELET J-L. (2017), Pour un cadre global de lutte contre la corruption dans le sport, dans jurisport, n°181, 1-4

CHAPPELET, J. (2018), Les retombées touristiques des Jeux Olympiques d’aujourd’hui, Dans Entreprises et histoire, n° 93, 90-104

CHARRIER D et JOURDAN J. (2009), L’impact touristique local des grands événements sportifs : Une approche qualitative de la Coupe du monde de rugby en Île-de-France, dans Téoros : revue de recherche en tourisme, n° 28(2), 45 -54

CHARRIER D., JOURDAN J., BOURBILLIERES H., DJABALLAH M., & PARMANTIER C. (2020), L'impact social des grands événements sportifs : réflexions théoriques et méthodologiques à partir de l'Euro 2016, dans Movement & Sport Sciences, n°107, 3-15

FERRAND N. (2022), La SOLIDEO : une organisation et des ambitions fortes pour réussir les Jeux olympiques de 2024, dans *Administration*, n° 275, 43-44

GIGNON A, DELAPLACE M. et DE SOUZA F. P. (2022), Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et images de Paris : Résultats de deux enquêtes ex-ante auprès des touristes et des Franciliens, en ligne, 1-29

GOMEZ C. (2022), Une exposition en mondovision, dans Panard, n°1, 104-109

GOUGUET J. (2015), L’avenir des grands événements sportifs : La nécessité de penser autrement, dans *Revue juridique de l’environnement*, numéro spécial, 95-115

KHOURY Z. (2022), La sécurité des grands événements sportifs, constantes et variations, Servir, 515, 28-30

LEBEAU B. (2018), « Les Jeux olympiques de 2024 : une chance pour le Grand Paris ? », dans EchoGéo [En ligne], 1-11

VIERSAC M. et ATTALI M. (2021), Discuter l’héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale, dans Staps, 134, 113-136

NAPPI-CHOULET I. et DE CAMPOS RIBEIRO G. (2018)., L'héritage urbain des jeux Olympiques et Paralympiques, dans L'Économie politique, n °78, 69-80

ZIMBALIST A. (2010), « Cela vaut-il le coût ? De nombreux pays aspirent à organiser les Jeux olympiques et autres grands événements sportifs. Mais pourquoi ?», dans Finances et Développement, 1-4

## Articles de journaux en ligne

C. Dubreuil. (2022, 28 mars). L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi Jeux Olympiques et son volet sécurité. *L’Equipe*.

<https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/L-assemblee-nationale-adopte-en-premiere-lecture-le-projet-de-loi-jeux-olympiques-et-son-volet-securite/1388414>

Madeline, B. (2021, 1er octobre). Les Jeux olympiques de Paris 2024 pourraient créer jusqu'à 150 000 emplois*. Le Monde*.

<https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/10/01/les-jeux-olympiques-de-paris-2024-pourraient-creer-jusqu-a-150-000-emplois_6096697_3234.html>

Marion, H. (2021, 1 octobre). *Les leçons de vie d’athlètes paralympiques à* l’ICN*.* *L’Est Républicain.*

<https://www.estrepublicain.fr/sport/2021/10/01/les-lecons-de-vie-d-athletes-paralympiques-a-l-icn>

Philippe, L. (2023, 23 mars). JO 2024 : les députés autorisent la vidéosurveillance algorithmique avant, pendant et après les Jeux. *Le Monde*.

<https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/03/23/jo-2024-les-deputes-autorisent-la-videosurveillance-algorithmique-avant-pendant-et-apres-les-jeux_6166681_3242.html>

Tessier, P. (2023). *JO 2024 : les députés inquiets des incertitudes pesant sur les retombées économiques.* La Gazette des communes. Sur

<https://www.lagazettedescommunes.com/853035/jo-2024-les-deputes-inquiets-des-incertitudes-pesant-sur-les-retombees-economiques/>

## Communiqués de presse

Organisation mondiale de la santé. (2019, 22 novembre). *Communiqué du 22 novembre 2022 à propos d’une nouvelle étude dirigée par l’OMS, la majorité des adolescents du monde ne sont pas assez actifs physiquement, ce qui met en danger leur santé actuelle et future.*

<https://www.who.int/fr/news/item/22-11-2019-new-who-led-study-says-majority-of-adolescents-worldwide-are-not-sufficiently-physically-active-putting-their-current-and-future-health-at-risk>

Préfet des Hauts-de-Seine*. (2023, 17 février). Communiqué du 17 février 2023 à propos des Journées départementales dédiées au handicap dans les Hauts-de-Seine.*

[*https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/Journees-departementales-dediees-au-handicap-dans-les-Hauts-de-Seine*](https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/Journees-departementales-dediees-au-handicap-dans-les-Hauts-de-Seine)

Préfet des Hauts-de-Seine. (2022, 26 novembre). *Communiqué du 26 novembre 2022 à propos de la signature de la charte d’engagement en faveur de l’inclusion des parasportifs*.

[https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/21595/134903/file/2022-1126%20CP%20Objectif%20JOP2024%20%20l’Etat%20et%20les%20collectivités%20des%20Hauts-de Seine%20s’engagent%20en%20faveur%20de%20l’inclusion%20des%20parasportifs.pdf](https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/21595/134903/file/2022-1126%20CP%20Objectif%20JOP2024%20%20l%E2%80%99Etat%20et%20les%20collectivit%C3%A9s%20des%20Hauts-de%20Seine%20s%E2%80%99engagent%20en%20faveur%20de%20l%E2%80%99inclusion%20des%20parasportifs.pdf)

## Rapports

CARREE A, MARTENS P, MARTIN-NEDELIAN V (2021*). Les Jeux Olympiques et les phénomènes d'inclusion et d'exclusion des populations du pays hôte*.

<https://www.u-orme.fr/images/pdf/JO_Exclusion_Master_MOS.pdf>

CHAPPELET, J.-L. (2018). *Défis et opportunités pour des villes olympiques du passé et du futur*.

<http://serval.unil.ch/notice/serval:BIB_29F28F9E5192>

Comité International Olympique. (2017). *Approche stratégique du CIO en matière d’héritage*.

<https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-version-complete.pdf?_ga=2.66693606.934843673.1692005989-1156204032.1684245430>

GASPARINI, W (2021), *La candidature de Rome aux JO 2024 : sociologie d’un retrait annoncé*, *Colloque international « Participation et contestation dans les candidatures aux Jeux olympiques ».* Univoak.eu.

<https://univoak.eu/islandora/object/islandora%3A115305?solr_nav%5Bid%5D=8b905474ca41df4ed94d&solr_nav%5Bpage%5D=1&solr_nav%5Boffset%5D=3>

Paris 2024. (2021). *Notre ambition pour Paris 2024 : un nouveau modèle d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour contribuer à la transformation écologique*.

<https://www.paris2024.org/fr/heritage-ambition-environnementale/>

Paris 2024. (s.d.). *Plan Héritage Durabilité*.

<https://www.paris2024.org/fr/plan-heritage-durabilite/>

Santé publique France *Surveillance* (2021). *Epidémiologique des noyades. Résultats de l’enquête NOYADES.*

[https://www.santepubliquefrance.fr](https://www.santepubliquefrance.fr/)/

## Sites internet

Académie de Versailles. (2023). *Programme de* *la persévérance scolaire 92. ac-versailles.fr.* Sur

<https://www.ac-versailles.fr/la-perseverance-scolaire-92-125345>

Banque des Territoires. (2019). *Un fonds d'amorçage de 50 millions pour l'héritage de Paris 2024.* Banque des Territoires. Sur

[https://www.banquedesterritoires.fr/un-fonds-damorcage-de-50-millions-pour lheritage-de-paris-2024](https://www.banquedesterritoires.fr/un-fonds-damorcage-de-50-millions-pour%20lheritage-de-paris-2024)

Comité International Olympique. (s.d.). *Définition de l’héritage olympique*. Olympics.com. Sur

[https://olympics.com/cio/heritage-olympique#:~:text=On%20entend%20par%20héritage%20olympique,bien%20après%20la%20manifestation%20olympique](https://olympics.com/cio/heritage-olympique#:~:text=On%20entend%20par%20h%C3%A9ritage%20olympique,bien%20apr%C3%A8s%20la%20manifestation%20olympique)

Conseil Constitutionnel. (2008). *Texte intégral* de la *Constitution du 4 octobre 1958* *en vigueur*. Conseil-constitutionnel.fr. Sur

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>

Département des Hauts-de-Seine. (s.d.). *Sport*. Hauts-de-Seine.fr. Sur

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/sport>

Institut national de la statistique et des études économiques. (2021). L'économie *française en 2020 - Comptes annuels*. Sur

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5386551>

Krassovsky, J. (2018). *Amarrée à la territoriale : Nadège Baptista*. Lagazettedescommunes.com. Sur <https://www.lagazettedescommunes.com/578798/amarree-a-la-territoriale-nadege-baptista>

Légifrance. (2015). *Décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux préfets délégués pour l'égalité des chances.* Légifrance.gouv.fr. Sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000457093>

Légifrance. (2022). *Décret du 2 novembre 2022 portant nomination de la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine Mme BAPTISTA (Nadège)*. Legifrance.gouv.fr. Sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046514542>

Le Journal du Dimanche. (2023*). Emeutes de 2005 : retour sur les trois semaines qui ont enflammé la France*. Lejdd.fr. Sur

<https://www.lejdd.fr/Societe/Emeutes-de-2005-retour-sur-les-trois-semaines-qui-ont-enflamme-la-France-756491>

Ministère de la Culture. (s. d.). *Résidence-mission dans le cadre de l’Olympiade culturelle/ Villes de Colombes et de Nanterre*. Sur

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Residence-mission-dans-le-cadre-de-l-Olympiade-Culturelle-Appels-a-projets-villes-de-Colombes-et-de-Nanterre>

Ministère de l’Education Nationale et de la Jeunesse. *La semaine olympique et paralympique*. Education.gouv.fr Sur

<https://www.education.gouv.fr/la-semaine-olympique-et-paralympique-305279>

Ministère de l'Intérieur. (s. d.). *Acteurs de la mission ville et cohésion sociale (MVCS)*. Hauts-de-Seine.gouv.fr. Sur

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-Ville-Cohesion-sociale/1.-Acteurs-de-la-mission-ville-et-cohesion-sociale-MVCS>

Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer. (2005). *Archives de Nicolas Sarkozy 2005-2007*. Sur

<https://www.interieur.gouv.fr/fr/Archives/Archives-ministres-de-l-Interieur/Archives-de-Nicolas-Sarkozy-2005-2007/Interventions/13.12.2005-Reunion-de-l-ACPHFMI>

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (s. d.). *Présentation du dispositif « savoir rouler à vélo ».* Sport.gouv.fr. Sur

<https://www.sports.gouv.fr/presentation-du-dispositif-611>

Préfet des Hauts-de-Seine. (2023). *Les Services de l’Etat dans les Hauts-de-Seine. Politique de la Ville, Cohésion sociale. 10. JOP 2024*. Hauts-de-Seine.gouv.fr. Sur

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-Ville-Cohesion-sociale/10.-JOP-2024>

République française. (2022). Décret du 2 novembre 2022 portant nomination de la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine Mme BAPTISTA (Nadège). Journal Officiel de la République Française Sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046106024/>.

Sénat. (2013). Durée moyenne d’exercice de la fonction de préfet réponse à la question écrite n°07139 14e législature du Sénat sur la durée moyenne d'exercice de la fonction de préfet. Sénat.fr. Sur

<https://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130607139.html>

Service public France. (2023). *« J’apprends à nager » et « Aisance aquatique : des cours gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans*. Service-public.fr. Sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15758>

Ville de Colombes. *Olympiade culturelle*.Colombe.fr. Sur

<https://www.colombes.fr/culture/olympiade-culturelle-1345.html>

## Liste des annexes

[1] Cadre des entretiens semi-directifs

[2] Retranscriptions des entretiens

### Annexe numéro 1 : Cadre des entretiens semi-directifs

*Cadre d’entretien reprenant les grands axes abordés durant l’enquête qualitative*

I/ L’héritage sportif

* Les semaines Olympiques et Paralympiques (SOP) et l’héritage sportif des JOP dans les Hauts-de-Seine ?

* Le Tour Olympique et Paralympique (TOP 92) et l’héritage sportif des JOP dans les Hauts-de-Seine ?
* Les savoirs fondamentaux et l’héritage sportif des JOP dans les Hauts-de-Seine
* Les infrastructures et l’héritage des JOP dans les Hauts-de-Seine

II/ L’héritage social

* L’Olympiade Culturelle et l’héritage social des JOP dans les Hauts-de-Seine ?
* La pérennisation des évènements sociaux et sportifs s après les Jeux
* Les défis potentiels en matière d'héritage social des JOP dans les Hauts-de-Seine ?

III/ L’héritage économique

* Les opportunités économiques identifiées avec les JOP dans les Hauts-de-Seine ?
* Les entreprises locales et leur implication dans l'héritage économique des JOP dans les Hauts-de-Seine ?
* Les métiers nécessaire à l’organisation des JOP

IV/ L’héritage urbain

* Les infrastructures sportives pour les JOP dans les Hauts-de-Seine et l’héritage urbain des JOP dans les Hauts-de-Seine pourraient-elles être intégrées dans
* L’aménagement urbain et le développement des espaces publics, en termes de mobilité, d'accessibilité et de qualité de vie pour les habitants et les JOP dans les Hauts-de-Seine
* Les projets et les initiatives d'aménagement urbain spécifiques envisagés dans les Hauts-de-Seine pour l’héritage urbain des Jeux sur le département

V/ Conclusions, proposition, recommandation, autres

* Carte blanche

### Annexe numéro 2 : Retranscriptions des entretiens semi-directifs

**Retranscription des entretiens « mots pour mots ».**

Chaque entretien varie en fonction des réponses de chaque enquêtés au « cadre de l’entretien ». Un entretien n’a pas été retranscrit, faute d’accord de dernières minutes (enregistrement, notes) comme précisée ci-dessous. Les parties jugées confidentielles, superflues ou non nécessaires de chaque entretien n’ont pas été retranscrites. Tous les enquêtés ont été invitées à compléter leurs propos, s’ils le souhaitent en aval de l’entretien. Le cadre des entretiens et les modalités ont-elles largement été précisées en amont.

|  |
| --- |
| ***Entretien avec monsieur Koceila Bouhanik, délégué du préfet à la ville de colombes, préfecture des Hauts-de-Seine***  Date : Le 21/04/2023, à 14 h 12  Durée : 1 h 27 min 12 sec  Lieu : Maison de quartier à colombes |

**Préambule**

**Saïfallah** :

Bonjour Koceila, merci d’avoir accepté cet entretien dans le cadre de mon mémoire de fin d’études. Avant d’entrer dans le vive du sujet, peux-tu te présenter stp ? Tu as carte blanche.

**Koceila** :

Donc moi je suis Koceila Bouhanik, j’ai 38 ans, je suis délégué du préfet dans les Hauts-de-Seine pour la ville de colombes. Moi mon parcours, il est un peu atypique. Je suis journaliste de carrière, pour être tout à fait honnête avec toi j’ai connu mille vies, j’ai longtemps vécu à l’étranger, j’ai vécu en Chine, j’ai vécu au Mexique, j’ai vécu en Thaïlande, j’ai vécu en Belgique. J’ai passé longtemps en Chine d’ailleurs, au Mexique, là plus récemment… Le journalisme étant un milieu sinistré en France malheureusement, j’ai été amené à faire d’innombrables missions et métiers pour payer les factures, que ce soit de la sécurité, que ce soit de la livraison, que ce soit de l’électricité, des chantiers, tout ce que tu veux, voilà… J’ai une carrière qui a touché beaucoup de secteurs. J’ai touché à beaucoup de choses…

**Saïfallah** :

D’accord et d’un point de vue formation ? Tu as suivi tes études en France ?

**Koceila** :

Alors, oui j’ai fait mes études en France, j’ai fait un master d’histoire à la Sorbonne et j’ai fait également un master de journalisme. Quand j’ai fait mon master d’Histoire, je travaillais déjà en tant que journaliste, je travaillais pour Afrique.com à l’époque, j’avais tapé à leurs portes au culot et ils m’avaient dit : "Ah ouais tu veux être journaliste ? Tiens, un téléphone, un ordinateur, à la fin de la journée on veut une interview et trois brèves ! " Donc j’ai commencé, avec eux, j’ai travaillé pendant deux ans. Et à la fin de mon master je me suis dit, bon c’est bien l’histoire, mais je travaillais déjà comme journaliste ok mais j’avais envie d’un diplôme de journalisme. Donc j’ai fait l’école qui s’appelle l’institut international de communication de Paris (IICP) ou je suis entré en M1 directement, et j’ai fait deux ans là-bas, j’ai eu mon master, mention bien soit dit en passant et j’ai continué à travailler pour la croix rouge notamment donc 80 % de ma carrière je l’ai fait en free-lance, en indépendant, donc j’ai travaillé dans pas mal de structures médiatiques, journalistiques. J’ai monté mes propres projets, fin je peux t’en parler des heures, mais…

**Saïfallah** :

Et du coup tu es devenu délégué du préfet assez récemment ?

**Koceila**:

Ouais, en septembre 2022. C’est madame Anne clerc qui m’avait recruté. Parce que pour la petite histoire, je connaissais quelqu’un qui travaillait en préfecture au 10e étage à la MVCS et qui m’avait dit : "tiens, il y a un poste de délégué du préfet qui se libère, je te vois bien dedans…" Je ne connaissais pas, ça ne m’intéressait pas, c’est de l’administration, je n’ai aucun intérêt, et puis les salaires, bon… Il faut savoir que j’ai perdu de l’argent en signant ici… J’ai perdu bien d’ailleurs, bref… Donc la personne a insisté, j’ai donné un CV et c’est madame Anne Clerc, donc la première PDEC du département et ancienne directrice de cabinet du Premier ministre qui m’a contacté directement et qui m’a dit : "écoutez j’ai votre CV sous les yeux, j’aimerais vous rencontrer. Et je l’ai rencontré, et je ne suis pas le seul puisque pour Leila c’était la même chose, pour Chaharazad c’était la même chose, et en fait la personnalité de madame Anne Clerc nous a tous embarqués. Le projet de madame Anne Clerc nous a tous embarqués et c’est la raison pour laquelle moi j’ai accepté de considérer ça, de réduire mon salaire sur le plan concret matériel et de me lancer dans cette mission-là… C’est une mission qui est intéressante, qui est une mission de terrain, c’est ceux pourquoi j’ai accepté, sinon ça n’était même pas la peine, rester dans un bureau ça n’est pas pour moi, et une mission d’utilité publique puisqu’on a la chance et Carl te le diras aussi, de voir que nos décisions, nos orientations, notre travail du quotidien, finalement et pas uniquement sur du temps court, mais aussi sur temps long bénéficient à des gens. Quand je reçois un appel ou un courriel pour me dire merci, je suis heureux, ça me rend heureux parce que je sais que j’ai fait quelque chose de bien et d’utile. Donc voilà ce que je peux t’en dire. Si tu as besoin d’autres éléments, on pourra revenir dessus plus en détail.

**L’héritage sportif**

**Saïfallah** :

Comme tu l’as compris moi je fais un mémoire de master de fin d’études sur l'héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine. C'est un master de politiques publiques et stratégie des organisations sportives. Un master de politiques publiques sportives pour faire simple. Étant donné que je travaille, entre autres, sur le suivi des Jeux, et du sport avec le groupe de travail "jeunesse et sport" piloté par la PDEC je me suis dit que c'est un sujet intéressant en lien avec l'héritage. L’idée c’est que je veux faire un mémoire force de propositions, je ne vais pas faire un mémoire focus recherche, il y a une partie de revue de littérature qui est nécessaire, mais pour la partie empirique je vais vraiment essayer de faire force de propositions, un truc pro tu vois, un mémoire qui peut servir, qui peut au moins essayer de relever les freins, lever les leviers qui peuvent être actionnés. Donc c’est pour ça que lors de mes entretiens, je demanderais vraiment d’être force de propositions et de ne pas hésiter à soulever des problèmes, poser des questionnements, l’idée c’est d’être vraiment concret tu vois ?

**Koceila** :

Tu as frappé à la bonne porte avec les DP !

**Saïfallah** :

Je souhaitais m’entretenir avec les délégués du préfet de Nanterre et de colombes, donc avec Carl également, car vous être sur les deux villes qui accueilleront les Jeux. Les Hauts-de-Seine est un département qui a pas mal de moyens, et qui va avoir des centres d’entrainement, etc. Fin c’est actif au niveau Jeux bien qu’à la base ça soit Paris et le Grand Paris, qui soit plutôt les hôtes principaux.

**Koceila**:

Moi je vais te donner des éléments généraux, je vais te donner des grandes lignes, je vais te donner des orientations, mais pour le déploiement à l’instant T, bon… Je ne fais pas une réunion, en préfecture notamment sur l’aménagement de l’espace public, etc. C’est des questions de spécialistes, « l’écartement du trottoir à 2 mètres 50 plutôt que tu vois bon », Mais si tu es à la recherche d’éléments pointue je te recommande d’interroger les spécialistes pour le coup. Ceux qui ont la charge du déploiement des jeux Olympiques sur le territoire notamment Colombien. Il y a des postes qui ont été créés pour cela.

**Saïfallah** :

Ces postes sont-ils en lien avec le COJOP ?

**Koceila** :

Non, c’est la collectivité si tu veux qui porte ces postes-là, mais ils sont en lien étroit et quasi quotidien, et c’est pour ça qu’il y a les réunions, de coordination en préfecture, parce qu’à ce moment-là on réunit le département, on réunit le Grand Paris, on réunit Île-de-France mobilité, etc. Donc on réunit tous les acteurs, on définit les besoins et les orientations, et on travaille tous ensemble. Je pense notamment à Yves-du-Manoir ou c’est le département qui gère cette voie d’accès là donc tu vois c’est un peu un travail de dentelle...

**Saïfallah**:

Oui, je note. Ça peut être intéressant de me mettre en lien avec eux. Eux… OK ! Donc la première question-là que je voulais aborder… En fait, j’ai fait mon cadre d’entretien en fonction du concept de l’héritage et des thématiques qui ressortent de la revue de la littérature que je suis en train de constituer en parallèle. C’est-à-dire que l’héritage, ok c’est quelque chose qui revient de manière générale assez souvent durant ces dernières décennies dans l’organisation des Jeux… À la base les jeux c’est une fête, c’est 15 jours et après on remballe tout… Mais vu que ça a un cout énorme, etc., et pour gagner en légitimité, les pouvoirs et les décideurs ont mis en avant l’héritage. Donc c’est un truc qui revient énormément et Paris 2024 a mis largement sa communication sur tout l’héritage, etc. Donc c’est leur job et les chercheurs, etc. Définissent l’héritage de manière succincte, mais il y a plusieurs types d’héritages, il y a l’héritage tangible et intangible. Parmi l’héritage tangible, il y a l’héritage urbain comme les nouvelles infrastructures, et l’héritage intangible, ça pourrait être l’héritage social. C’est par exemple le cas des olympiades culturelles. Moi encore une fois, comme je t’ai dit c’est vraiment d’être force de propositions, puisque les chercheurs sont pour la majorité aujourd’hui contre les JOP dans leurs grandes globalités. C’est le point de vue des chercheurs parce que voilà en réalité c’est trop cher et en vérité il y a beaucoup plus d’impact négatif que positif. Et même il est très difficile d’évaluer les impacts positifs. C’est ce que montre la littérature, c’est-à-dire que même des Jeux, comme à Londres en 2012, c’est une référence contrairement à Rio en 2016 ou tu vois que bon c’est une catastrophe à Rio ou en Grèce à Athènes en 2004. Malgré ça c’est difficile d’évaluer en réalité sur le long terme parce qu’en réalité les inégalités sociales sont trop ancrées et ce n’est pas avec les Jeux… Tu pourras avoir des impacts positifs, mais disons que ce n’est pas suffisant, le cout, on va dire le rapport bénéfice-inconvénient il est trop faible… Donc voilà un peu… Les premières questions portent sur l’héritage sportif, et notamment sur la SOP. Est-ce que toi tu es habilité ? Parce que moi par exemple là j’ai un entretien avec Cédric Barras qui est professeur de sport donc lui est à l’éducation nationale, il m’avait très clairement dit qu’il ne pouvait répondre à toutes mes questions puisqu’il est focus sur la partie savoir nager, natation, etc. Donc toi n’hésite pas à me dire si tu ne peux pas répondre à des questions.

**Koceila**:

Clairement je ne vais pas pouvoir répondre… Comme je t’ai dit, ce sont des questions de spécialistes… Moi j’ai une vision qui est générale et qui est orientée finalement QPV. Donc déjà ça te donne une focale ce n’est pas une appréhension que j’aie de cette question-là avec un angle hyper pointu. Ma focale c’est le QPV. Tes questions sont très spécifiques et c’est bien et c’est aussi très dense… Tu rentres très très en détail sur chacune des questions. Ça à moins qu’en face tu aies à faire à un hyper spécialiste, tu n’auras jamais des réponses hyper pointues à chaque question, c’est impossible. L’idée est de partir du général pour arriver au particulier. Ton angle ce sont les Jeux Olympiques et finalement l’héritage. Moi je ne suis pas universitaire, c’est beaucoup trop pointu et je n’ai pas le temps de me focaliser sur toutes ces questions dans le cadre de ma profession. Le plus intéressant sera pour moi de t’emmener là où tu ne l’avais pas prévu. Ça, c’est fascinant. C’est là que tes entretiens pourront être riches.

**Saïfallah** :

Je prends note de tes très bons conseils, je pense qu’ils sont très intéressants. … À savoir que la cadre d’entretien a été validée par le mémoire, donc c’est bien aussi d’avoir les aspects du technique, mais aussi de l’universitaire.

**Koceila** :

C’est ça ! C’est parce que c’est un chercheur ton directeur de mémoire. Il est dans une démarche de recherche. Mais la démarche de terrain c’est exactement ce que tu es en train de faire, c’est l’entretien. Ce n’est pas ton cadre d’entretien le plus important. Ça te donne un cadre à garder en tête, en fait c’est ton angle. Il faudra par moment savoir l’ajuster, la manière dont tu délivres ton angle, doit pouvoir être ajusté en fonction de qui est-ce que tu as en face de toi. Ce que je te propose de faire pour t’aider un peu c’est de parler de l’héritage, en général. Ce que je te propose de faire, c’est de parler de ça. Tu peux poser une ou deux questions par thématiques, mais adapte tes questions si tu veux. Adapte-toi à la situation.

**Saïfallah** :

Ok,d’un point de vue héritage sportif qu’est-ce que tu peux me dire sur les QPV, à colombes ?

**Koceila** :

Là tu vois tu es mal parti, mais ta bien rattrapée c’est-à-dire « qu’est-ce que tu peux me dire ». Je peux te dire tout et n’importe quoi. Mais comme tu as ramené sur l’angle QPV, là c’est plus intéressant… Sur l’héritage sportif, l’idée c’est de mettre en relation des dispositifs qui existent déjà avec ces JO. Je pense notamment à la cité éducative, qui doit permettre de développer des projets, de développer des actions à destination des habitants en QPV en lien avec les JO. Comment amener les habitants des QPV à la pratique sportive dans le cadre des JO par l’intermédiaire de dispositifs existants. Et là c’est intéressant. Donc la cité éducative notamment qui sert de laboratoire si tu veux au déploiement d’actions inédites en lien avec l’éducation nationale, mais l’éducation sport en partie**.** Donc typiquement on a des projets qui traitent de cette thématique, je pense, à un projet de billetterie. Finalement, les habitants des QPV, on arrive avec ce projet faramineux, et pharaonique du moins en termes de déploiement ça se passe chez eux, en face de chez eux littéralement ce sont des jeux qui depuis leurs balcons, depuis leurs fenêtres peuvent voir leurs stades qui sont aménagés. Ils peuvent voir les enceintes qui vont accueillir les jeux, mais finalement qui n’y ont pas accès à ce qui est quand même très injuste. Donc, l’idée à colombes et j’imagine que ça se passe de la même manière sur Nanterre, d’amener les habitants, un dans les enceintes, parce qu’à un moment donné c’est sur leur territoire, et deux à la pratique sportive. Parce que quand tu ouvres les portes d’un stade, tu te dis c’est peut-être intéressant pour mon enfant, c’est peut-être intéressant pour moi. Quand tu ouvres les portes d’une piscine, c’est plutôt sympa, je découvre des choses, etc. Donc développer les actions à destination des habitants QPV ça veut dire leur ouvrir les portes des enceintes qui se trouvent sur leurs territoires, et auquel ils n’ont pas forcément accès en temps normal et développer des actions de pratiques sportives, donc amener les habitants à la pratique sportive notamment les jeunes.

**Saïfallah** :

Tu as parlé d’un projet de billetterie, tu peux m’en dire un peu plus ?

**Koceila** :

Alors le projet de billetterie c’est de préempter, de réserver un certain nombre de places à destination exclusive des habitants QPV. En gros c’est la municipalité qui achète au COJOP 3 000 places, à vérifier le chiffre, parce qu’il a évolué depuis septembre. À creuser. Qui vont être distribué aux habitants QPV.

**Saïfallah** :

Les habitants ? Sur quels critères ? Les volontaires ?

**Koceila**:

Pour l’instant ça n’est pas encore défini. Mais notamment, ça se fera dans le cadre de la cité éducative. Pour résumer, il s’agit en fait d’amener les habitants des QPV, un à la découverte de la pratique sportive et à s’emparer aussi de leurs infrastructures. Ce sont des gens qui ne poussent pas forcément la porte du stade, tu vois, qui ne vont pas forcément à la piscine, etc.

**Saïfallah** :

OK ! D’un point de vue des infrastructures, je ne sais pas si je pose la question maintenant vu qu’il y a la rénovation du stade Yves-du-Manoir et également de la piscine olympique.

**Koceila** :

Gros sujet. Très gros sujet ça !

**Saïfallah** :

Ouais… Donc est-ce que tu veux que l’on bascule dessus ?

**Koceila**:

C’est toi qui mènes l’entretien, moi je te suis. Si tu penses que là ça fait le lien, on peut y aller. Si tu penses qu’on le peut passer à l’héritage social, on peut passer à l’héritage social.

**Saïfallah** :

… On va rester un peu sur le sportif d’abord, je pense, il y a des choses à creuser puisque… Fin je ne sais pas si ta ces données-là, mais quels est le sport prédominant à colombes ? Quels sont les sports prédominants ? Le foot, j’imagine, les arts martiaux ?

**Koceila** :

Alors, tu as plusieurs clubs sportifs, je pense notamment à l’étoile colombienne de football qui est une très grosse machine de football. Qui a développé il y a quelque temps une section féminine qui marche très bien. Toutes leurs catégories sont classées, il y a un très bon niveau à l’étoile colombienne de football, très gros club, sur des infrastructures qui sont magnifiques.

**Saïfallah** :

Ils sont sur le stade Yves-du-Manoir de base ?

**Koceila**:

Non, ils ne sont pas à Yves-du-Manoir, ils sont à Avenue de l’Europe dont j’ai oublié le nom du stade. Il faut chercher, mais c’est à visiter. Vraiment très très beau. Très très belles infrastructures, très beau terrain, évidemment il y a des problématiques, mais on travaille dessus. Il y a aussi un club qui s’appelle « l’esquive », qui est situé au Fossé Jean et qui n’est pas un club de football, mais un club de sport de contact. Boxe et pieds, poings. Qui est très réputé, qui fonctionne très bien également, donc le sport sur colombes, c’est dans les mœurs si tu veux, jeunes et moins jeunes. Il y a beaucoup de choses qui se font, qui se déploient. Maintenant l’idée c’est comment faire une injonction si tu veux, je pense au handisport, on a le Colombes handisport qui s’occupe de proposer des activités sportives, et ludiques à des personnes en situation de handicap que ce soit un handicap mental ou moteur qui marche très bien avec leurs moyens. Ils font globalement un très très gros travail, ils sont dans des compétitions internationales, notamment le basket à trois, me semble-t-il… Fin voilà, il y a beaucoup de choses qui se font sur colombes, que ce soit le handisport ou le sport en général et je pense que la jeunesse y est embarquée.

**Saïfallah** :

OK ! Et du coup le lien, ça serait… Parce que si je te demande l’existant, la base, de ce qui peut se faire sur le département, à colombes et les QPV, etc. D’ailleurs à Colombes il y a combiens de QPV ?

**Koceila** :

Trois QPV !

**Saïfallah** :

Trois QPV, ok ! C’est pour voir si les associations sportives sont concernées par les Jeux ou elles seront spectatrices d’un méga évènement qui arrive. Nous on est juste les associations sportives du coin…

**Koceila** :

Alors tes deux tendances. Tu as la tendance où ça parait lointain, on n’est pas concernés, de toute façon sur colombes ce n’est pas notre discipline qui est représentée, les Jeux Olympiques ce n’est pas notre discipline qui sera représentée, etc., etc. Puis il y a aussi travaillé dans le QPV. Il y a aussi une notion aussi qui est intéressante c’est que tu travailles certes sur du temps long, parce qu’il faut amener une jeunesse, une génération dans un projet puis donner des outils, des fondations, des structures à ces jeunes-là. Mais il y a aussi, et c’est très présent c’est la gestion du quotidien. C’est-à-dire que quand tu travailles en QPV, tu ne travailles pas de la même manière que quand tu travailles au centre de Paris ou voilà. C’est d’autres problématiques qu’il faut prendre en compte, parce que le sport certes, mais au-delà de ça, quand tes implantés en QPV en tant qu’association sportive tu traites de thématiques tu traites de thématiques économiques, tu traites de thématiques religieuses, fin toute une gamme finalement de problématique que tu ne retrouverais pas par exemple au centre-ville. Donc les Jeux olympiques, et ça rejoint ce que tu disais en préambule finalement, les jeux olympiques c’est très bien, mais à quelle échelle, pour quel impact pour nous, est-ce que finalement il y a des retombées économiques, peut-être que l’on va y venir, mais j’imagine qu’on va y venir aussi. Mais qu’est-ce que ça va changer quoi ? Il y a cette tendance-là, et il y a une autre tendance, je pense notamment aux clubs handisport qui voient les Jeux olympiques comme une très grosse opportunité. Typiquement ils voudraient à colombes, le club handisport qui a une section hockey sur gazon, et typiquement à colombes il y aura les épreuves de hockey sur gazon, ce que voudrait le club handisport c’est faire un match d’ouverture des épreuves d’hockey sur gazon. Donc c’est quand même un gros projet qui se travaille d’ailleurs en partenariat avec le Racing, mais après dans l’organisation, la mise en œuvre, le déploiement du réseau, l’activation de ce réseau-là et les validations diverses et variées, c’est un très gros travail en amont. Mais par exemple, ils sont très impliqués dans cela.

**Saïfallah** :

Donc il y a des initiatives, il y a quelque chose déjà.

**Koceila** :

Mais bien sûr. Ils ont déjà acheté leurs tenus, il y a déjà les sponsors, notamment le racing sur leurs maillots. Ils travaillent à cet effet-là. Maintenant on va essayer de les aider parce que c’est un projet quoi est très intéressant, et je rejoins ce que je disais tout à l’heure, dans le cadre de la cité éducative notamment. Parce que c’est une action qui va être portée dans le cadre de la cité éducative.

**Saïfallah** :

OK, j’ai bien compris. Concernant la SOP, et le TOP du coup je ne sais pas si tu en as entendu parler ?

**Koceila** :

Non je ne parle pas acronymes sportif.

**Saïfallah** :

Ah oui, donc la semaine Olympique et Paralympique (SOP), donc c’est une semaine porté par l’éducation nationale pour les scolaires, pour les sensibiliser disons, sur le sport de manière générale. Cette année le thème a porté sur l’inclusion. Et le TOP c’est le Tour Olympique et Paralympique, c’est un projet porté par le préfet et le DASEN.

**Koceila** :

Oui le TOP j’en ai entendu parler effectivement !

**Saïfallah** :

Il vise à mettre en place un tour où il y aurait à chaque étape un évènement sportif sur une commune pendant une semaine au sein du département en constituant une boucle jusqu’aux Jeux par l’intermédiaire d’un symbole. En gros, c’est un peu le compte à rebours. C’est la PDEC tu vois qui pilote ce projet-là.

**Koceila** :

Tu vois c’est dommage je trouve que finalement que l’on ne soit pas plus impliqué peut-être dans le TOP.

**Saïfallah** :

Je te coupe, mais le truc avec le TOP c’est que c’est très vertical. Ce sont les comités sportifs qui ont la main et non les associations du territoire. Et c’est aussi les collectivités. À voir si les collectivités ont à ce jour fait remonter, et je verrai tout à l’heure avec l’éducation nationale, si elles ont fait remonter un évènement sportif en collaboration avec le CDOS par exemple, ou si c’est pour un évènement parasportif.

**Koceila** :

Est-ce qu’il y a déjà un calendrier ? Ou un rétro planning ?

**Saïfallah** :

Pas encore, parce que là les communes devraient tout juste avoir fait remonter leur proposition à l’Éducation nationale. À voir donc du coup si elles sont partantes pour ce projet. Donc l’idée pour nous ça serait à mon avis pour le COPIL du 7 juillet d’émettre au moins un calendrier.

**Koceila** :

Non, je t’avoue que moi sur ce projet je ne vais pas y aller parce que je n’ai pas d’infos. Comme tu dis le TOP à l’échelle de la ville je n’en ai pas entendu parler. Pas du tout, pas du tout…

**Saïfallah** :

Et la SOP qui a eu lieu du 3 au 7 avril ?

**Koceila** :

Non plus… Pas du tout… Ça pour moi typiquement ce que je suis en train de te dire là ce n’est pas une non-info, c’est une très grosse info.

**Saïfallah** :

C’est une très grosse info. Je la prends bien en note. Il y a des villes qui grâce à la SOP chaque année se fédèrent, etc. Parce que surtout l’inclusion c’est quoi aussi l’idée, c’est vraiment de faire découvrir aux parents qui ont des enfants en situation de handicap ou est-ce que déjà on peut les inscrire, parfois ils font une heure, une heure et demie de route. Ils ne savent même pas s’il y a des associations sportives qui font du parasport, ils font tous les départements, etc.

**Koceila**:

On a un forum des associations à colombes où chaque année les associations viennent présenter leurs actions et leurs programmes. Mais au-delà sur la SOP, je sais que l’on a un service handicap au sein de la municipalité, mais tu vois… Peut-être qu’il manque des articulations ; ou il manque de l’information, de la communication, des supports, fin des outils, qui nous permettraient finalement d’être tous au même niveau d’information et de travailler tous en coordination. Là typiquement à Colombes en tout cas je n’en ai jamais entendu parler.

**Saïfallah** :

Les stages "savoir nager" tu en a entendu parler ? Non ? Parce que la piscine est fermée. Moi j’avais contacté le directeur des sports de la ville, à savoir M. Arphand, qui m’avait informé que les gamins faisaient ces stages sur d’autres piscines que la municipalité louait en tout cas sur d’autres créneaux.

**Koceila** :

En fait, la piscine à colombes, je te disais tout à l’heure, c’est un sujet très politique. Parce que les travaux de rénovation coutent cher, plus cher que, prévu. Je vais user de mon devoir de réserve et de ma non-ingérence, mais en gros, c’est un sujet d’opposition politique. Il y a des choix qui ont été faits avant que cette municipalité arrive, le budget initial était largement dépassé, l’opposition s’en sert pour voilà… Ça se tire dans les pattes sur le plan politique, de toute façon il fallait des travaux de rénovation, car je me demande même si c’était aux normes, tu vois.

**Saïfallah** :

Après c’est un grand investissement, mais c’est une piscine olympique, car colombes en plus d’être ville hôte et aussi site d’entrainement. C’est une grande infrastructure, une piscine olympique c’est un peu cliché dans le monde du sport, mais l’infrastructure avec un grand I si j’ose dire, car c’est la plus chère pour les municipalités, la plus couteuse, également.

**Koceila**:

Oui… Donc en l’occurrence c’est devenu un sujet politique qui est assez crispant et assez clivant. Pour l’instant ça avance moins, mais moins vite que ça devrait avancer et ça coute cher, plus cher que ça devrait avancer. Donc voilà, il y a beaucoup de problématique autour de cela. J’ose espérer et j’espère en tout cas que la piscine sera prête pour les échéances. Mais ça a été un sujet délicat y compris pour les habitants parce qu’au final, il y a pour l’instant plus de piscines sur le territoire. Des habitants se disent, mais attends, on a plus de piscines, ça fait x années que c’est en cours, qu’est-ce qu’il se passe ? Les Jeux Olympiques c’est, mais nous pour l’instant le temps cours quoi.

**Saïfallah** :

Et quid de l’après puisque la piscine olympique c’est en partie pour le sport de haut niveau, de base. C’est-à-dire que généralement, tu ne fais pas de l’apprentissage à la natation dans une piscine olympique. Tu ne vas pas envoyer des gamins qui craignent l’eau les pauvres, tu ne vas pas les jeter dans un grand bassin, donc déjà il y a un problème au niveau de ça. Comment ils vont l’utiliser, comment ils vont la rendre d’un point de vue social tu vois ?

**Koceila** :

Je pense, et j’ose espérer qu’il y aura des bassins adaptés. Petit bassins/grand bassin, c’est un minimum. Je pense que ça a été prévu, là où on en est et spécifiquement sur l’aspect technique je ne sais pas, mais je pense que ça a été prévu parce que ça a couté très cher. Donc ça ne peut pas être uniquement être utilisé pour un évènement comme les Jeux Olympiques. Il y a forcément à terme une rentabilité pour les habitants, c’est sûr.

**Saïfallah** :

OK je crois qu’on a quasiment fait le tour au niveau de l’héritage sportif. Juste je sais qu’il y a trois sites d’entrainements sur le département, notamment à colombes il y a aura un site d’entrainement avec l’arrivée justement de cette fameuse piscine olympique. Il y aura peut-être l’accueil de délégation étrangère sur ce site ? Est-ce que tu en sais un peu plus ?

**Koceila** :

Oui je crois qu’il y aura les nageurs britanniques, mais à vérifier.

**Saïfallah** :

Est-ce qu’il y a une stratégie spécifique sur ce site d’entrainement ? Est-ce qu’il y a un plan d’héritage tout simplement ? Une vision avant, pendant et après les Jeux où est-ce qu’on accueille seulement les athlètes, on fait un peu de la communication et après plus rien.

**Koceila**:

Je ne vais pas le résumer comme ça, mais je pense qu’effectivement il y a un enjeu d’image, déjà si tu regardes bien il y a un enjeu d’image au niveau national, après forcément au niveau local. Tu parlais de Rio, ils ont pris les jeux certes, ils ont tout fait pour que ça soit une réussite, mais ils n’avaient pas les infrastructures, mais les favelas à côtés. Ils ont pris beaucoup d’argent, mais qui n’a pas bénéficié à la population et donc la communication les a desservis finalement. Donc oui ça pose des questions. Là en France c’est un peu différent tout de même il y a quand même un enjeu d’image au niveau de l’État, au niveau de la région, avec un département franciliens sur mobilisé, mais aussi sur le département puisque forcément on a deux villes hôtes et à l’échelle de la municipalité Colombienne puisqu’elle est ville hôte. Bon… Forcément il y a une forme de pression à ce niveau-là. Maintenant sur le site d’entrainement et sur la stratégie d’héritage autour de celui-ci, je n’en sais pas plus à ce stade. Mais il y a quand même un hôtel qui a été construit. C’est quand même très fort d’avoir l’opportunité d’accueillir des délégations étrangères, ne serait-ce que pour l’entrainement. L’hôtel par exemple, et là il y a sans doute un lien avec l’héritage économique, mais l’idée c’est de recruter quasi exclusivement des QPV. Tu vois ? Parce que l’hôtellerie et la restauration, ce sont des secteurs qui sont sinistrés. L’hôtel où les athlètes vont loger ça sera du personnel de colombes, et plus largement des Hauts-de-Seine, et idéalement des QPV. Ça pense là déjà l’héritage économico-social. On travaille aussi à recruter par le biais de job dating notamment dans les secteurs de l’hôtellerie et de la restauration avec une grosse structure d’accueil. Voilà, oui, il y a des initiatives qui se montent dans ce sens-là. Maintenant à voir si un hôtel d’une telle capacité… Maintenant c’est mon point de vue perso. Je me pose la question à titre personnel de la taille et de l’ampleur des infrastructures sur un territoire comme colombes pour la suite. Est-ce qu’il y aura un taux d’occupation satisfaisant, est-ce que et ça sera plutôt dans la partie de l’héritage urbain. Est-ce que les aménagements de tant que voies en pistes cyclables est-ce qu’on a un parc à vélos suffisant fin tu vois ?

**Saïfallah** :

Il y a des projets de pistes cyclables ?

**Koceila** :

Oui et pas qu’un peu !

**Saïfallah** :

C’est en lien avec les JOP ?

**Koceila** :

Oui, oui ! Après il y a une double logique, une logique écologique, Colombes c’est quand même aujourd’hui une mairie Europe Ecologie les Verts (EELV) donc oui il y a une thématique autour de ça, mais est-ce que la volonté politique couplée aux JOP seront suffisant pour amener les gens à faire du vélo ? Je ne sais pas…

**Saïfallah** :

Bien sûr ! Et comment est pensé cet aménagement urbain ?

**Koceila** :

Oui, alors c’est très réfléchi, sur les grands axes notamment, etc. Mais est-ce que tu ne vas pas trop impacter la circulation ? Forcément… Et les gens des QPV se déplacent généralement en voiture. En transport et en voiture. Voilà ça s’est mon point de vue personnel. Au-delà du département, de Colombes et des Jeux Olympiques c’est un grand sujet tout court. Parce qu’est-ce que tu amènes des gens à faire du vélo et en créer exclusivement des pistes cyclables ? Je n’en suis pas si sûr… Oui pour une certaine catégorie de population, et encore…

**Saïfallah** :

La littérature tend à le démontrer en tout cas… Les pistes cyclables n’amènent pas forcément à l’augmentation de la pratique du cyclisme, bien au contraire d’autres paramètres sociaux économiques notamment entrent en jeu. Mais cela mériterait une étude à part entière sur un thème différent de notre sujet du jour...

**Koceila** :

OK ! Communément ceux qui font du vélo sont les bobos. Mais en fait si tu veux pour moi le vélo c’est le moyen de transport par exemple des gens qui ont le temps. Et quand tu as du temps ça veut dire que tu es dans une situation, ou dans une condition où ta pas à te soucier du quotidien. C’est une activité, un de loisir, et toute cette conscience ou cette conscientisation écologique qui sont nécessaires, car on vit sur une planète qui n’a pas des ressources illimitées. Mais aujourd’hui, tu ne peux pas demander à des gens qui sont dans des situations sociales très compliquées dans des fragilités sociales qui sont parfois désastreuses de leur dire maintenant les gars, il faut faire du vélo. Un certain n’ont pas de vélo, deux certains ne savent pas en faire et trois à un moment donné il faut réfléchir de manière pragmatique, et là on entre dans les contours et/ou limites de l’écologie, c’est que parfois, le mec qui a une forte préoccupation économicosociale quotidienne, il n’a pas de préoccupation écologique. Ça passe au dernier plan. Quand ta principale priorité c’est l’écologie, c’est que ta réglée, des problématiques sociales économiques. Donc là en l’occurrence pour les habitants des QPV. C’est bien les pistes cyclables, il en faut, mais je suis curieux de voir l’impact, l’impact au quotidien, et l’impact sur le long terme c’est-à-dire est-ce que les gens des QPV vont se mettre au vélo parce que piste cyclable ?

**Saïfallah** :

C’est clair que ça mériterait une étude encore une fois. Après moi de ce que je sais c’est que d’un point de vue de la littérature, il reste compliqué de mettre les gens au vélo puisque c’est un problème profond de classe sociale et du rapport entre le sport et la société dans un sens large.

**Koceila** :

C’est intéressant et ça rejoint ce que l’on se disait tout à l’heure… Les habitants des QPV tu les mets au sport si ta a réglé d’abord les problématiques immédiates et urgentes. Le vélo reste une activité de loisir, en tout cas c’est un moyen de locomotion certes, mais limité… Parce que si le mec travaille au centre de Paris, il ne va pas prendre son vélo… Tu vois ? Ou même s’il travaille sur un autre département, comme le Val-d’Oise qui est à côté, en vélo, excuse-moi, c’est difficilement accessible. Donc il faut bien avoir ça en tête. En tout cas, maintenant peut-être que je me trompe.

**L’héritage social**

**Saïfallah** :

C’est ok pour l’héritage sportif, je pense que l’on a fait le tour. Concernant l’héritage social si tu le veux bien maintenant. L’un des sujets repérés pour ma part concerne l’Olympiade Culturelle sur le département entre Colombes et Nanterre justement.

**Koceila** :

C’est intéressant et c’est ce que je te disais tout à l’heure en filature, c’est que tes questions touchent des enjeux plutôt liés, elles se recoupent. Elles s’entrecroisent, c’est transversal et c’est bien. C’est que ça l’Olympiade Culturelle, on l’a aussi imaginé dans le cadre de la cité éducative. En partie… Maintenant l’idée c’est d’amener les jeunes là-dessus, et ça n’est pas une mince affaire. Mais c’est le travail que l’on essaye de déployer au quotidien. Sur cette question spécifiquement dans le cadre de la cité éducative.

**Saïfallah** :

Comment selon toi attirer les jeunes à ce beau projet ?

**Koceila**:

Là tu me poses une question qui va bien au-delà de l’Olympiade Culturelle… La question de la mobilisation se pose tout le temps, tout le temps, tout le temps… Que ça soit pour les jeunes, mais plus généralement pour les habitants. Quand tu regardes l’état des conseils citoyens, quand tu regardes les schémas de concertation qu’on essaye de mettre en place, notamment dans le cadre de la réorganisation du contrat de ville pour la semaine prochaine, c’est toujours très compliqué, parce que, un c’est très chronophage, les gens quand ils rentrent chez eux du travail ils n’ont pas forcément envie d’aller dans des instances de concertations ou dans des instances de participations citoyenne tu vois ? Il y a aussi le fait que dans ces dispositifs-là, tu retrouves souvent les mêmes personnes. C’est-à-dire que ta un noyau dur de jeunes très impliqués qui vont participer à de nombreuses actions, à de nombreux projets, à de nombreux dispositifs, mais en fait c’est bien parce qu’il en faut, mais l’idée c’est comment tu amènes les jeunes et les gens à la périphérie de ce noyau dur, à entrer dans les dispositifs. Ça s’est très compliqué. Et il n’y a pas de recette miracle.

**Saïfallah**:

Est-ce qu’il y a des choses qui sont mises en place, des techniques des leviers qui peuvent actionner en ce sens ?

**Koceila** :

Lesquels ? Si tu en as moi je les prends ! A part la communication, il faut une communication. Mais en vrai, quelle communication ? Si je te fais une communication institutionnelle « rejoignez l’Olympiade Culturelle » ça ne parlera à personne. En fait le seul véritable levier que l’on a, c’est de se reposer sur le terrain. Ça veut dire quoi, ça veut dire passer par des canaux qui sont déjà existants, comme les centres sociaux culturels par exemple, si tu veux ramener des jeunes, les centres sociaux sont là pour ça, on a aussi l’école, l’institution-école au sens large. Mais sans ça, tu n’arriveras pas à grand-chose. Il faut se reposer sur les structures existantes, celles qui sont en contact des jeunes au quotidien et même là c’est difficile parce qu’il y a des articulations, entre les orientations de l’État et en tout cas je pense à nous la MVCS, et avec l’Éducation nationale tu vois ? L’articulation est parfois très compliquée avec les acteurs…

**Saïfallah** :

Je le vois bien dans mon stage à ce niveau-là effectivement…

**Koceila** :

J’ai essayé de rester diplomatique. C’est bien tu apprends au moins, c’est la réalité du terrain, la réalité du métier. C’est-à-dire que chacun à des objectifs, ou des orientations qui ne correspondent pas forcément aux objectifs du partenaire à côté ou à la temporalité. Quelquefois, pour l’Éducation nationale il faut mettre par exemple ce truc là tout de suite alors que pour le ministère de l’Intérieur ou d’autres acteurs de terrain c’est dans un temps un peu plus long tu vois ? Il faut un arriver à créer des synergies, arriver à coordonner des temporalités et arriver à mettre en cohérence des objectifs. C’est ça. Et ça s’est très difficile, notamment quand tu travail avec beaucoup d’acteurs.

**Saïfallah** :

D’ailleurs la question de l’Olympiade Culturelle a été posée dès le départ parce qu’il y a eu un appel à projets. Et donc ce sont Nanterre et Colombes qui ont été la ville lauréates. Qu’est-ce qui a fait qu’ils ont pu se démarquer des autres villes du département pour la mise en place de ce projet ?

**Koceila** :

Alors je t’avoue que je n’étais pas au démarrage de ce projet-là, donc je ne saurais pas te dire…

**Saïfallah** :

OK très bien. Je te propose de passer donc à l’héritage économique. Si tu as des choses à ajouter, n’hésite pas notamment après l’entretien.

**L’héritage économique**

**Koceila** :

OK, ça marche ! Si tu veux pour moi l’héritage social est indissociable de l’héritage économique. C’est-à-dire que si tu fais fleurir le territoire, dans l’idée, parce que ce n’est pas dit que ça soit le cas après tu embarques aussi les habitants. Comme je te le disais si tu trouves un travail, un mec qui est au chômage longue durée, dans un secteur qui est sinistré, je parlais de l’hôtellerie et de la restauration, si tu arrives à faire ça ta déjà gagné quand même. C’est un, héritage qui est pérenne. Si tu arrives à embarquer des jeunes PRIJ, qui est aujourd’hui, on l’a orienté, on l’a anglé de sécurité. L’objectif c’est de mettre tous les jeunes PRIJ, tous les jeunes qui entrent sur le dispositif PRIJ, au métier de la sécurité. C’est pour ça que la préfecture de région IDF (PRIF) a décidé d’orienter les PRIJ qui sont déployés sur la ville sur l’angle de sécurité parce qu’il y a l’enjeu des Jeux Olympiques. Il faut que l’on soit en mesure, il y a un besoin de 30 000 agents de sécurité, me semble-t-il, pour les Jeux Olympiques, bon, il faut bien les trouver… Donc tous ces jeunes qui sont désœuvrés, qui sont transparents, qui ne sont dans aucun dispositif, qui ne sont pas à l’école qui sont inscrits nulle part ni au pôle emploi ni ou quoi que ce soit, ou mission locale ou autre… Comment on fait pour leur donner, un, une structuration, deux des objectifs, qui en plus correspondent à de réels besoins. En l’occurrence le besoin qui a été identifié, c’est la sécurité, même si encore une fois j’ai mon avis personnel sur la question, voilà, là ça se recoupe et ça se rejoint. On a mis des dispositifs, on a anglé des dispositifs, existant pour répondre à aux besoins spécifiques des Jeux Olympiques.

**Saïfallah** :

Tu as ton avis sur la question ? C’est-à-dire ?

**Koceila**:

Moi je pense qu’il faut avoir du discernement. C’est-à-dire que c’est bien d’avoir un objectif de 30 000 agents de sécurité, et de dire qu’il faut faire entrer tous les jeunes du PRIF, de 16 à 25 ans, moi je ne suis pas certain que de dire que tous les jeunes qui entre sur le PRIJ, vous les mettez sur les métiers de la sécurité, vous les orientez là-dessus, ce soit judicieux après ce sont des choix personnels, il n’y a pas de carotte au bout, ça soit très judicieux. Parce qu’un jeune de 16 ans, n’en ai pas au même stade qu’un jeune de 25 ans par exemple, dans la recherche de sois, dans la définition de ses objectifs de vie, dans la déclinaison de ses objectifs professionnels… Et même à 25 ans quand on est un peu plus structuré, est-ce que ton objectif de vie c’est de faire de la sécurité ? On va te mettre dans une formation parce que ça dure plusieurs semaines avec un professionnel, blablabla, donc tu rentres dans une démarche, mais est-ce que ça te correspond ? Est-ce que tu seras heureux ? Est-ce que tu vas rester dedans ? Est-ce que ce n’est pas juste un coup dans l’eau finalement, c’est-à-dire qu’on aura répondu certes à l’objectif des jeux, mais est-ce que ’héritage est présent et il existe ? Ou on était juste dans de la ponctualité, dans du one shot ? Voilà, je ne suis pas certain que mettre tous les jeunes du PRIJ sans distinction sur les métiers de la sécurité, les orienter les dessus que ce soit très judicieux. Je pense qu’on manque de discernement et je pense qu’il faudrait étudier au cas par cas.

**Saïfallah** :

Pourquoi ce choix si radical de la part des décideurs publics ?

**Koceila** :

Parce qu’il y a un manque, il y a un besoin colossal. Si tu regardes à l’échelle un peu plus globale, on vit dans un monde où la menace terroriste existe, où on vit dans une société qui peut être violente. Un évènement comme les Jeux Olympiques, où il y a une exposition internationale, c’est le plus grand évènement sportif au monde, 4 milliards de téléspectateurs comme tu le disais en off… À un moment donné si tu es une personne mal intentionnée, et que tu veux faire un coup d’éclat c’est quand même le bon moment… Parce que ça va être couvert, parce que ça va être complètement désorganisé, parce que voilà… Tu vas faire passer par la violence un message à 4 milliards de personnes. Bon… Donc il y a un enjeu de sécurité qui est indispensable et évident, maintenant, est-ce que c’est compatible avec héritage pour les jeunes notamment, je ne suis pas sûr. Ça mériterait la aussi une étude, un mémoire à part entière…

**Saïfallah** :

D’ailleurs, puisque l’on parle d’insertion, est-ce qu’il y a des initiatives en termes d’insertion par le sport à Colombes ?

**Koceila**:

Alors par le sport spécifiquement, il y a me semble-t-il qu’une seule association qui fait ça. Je crois que c’est l’étoile colombienne qui propose de former des jeunes pour devenir éducateur sportif, voir entraineur, et je crois que c’est la seule sur le territoire. Qui le faisait néanmoins en amont des Jeux, car c’est déjà dans leurs activités. En revanche d’un point vue socio-économique, et pour rester poli, je pense que les gens n’en ont rien à faire des Jeux. Je pense que c’est une contrainte plus qu’autres choses, parce que toutes les limites, telles que les voies qui sont en train d’être rétrécies, et les parkings qui sont en train d’être modifiés… Pour un individu en QPV les JOP se résument à perdre des places de parkings, à un rétrécissement de la voirie, très clairement de savoir que le stade Yves-du-Manoir… Encore une fois le lien qui manque entre les objectifs dans des évènements aussi importants, et dans des politiques qui sont décidés en haut lieu et la réalité du terrain c’est souvent la déconnexion… Est-ce que la décision politique correspond à un besoin de terrain ? Savoir que, j’étais à la cité des musiciens tout à l’heure qui est en QPV et qui a une vue sur le stade, est-ce que les gens vont traverser la route pour y aller ? Si on ne les y amène pas ? Je n’en suis pas certain… En revanche de voir que ça fait du marteau piqueur ou que ça creuse les trottoirs toute la journée, bon là ça a un impact direct… L’impact socio-économique des Jeux en QPV je pense qu’il est limité parce que les habitants ne sont pas associés aux décisions politiques.

**Saïfallah** :

Mais comment selon toi réduire ces impacts négatifs ? Il y a quand même un stade qui va être rénové et qui va vivre pour la deuxième fois les Jeux en un siècle d’intervalle (c’est une première) comment utiliser l’existant, le positif ?

**Koceila** :

Encore une fois, ça passera forcément par des actions de communications. On va dire que voilà qu’on rénove le stade, mais déjà est-ce que les gens savent qui est Yves-du-Manoir ? Tu vois ? Il y a des choses comme ça à mettre en place, c’est-à-dire qu’il y a… Il faut que les gens comme je te disais tout à l’heure s’emparent de leurs infrastructures et qui s’emparent des évènements qui se déroulent sur leur territoire. Si on ne les associe pas à ça à cette démarche-là, c’est cuit. Je vais te dire le mec qui se lève à 4 h du matin pour aller charbonner je ne sais pas où, quand il rentre et qu’il a le marteau piqueur et qu’il veut dormir et qu’il a les travaux tu lui dis l’héritage social, l’héritage économique… Il n’en a rien à faire ! Ce sont les pollutions sonores, c’est le désagrément quotidien, il ne peut plus se garer parce qu’ils ont réduit les places de stationnements, c’est ça qu’il voit… Donc si tu n’associes pas les habitants dans des projets d’importances aussi capitaux, aussi grands, en fait tu les perds… En fait c’est encore, bon ça se décide en haut, ils ne se sentent pas associés et ils subissent les Jeux Olympiques plutôt que de le vivre, plutôt que d’y participer alors que le propre des Jeux Olympiques c’est à priori de se rassembler, de fédérer. En amont, il faut donc aussi fédérer les gens que ça impact en amont dans la préparation, dans la construction de ces Jeux-là. Si tu ne le fais pas, c’est compliqué. Tu peux le faire, je te le dis, en les associant dans des actions comme la billetterie, le PRIJ, les Olympiades Culturelles, ce sont des idées. Mais pas qu’il faut aussi communiquer. Si tu ne leur dis pas, on va faire ça parce que, parce que, parce que, c’est très compliqué. Tu ne peux pas juste imposer et faire subir parce que tu vas avoir la réaction en face pour des gens qui sont déjà dans des situations fragiles, de fragilités. Ils n’en ont rien à faire que ton stade passe de 5 000 places à 20 000 places. Parce que ce sont des infrastructures qu’ils ne s’approprient pas parce que le prix des places, parce que pas d’intérêt pour le sport, parce que la gestion quotidienne qui est difficile. Parce que je remplis mon frigo plutôt que je vais m’acheter des places pour voir le rugby ou que sais-je…

**Saïfallah** :

D’où l’enjeu d’associer les habitants en amont du processus… Tu m’as parlé de la communication, qui est selon toi fondamentale.

**Koceila** :

Oui qui est fondamental ! Après j’ai peut-être un biais, car je suis journaliste de formation et communicant. J’ai peut-être ce biais-là, mais je pense que sans communication, communication adaptée qui plus est parce que c’est une chose de dire au gars, de leur parler de pistes cyclables sous l’aspect écologique, mais il y a aussi un enjeu économique voilà… Il y a une manière de s’adresser aux gens, en fonction des publics que tu vises, notamment en QPV, il faut une communication adaptée et inclusive. C’est-à-dire ce n’est pas qu’on vous communique des trucs et puis vous en faites ce que vous voulez, non… Comment on vous amène à participer à ce projet-là ? Comme dans tous les grands évènements, les Jeux Olympiques stimuleront l’activité commerciale du département et de la ville de Colombes. Et je pense au petit commerce, c’est évident, mais ça induit une adaptation par exemple, c’est tout bête, mais je pense à l’anglais notamment. L’affichage en anglais se réfléchit en amont, je ne suis pas certain que ce travail là soit fait, c’est tellement vaste et ça entre dans tellement de domaines qu’en fait il faut faire un audit sur 10 ans, pour relever tous les champs d’action… Bon voilà, j’ose espérer que ça bénéficiera au tissu économique de Colombes et voilà…

**Saïfallah** :

Est-ce qu’il y a des initiatives mises en place par la municipalité pour utiliser les Jeux comme levier de développement économique ?

**Koceila** :

Alors, à ma connaissance, non. Je suis plutôt focalisé sur l’aspect social et urbain. Mais c’est une question que j’essayerais de poser à la ville.

**Saïfallah** :

Je suis preneur de la réponse ! Est-ce que tu as des choses à ajouter sur l’héritage économique ?

**Koceila** :

Sur l’héritage économique, je te dis, j’espère que ça sera un héritage en fait… J’espère que ça impulsera une dynamique, qui va rester pérenne parce que si c’est un pic d’activité où tu as les restaus, les kebabs, qui remplissent, mais que tout ça une fois les Jeux partis, que l’évènement s’arrête qu’il n’y a pas de retombés spécifique c’est que c’est dommage… Je pense notamment en termes d’investissement, oui on rénove finalement ça permets d’ajuster les prix tu vois ? Mais sur le long terme ?

**Saïfallah** :

Comment surtout profiter de l’afflux de 13 millions de visiteurs pour penser l’héritage économique des JOP ?

**Koceila** :

Eh oui, et c’est énorme… Tu as besoin des besoins RH plus important. Et c’est dommage même si c’est la loi du marché aussi, si tu recrutes des gens pour les mettre à la porte un mois après… Ou pour un CDD d’un mois, c’est dommage, l’idée c’est de pérenniser de l’emploi, du bâti, en permettant aux commerçants de refaire leurs établissements. Moi j’ose espérer que ça mènera à ça. Que l’hôtel qui vient d’être construit va pouvoir garder son personnel, va pouvoir former, gagner en compétences, et pourquoi lancer une vague d’entrepreneuriats. Qui sait ? Qui sait ? Mais là il est encore trop tôt pour le dire. Il faut penser ça en amont, mais c’est difficile parce que quand ta des échéances qui sont aussi proches et des enjeux aussi importants, se dire oui à l’horizon plus 5 ans il y aura ça, ça, ça, c’est très difficile. Dans l’immédiat, c’est de se dire que mon activité augmentera de 50 %, 100 % ou 150%, moi je suis équipé pour tant, il faut que je recrute. Ou alors il faut que j’investisse, que j’agrandisse, que je pense à modifier mes prix, mes tarifs que j’innove. Ça rejoint beaucoup d’autres choses, mais j’ose espérer que ça restera. Notamment sur l’emploi qui est un grand enjeu pour les QPV.

**L’héritage urbain**

**Saïfallah** :

La dernière partie concerne l’héritage urbain. Comme on l’a dit sans entrer dans le cadre spécifique de ces questions.

**Koceila** :

Il y a une réunion mensuelle à ce sujet, l’adjointe à la préfète à les entrées. Elle concerne le premier groupe de travail dans le cadre de la dynamique JOP en préfecture. Elle réunit beaucoup d’acteurs, notamment les financeurs tels que le conseil départemental. C’est une réunion technique qui porte les aménagements des routes et autoroutes dans le cadre de l’accueil des Jeux. Ce sont des gens spécialisés, il y a beaucoup d’opérateurs.

**Saïfallah** :

D’un point de vue urbain sans entrée dans le technique du coup. Stade Yves-du-Manoir, piscine olympique, et les voies et le parking…

**Koceila** :

Oui il y a beaucoup d’espace qui va être neutralisé, donc des solutions de remplacement ou pas, des solutions de raccrocs ou pas, il y a beaucoup d’enjeux avec beaucoup d’impacts. Parce qu’il y a des voies qui sont réduites à sa créée des embouteillages de la difficulté de circulation. Il y a beaucoup d’enjeux dans le cadre de l’aménagement urbain et donc dans l’héritage urbain, au même titre que l’héritage social, ce sont les deux facteurs fondamentaux à la préparation aux Jeux Olympiques sur lesquels il faut vraiment réfléchir collégialement. Parce que c’est pareil, tu ne peux pas arriver et dire ça on va dégager, ça on va construire, puis il y a les habitants au milieu. Il faut que ça soit dans la concertation. Alors là il y a quand même une forme de concertation parce que de manière institutionnelle, la préfecture, le conseil départemental, la municipalité sont très impliqués dans ces réunions régulières, mais les habitants on ne leurs demandes pas forcément leurs avis… C’est là qu’entre en jeu cette thématique transverse de la communication. C’est important de bien communiquer, de dire ce que l’on fait et pourquoi on le fait et combien de temps ça va durer et combien ça coute, etc. Et aussi bien que sur l’héritage sportif, il faut également essayer d’attirer les habitants au processus. Il faut expliquer pourquoi et comment ce désagrément et bien ou pas pour lui aussi en plus des 13 millions de visiteurs attendus. Une communication ciblée.

**Saïfallah** :

Beaucoup de scientifiques ont écrit à ce sujet. Sur la nécessité d’inclure les habitants dès le processus de construction de l’héritage de ces grands évènements sportifs, à la fois pour élaborer, mais aussi pour rendre pérenne les dispositifs.

**Koceila** :

Oui tout l’enjeu est là. Si on reprend l’exemple des pistes cyclables qui sont un grand enjeu pour la ville de Colombes. Un parce que la municipalité et EELV d’un point de vue politique deux du fait des Jeux Olympiques. Moi j’ai mon avis sur la question. Ça nécessite un parking à vélo, il y a dans le cadre des Jeux Olympiques, je crois, on prévoit côté collège Moulin Jolie, mais aussi côté gare des parkings à vélo. Ce sont des centaines de places qui couteront de l’argent, et qui prendront de la place. Est-ce que d’un point de vue de l’héritage urbain cela sera rentable ? Est-ce que ça sera rentabilisé ? Je ne sais pas… Imaginer 700 places de vélos. Est-ce qu’elles seront utilisées après les Jeux, je ne sais pas… Je ne suis pas certain que mille places de parking à vélo soient utiles pour les habitants des QPV dans le cadre de l’héritage.

**Saïfallah**:

Comment concevoir ces parkings à vélo pour les habitants des QPV après les JOP ?

**Koceila** :

Il y a une réflexion qui est menée à ce sujet avec les parkings qui montent et qui descendent dans le sol. Même si là on est parti sur quelque chose de classique.

Conclusion

**Saïfallah** :

Bien je crois que l’entretien touche à sa fin… Est-ce que tu as un mot de conclusion à partager ?

**Koceila** :

Je te dirais que c’est un dossier intéressant que tu suis et que je suis preneur d’une restitution. Dans tous les cas, les Jeux Olympiques c’est bien, mais est-ce que les Jeux Olympiques dans le format actuel sont encore dans le temps avec la conjoncture. On construit, on aménage des infrastructures, des territoires des voies, etc. C’est un très bon sujet avec des difficultés sociales et économiques qui se tendent. Est-ce que le modèle des Jeux Olympiques et encore aujourd’hui pertinent, par exemple Rio, par exemple Athènes, par exemple Sotchi… Si c’est pour avoir des infrastructures qui tombent à l’abandon.

**Saïfallah** :

Je vais essayer de contrebalancer un peu pour rester dans la logique de l’entretien puis après je te donnerais mon avis. Il faut savoir que Paris 2024 a vraiment axé ses Jeux sur des sites à 95 % existants. Il n’y a que le village Olympique, La Paris Défense Arena et le stades Yves-du-Manoir (rénovation) qui sortent de ce cadre momentané. Ce sont des Jeux qui se veulent écoresponsables sur la lignée des Jeux de Londres en 2012.

**Koceila** :

On a de l’argent maintenant, est-ce que c’est une priorité. Après je veux bien admettre que je suis biaisé dans mon quartier.

**Saïfallah** :

Mais comment essayer de faire bouger les choses. Les Jeux sont là, on ne peut y échapper ?

**Koceila** :

On sait aujourd’hui malheureusement que l’attribution des Jeux est politique et non pensée en amont dans une logique d’héritage. Il n’y a qu’à voir les notions politiques d’Hildalgo de Pécresse. Les institutions sont endettées et les transports sont sinistrés… J’aimerais donc une restitution sur ce beau sujet que tu mènes qui peut être très intéressant.

**Saïfallah** :

D’accord, merci beaucoup Koceila

**Koceila** :

Avec plaisir !

|  |
| --- |
| ***Entretien avec monsieur Cédric Barras, chargé de l’emploi, de la formation et de l’aisance aquatique/professeur de sport au Service Départemental à la Jeunesse à l’Engagement et aux Sports (SDJES 92).***  Date : Le 21/04/2023, à 16 h 12  Durée : environ 1 h 30 min  Lieu : préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre, 18e étage |

*Cet entretien n’a malheureusement pas pu être retranscrit faute d’un accord d’enregistrement et de prise de notes de dernières minutes avec l’enquête. Cet entretien de plus d’une heure et demie a porté sur le cadre de l’héritage sportif, plus précisément sur le dispositif des stages « savoir nager 92 ».*

**Les données importantes de l’entretien** :

* Les stages savoir nager n’ont en réalité pas été créés dans le cadre de l’héritage sportif des JOP sur le département, mais bien à l’issue d’une enquête nationale sur les noyades.
* Un manque de moyen financier et humain criant pour des dispositifs (AAQ et JAN)
* Un accaparement de la préfecture du dispositif pour les Jeux. Un dispositif datant pourtant de 2016 et financé par l’ANS. Pas lieu de suivre ce dispositif dans le cadre du troisième groupe de travail
* Il n’y a pas de portage politique clair pour sur le savoir nager.
* Les collectivités restent globalement démunies.
* Pessimisme sur la notion même d’héritage des JOP de Paris 2024

|  |
| --- |
| ***Entretien avec Carl Garcia, délégué du préfet à la ville de Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine***  Date : le 09/05/2023, à 13 h 30  Durée : 1 h 03 min 26 sec  Lieu : Préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre, salle de réunion du 10e étage |

**Préambule**

**Saïfallah** :

Tout d’abord merci à toi Carl d’avoir accepté cet entretien ! C’est super sympa !

**Carl** :

Je t’en prie !

**Saïfallah** :

Moi comme je te l’avais évoqué dans mon mail, je fais un mémoire de fin d’études dans le cadre d’un master 2 de Politiques Publiques et Stratégie des Organisations sportives. Et je fais actuellement un mémoire de fin d’études sur l’héritage des JOP, notamment sur le territoire des Hauts-de-Seine. Comme je coordonne le groupe de travail en lien avec l’héritage dans le cadre du comité de pilotage départemental sur la dynamique des Jeux sur le département. Ce troisième groupe de travail que je coordonne est piloté par la PDEC, il a notamment vocation à travailler sur les questions et les dispositifs mis en place dans le cadre de l’héritage. J’ai structuré mon cadre d’entretien en fonction des grands thèmes entourant l’héritage des grands évènements sportifs internationaux dégagés par la littérature.

**Carl** :

Ok !

**Saïfallah** :

Donc la première question que je pose généralement est la suivante : est-ce que tu peux te présenter stp ?

**Carl** :

Ouais ! Alors moi écoutes, je suis délégué du préfet depuis deux ans ici à Nanterre avec une expérience dans le milieu de la justice également puisque j’ai huit ans d’expérience à la PJJ. La PJJ c’est la protection judiciaire de la jeunesse, sur l’accompagnement du cadre pénal, et donc de l’action éducative dans le cadre pénal. Et puis avant cela je viens du milieu des sciences sociales, ce sont vraiment les sciences sociales et l’anthropologie urbaine qui m’ont amené aux politiques de la ville. Donc j’ai un master en politique de la ville, c’est dans ce cadre-là que je suis parti à la Commission européenne pour des projets européens avec des ONG et donc j’ai travaillé également dans l’habitat aux HLM de Paris, à Paris habitat. J’ai aussi une expérience riche en tant que journaliste de terrain aussi. Tout cela c’est à la suite de mes sorties de poubelles des HLM quand j’avais 15 ans à l’époque… Les gardiens d’immeubles me donnaient 100 francs à l’époque. Ça c’était quand j’étais mineur, le travail au noir, les gardiens travaillaient aussi le week-end à l’époque dans les HLM de Paris Sud, de banlieue sud donc moi je sortais toutes les grosses poubelles…

**Saïfallah** :

Tu es originaire de Paris donc ?

**Carl**:

Moi je suis née au quartier chinois à Paris. J’ai grandi à Paris, et j’ai habité trois ans à l’étranger. J’ai habité à Bruxelles. J’ai appris à écrire l’espagnol avant le français. C’est une double culture… Moi, ma famille, mes grand-mères n’écrivaient pas bien le français, elles ne parlaient pas bien le français. Voilà mon parcours, après si tu veux plus de détails, n’hésite pas.

**Saïfalla**h :

Ok merci ! Oui c’est toujours intéressant de voir d’où l’on vient. Surtout délégué du préfet c’est un poste spécial finalement, car il n’y a pas de formation pour être délégué du préfet, il n’y a pas de concours pour être délégué du préfet…

**Carl**:

Non, et puis moi c’est que je disais lors de mon entretien d’embauche à madame Clerc à l’époque… Je lui disais, qu'il y a autant de définitions de délégués du préfet que de délégués du préfet quoi ? Donc, voilà…

L’héritage sportif

**L’héritage sportif**

**Saïfallah** :

Donc moi comme je te le disais j’ai orienté mon cadre d’entretien en fonction des différentes facettes de l’héritage discutées par les scientifiques. Les chercheurs ont longuement discuté de cette notion, autour de la véracité notamment de ce concept d’héritage qu’on attrait les différents grands évènements sportifs. Malgré les effets et les impacts négatifs potentiels de ces prochains Jeux, l’idée est de voir à travers mon mémoire, comment essayer de construire l’héritage comme essayer de l’élaborer, pour essayer de relever les leviers au maximum entre acteurs, etc. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais comme tu es délégué du préfet à Nanterre, ville hôte qui accueillera les épreuves de natations et de waterpolo, je te pose la question suivante : que peux-tu me dire aujourd’hui sur l’héritage sportif dans les Hauts-de-Seine à un an des Jeux ?

**Carl** :

Déjà ce qui est intéressant c’est que Nanterre, qui touche Colombes hein, Colombes qui sera également ville hôte avec la frontière matérialisée par deux QPV à savoir le petit Colombes et le petit Nanterre donc ça s’est intéressant… Mais Nanterre comme Colombes est une ville de Basket, est une ville de sport, est une ville qui rayonne avec les fédérations nationales parce qu’on a notamment avec le basket des liens les fédérations nationales. L’entraineur de la fédération nationale de basket est entraineur ici au club de Nanterre.Donc c’est une équipe municipale qui a développé des liens presque politiques aussi avec les journalistes de l’équipe aussi hein, où ils vont avoir leurs propres canaux de communication et ils vont pouvoir contrer aussi certaines communications qui émaneraient du COJOP, du gouvernement, c’est le cas pour l’appellation de l’Arena qui est la Paris Défense Arena et non l’Arena de Nanterre par exemple. Donc il y a une vraie bataille à ce niveau-là, est-ce que l’on va l’appeler le stade de Nanterre, comme on va appeler le stade de Bordeaux par exemple. A priori non, il va continuer à s’appeler la Paris Défense Arena ce qui pose problème à une ville comme Nanterre qui accueille les Jeux sur son territoire… C’est une ville à part parce que c’est une grosse ville de 100 000 habitants, c’est la moitié de Brest, de Rennes ou de Nancy par exemple qui sont des grosses villes quand même et qui a la plus grande salle d’évènementielle de France, j’allais même dire d’Europe, et qui s’appelle la Paris Défense Arena, ce qui n’est pas rien… Sur les quartiers l’héritage il est concret puisque du coup on voit bien le lien entre une ville de sport, basket, foot ils sont d’ailleurs montés en régionale 1, mais aussi break dance qui se développe davantage dans les quartiers. On a vu aussi le retour du sport culture de manière générale, du sport culture des Olympiades Culturelles, la découverte, les ateliers de réparation de vélos, les pistes cyclables pour le développement du cyclisme. On en a également profité pour consolider l’égalité femmes hommes pour coller à la dynamique qu’il y aura, pour se projeter sur l’héritage. Et l’héritage ce n’est pas seulement des retombées économiques qu’il y aura, c’est également les opportunités économiques pour les villes comme Nanterre et ses QPV. Le Maire aura des opportunités de travaux, des opportunités de voiries, pour l’accès des équipes à des lieux d’entrainements, c’est le cas de la piscine de Nanterre qui a été rénovée, mais c’est aussi le cas d’un point de vue visuel, avec l’accélération de certains travaux, pour les axes stratégiques qu’emprunteront les délégations et même les visiteurs du monde entier… Donc ça, c’est vraiment un point très positif, et sur l’héritage voilà ce que ça apporte. Ça apporte que l’on se projette, que l’on se prépare, et donc forcément on s’embellit, on s’embourgeoise un petit peu, parce que du coup on prépare l’avènement de cet évènement-là…

**Saïfallah** :

Ok ! Tu évoques pas mal de choses, intéressantes…

**Carl**:

Ah pardon je suis un peu parti dans tous les sens !

**Saïfallah** :

Ça n’est pas très grave, c’est très bien, je vais essayer de rebondir dessus, en premier lieu sur l’héritage sportif. La première question est en lien avec la semaine Olympique et Paralympique, la SOP. C’est un dispositif de l’Éducation nationale qui vise chaque année à mettre des actions dans les écoles pour sensibiliser au sport durant la première semaine du mois d’avril. Le thème cette année a porté sur l’inclusion. Est-ce que tu en as entendu parler sur ton territoire ? Comment as-tu vécu cette semaine ?

**Carl** :

À titre personnel j’ai plus entendu parler de la semaine de la persévérance scolaire, qui s’est un peu jumelée puisque c’était sur le même mois aussi. C’était à peu près pareil, du coup je pense qu’il y a une confusion et à faire trop de semaines… C’est un peu comme tu sais l’année de l’autisme, l’année du handicap, l’année de machin, on essaye de faire de grandes causes nationales et finalement on passe … Alors moi j’avais les affiches dans mon bureau de la semaine de la persévérance scolaire qu’on essaye de coller aux PRE… Là pour être honnête je n’avais pas d’information sur la semaine Olympique et Paralympique. Et puis, on a un manque de lien avec la DRAJES, et l’équipe de jeunesse et sport de l’Educ Nat qui est totalement absente je trouve… À part les liens qu’il peut y avoir, les coordos de l’Éducation nationale, ils sont complètement absents des cités éducatives, des PRE, et du PRIJ, ce qui fait que l’on perd du temps et chacun, nous les délégués du préfet on est obligé d’y aller avec nos petites idées, etc. Alors qu’en fait, c’est la DRAJES qui doit nous tirer là-dessus, nous amener sur ces dispositifs-là. Nous dire voilà, la semaine du temps au temps on a nos SOP, il faut que nos cités éducatives soient là-dessus, mais non ça ne s’est pas fait donc clairement il y a eu un défaut de communication et un manque d’engouement et d’envie de faire les choses ensemble. Pardon si je suis un peu cash !

**Saïfallah** :

Non, il n’y a pas de souci, au contraire…

**Carl** :

Dans les écoles on a clairement raté cette semaine Olympique et Paralympique, clairement. Là tu me l’apprends, et peut-être Saïf que j’en avais entendu parler, mais je te répète que nous les DP on était déjà intéressés par la semaine de la persévérance scolaire qui nous est intéressante puisqu’on pilote le PRE, le programme de réussite éducative, qui n’est pas à la main de l’Educ Nat, mais qui est à la main du préfet et de la préfecture.

**Saïfallah** :

Ok ! Non c’est intéressant et sens-toi libre dans ton expression, à être force de propositions et à soulever les freins.

**Carl** :

Là tu le vois bien le premier blocage c’est un manque de communication et d’informations avec les services avec qui pourtant nous sommes dans la même tour hein… Notamment les services de l’éducation et de la jeunesse, parce que l’éducation nationale a repris la jeunesse, hein… On les voit un peu hésitant sur les questions de décrochages, de l’emploi, de l’insertion et des semaines à thèmes sur les valeurs. C’est-à-dire qu’ils ont l’habitude de travailler en entre sois comme les collectivités c’est-à-dire surtout les villes, bien on nous met un peu de côté parce que la préfecture on la prend un peu comme une caisse et pas comme des spécialistes, hein tu vois ? Eux ils ne s’imaginent pas qu’il y a Saïf qui a une vraie vision intéressante sur le sport, ou Carl Garcia qui a une vision intéressante sur les quartiers, tu vois ce que je veux dire ? Parce que c’est aussi un fonctionnement nouveau, c’est un fonctionnement qui a moins de 10 ans les délégués du préfet, les PDEC, etc. Donc finalement les villes, qui ont eu l’habitude de prendre l’argent, et ça s’est dû à la déconcentration, il n’y a plus un pouvoir central à Paris, donc du coup les collectivités, prennent l’argent et s’organisent avec les préfectures qui ne contrôlaient rien… Elles étaient sur le contrôle, mais le contrôle financier budgétaires, sur place il n’y avait pas d’agents. Aujourd’hui on est sur place et donc y compris les agents des services de l’État et de l’Educ Nat, il y a ce manque d’habitude de travailler ensemble, ce qui fait que l’on passe à côté d’informations, intéressante comme celles-ci quoi…

**Saïfallah** :

Oui, ok… Donc sur le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine (TOP 92) pour rebondir un peu, qui est un dispositif porté par le préfet et le DASEN…

**Carl**:

Ouai mais en fait on en revient à ce que je disais, déjà le préfet n’a pas un staff pour s’occuper de ça, hormis toi et la PDEC, et donc du coup il ne va pas vous charger non plus sachant qu’il s’est que la PDEC a plein d’autres choses à faire… D’autant qu’il faut qu’on se le dise que ça n’est pas sa priorité, lui ce n’est pas le ministère des Sports ou de je ne sais quoi… Lui ce qu’il veut c’est qu’il est de l’ordre public, tout en faisant rayonner son territoire. Donc c’est pas mal que la préfecture travaille sur cela, lui qui travaille pour l’Élysée, pour le gouvernement. Il a tout intérêt à ce que ça se passe bien avec tous les ministères, mais la technicité c’est trop flou, tu vois pour lui, il ne s’imagine pas aujourd’hui… Fin c’est compliqué de faire travailler des ministères et des Services ensemble, y compris à l’échelle d’une préfecture.

**Saïfallah** :

Nous sommes encore qu’à la phase de conception et de planification du TOP avec le SDJES, les collectivités et le mouvement sportif, c’est un fait. Mais est-ce que toi dans tes QPV tu en as entendu parler ? Sur le département à ce jour, 33 villes sont volontaires pour la mise en place de ce dispositif, qui verra un évènement sportif par semaine, d’octobre à avril prochains, plus précisément entre la journée paralympique du 8 octobre et la SOP d’avril 2024. Un symbole sillonnera en ce sens le département. L’idée c’est de mettre les forces vives du territoire par le biais de ce Tour Olympique et Paralympique (TOP 92). Les 3 communes qui n’ont pour le moment pas répondus à l’appel sont Neuilly, Garches et Marnes la Coquette… Il y a bon espoir de les rallier au Tour. Nanterre c’est porté volontaire, est-ce que tu as eu des échos à ce niveau-là ? Qu’est-ce qui pourrait-être mis en place sur le département, à Nanterre, dans les QPV pour créer des actions pérennes autour de l’héritage sportif à travers cet évènement en lien avec les JOP ?

**Carl** :

Il faut sortir les Jeux du stade, de l’Arena tout ça… On voit qu’on aura bien des Jeux hyper éclatés en France avec la voile en Polynésie, le surf à Biarritz, limite il y aura des trucs en banlieue, derrière à Paris avec les invalides, tu vas avoir des trucs en banlieue avec le stade de France. Il y aura des trucs dans le 92… En fait on fait travailler toutes les France, la France rurale, la France des campagnes, la France des grandes villes, la France des outre-mer, avec la Polynésie, la France des vagues, la France des côtes, la France c’est ça s’est que des côtes donc on joue là-dessus… En même temps, on est un petit pays dans le monde, on n’est pas les states, on est un petit pays. Après les jeux de Barcelone par exemple en 1992 c’était très concentré sur Montjuic, quand tu vas à Barcelone tu avais la petite montagne Montjuic et tu y allais en téléphérique et tu avais quasiment toutes les épreuves, le plongeon, la natation. Là on a des épreuves beaucoup plus éclatées. Donc l’enjeu pour nous c’est de faire participer les quartiers, et surtout de ramener, les Jeux aux pieds des Tour c’est un enjeu quoi… Donc Nanterre a lancé en 2019 l’opération « les Jeux sont à nous », donc c’était une journée dédiée aux sports Olympique au quartier du Parc sur la plateforme, donc là ils vont travailler avec des sponsors type Adidas, ils vont complètement mettre de côté la préf et l’EN. La ville va tirer la couverture de son côté et puis voilà. En fait tout l’enjeu des politiques de la ville, l’histoire même des politiques de la ville, c’est l’histoire de la lutte des services. On reprend un peu la locution de Marx, quand il disait que l’histoire de toute civilisation c’est l’histoire de la lutte des classes. Là c’est un peu ça, c’est-à-dire que les services ont un budget, ils veulent exister, et ils ont des orientations, ils veulent vivre, ils veulent lutter dans leurs survies. À travers un projet et on le voit bien avec les cités éducatives on est un peu frustré parce qu’on n’a pas la main donc on se dit qu’on peut se faire balader avec notre argent, etc. Bref, les jeux sont à nous ont été lancé par Nanterre, il y a aussi d’autres initiatives lancées sur le logo avec les Jeux Olympiques sur Nanterre hein, ils ont lancé la soirée de lancement des jeux pour Nanterre.

**Saïfallah** :

Et le lien avec le TOP 92 du coup dans tout ça ?

**Carl** :

, il y a déjà des évènements en lien avec les JOP mis en place sur la ville de Nanterre et exclusivement par la ville en et hors QPV. Pour le coup-là c’était le QPV du quartier du Parc qui est le plus gros QPV de Nanterre. On a des villes qui entrent en jeu, Nanterre et une collectivité hôte avec son logo qu’elle a choisi et elle accueillera les épreuves de natations et de waterpolo… Elle est donc indépendante. En plus de tout ça, la ville va avoir un dynamisme avec Nanterre plage, avec une dose sportive avec des sports comme de la boxe, du tir à l’arc. Ils vont transformer le stade en complexe rafraichissant pour les enfants en plein été donc ta des jeux d’eau, des toboggans, des machins, des jeux aquatiques et de la découverte de sport. Tu as aussi le basket dans les quartiers, et donc Nanterre qui déploie une espèce de mouvement interquartiers avec le basket en lien aussi avec les ambitions olympiques et paralympiques. Il y a eu pas mal de choses avec le cécifoot, le foot fauteuil, qui s’est déroulé à travers l’arrivée des jeux. Donc il y a si tu veux plusieurs compétitions et manifestations sportives différentes qui se sont déroulées avec l’arrivée des Jeux, donc voilà… Donc tout ça pour te dire que la ville de Nanterre est indépendante de ce genre de dispositif, puisqu’elle fait cela seule et non avec nous donc l’État que ça soit la préfecture ou l’Educ Nat… Après moi je n’ai pas toutes les informations non plus Saïf hein… Il faut savoir que le sport à Nanterre c’est une chasse gardée, et de toute façon les collectivités de manière générale… Pourquoi ? Parce que ce sont elles qui ont les équipements sportifs. Ils sont à leurs mains… Ils ont leurs gymnases. Là par exemple, j’ai lancé un prox raid au 1er mai, on était là-bas sur quatre jours et ils m’ont repris les clés… Sauf que le premier mai comme c’était férié avec la fête du Travail, ils ont gardé la clé. On leur a dit c’est un truc de fou, on vient demain, les jeunes viennent demain. Donc la ville fait ce qu’elle veut. Après pour la Paris Défense Arena c’est moins le cas même si c’est une collectivité comme le Conseil Départemental. Mais pour une ville c’est beaucoup plus local, c’est une histoire de gardien, de gymnase, de créneau… Limite il faut faire le petit chien, il faut leur dire s’il vous plait pour monter la moindre petite action… Tu vois ? C’est en ça qu’ils accaparent le public des QPV et c’est en ça qu’ils accaparent des lieux de sports.

**Saïfallah** :

Donc les collectivités comme on le sait sont faiseuses de sport en majorité…

**Carl** :

Si tu veux faire un truc avec la piscine, tes obligé de faire ça avec la ville. Tu fais ça qu’avec l’éduc nat, tes morts. Parce que la ville à la piscine municipale, donc la ville elle joue là-dessus, ça il faut bien le comprendre, donc les équipements c’est primordial parce que ce sont eux qui sont à la manœuvre là-dessus. Pareil, si nous on veut lancer un truc au pied des tours avec les sponsors Adidas, là ils ont recréé des pistes d’athlétismes au cœur de la plateforme du Parc et donc au cœur de cette cité, sur la dalle, ils ont fait venir Tony Meyer et je ne sais plus quoi bon bref… Et donc du coup on voit qu’ils font venir des athlètes et il y a des temps forts des évènements. Là sur le village des athlètes, on sent qu’ils vont partir aussi là-dessus… Donc voilà, l’ambition des villes c’est de faire croire à ses administrés, à ces votants, à ces concitoyens que c’est la ville qui organise tout cela pour eux… Sauf que c’est faux… C’est faux ! Elles ne vont pas dire à chaque fois, la préfecture nous a demandés. Non ! C’est comme nous quand on finance les quartiers d’été sur la ville de Nanterre, on ne met jamais le logo de la ville de Nanterre. Il y a un programme qui attend déjà les habitants en matière d’héritage sportif des JOP, il va y avoir une parade, des actions, une plateforme, une piétonnisation des abords de l’Arena, c’est ce que je te disais tout à l’heure, on repense aussi, les places offertes pour qu’ils en donnent aux habitants, donc ça, il y a plusieurs villes qui vont faire ça… La ville va chercher ses partenaires en plus des assos que la ville a elle chercheurs, ses partenaires culturels et économiques et elle bâti le succès sur ça. Pour elle il faut que ça soit solidaire, métissé, combatif, organisé dans la tradition écologique. En fait, elle profite de cet évènement pour porter ses valeurs. Nanterre féministe, Nanterre ouverte, Nanterre, terre d’accueil, etc. C’est plutôt positif, fin à mon sens. Pardon si je suis parti trop loin Saïf mais la réalité des dispositifs de l’héritage sportif sur le département et notamment à Nanterre et celle-ci en tout cas à mon sens…

**Saïfallah** :

Ok !

**Carl** :

Et juste je reviens parce que je pense que c’est hyper important, celui qui paye parle, parce que c’est lui qui a les clés, qui a l’électricité de son gymnase et c’est lui qui paye les gens municipaux, donc c’est lui qui parle. Si l’État, il arrive… Nous on a fait l’opération mille dojos, à Nanterre avec Hauts-de-Seine habitat ça s’est très mal passée. Le maire a voulu reprendre, il a arraché la plaque que le préfet avait mise, etc. Parce qu’il y a une histoire de financement, ça ne lui a pas plu… Tout ce qui est sport est je termine là-dessus… Un contrat de ville par exemple, qui est un peu la table des lois des actions, c’est censé être le socle… Ils m’ont mis zéro action sport dans le contrat de ville. Est-ce que c’est normal Saïf ? Il n’y a pas d’actions sport dans les contrats de villes ! Et pourtant je leur dis, je l’ai dit à la PDEC… Une évaluation a montré qu’il manquait d’action sport dans le dernier contrat de ville. L’objectif est de faire du sport pour le social. Ça montre que la ville s’en fout de se faire financer les actions sport, elle gère, elle a les équipements, elle a un staff… Le maire lit beaucoup l’équipe, même devant la PDEC, il lit l’Équipe… Lui ce qui l’intéresse c’est le classement de sa ville alors que nous on s’en fout du classement de sa ville au basket. Nous ce qui nous intéresse c’est la vie des quartiers, et puis en fait ça montre que l’on a deux visions et deux approches. Et puis si je parle du département, parce que là on parle beaucoup des villes. Il va y avoir un autre combat avec les départements qui lui va avoir d’autres équipements comme les parcs départementaux, comme les bords de seine, je crois, comme les l’Arena, ça ça va être côté département. Et donc il y a aussi une guéguerre autour de ça. Si je ne dis pas de bêtise, le handicap c’est le département, les gymnases des collèges c’est le département. C’est donc eux qui construisent dans un sens l’héritage sportif des Jeux. Nanterre ça été un peu opportuniste par exemple parce que le label de CPJ a été attribué à l’université si je ne dis pas de conneries, on verra s’il y aura l’accueil d’une délégation. En tout cas le basketball et le waterpolo seront au palais des sports pour entrainement. Handball, Breakdance et Gymnastique au centre sportif du mont valérien et puis le judo et l’haltérophilie dans les locaux de l’université. Donc tu as trois CPJ à Nanterre, à voir s’il y aura l’accueil de délégation étrangère.

**Saïfallah** :

Dans ce que tu évoques, il y a le fait que la construction de l’héritage des Jeux est un vrai levier pour la politique de la ville.

**Carl** :

Oui, est ensuite on a le parasport où là on est encore dans autre chose. Ou effectivement voilà… Fin voilà on a les sites olympiques, les CPJ en tout cas sur Nanterre c’est en deux temps… Voilà il y a tout ça… Ce qui faut retenir c’est que la politique de la ville elle a bien du mal si tu veux à parce qu’on est sur du temps court, il faut que dans un an on soit prêt, que les choses commencent à se lancer, alors que nous la politique de la ville on est sur un temps un peu plus long avec des programmations annuelles, tu vois ? Là les contrats de ville des six ans (deux fois trois ans). On essaye de collaborer avec les villes dans le cadre de ces contrats là où elles ont les clés du terrain là aussi un peu comme avec les équipements sportifs. Elles ont des associations dans leurs quartiers. Moi si je veux mettre une association il faut que je combatte avec la ville comme j’ai fait l’année dernière pour une association à l’école, Amasco, alors que ça venait d’un besoin pour eux… C’est aussi un problème de temps, et on le voit avec nos cités éducatives de travailler ensemble, ça prend du temps de repérer et de travailler sur des objectifs et des intérêts communs, puisqu’un maire et un préfet, même s’ils ne sont pas du tout du même bord peuvent avoir des intérêts communs au niveau économique, au niveau de l’attractivité. Pour une ville les JOP se sont des retombées énormes au niveau des logements des hôtels, des boulangeries, des machins, des stationnements, la ville elle va gagner de l’argent, de l’image avec la communication et les journées en plus la ville est elle-même maline pour être de mèche avec quelques journalistes et publier elle-même dans ces publications… C’est tout bénef ! Mais un département, il va dire également pareil, il va dire attendez, on est le département le plus sportif de France. J’ai été aller voir le concert de K-Pop à l’Arena et eux ils commencent déjà parce qu’eux ils ont le monopole de la pub et de l’affichage. Département de sport blablabla, tu as l’impression que ça va être que dans le 92 tu vois ? Donc c’est fort que chacun joue sa petite carte comm.

**Saïfallah** :

Ok et concernant les stages savoir nager ? Ce sont plutôt les collectivités qui ont la main ?

**Carl** :

Toujours pareil, on est sur des équipements municipaux, et ce n’est pas une question d’avoir la main ou pas. C’est une question qu’on va plus les suivre et les écouter en termes organisationnels on va un peu les suivre parce qu’on est un peu obligé. C’est un peu comme celui du gymnase qui a la clé, et là on suivre la tendance. Là pour suivre l’exemple avec le prox raid, et c’est quand même la ville qui nous a sauvés. Le prox raid qui je le rappelle sont des anciens policiers qui font un bout de camp avec les jeunes. Un camp sportif. Des pompes dès le matin 9 heures, course à pied, donc la claque et la caresse. Allez vas-y tes nul, tes nul… Non c’est bien tes vraiment un champion, tes vraiment un champion. Et donc du coup il y a eu un choc pour le jeune avec ce côté un peu militaire et police. Il y a eu un rapprochement entre la police et les jeunes au sein du gymnase Léo Lagrange qui a permis pendant 4 jours d’accueillir ce bout de camp, mais le premier mai ils ont fermé le gymnase donc il a bien fallu se rabattre et c’est la ville qui nous a sauvé, pas le maire directement, mais une équipe de la ville qui nous a sauvés. Comme quoi il y a souvent des initiatives personnelles. C’est le responsable du service jeunesse qui sait dit qu’on va faire ça dans les locaux du service jeunesse. Ce sont de détails, mais qui montrent que dans une ville il n’y a pas qu’une seule vision tu vois ? C’est pour ça que je te parle de la lutte des services. N’oublie jamais ça…

**L’héritage social**

**Saïfallah** :

Ok, donc là je te propose que l’on passe sur l’héritage social. Que peux-tu m’évoquer à ce sujet ? Notamment sur le cas de l’Olympiade Culturelle où les villes de Colombes et de Nanterre ont été lauréates. Comment pérenniser ces actions après les Jeux ? Impliquer davantage de Jeunes sur le département ?

**Carl**:

C’est les faire parler anglais, c’est leur dire que le monde entier va les regarder, que les projecteurs seront tournés vers les équipements de proximités, c’est déployer des actions nouvelles dans le cadre de la cité éducative et du plan régional de réinsertion jeunesse ce sont toutes ces idées-là. C’est aussi développé l’intergénérationnelle et le faire avec les parents, pour que les parents prennent bien conscience que leurs enfants peuvent entrer dans l’engagement qu’ils peuvent s’engager dans la citoyenneté aussi par ce biais-là. Est-ce que je donne ce temps-là pour l’asso ? Sorti de covid aussi hein, parce que durant le covid on a vu cette solidarité-là de jeunes et d’associatifs. L’héritage social c’est aussi ça, un jeune doit pouvoir être capable de parler avec un vieux des Jeux de 1924 à Paris. Les bassins notamment qu’on avait montés à Colombes à l’époque… Il y a eu aussi les bassins de la Villettes, les bassins d’Aubervilliers et de Gennevilliers, bref… Il y a eu plein de choses de construites pour les Jeux Olympiques il y a cent ans. Il y a cent ans il n’y avait pas la NBA, les nike air forces, il faut voir le sport comme un produit. C’est-à-dire aujourd’hui quand tu penses héritage il faut savoir que le sport c’est plus l’époque où tu courais pieds nus. C’est ça aussi l’enjeu marketing, bref c’est aussi un autre débat, mais il faut y penser parce que la jeunesse et attirée par ça. Le sport c’est la jeunesse, on le voit aussi dans le foot. Sauf qu’aujourd’hui non, les vieux veulent aussi faire du sport, il y a des randonnées bâtons sur les berges, donc les JOP c’est aussi ça. Pour mieux impliquer c’est d’une part, attirer les jeunes aux dispositifs existants et aux nouveaux dispositifs (PRIJ, cité éducative, contrat de ville, les bataillons de la prévention), ce genre de choses… ça, c’est une sorte de condition sine qua non et c’est ce que l’on essaye de faire avec nos lettres de cadrage avec la volonté d’intégrer les JOP dans les projets. Les délégués du préfet qu’on travaille sur ça, on déploie également des adultes relais dans cette optique-là. Des conseillers numériques également pour aider les usagers dans leurs démarches aussi dans le cadre des JOP, mais aussi de la coupe du monde de rugby. L’idée c’est de profiter des JOP avec ces directives pour répondre aux besoins que l’on a notamment en termes de sécurité, de mains d’œuvres, d’idées nouvelles dans les quartiers en étant créatifs. Mais aussi, en termes de besoin, repéré par les jeunes et leurs parents. Savez-vous parler anglais ? Eh bien les JOP sont l’opportunité de faire en sorte que les quartiers parlent anglais. Puisque tout le monde vient, il est inadmissible que le quartier ne sache pas parler anglais. Donc c’est une chance formidable que les quartiers parlent anglais. Et l’héritage est là. Voilà un exemple… Et la pérennisation c’est juste en 1924 qu’on avait essayé de garder les bassins, de faire de l’aviron… Comment aujourd’hui, nos équipements on les utilise dans le cadre de l’héritage social. Avec l’Arena il n’y aura rien du tout on va juste enlever les bâches, on va enlever les piscines gonflables et on va arroser les plantes avec toute la flotte… En plus la sécheresse qu’il y a, laisses tomber… Donc il n’y aura pas vraiment d’héritage palpable non plus. Le tangible, ce sont les équipements de proximité que l’on rénove type, terrain de city, street workout, terrain de basket, les terrains de tennis… Les quartiers ont a gagné là-dessus, on en profite pour s’améliorer en termes de skills, mais aussi en termes de visuels. Les routes plus propres, les visuels et les équipements sportifs qui sont à la pointe. Mais bon on n’en est loin hein… On essaye de garder les quartiers propres avec l’ANRU. En fait les Jeux Olympiques vont arriver soient trop tôt soit trop tard, c’est-à-dire qu’en fait, ils vont arriver en pleins travaux les quartiers de Nanterre ne seront pas encore refaits malgré l’engament des 300 millions euros de travaux qui sont en cours… On a commencé au chemin de l’Île, mais ça n’est pas encore fini.

**Saïfallah** :

Ok. Tu parlais des dispositifs intercités. Est-ce que c’est aussi un des leviers en matière d’héritage social ? Comment faire en sorte que cette Olympiade Culturelle s’étende à plus de communes ? Qu’elle puisse servir à tout le département ?

**Carl**:

Moi ce que je trouve intéressant c’est de mixer les publics et les pratiques. Quand tu mixes les publics et les encadrants, tu peux avoir un encadrant qui travaille en prison, un à la protection judiciaire de la jeunesse, un à l’aide sociale à l’enfance, ou un éducateur dans le milieu du handicap avec un éducateur BPJEPS pour les personnes aveugles par exemple, il va travailler avec un prof d’EPS de l’éducation nationale. là, en fait l’héritage et la mixité entre les personnes des quartiers et celles en dehors, mais qui sont du département. Nous par exemple, avec Roland Garros on essaye de mixer des publics de Neuilly et de Puteaux qui sont des villes très bourgeoises avec des jeunes des QPV de Nanterre avec une sortie à Roland Garros à l’issue d’un stage de tennis. En fait c’est ça la clé, c’est mixer les publics quand on parle d’Intercités. Et c’est de se dire, ce n’est pas parce que ta commune n’est pas dans le TOP 92 pour le moment que tu n’es pas inclus avec nous. Ce n’est pas parce que l’argent et dédiée à ce quartier-là que tout doit aller à ce quartier-là… L’idée c’est d’ouvrir, de croiser les choses, de croiser les regards. Ça, on peut l’appliquer aussi à cette préparation des JOP et à cette préparation de l’héritage. L’héritage, il se construira toujours en collégialité et en diversifiant les profils. Ce n’est jamais en restant dans son quartier enfermé qu’on fera l’héritage. C’est fini de mettre des city en bas des quartiers en pensant que les jeunes veulent tous pratiquer le foot. La plupart des jeunes le veulent et c’est très bien, moi je n’aime pas trop le foot. Maintenant il y a aussi d’autres pratiques comme le break dance qui se développe de plus en plus. Quid de la place des filles également dans cet héritage ? Quid de plein de choses ? Et c’est pour ça que le rugby et la coupe du monde rugby peuvent-être une opportunité.

**Saïfallah** :

Est-ce qu’il y a un lien entre l’héritage potentiel de la coupe du monde de rugby et la construction de l’héritage des JOP ?

**Carl** :

Pour l’instant je n’en vois pas et c’est dommage. Hormis dans les métiers de la sécurité avec les jeunes du PRIJ que le préfet et la PDEC nous incite à orienter ces jeunes vers ces métiers-là on n’en a pas. Mais ta raison de poser la question, après je n’ai peut-être pas toutes les informations Saïf. Tes questions restent très importantes, on l’a vu sur le Colombes de 1924, finalement qu’est-ce qu’on a gardé ? 100 après on s’en souvient parce qu’il y a quand même eu un héritage caméra, il a eu de petites vidéos donc on s’en souvient. Il y a eu des journalistes qui en reparlent donc on s’en souvient. C’est ça aussi l’héritage comment le faire savoir et en parler. C’est ça aussi l’héritage. L’héritage est sournois, car on ne va rien créer pour les JOP soit on rénove comme le maire qui refait sa piscine ou qui refait ses équipements, on essaye d’accélérer. Mais globalement dans le 92 on ne va s’appuyer sur rien de nouveau on va rester sur de l’existant.

**Saïfallah** :

Oui. Mais c’est aussi voulu par le COJOP qui a voulu se focaliser sur l’existant dans une logique d’écoresponsabilité. Bien ok… Je te propose de passer au cadre économique.

**L’héritage économique**

**Saïfallah** :

Que peux-tu me dire sur l’héritage économique des JOP dans les Hauts-de-Seine à un an des Jeux ? Quelles sont les retombées économiques planifiées et envisagées ? Est-ce qu’il y a des politiques qui sont mises en place ?

**Carl** :

Je pense que d’un point de vue économique il y a deux choses, il y a d’une part le bénévolat, l’engagement citoyen et l’engament des quartiers. Donc les villes vont vouloir placer leurs staffs dans leurs clubs à eux. Par exemple à Roland Garros on a des gamins qui ont été placés par leurs villes pour être ramasseurs de balles. Globalement les villes veulent mettre en avant leurs jeunesses, par forcément des quartiers, mais les jeunes de manière large. Si on prend l’ESM c’est quand même 10 000 adhérents avec une socialisation très différenciée hein… La ville de Nanterre par exemple a profité de Nanterre plage dans le cadre de quartier d’été pour faire un premier repérage de jeunes bénévoles afin de ne pas louper le coches. Les bénévoles constituent pour moi un héritage économique, car ils ne coutent rien. Côté PRIJ, on a comme consigne de favoriser les métiers de la sécurité, comme si les jeunes des banlieues avaient une vocation innée là-dessus. En tout cas on a besoin de staff là-dessus parce que la sécurité ce sont les billets. On vit dans une société de toute façon, fin il y a 100 ans, pas sûr que l’on avait besoin d’autant de personnes sur les métiers de la sécurité.

**Saïfallah** :

Est-ce que c’est une bonne chose selon toi d’orienter les jeunes du PRIJ vers les métiers de la sécurité dans le cadre de l’héritage économique des JOP sur le département ?

**Carl**:

Non, ça n’est pas une bonne chose. Déjà on ne le fait pas parce qu’on ne peut pas le faire. On ne peut pas orienter tous les jeunes du PRIJ, vers ces métiers-là. Déjà il y a en a qui ne veulent pas et on ne force pas… En revanche on a cette directive-là donc il faut qu’on s’y attèle. Là ce qui est intéressant c’est que c’est un dispositif majeur. Il y a un vrai enjeu de motivation des villes envers les administrés en leur disant écoutez-vous avez une vraie carte à jouer. Ou alors « Nanterrien, apprenez l’anglais ». Tu vois ? Au lieu de casser l’État sur sa communication, qu’ils balancent des messages un peu comme ça-là qui sont porteurs. Comme ça même la grand-mère qui entre chez elle et qui voit ce message-là elle va se dire oui je vais apprendre l’anglais. Nanterre c’est aussi les échoués de la fac, une maison d’arrêt sur lequel il faudra capitaliser. Malheureusement on ne peut pas travailler avec les jeunes qui ont un casier pour ces métiers-là alors que dans les quartiers les jeunes ont généralement des casiers judiciaires. Après si tu vas à Neuilly, Courbevoie ou Levallois, ça sera plus simple. Il y a aussi une partie rémunérer avec les missions locales qui ont une carte à jouer dans l’héritage économique des Jeux.

**Saïfallah**:

Quelle est la stratégie mise en place post Jeux pour ces jeunes du PRIJ ?

**Carl**:

L’idée c’est que ça leur sert sur leurs CV, leurs parcours. L’héritage, il sera là, il sera avec tous ceux qui seront motivés dans l’organisation de l’évènement forcément ça sera avantageux pour leurs parcours, leurs expériences personnelles, pour ce qui vont vivre aussi après… Quand ils postuleront à décathlon et qu’ils enchaineront pour passer le BPJEPS, effectivement ça va peut-être susciter des vocations.

**Saïfallah** :

Ok, et concernant les entreprises locales ? Sont-elles impliquées dans l’élaboration de l’héritage économique sur le département ?

**Carl**:

Honnêtement je ne saurais pas te répondre là-dessus. Le lien avec les entreprises est primordial. Les entreprises et leur fondation mettent en place des choses comme le pari solidaire, avec la fondation St Geneviève. Il va y avoir également… En fait dans le 92 il y a quelque chose d’intéressant avec cette concentration de plus grosses boites du CAC 40 d’Europe. On a un quartier très riche sur lequel il faudra s’appuyer, car il abrite des moyens avec ces grosses boites. Ce qui est sûr c’est aussi qu’on les remarque de plus en plus dans des projets sociaux type Emaus qui avait donnée des tablettes pendant le covid, et puis tu as les boites qui n’ont pas besoin de la préfecture, car elles ont un plan national, car elles sont sponsorisées par le sport comme AXA et donc c’est aussi pour elles une vitrine. C’est une manière de rendre propre leurs activités. Pour elles les valeurs du sport sont du pain béni. Donc elles jouent un rôle et il y aura quelque chose à développer. C’est un peu flou comme réponse, mais oui on les sent de plus en plus. Il y aura aussi des enjeux de temporalité. Voilà en gros comment je vois les choses. Une implication de tous, je sens que ça prend de plus en plus. On essaye de changer les choses.

**Saïfallah** :

Ok ! Je te propose de passer à l’héritage urbain si tu le veux bien.

**Carl** :

Alors honnêtement je ne pense pas pouvoir répondre à tes questions concernant cette thématique-là et j’en suis navré.

**Saïfallah** :

Ok ça marche, donc l’entretien touche à sa fin… Est-ce que tu as quelque chose à ajouter, un mot de la fin ?

**Carl**:

Je te conseille de t’appuyer sur ta propre expérience durant ce stage, tes ressentis pour faire ton mémoire. Tu vois des choses qu’on ne voit pas. Tes en lien avec différents acteurs donc c’est une force, des acteurs qu’on ne côtoie pas forcément au quotidien, tu apprends beaucoup de choses. Le conseil c’est ça c’est de se rapprocher de la SDJES 92 qui sont à la manœuvre sur énormément de sujets dans le cadre de l’héritage et de ce troisième groupe de travail jeunesse et sport. Tu es sur une mission un peu transverse, ce qui n’est pas facile et tu es auprès de la PDEC qui n’est pas un positionnement évident, mais l’héritage reposera selon moi avec les jeunes d’aujourd’hui qui commentent, qui captent. Mais qu’est-ce qu’on fera de l’après ? Donc voilà merci mon Saïf.

**Saïfallah** :

Merci beaucoup Carl.

|  |
| --- |
| ***Entretien avec madame Océane Boutard, chargé de mission sport et JOP 2024 au Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et au Sport (SDJES 92)***  Date : Le 16/05/2023, à 14 h 54  Durée : environ 48 minutes  Lieu : Préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre, 18e étage |

**Préambule**

**Saïfallah** :

Merci à toi Océane d’avoir accepté cet entretien ! C’est très sympa de ta part. Je te remercie également de ta réactivité. La première question que je pose au préalable est la suivante : est-ce que tu peux te présenter stp ? Tu as carte blanche !

**Océane** :

Du coup, Océane Boutard, j’ai 27 ans. Personnellement j’ai toujours été passionnée par le sport depuis toute petite. J’ai fait beaucoup de sport comme beaucoup d’enfants. Moi ma passion c’est la danse que je pratique depuis 21 ans maintenant, la danse moderne jazz et le foot, donc c’est un peu contradictoire que je n’en aie pas pratiqué en club qu’en loisir. J’en fais un peu moins ces derniers temps par manque de temps. Je suis plus une passionnée qu’une pratiquante de foot maintenant, voilà… étant toujours passionné par le sport, j’ai voulu m’orienter dans cette voie-là, donc j’ai fait initialement une licence STAPS avec une mention management du sport. J’ai enchainé ensuite avec le master management du sport. J’ai dû réaliser une alternance où j’ai été au service des sports de la ville de Cergy, donc dans la fonction publique territoriale. Donc à la fin de mon master, j’ai fait une pause, je suis partie un an et demi en Australie, ou j’ai plein de choses, mais c’était initialement pour développer mon anglais, même si ce n’est pas le meilleur pays pour ça. Je suis donc revenu en juin 2021 et j’ai eu l’opportunité du coup de travailler avec le SDJES 92 donc ici. J’étais au départ sur le sport santé, le sport handicap et sur un dispositif, le savoir rouler à vélo. J’ai fait ça pendant un an, jusqu’en aout 2022, je n’ai pas pu être prolongé parce que Lucile est arrivée et le poste était ouvert pour les titulaires sortants de concours. Moi j’avais essayé le concours que j’ai raté, voilà… Mais du coup Lucile m’a remplacée et ils ont ouvert un poste de chargé de mission sport et JOP et donc sur les JOP de Paris 2024, en janvier 2023. Et du coup je suis là depuis janvier jusqu’en décembre 2024.

**Saïfallah**:

Ok merci, tu es originaire des Hauts-de-Seine ?

**Océane** :

Non du Val-d’Oise, de Sannois.

**Saïfallah** :

OK ! Donc moi j’ai structuré mon cadre d’entretien en fonction des thématiques qui gravitent autour de la notion d’héritage des grands évènements sportifs internationaux. Les scientifiques ont dégagé 3 à 4 thèmes avec l’héritage sportif, l’héritage social, l’héritage économique ou encore l’héritage urbain…

**Océane** :

Oui effectivement j’ai bien vu le cadre que tu m’avais envoyé… Je ne pourrais malheureusement pas répondre à toutes les questions. J’essayerais de rebondir sur plusieurs points que je trouve intéressants.

**Saïfallah** :

D’accord, mon mémoire lui portera sur l’héritage des Hauts-de-Seine, sur sa construction, la pérennisation de ces actions, les leviers qui peuvent être actionnés ou encore les freins rencontrés. L’existence même de cette notion également qui pose question. Bref, sens-toi libre d’être force de propositions.

**Océane** :

OK ça marche. Moi je pense pouvoir répondre aux questions de ton cadre sur l’héritage sportif. Même si d’un point de vue économique par exemple je pense que la question des métiers pose et posera question. On sait que les JOP ont généré plusieurs emplois et c’est très bien, c’est mon cas… Mais qu’est-ce qu’il en sera après les Jeux ? Que vont devenir les personnes qui ont été recrutées par Paris 2024 déjà et puis des personnes comme moi, car mon poste a été créé juste pour les JO. En décembre 2024, coucou pôle emploi quoi, car moi je n’ai plus rien après… Ce sont des postes qui ont été créés juste pour les JO, il n’y a pas moyen de pérenniser spontanément. On avait d’ailleurs visité le village Olympique à l’Ile Saint-Denis, et la SOLIDEO, la société qui livre les ouvrages sportifs pour les Jeux nous le disait. Après les Jeux de la société, disparait, il y a donc une branche qui a été créée et après les Jeux c’est fini quoi. Donc ça c’était le petit point, la petite parenthèse que je voulais soulever brièvement et qui se rattache au cadre économique de l’héritage selon ta trame… Donc je ne sais pas si ça mène à grand-chose, mais voilà…

**Saïfallah** :

Non, mais c’est intéressant ce que tu dis, parce que nous en tant qu’étudiant, et peut-être futur technicien, comment on peut se positionner sur ces métiers à un an des Jeux ? On sera même à moins d’un an des Jeux à la rentrée… Donc c’est aussi une donnée à prendre en compte dans notre orientation professionnelle. C’est un paramètre à prendre en compte, ça s’est sûr…

**Océane** :

Après sur ton CV, c’est une expérience en plus, c’est un plus je pense c’est indéniable, ça va servir. Après une fois que ton poste est fermé, il est plus là quoi… Tes obligés de rebondir, tu peux te retrouver au chômage, etc. Il y a aura plusieurs cas comme ça en tout cas il y a aura beaucoup de demandes pour peu d’offres surement. Le COJOP qui te dis que ça génère du travail, ok parce que sur le moment oui peut-être, mais que deviennent les gens. Voilà un petit point pour le cadre économique.

**Saïfallah** :

OK bien ! Merci pour cette parenthèse. Je te propose donc de passer au cadre sportif de l’héritage sur le département. N’hésite pas à rebondir sur d’autres thématiques si tu le souhaites pendant l’entretien.

**L’héritage sportif**

**Saïfallah**:

Qu’est-ce que t’évoques l’héritage sportif des JOP de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine ?

**Océane**:

Pour moi concernant l’héritage sportif tu as les deux dimensions. Tu as d’abord la dimension infrastructure, qui va aussi rejoindre l’héritage urbain, et tu as la dimension pratique avec le développement de la pratique sportive. De manière générale et pas que sur le 92 il y aura un héritage sportif du fait des infrastructures sportives, il variera selon le territoire. Pour le 93 par exemple, eux je pense qu’ils vont avoir un vrai héritage, tu vas vraiment avoir un avant et un après Jeux en Seine-Saint Denis avec le village Olympique quand tu regardes tout ce qu’ils vont faire en termes d’héritage urbain/sportif c’est le jackpot. Après dans le 92, moi j’ai surtout en tête le cas du stade Yves-du-Manoir à Colombes. Tu vois que pour moi la réflexion se fait dans le bon sens, c’est-à-dire qu’ils pensent post JO et ensuite pour les JO. Ils ne font pas des trucs en pensant juste avant les Jeux. Il y a une vision de l’après.

**Saïfallah** :

Tu parles du stade Yves-du-Manoir à Colombes ?

**Océane** :

Oui le stade Yves-du-Manoir et de manière générale le village Olympique que j’ai pu visiter. Mais pour le stade Yves-du-Manoir, c’est pareil, ils pensent à un après. Je sais qu’il y a un tout à un programme de reconversion du stade, ils vont d’ailleurs accueillir après les Jeux la fédération française de hockey sur gazon. Ils vont s’installer là-bas donc ça permettra de développer la pratique du hockey sur gazon. Je sais qu’ils vont faire un pôle sportif, d’où j’ai oublié le nom… En tout cas c’est la ville qui va mener ça avec la rénovation du stade. Ah oui, l’arc sportif voilà, c’est 16 hectares de nouveaux quartiers qui vont être construits pour redynamiser le tissu urbain et économique de la ville. C’est un quartier qui se voudra sportif avec la construction de 2 000 logements, d’écoles, de crèches, d’hôtels et même d’un pôle sportif. En fait la modernisation, et la rénovation du stade vont permettre d’apporter un meilleur cadre de vie pour les habitants, pour les clubs et les écoles qui pourront se servir de cette nouvelle infrastructure.

**Saïfallah** :

Oui, c’est intéressant parce qu’en évoquant le cadre sportif de notre entretien, tu parles également beaucoup du cadre urbain…

**Océane**:

Oui c’est vrai parce que c’est lié. Tu ne peux pas faire de sport sans infrastructures. Enfin si, mais les nouvelles infrastructures aident à développer les pratiques. J’ai en tout cas une vision optimiste de l’héritage, il y aura un après c’est sûr. Après c’est sûr que tu ne vas pas changer le monde en 4 semaines, les Jeux ne vont pas tout résoudre, tout le monde ne va pas se mettre au sport post Jeux. Après les Jeux qui vont aider, c’est sûr. Après la question c’est qu’il ne faut pas que ça soit éphémère, il faudra pérenniser. Ça ne sera pas magique, non plus… Mais pour moi oui ça va apporter du positif est après du coup et c’est pour ça que pour moi les infrastructures rejoignent l’héritage sportif c’est que les clubs et les écoles vont pouvoir pratiquer déjà dans des endroits qui leur donnent envie, qui sont modernes… Parfois tu vois des équipements, tu te dis…

**Saïfallah** :

OK ! Concernant la SOP, étant donné que le SDJES est aujourd’hui un service rattaché à l’éducation nationale, tu as dû en entendre parler… Est-ce que selon toi il y a une logique de pérennisation qui est pensée après les Jeux pour ces semaines Olympiques et Paralympiques ?

**Océane** :

Oui… Le fait de sensibiliser, déjà d’avoir une date récurrente chaque année avant les Jeux, ça participe à ça.

**Saïfallah** :

Ça sera un dispositif qui sera reconduit après les Jeux aussi ?

**Océane** :

Je ne sais pas. Je ne pense pas après si tu veux consolider l’héritage c’est une des pistes. Mais déjà reconduire les dates chaque année participe à cette logique-là…

**Saïfallah** :

Est-ce que tu as pu assister à des semaines sur le terrain ?

**Océane** :

Je suis passé à quelques évènements par ci par là.

**Saïfallah** :

Quelles ont été tes impressions ? Quel bilan tu tires de ces semaines ?

**Océane** :

Ça a été de bons moments. Les jeunes étaient contents. Ils pratiquent le sport, l’idée c’est de donner gout au sport et après qu’ils puissent s’inscrire dans des clubs. Tu les fais découvrir des pratiques qu’ils ne connaissant pas vraiment et puis après voilà ça les incite à pratiquer. Par rapport au parasport ça permet aux enfants de changer le regard sur le handicap. Quand tu vois les enfants pratiquer sur les ateliers, tu vois qu’ils sont vachement investis, vachement curieuse fin… ça les intéresse et petit à petit les enfants auront un autre regard en tout cas les enfants, peut-être qu’ils seront plus gentils entre eux les enfants, parce qu’ils ne sont pas très gentils entre eux les enfants… Après moi je pense que oui ça peut être bien, mais qu’il faut continuer derrière.

**Saïfallah** :

OK, quels sont les freins selon toi qui peuvent justement empêcher les acteurs de pérenniser, de reconduire ces SOP après les JOP ?

**Océane** :

Tout le monde te dira les financements et donc les freins économico-financiers. Ça, on l’entend à tout va. Après au niveau des écoles et des clubs, je ne sais pas trop. Les collectivités, elles te le diront tout le temps. Il y a aussi les moyens humains. Mais bon je pense que le plus gros frein reste les moyens financiers. Après je n’invente rien en te disant ça.

**Saïfallah** :

OK ! Est-ce qu’elles sont en lien avec les semaines de la persévérance scolaire ?

**Océane**:

Je ne crois pas bien que ça soit également un dispositif de l’éducation nationale qui essaye tant bien que mal à prendre appui sur les JOP. C’est vraiment pour le décrochage scolaire pur.

**Saïfallah**:

D’accord. Concernant le Tour Olympique et Paralympique maintenant, est-ce que tu peux présenter ce dispositif étant donné que tu fais partie de ceux qui portent ce projet ?

**Océane**:

Le TOP ça n’a pas été une commande c’est vraiment une initiative du service. On entendait beaucoup qu’il y a eu un label terre de jeux décernés aux collectivités, mais qu’il ne se passait rien. Et du coup les collectivités demandaient ce qu’il se faisait dans le cadre de ce label terre de jeu et du coup elles se plaignaient. Donc on s’est dit du coup avec Philippe qui était là bien avant dans le service qu’il y avait eu un projet en 2015 qui n’était pas aussi développé, mais c’était à destination des écoles primaires du 92. Ça s’appelait le parcours Olympique et c’était d’aller de semaines en semaines de circonscription en circonscription, et ça avait super bien marché, tout le monde était content, et du coup Philippe s’est dit pourquoi ne pas le refaire à plus grande échelle. Donc un peu ambition, mais l’objectif est de mobiliser le département dans le cadre des jeux, donc chaque acteur aussi bien les services de l’État, les collectivités et le mouvement sportif dans le but que chacun soit mobilisé pour les JOP. Comme on a deux sites olympiques on s’était dit qu’on ne pouvait pas rien faire quoi… Du coup on s’est lancés dessus. L’idée est que tout le monde se mobilise sur ça, autour des jeux… L’objectif est de créer une dynamique festive tout en pensant l’héritage pas le biais de l’engagement bénévole. L’objectif est de promouvoir le bénévolat puisque l’on sait qu’après 2024 beaucoup tireront leur révérence, avec la pyramide des âges, ce sont souvent les séniors aujourd’hui qui sont bénévoles dans les associations. On le sait, aujourd’hui il y a une crise du bénévolat, on voudrait se servir du TOP pour sensibiliser autour de cela, aussi bien des associations que du bénévolat. On n’a pas encore réfléchi aux actions à mettre en place, ça sera de toute façon à réfléchir avec les collectivités, mais l’objectif est qu’il est une passation intergénérationnelle, peut-être avec des tables rondes, je ne sais pas encore… L’objectif est d’utiliser le TOP comme levier d’appui pour le bénévolat. Il y a aussi le parasport, aujourd’hui l’idée est qu’il faudrait que le TOP sensibilise à ce niveau-là, notamment les villes pour qu’elles puissent accueillir un maximum de personnes en situation de handicap. On va essayer de se servir de la charte parasportive, qui va peut-être permettre d’engager des acteurs à accueillir des personnes en situation de handicap. Parfois c’est juste une question de méconnaissance, parfois les acteurs ne savent pas comment faire pour les accueillir, c’est aussi un frein que l’on a remarqué sur le terrain. Alors qu’ils savent ce qu’il faut faire, mais parfois c’est juste un petit défaut de connaissance et c’est dommage, nous on aimerait justement ce servir du top pour ça, pour que les villes et les associations puissent passer le pas… Même si je sais et j’entends aussi beaucoup qu’un des freins et le manque d’encadrants, l’un des freins c’est aussi ce moyen humain là. L’objectif c’est aussi de faire connaitre tout simplement les pratiques à la population altoséquanaise, lui faire découvrir les possibilités de pratiques notamment parasportives, c’est aussi une des pistes.

**Saïfallah** :

Allez-vous obtenir des subventionnements pour ce projet ? Avez -vous d’autres contraintes majeures ?

**Océane** :

Oui, on pourra potentiellement avoir un subventionnement à hauteur de 50 k euros ce qui n’est pas beaucoup pour ce projet, mais c’est déjà mieux que rien. Un subventionnement par le biais du plan d’animation territorial pour les JOP par le biais de la PRIF est une piste. Maintenant concernant les autres contraintes on n’en a pour l’instant pas vraiment, je touche du bois parce que l’on ne sait jamais, mais pour l’instant non. Cela étant, on n’est qu’au début du processus. On a fait comme tu le sais partir le calendrier aux collectivités, mais pour l’instant les retours sont très bons, ils sont vachement encourageants maintenant que certaines collectivités auront leurs semaines en hiver et non après avril comme ça été pensée à un moment donné en amont.

**Saïfallah** :

OK ! Pour rejoindre l’un des deux thèmes abordés par le TOP à savoir le bénévolat et l’inclusion, est-ce que tu as entendu parler du label association inclusive que souhaite mettre en place le PDEC ?

**Océane**:

J’ai déjà entendu parler du label club inclusif par le CPSF.

**Saïfallah** :

La PDEC pense à la mise en place de ce label en parallèle du TOP 92. L’idée est que ce label pourrait permettre aux familles ayant des proches en situation de handicap de repérer plus facilement sur le département les associations faisant du parasport. Les associations les plus méritantes et travaillent au développement du parasport serait alors en quelque sorte récompensées par ce label.

**Océane** :

Oui ça peut être une bonne idée, après on ne peut rien imposer aux collectivités… Mais ça peut être pas mal, on en avait parlé avec la mise en place de la charte. Les signataires pourraient être référencés. Après à voir comment ça pourrait être mis en place, moi je ne sais pas trop comment ça marche ces histoires de labélisations… En termes de référencement et de communication, ça pourrait être pas mal pour augmenter la visibilité.

**Saïfallah** :

D’accord. Concernant le TOP est-ce que tu as des choses à ajouter ? Des craintes particulières ?

**Océane** :

Moi ma crainte même si pour l’instant tout fonctionne pour le mieux c’est comme on ne peut rien imposer, ma crainte c’est que l’on soit attendu sur nos dispositifs étatiques alors que ce sont les collectivités qui auront la main sur les semaines en tant que telle. Je sais que Maïlys par exemple souhaiterait que l’on aborde certaines thématiques sur le sport santé par exemple, mais comme ce sont les collectivités qui auront la main on ne peut rien imposer. Je ne sais pas si chaque commune se saisira de chaque thématique.

**Saïfallah** :

Tu parlais d’une logique de pérennisation, un TOP plutôt axé sur le bénévolat et l’inclusion. Est-ce que vous pensez l’après ?

**Océane** :

Dans les idées autour de la promotion du bénévolat on a réfléchi à créer un flash code qui présenterait ce qui serait une association de la loi de 1901 et sur le bénévolat qu’est-ce que le bénévolat, pour faire connaitre le bénévolat aux gens. Après il y a aussi les tables rondes, ce sont les seules idées sur lequel on ne sait pas encore trop attarder. Après on compte notamment aussi sur les collectivités et les élus pour qu’elles soient forces de proposition notamment lors de la grande réunion du 26 mai avec les élus sports du réseau AMD 92 à laquelle tu seras présent… On prévoit des réunions avec les référents TOP de chaque ville pour combiner les idées.

**Saïfallah** :

Si je comprends bien vous pensez l’après, mais dans ce type de projet c’est d’abord la capacité de collégialité des acteurs qui fera avancer les pistes de développement liées à l’héritage.

**Océane** :

Ouais c’est tout à fait ça. C’est très bien dit. L’idée et que ça soit les acteurs qui accaparent le projet aussi. On nous demande de planifier et c’est ce que l’on fait, mais on y va aussi petit à petit. L’héritage ça n’est pas forcément écrit dans le marbre, parfois ce seront des graines que l’on va laisser après un évènement et qui vont germer chez les individus. C’est aussi ce que l’on espère du TOP. Il faut que ça soit cadré, mais je pense que sur le terrain ça va se développer et ça va donner gout à certains.

**Saïfallah** :

OK bien. Concernant le savoir-nager est-ce que tu souhaites répondre aux orientations données par mon cadre d’entretien ?

**Océane**:

Pour le coup, non je ne pense pas pouvoir d’être d’une grande aide à ce sujet, désolé. C’est plutôt Cédric qui travaille sur ces sujets-là au sein du service.

**Saïfallah** :

Ça n’est pas grave, et concernant les sites d’entrainements, et les centres de préparations aux Jeux ?

**Océane**:

Je sais que pour Colombes et comme sur le stade Yves-du-Manoir, on essaye de penser post JOP avec la piscine olympique, car elle est entièrement rénovée et elle profitera donc aux associations du territoire, mais aussi aux écoles.

**Saïfallah** :

OK. Parce qu’il y a 47 CPJ avec pour le moment 6 délégations étrangères qui ont signé avec des collectivités sur le département. Est-ce que tu sais s’il y aura des actions qui seront menées dans le cadre de l’héritage… Je pense au sport culture notamment…

**Océane** :

Honnêtement on n’en parle pas trop au sein du service, on n’a pas d’agent à ce sujet et c’est bien dommage… C’est comme les Olympiades culturelles qu’on n’a pas de suivi ni de réelle connaissance à ce sujet.

**Saïfallah** :

Ok ! bon… Une des dernières questions pour notre entretien et concernant l’héritage sportif concerne les rapports entre les services de l’État, mais aussi les autres acteurs tels que les collectivités ou le mouvement sportif. Est-ce que tu ressens une lutte de services nuisible à tes missions ? Comment tu le ressens à ce niveau-là ? En quoi ces rapports peuvent-ils se heurter à l’héritage des JOP sur le département ?

**Océane** :

Moi je ne suis pas trop en contact avec les autres services de l’État. Je vois bien qu’il y a de mauvais rapports entre services mêmes de l’État surtout dans la haute sphère. Peut-être parce qu’il y a trop de pression et une grosse obligation de résultats et du coup ils vont se tirer dans les pattes pour des logiques individuelles et carriéristes… Après il y a des luttes d’influences, mais je dirais plus en haut de l’échelle, au sommet de la hiérarchie, et tu y es confronté de facto, je pense, puisque tu es avec la PDEC… Mais bon, après à mon niveau je dirai moins quand même… Je dirai que la relation est plus difficile entre l’État et les collectivités, par exemple avec Neuilly qui a une certaine position. Comme les collectivités ne sont pas sous l’autorité de l’État, il y a quand même certaines difficultés. On n’a pas de relations verticales et c’est tant mieux dans un sens, mais c’est plus compliqué avec certains territoires du coup… Moi à mon niveau je dirai plus entre l’État et les collectivités. C’est dû aux politiques aussi, aujourd’hui, l’État c’est Macron aujourd’hui et les collectivités elles ont plusieurs couleurs politiques. Ce qui peut être compliqué ce sont aussi les relations délétères entre le COJOP et les collectivités. Le COJOP donne le sentiment de pomper de l’argent sans rien donner en retour. C’est l’exemple des clubs 2024 du COJOP qui sont en réalité les fans zones. Mais en réalité tu as des contraintes énormes avec un cahier des charges qui n’est juste pas possible pour les collectivités… Je sais que c’est compliqué à ce niveau-là. Nous en tant que service de l’État ça peut nous desservir… Parce que les projets JOP sont inconsciemment rattachés au COJOP.

**Saïfallah** :

Ok… Bien… Je crois que l’on a fait le tour concernant cet entretien et donc du coup le cadre lié à l’héritage sportif… Est-ce que tu as d’autres choses à ajouter ? Un mot de conclusion ?

**Océane** :

Non si ce n’est que pour moi pour construire l’héritage il faudra reconduire les actions dans le temps et donc il faudra des moyens humain et financier, mais ça nécessitera aussi de communiquer sur l’ensemble du département. Les JOP aident et peuvent continuer à aider le déploiement de plans de politiques publiques sportives.

**Saïfallah** :

Bien merci beaucoup Océane pour le temps accordé.

**Océane** :

Je t’en prie ! Merci de ta confiance même si je ne m’estime pas experte de ces questions. Au plaisir !

|  |
| --- |
| ***Entretien avec Philippe Gérard, référent sport, JOP 2024 et équipements sportifs/professeur de sport au service départemental à la jeunesse, à l’engagement et au sport***  Date : Le 30/05/2023, à 11 h 30  Durée : environ 1 h 56 min 46 sec  Lieu : Préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre, 18e étage |

**Préambule**

**Saïfallah** :

Tout d’abord merci Philippe d’avoir accepté cet entretien ! Comme tu le sais, je réalise actuellement un mémoire de fin d’études, dans le cadre de mon master 2 de Politiques Publiques et Stratégie des Organisations Sportives. Mon sujet porte sur l’héritage des JOP de Paris 2024, plus particulièrement au sein du département des Hauts-de-Seine. Étant donné que je travaille comme coordinateur sur le troisième groupe de travail « jeunesse et sport » qui a à sa tache l’héritage des Jeux dans le cadre de la dynamique JOP de Paris 2024 en préfecture, je me suis dit que c’est un bon sujet. D’autant plus que la littérature foisonne à ce sujet-là, notamment la littérature anglo-saxonne… Les scientifiques ont fait couler beaucoup d’encre sur cette notion d’héritage, notamment sur l’existence même de ce concept dans les faits avec les impacts positifs et négatifs que peut engendrer ce genre d’évènement… Bon, je t’épargne les détails… C’est un sujet qui me plaît et donc pour réaliser la partie empirique de ce mémoire je réalise des entretiens reposant sur un cadre d’entretien non restrictif, mais reposant sur les thématiques qui sont majoritairement revenues au sein de ma revue de littérature. Étant donné que je réalise un mémoire professionnel de stage, je demande généralement à mes enquêtes qu’ils ou elles soient forces de propositions. C’est cette vision technique que je recherche aussi dans la réalisation de mon mémoire. N’hésite pas à faire preuve d’esprit critique et à soulever des questionnements et des freins durant notre entretien. Tout est bon à prendre. Comme je te le disais j’ai axé mon cadre d’entretien qui reste indicatif et non exhaustif selon les thématiques qui revenait le plus au sein de la littérature… Je te propose donc de commencer si tu le veux bien !

**Philippe** :

Ok bien merci ! Allons-y ! Pas de souci particulier. En regardant ton cadre d’entretien, il y a sans doute des moments où je ferais chou blanc. Tu connais mon tempérament, je ne suis pas une langue de bois, je dis les choses avec sincérité parce que c’est important de donner notre ressenti, parfois les limites de notre travail aussi… Parce que même si on est des professeurs de sport à la base, on reste bien motivé, bien investit, mais on a des champs d’action qui sont limités même si tu as remarqué que l’on nous faisait beaucoup confiance, que l’on a un bon tissu relationnel ce qui nous permettait d’avoir une vision un peu plus fine sur certaines questions… Ou peut-être pas…

**Saïfallah** :

Oui ! Et la première question que je pose généralement avec d’attaquer le vive du sujet est la suivante : est-ce que tu peux te présenter et revenir sur ton parcours stp ? Tu es libre, tu as carte blanche !

**Philippe**:

Ouais pas de souci ! Il n’y a rien à cacher ! Donc moi j’étais professeur d’EPS pendant 15 ans, donc moi déjà je suis sportif, niveau correct, passionné de sport pour commencer plutôt sur le côté associatif plutôt que professionnel et dans le secteur de l’athlétisme, j’ai participé à la vie d’une association pendant très longtemps, dans le Val-d’Oise, sur Deuil-la-Barre/Enghien-les-Bains, j’ai commencé à Montmagny à l’US Deuil, qui était le club phare avec Chantal Réga, etc. C’est peut-être un nom qui te parle, elle était championne de France du 400 mètres, dans les années 1970 – 1980 donc plutôt de ma génération. Et puis après voilà, on a créé un club qui s’appelle l’entente Sannois-St Gratien, qui est un club de football aujourd’hui et qui s’appelait l’ASGS et qui a ensuite fusionné avec le club de Franconville qui s’appelait le FCVO… Pareil je ne sais pas si tu vois en athlétisme c’était le club avec 11 000 licenciés, 11 villes représentées, 6 stades, la grosse usine… Bon… Quand tu viens d’un club comme Montmagny ou encore comme Deuil, qui était des petites structures familiales, voilà… Mais ça m'a permis de voir, mine de rien, en tout cas dans ma construction associative de voir aussi bien le club familial, la grosse structure, et de voir les avantages et les inconvénients du côté de se versant là… Et puis côté professionnelle moi j’ai été diplômé d’une formation STAPS classique, professeur d’EPS, j’ai fait deux ans à l’université Paris 13 puis je suis passé à l’université Paris 10 Nanterre dans la formation des professeures d’EPS, licence prépa CAPEPS, etc. Et puis j’ai eu l’opportunité d’intégrer le service jeunesse et sport de la DDJS, puisqu’avant c’était la DDJS en 2002 et puis voilà, donc je suis arrivé ici au 19e étage à l’époque pour m’occuper principalement de la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport, ça faisait suite aux incidents qu’il y avait eu dans le 93 un an avant. L’État étant toujours en réaction… L’anticipation, ça n’est pas toujours son fort et bien après les vacances on m’a chargé de ça… Et puis également de m’occuper de l’homologation des enceintes sportives que personne ne voulait puisque c’était le truc très administratif, chien comme pas possible pour un prof de sport surtout qu’à ce moment-là c’était un moment très terrain, il n’y avait pas d’ordinateur à l’époque, c’était vraiment tu allais sur le terrain, tu faisais ton petit compte rendu sur ta feuille de papier et tu le filais à ta secrétaire qui le numérisait avec la machine… Et oui tu as peut-être l’impression que je te parle d’une autre époque, mais je le redis parce que ce n’est pas si lointain que ça ! Le temps passe si vite ! Et même quand j’étais à la FAC c’est à la FAC qu’ont ou avait demandée qui à son adresse ? Tout le monde n’avait pas d’adresse mail, on commençait à avoir internet, tu te dis… Voilà c’est la réalité, en 20 ans, on a basculé dans un monde complètement… Mais bon… C’était la petite anecdote, donc j’ai gardé les incivilités et les homologations puis je me suis occupé des subventions pour les équipements sportifs, un poste très important que j’occupais alors puisqu’homologation et subvention d’équipement sportif sont égales à la collectivité… Donc relations directes avec les collectivités et en 2005, 2006 on m’a demandé si j’acceptais de m’occuper du CNDS pour les associations, ce sont les subventions que l’on accordait aux associations sportives sur leurs projets thématiques, pratique féminine, violences, etc. Et oui, ça a duré 10 ans… Mais c’était une époque extraordinaire, car on suivait ce qu’on accordait aux comités et à leurs clubs, on avait une enveloppe de 2 millions 500 000 euros ce qui est énorme. Et avant chaque attribution on faisait des réunions ; d’informations auprès de chaque comité, mais aussi deux réunions pour les associations une dans le nord et une dans le sud du département pour essayer d’être politiquement d’être juste même si ça n’est pas évident tant oublie forcément et vu que dans le 92 c’est quand même majoritairement une coloration bleue… Une fois que toute l’équipe était investie dans la gestion des subventions, c’est important ce que je dis parce que c’est-à-dire que tous les collègues savaient ce qu’il se passait sur le territoire, alors qu’aujourd’hui on est de plus en plus cloisonnés dans nos missions et on refaisait ce que l’on appelait des tables rondes et on réunissait les comités entre 30 minutes et 2 heures suivant la nature d’une association, le football est le tennis par exemple c’était 2 heures parce que c’était 40 000 licenciés, et tu te mettais à table, tu écoutais, et tu savais tout ce qu’il se passait ! Avant si tu avais des choses à dire tu le disais et tu savais tout ce qui se passait sur le terrain, sur les violences, sur ceci, les premiers problèmes de voiles dans les vestiaires de hand, etc. C’est comme ça qu’on les a entendus, sans rien demander, sans faire de réunions machin, etc. Voilà… Et du coup et mon positionnement c’est aussi construit comme ça c’est-à-dire que quand ça fait longtemps que tu t’occupes des subventions et que tes en lien avec les collectivités, tu connais bien, tu connais un peu le réseau, tu connais, ils te connaissent, et quand tu t’occupais pendant 10 ans de la coordination du CNDS, tu connais le mouvement associatif, et quand tu connais bien les comités c’est un peu plus facile, ça te permet d’avoir une vision d’ensemble qui facilite les contacts. Ta bien vu la réunion de vendredi (avec les élus du réseau sport AMD 92), effectivement très courtoise, mais très directe, respectueusement et parfois dans le tutoiement bonne fin, etc. Et ça, ça se construit avec le temps… Voilà mon petit parcours et donc je suis toujours là, pour mon plus grand plaisir avec beaucoup de missions très intéressantes avec l’arrivée des Jeux donc c’est super intéressant, c’est un peu ce qui est le gros moteur, c’est un peu notre source de motivation, ce qui me motive en tant que professeur de sport c’est les projets, c’est l’engagement, etc. Comme je le disais je me suis retrouvé à suivre le plan vigi pirate à la suite des attentats et comme je suivais les luttes contre les violences, il y avait mon numéro, fin quand il y avait un incident le week-end, je faisais partie de la petite cellule de veille… Donc j’avais été appelé quand il y a eu la cellule de crise après les attentats. Et j’avais 24 heures pour proposer quelque chose sur la gestion de la reprise des manifestations sportives, et le suivi d’après également… Bon comme c’est un sujet d’intérêt général, tu ne te poses même pas la question que tu fais. Et puis au moment où ça s’est arrêté, en 2018-2019 un peu plus souple, on s’est retrouvé avec le covid… Donc là j’avais aussi le covid, dossier d’intérêt général aussi, pareil, envoyer des techniciens, le week-end machin, le vendredi soir tu avais des directeurs des sports qui t’appelais est-ce que le lendemain matin je peux ouvrir mon gymnase, les décrets n’étaient toujours pas parus, c’était ça tout le temps, fin la galère… Et puis troisième sujet et dossier d’intérêt général et le dernier pour moi ce sont les Jeux… Voilà… J’ai déjà prévenu, s’il y a un problème après ou n’importe quoi, ça ne sera pas moi… Parce que mine de rien après 2015 et 2024 ça fera 9 ans ou régulièrement le week-end machin, que j’ai toujours fait. Fin encore une fois c’est un dossier d’intérêt général j’aurais bien voulu ne jamais vivre les deux premières séquences, bon la troisième, elle est passionnante quand même donc voilà je fais un très bon métier, je suis très content. Et donc voilà ma présentation, on est là pour toi.

**Saïfallah** :

Eh bien merci à toi pour cette présentation très complète. Je te propose de commencer sur le cadre sportif de l’héritage sportif.

**Philippe** :

Ouais ! Allons-y !

**L’Héritage sportif**

**Saïfallah** :

De manière très générale, qu'est-ce que tu peux me dire toi Philippe, sur l'héritage sportif des jeux sur le département des Hauts-de-Seine. Qu'est-ce que cela t'évoque ?

**Philippe**:

Pour moi déjà, l'idée de l’héritage c'est qu'est-ce que laisse un événement sportif après d'être passé hein ? Quelle trace il peut laisser sur la société ? Voilà, on le sait que les Jeux c'est un grand, grand événement sportif international. Voilà, c'est un peu que laisse comme trace cet événement. Tant au niveau du développement sportif que du développement des pratiques sur le département. Donc voilà. Après mis à part ça ne m’évoques par quelque chose en particulier dans les Hauts-de-Seine.

**Saïfallah** :

Le COJOP met largement en avant ce concept d'héritage, hein, pour légitimer l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. On a par exemple la Semaine Olympique et paralympique qui chaque année au mois d'avril depuis plusieurs années maintenant, est mis en place dans les écoles par le mouvement sportif, par les collectivités, etc. Qu'est-ce que tu penses de cette SOP ? Est-ce qu'elle sera reconduite après les Jeux olympiques et paralympiques ? Est-ce qu'il y a vraiment une idée d'héritage à ce niveau-là ? Au niveau de cette action-là, de ce dispositif-là ? Que tu peux me dire par exemple sur ce genre de de dispositif attrait à l'héritage et qui sont largement mis en avant par le COJOP de Paris 2024.

**Philippe** :

Alors moi, ce que je peux dire au niveau de cette SOP hein, au niveau de la Genèse, c'est que pour moi la SOP elle a été créée d'abord à partir des Jeux d'hiver. On avait une journée à la base qui était destinée à entamer la SOP, mais pour les Jeux d'hiver, à partir de février. Mais comme ce n’était pas très propice pour les collectivités à cette période-là de l'année en hiver, voilà, on a décalé cette SOP depuis 2 ans dans l'optique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en avril. Moi je trouvais qu'en février la SOP c'était plutôt bien vu que tu retrouvais des manifestations sportives dans des gymnases, dans des patinoires. Après ce qui est sûr, c'est que les contextes locaux ne sont pas pareils dans un département comme les Hauts-de-Seine par exemple, c'est différent d'avoir la Semaine olympique et paralympique en hiver que dans les Alpes là où tu peux faire du ski, des sports de glisse bien plus facilement. Dans un département comme les Alpes par exemple, je peux faire plein plein de choses, je peux valoriser les sports d'hiver dans un département comme le 92. On est un peu plus limité. Et c'est pour ça que selon moi les SOP aujourd'hui elles se fondent plus dans la journée olympique du 23 juin qu’initialement avec la SOP liée aux Jeux d’hiver tu vois ? Aujourd'hui, j'ai presque l'impression qu'on parle plus de la Semaine olympique et paralympique que de la Journée olympique du 23 juin, tu vois ? À mon sens, la Semaine olympique et paralympique n'a pas été créée pour l'héritage des Jeux il y a quelques années, ça existait déjà dans le cadre des Jeux d'hiver à mon sens. Après je ne peux, je peux me tromper, je n’ai peut-être pas tout regardé. Mais à mon sens, c'est ça. Pour moi, ils avaient créé la Semaine olympique et paralympique dans le cadre des Jeux d'hiver. Parce que les Jeux d'hiver avaient toujours le sentiment d'être en décalage, notamment avec les élections, tu sais bien qu’avec le CIO, chaque 4 ans, il y avait de nouvelles élections, nous, à l'échelle nationale, c'est le CNOSF. Pour moi, ça n'a plus été créé dans une dans le cadre interne de contraintes calendaires, mais après je peux me tromper.

**Saïfallah** :

Moi je sais que dans le cadre du plan héritage et durabilité du COJOP, la SOP a été créée dans ce cadre-là, dans ce cadre d'héritage sportif, en tout cas des Jeux olympiques de Paris 2024. En tout cas, c'est ce que le COJOP met en avant.

**Philippe** :

Quand tu dis comme ça, oui, effectivement oui.

**Saïfallah** :

Après c'est intéressant parce que ça montre que la Semaine olympique et paralympique a quand même une genèse assez ambiguë. Ça montre aussi que même au niveau des techniciens, on n'a pas vraiment un historique bien clair et bien défini. On a peut-être le sentiment que cette semaine olympique et paralympique, elle a été accaparée ou incluse dans ce cadre d'héritage sportif des Jeux olympiques de Paris 2024 par le COJOP.

**Phillipe** :

Oui, oui, oui, tout à fait. Je suis tout à fait d'accord avec toi et même je pourrais te dire qu’au début, les appels à projets donc qui datent de 2015, 2016. Les premiers appels à projets qui parlent de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 étaient liés à la Journée olympique. On ne parlait qu’exclusivement de la Journée olympique du 23 juin. La semaine olympique et paralympique, voilà, on a un peu le sentiment qu'elle s'est rajoutée et qu'elle a même un peu aspiré le reste. Et ça à mon sens, et ça n'est que mon avis c'était parce que la Journée olympique, donc, qui est prévue chaque année le 23 juin pouvait tomber et a pu tomber le vendredi, ce qui faisait que tu avais le mouvement associatif, le mouvement sportif qui faisait des événements sportifs le week-end et donc ça s'est étalé au-delà du vendredi. Sachant que, au niveau de l'éducation nationale, au niveau des écoles, les événements sportifs ont lieu généralement à la journée. Généralement c'est 9 h, 15h30, 16h30, 17h30 maximum. Et donc pour les élus, pour les corps préfectoraux, etc. c'était peut-être plus facile de mettre une semaine olympique et paralympique plutôt qu'une journée olympique qui permettait justement détendre les activités à toute la semaine et même le week-end. Donc ça arrangeait tous les acteurs au fond. Si tu veux, à l'époque, le mouvement sportif et de manière générale les associations sportives, était plus focalisée sur leur bien-être à elles, l'encadrement, la gestion des compétitions, la gestion de leurs événements. Généralement, ça a eu lieu le week-end. Si tu veux, avec la Semaine olympique et paralympique, elles sont un peu obligées de se découvrir et mettre en place des choses la semaine. C'est comme tu l'as vu la semaine olympique, la semaine olympique et paralympique donc la SOP a lieu toute la semaine du lundi au dimanche. Ça permet donc aux associations qui à l'époque, grinçaient des dents pour sortir, on va dire, de l'or, zone de confort, ça leur permet de s'étendre à mettre des événements toute la semaine. Ça leur permet de se confronter et de se lier avec l'institution scolaire et ça permet de rentrer aussi dans cette optique, à mon sens, de génération de 2024, on a une volonté de lier les services de l'État avec le mouvement sportif et le mouvement associatif pour créer une meilleure coordination. En tout cas, à mon sens, c'est à ce niveau-là SOP donc elle est judicieuse. L'avantage pour l'État aussi, c'est que l’État et le ministère des Sports, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, avec les Jeux olympiques et paralympiques de de Paris 2024 peut « vendre », ils peuvent promouvoir leur dispositif directement auprès du mouvement associatif, du moins sportif, donc ça facilite l'accès de nouveaux dispositifs, mais aussi ça permet de les mettre beaucoup plus facilement en lumière.

**Saïfallah** :

D'accord. Et pour toi est-ce qu’il y a vraiment une volonté de reconduire cette semaine olympique et paralympique au-delà des Jeux olympiques et paralympiques ? Pour rester dans cette continuité, dans cette logique d'héritage de Paris 2024 ou est-ce que c'est une semaine olympique et paralympique et au fond, une compilation d’événements durant une semaine, pendant le mois d'avril ?

**Philippe** :

Honnêtement, je ne sais pas. Je ne saurais pas dire. C'est la première fois avec toi que je me pose la question d'ailleurs. Honnêtement, je ne sais pas du tout, je trouve que globalement on démultiplie les journées parce que la Journée olympique du 23 juin, elle est symbolique. Elle a vocation à rester. D'année après année, on a créé pour ces Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la SOP donc comme on l'a dit sans doute avec l'héritage sportif des Jeux olympiques. Mais on démultiplie quand même beaucoup les journées. Et est-ce que ça a vocation à rester ? Je ne sais pas. On a aussi créé la journée paralympique, la Journée nationale paralympique du 8 octobre. Maintenant donc cette année, le 8 octobre 2022, ça a été la première journée. Donc voilà. Le COJOP a sorti ça du chapeau 10 jours avant, les collectivités pour te dire, n'étaient même pas prévenues de cette journée paralympique. Donc du coup voilà… moi je m'en rappelle le 8 octobre dernier. J'ai un mail du corps préfectoral qui me dit qu'est-ce qu'on fait pour la journée paralympique en gros hein ? Je schématise et franchement je ne savais pas que c'était la journée paralympique et beaucoup de collectivités territoriales ne savaient pas que le 8 octobre c'est la journée paralympique, mais ça a été décidé verticalement par le COJOP. On n'était pas prévenus, seulement H. 10 jours à l'avance et donc voilà tant bien que mal on a essayé de faire quelques événements avec le comité départemental du sport adapté, le comité départemental handisport 92. Voilà. Et du coup je ne sais pas si tu as suivi, mais le 8 octobre en 2022 on a eu un grand événement national à Paris pour essayer de camoufler cela parce qu'en réalité personne n'était au courant que le 8 octobre, c'est la journée paralympique. Je pense quand même que maintenant c'est rentré auprès des collectivités que ça va se développer d'ici les prochaines années. Mais bon voilà quoi. Voilà, on en est. Il y a eu un gros problème au niveau de la communication à ce niveau-là et je pense que d'ici les prochaines années, notamment l'année prochaine avec le lancement du tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine le 8 octobre. Ça va permettre de mettre aussi en lumière cette journée paralympique. Après tu le seras avec de l'expérience. Il faut savoir que tous les dispositifs de politique publique sont difficiles à mettre en place la première année. Tous sans exception, le savoir nager, le savoir rouler à vélo. Voilà, c'est toujours compliqué la première année. Les dispositifs éducatifs aussi, c'est toujours compliqué de les mettre en place la première année, qui va, qui ne va pas ? On rame un peu toujours et on a toujours un peu de réticence.

**Saïfallah** :

Pour moi qu’est-ce qui fait que certaines actions sont plus pérennes que d’autres ? Tu faisais référence à la journée Olympique.

**Philippe** :

Je pense que la force c'est que ça soit une date dans l'année. C'est ancré dans les mœurs. Et je pense que quand tu démultiplies les dates et tu prends le risque de perdre les gens. Il y en a un qui va se dire ouais, moi je vais plus m'investir à la semaine, l'autre qui va dire que je vais plus m'investir là je lors de la Journée olympique. Il y en a d'autres qui vont dire que je vais plus m'investir lors de la journée paralympique, donc quelque part tu disperses les forces. Alors peut-être qu’à l'avenir, il faudra tout regrouper sous la bannière de la Semaine olympique et paralympique. Parce que, honnêtement, pour les collectivités c'est un peu redondant, même pour l'institution scolaire. Pour moi, c'est un peu redondant de mettre une semaine olympique et paralympique au mois d'avril ou au mois de mai, puis une journée olympique au mois de juin, c'est un peu redondant et ça n'arrange ni les collectivités ni l'institution scolaire. Je pense que tout regroupé sous la semaine olympique et paralympique la SOP ça serait peut-être plus judicieux. Hé et à force, avec le temps, ça va rentrer dans les mœurs. La semaine olympique et paralympique aujourd'hui, elle a l'avantage d'être connue. C'est déjà ça. Ça n'était pas le cas il y a quelques années, avant qu'elle soit créée. Donc on voit qu'avec le temps, ça rentre dans les mœurs, et cetera. Maintenant, est-ce que y a plus d'écoles, plus d'associations sportives ? Qui sont, disons. Plus concerné par le mouvement olympique, le mouvement paralympique, ça, je n’en suis pas sûr et je suis un peu sceptique à ce niveau-là. C'est à creuser. Si tu veux, moi je vais prêcher un peu pour ma paroisse. J'ai des enfants, et cetera. À Deuil-la-Barre dans le Val-d'Oise, il ne se passe rien concernant la semaine olympique et paralympique. Si bon, je suis un peu de mauvaise foi ici, ils ont fait un petit truc à Deuil-la-Barre, mais bon ce n’est pas grand-chose quoi. Après moi, je vais dire comment ça se passe parce que je connais bien ce milieu-là. Généralement, c'est une histoire de personnes à un professeur d'EPS qui va être un peu plus investi qu'un autre. Tu as une personne qui va être un peu plus investie qu'un autre et du coup, qui va prendre en main les choses et qui va faire comme ça que les actions vont émerger… Mais sinon, généralement il n’y a pas vraiment de synergie, n’y a pas vraiment de collégialité ou ensemble tu as sur un même département ou même sur une même ville les mêmes actions sur le temps scolaire. Malheureusement. Et c'est dommage parce qu’il y a des choses qui sont mises en place. Il y a de belles initiatives, notamment d'un point de vue pédagogique où tu vas lier le mouvement sportif d'institution en colère. Tu peux faire des mathématiques avec des cours de sport. Tu peux par exemple faire travailler tes élèves autour d'un parcours avec un chronomètre et apprendre le calcul mental par exemple, c'est quelque chose qui se fait aussi très bien. Donc mixer les pratiques, mixer les outils pédagogiques. C'est quelque chose que la Semaine olympique et paralympique à l'avenir peut faire et dans le cadre de l'héritage, c'est quelque chose de très intéressant je trouve. Mais bon, honnêtement, il faut savoir bouger les profs et c'est dur et j'en ai fait partie et je sais de quoi je parle. C'est difficile de faire bouger les profs à ce niveau-là. Et c'est pour ça que j'en suis parti entre autres. Et ouais, c'est un truc de fou. Après, comment pérenniser cette semaine olympique et paralympique au-delà des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ? Eh bien, pour moi, il faudra communiquer après. Est-ce que ça suffira ? Je n’en suis pas sûr. D'ailleurs, si tu regardes auprès des collectivités territoriales et auprès du moins du mouvement sportif, les dotations, notamment en termes de communication pour ce genre d'action, là elles sont à la baisse. Donc je suis un peu sceptique à ce niveau-là. Maintenant la communication c'est important et c'est toujours comme ça que ça commence. C'est un bon début. Avant, quand je suivais encore les subventions, je sais que les subventions, par exemple pour le plan Héritage de Paris 2024, l'enveloppe, elle n’était vraiment pas énorme. Aujourd'hui, malheureusement, j'ai plus de visibilité sur ça puisque je travaille plus sur les subventions. Aujourd'hui, je ne sais pas si je le sais, ça a changé, mais ce ne sont plus les services de l'État qui gèrent des subventions. Maintenant, c'est l'Agence nationale du sport qui gère directement les subventions. Et c'est dommage parce que nous, ça nous permettrait d'arbitrer un peu entre les disciplines, de voir un peu et du subventionner là où un peu ça aller pas, etc. Collégialement bien sûr, on le faisait après des réunions, après des concertations. Donc en tout cas c'est un peu dommage non ? À ce niveau-là en tout cas. Les services de l'État, on a perdu en prérogative à ce niveau. Donc personnellement, on a de bonnes relations avec le CD os, donc on sait un peu comment ça se passe. On a de bonnes relations également avec le district de football. Donc voilà, on sait un peu comment ça se passe, et cetera, mais sinon on n'a plus vraiment de visibilité. Et après ? Malheureusement il n’y a pas de logique ou de recette magique pour te dire. Les subventions, si tu veux qu'une politique publique fonctionne bien, il faut mettre le paquet en termes de subventions. Si tu ne mets pas le paquet, c'est que politiquement en réalité tu envoies le message inverse… Pour nous par exemple pour le tour olympique et paralympique, et on aura le temps de l'évoquer tout à l'heure. On a essayé de se battre pour avoir des subventions. Et ça n'est pas facile parce que même si on arrive à en récolter, honnêtement, ça ne sera pas suffisant, ça sera toujours mieux que rien, mais ça ne sera pas suffisant et surtout nous le TOP devra commencer le 8 octobre, le jour de la journée paralympique quoi qu'il arrive. Et donc si on n'a pas les subventions en temps et en heure, on est obligé de commencer les actions sans avoir l'argent si tu veux. Donc il y a aussi ce problème de timing, qu'on retrouve également dans l'élaboration d'actions, de dispositifs de politiques publiques sportives. Si tu dois commencer ton projet, maintenant les subventions, il faut les avoir maintenant, tu vois ce que je veux dire ?

**Saïfallah** :

Oui, je vois très bien d'ailleurs que tu me fais une bonne transition pour le tour olympique et paralympique de haut de Seine.

**Phillipe** :

Effectivement, tu commences à comprendre le projet du tour olympique et paralympique depuis un petit moment déjà. Donc effectivement, l'esprit du tour, c'est que ça n'est pas une commande. Alors oui, on a l'obligation dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de mettre en place des actions, mais là c’est pas une commande verticale classique. On n’a pas eu le directeur académique des services de l'éducation nationale ou le préfet du département qui envoie une commande au service si tu veux. L'annonce émerge du bas du mouvement sportif et du service pour tout te dire… l'État nous invite à mettre en avant les dispositifs de politique publique sportive comme le savoir rouler, le savoir, nager, les dispositifs de lutte contre les violences et les discriminations, on les met en avant dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Après, c'est lié ou pas avec le plan héritage, ça c'est un autre sujet d'accaparement de communication lié ou pas avec le COJOP, mais ça c'est un autre sujet, mais en tout cas on n'a pas eu vraiment de commande directe par rapport à ce tour. De toute façon, tu as bien compris l'esprit de ce tour, on n’impose rien aux collectivités, c'est elles qui font en réalité émerger ce qu'elles souhaitent faire pendant leur semaine qui leur sera attribuée. Voilà. Pour ce tour olympique et paralympique, on avait 2 priorités, donc la première, comme je l'ai dit, c'est de ne rien imposer aux collectivités. On vit dans un département ou politiquement voilà, je ne vais pas te faire un dessin, ça reste spécial hein le 92. Il suffit que tu dises un mot de travers, un élu ou une collectivité 2 min après, le préfet peut le savoir. Premièrement, ça, c'était ce point-là, donc ne rien imposer aux collectivités qui n’ont pas forcément de très bonne relation avec l’État. Et le 2e point, c'était de faire quelque chose de très très simple. Au fond, ça reste un projet simple sur le papier. Un projet simple parce que si on met tout le monde autour de la table, on va se perdre. Il fallait un circuit court, tu le vois très bien là, dans le positionnement dans lequel tu es auprès de la préfet délégué pour les qualités des chances. Nous, si on fait monter le parapheur, parfois on le revoit plus donc il fallait trouver quelque chose de simple, un circuit court, un circuit simple. On va dire interne à cette tour et, mais surtout sans froisser les gens.

**Saïfallah** :

Effectivement, en tant que stagiaire avec le tour olympique et paralympique on arrive à voir encore tout le rouage administratif, toute la machine administrative, toute la hiérarchie qu'il y a autour d'un simple projet de politique publique et c'est très intéressant. Maintenant vous, toi et Océane en tant que porteur de projet, notamment comment vous pensez l'après tour olympique et paralympique dans le cadre de l’héritage des JOP dans les Hauts-de-Seine.

**Philippe** :

Ah, mais il n'y en a pas en tant que tel et ça n'est pas pensé et c'est que ça n'est pas le but du tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine. Il y aura alors peut-être des initiatives qui seront plantées au niveau local par le biais de ces événements. Là, on a en ligne de mire le bénévolat. L'inclusion. En tant que telle, l'idée, c'est que le top, ça puisse faire émerger. C'est un peu si tu veux l'idée des graines qu'on va essaimer un peu partout sur le territoire. Et après on espère que localement ça prendra. Maintenant, si tu veux, on n’a pas de planification réelle ni de reconduction après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur le département des Hauts-de-Seine, ça c'est sûr. En tout cas pour le moment on n’en a pas. Et de toute façon pour un projet qui émane, comme je l'ai dit du bas et qui est plus du volontariat qui est un projet facultatif, ça prendrait beaucoup de temps à penser tout cela… Et pour nous, l'héritage, il est là. L'héritage de ce tour, c'est sa faculté à faire émerger de nouvelles idées, à si tu veux mobiliser tous les acteurs du territoire d'un point de vue local sur le département. L'autre aspect également avec ce tour olympique et paralympique. Et je pense qu'il peut être rattaché à l'héritage sportif. Mais les Jeux olympiques dans les Hauts-de-Seine, c'est ce qu'on travaille avec Océane. C'est la rentrée 2024 et c'est toute cette évaluation notamment. Océane va faire toute cette enquête après le tour olympique paralympique parce qu'on aura la programmation de ce qui sera fait au sein des collectivités d'octobre à avril. Voir un peu ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, ce qui peut être retenu, faire un peu cette évaluation. De toute façon, je pense qu'après la rentrée 2024, tu auras une grosse phase de décompression. C'est au niveau des collectivités, mais aussi des services de l'État et du mouvement sportif, parce qu'on sera après l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques. Et voilà, je pense que si tu veux, il y aura une baisse de pression. Ce qui fera que bon pour faire de l'évaluation, ça sera peut-être une bonne chose. Un autre enjeu majeur sera aussi l'afflux de licenciés, parce qu'on sait pertinemment qu'à la rentrée 2024 2025, on aura un afflux licencié. C'est toujours comme ça. Après les grands événements sportifs internationaux en France en 2003, avec l'organisation de la Coupe du monde d’athlétisme, on a eu un afflux de licencié, on avait un manque d'infrastructures en 2007, après la Coupe du monde de rugby on a eu un manque d’encadrant, donc là ce sont des freins à voir comment un point de vue héritage sportif sur le département, on pourra jouer sur ces leviers-là, jouer sur ces freins-là… Comment l'héritage pourra permettre justement de réduire ces impacts négatifs là. Comment accueillir l'afflux de licencié qu'il y aura ? C'est inédit parce que c'est les Jeux olympiques et paralympiques et donc ça veut dire que c'est tout disciplines confondues… Si la France brille à ces jeux, ou pas d’ailleurs tu peux être sûr qu'on aura un afflux de licencier inédit. On en parlait avec les sports de Boulogne-Billancourt. C'est un des points soulevés. On met un manque de créneaux, on a un manque d'infrastructures. Comment faire face à l'afflux de licenciés qui arrivera à la saison 2024 ? 2025 après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ? On en parlait aussi avec le comité départemental du sport adapté, le président. Il me faut plus de moyens financiers, plus de moyens humains, ça c'est clair. Comment le tour le tour olympique et paralympique 92 pourra y remédier ? Regarde, je vais te donner un autre exemple, donc il y a une culture sportive dans une commune pas très loin de chez moi. On avait un encadrant. Qui est entraîné sur du Hand Ball. Et donc il avait un créneau, sauf qu'on a eu un afflux, ils ont eu un afflux de licenciés sur le basket. Donc ils ont dû prendre un 2e créneau. Sauf qu'il y avait qu’un seul encadrant l'encadrant pour le handball, qui avait seulement un brevet d'État à l'ancienne. Pourquoi pédagogiquement, ce même encadrant-là ne peut pas combler ce 2e créneau et donner des cours de basket à des petits par exemple ? Pédagogiquement, ça doit être possible. C'est la même famille de sport. Il doit juste passer un module et normalement ça devrait être bon. Là on aura, on aurait dû changer de structure, avoir un autre encadrant. Donc d'un point de vue de la pratique des activités physiques et sportives, c'est un problème. On doit résoudre ce genre de problème là et je pense que l'héritage des olympiques et paralympiques doit essayer de participer à cela. En tout cas, le tour olympique et paralympique du 92 doit essayer de jouer sur ce genre de freins là, donc c'est un exemple que je te donne. Et voilà, c'est des choses comme ça, parfois bêtes, auxquelles il faut penser. Pareil et dans la même idée et tu vas comprendre pourquoi je dis ça. On avait fait une enquête y a quelques années dans les QPV. On s'est aperçu que les créneaux sportifs, c'était 8 h à 22h00, grosso modo. Et également dans le 2d degré. On sait que dans les cours et dans les écoles du 2d degré qui sont gérées par le Conseil départemental, les anciennes écoles en briques rouges on doit passer par la cour de récréation, généralement pour accéder à l'établissement. Pourquoi ne pas mettre à disposition ces cours de récréation à des fins d'activités physiques, sportives, de loisirs ? Ce sont des espaces où on peut pratiquer et qui ne sont pas utilisés et séparés pour les centres de loisirs, sur certains créneaux, ç’a libéré de la place. Ce sont sur ce genre de levier qu'on doit jouer, je pense. Voilà, c'est une idée parmi tant d'autres. Comment aménager tous les espaces publics pour qu'ils soient opérationnels à la pratique d'activité physique et sportive ? Et parfois ce sont des espaces tout bêtes auxquelles on ne pense pas, des cours de récréation par exemple. Combien de fois passe-t-on à côté des cours de récréation d'école, de collège, même de lycée et qui ne sont pas utilisées ? Il devrait être occupé ces espaces-là. Et l'héritage sportif, en tout cas des Hauts-de-Seine, ça doit être ça aussi pouvoir accueillir l'afflux de licencié. Le président Macron qui nous disait qu'il faut 3 000 000 de licenciés en plus. Donc ça n'est pas anodin. Alors bien sûr, il y a des volontés politiques derrière tout ça. Mais bon, c'est sur ce genre de levier qu'on doit jouer. Un autre levier sur lequel on peut jouer, mais là, c'est encore plus dur, c'est joué sur les pratiquants libres, sur les équipements de proximité. On sait aujourd'hui que les associations sportives doivent réserver des créneaux sur ces équipements de proximité. Sur les localités, comment attirer justement ces pratiques en libres pour qu'ils soient dans des pratiques encadrées ? Alors ça, après le COVID, ça va être difficile parce que les gens ont pris l'habitude de pratiquer librement. On arrivera, on n'y arrivera pas. Je ne sais pas, on a tout cas, c'est aussi un des leviers.

**Saïfallah** :

Ok, très bien. Oui, de toute façon je pense que c'est très intéressant et que dans tous les cas ça peut se rattacher à l'héritage sportif des Jeux olympiques et paralympiques 2024 dans le département des Hauts-de-Seine. J'avais une interrogation, c'est concernant le label Association inclusif. La PDEC souhaite la création d'un label « association inclusive » pour récompenser les associations sportives du territoire. Qui développerait plus que les autres, l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du monde sportif. Qu'est-ce que tu penses de ce label, de ce levier de récompense ? Est-ce que pour toi le tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine peut contribuer à faire émerger ce genre de labellisation ?

**Philippe** :

Alors concernant l'instauration d'une labellisation, ça peut être intéressant, mais je pense que c'est plutôt le travail des comités, à savoir le comité départemental du sport adapté, le comité départemental handisport des Hauts-de-Seine, qui eux ont remis la main sur ce genre de labellisation. Ensuite, je pense que ça rentre plutôt dans le cadre du suivi de la charte d'engagement para sportive plutôt que dans le TOP 92. Attention aussi également à la démultiplication des labels. On a sans doute déjà des labels existants. Attention à la démultiplication, il faut faire confiance à l'existant. Je sais qu'il y a une volonté d'affichage préfectoral. Ce que je conçois, hein, je ne dis pas que ce n’est pas une bonne chose de mettre en place un label, mais voilà, faire attention à ce genre de choses. Il faut essayer d'abord, je pense, dans un premier temps de valoriser l'existant et surtout ça reste dans le cadre du suivi de la charte d'engagement. Ensuite, il faut se poser les bonnes questions, c'est-à-dire qu’un label OK, mais qu'est-ce qu'auront les collectivités à gagner avec l'instauration de ce label ? Quelle serait la plus-value, est-ce qu'elles auraient des subventions ? Si oui, quelles subventions ? Quel serait l'intérêt si ce n'est un affichage préfectoral ? Donc voilà, je pense que je suis un peu sceptique sur l'instauration d'un nouveau label. Ça peut être une bonne idée, mais voilà, il faut se poser les bonnes questions pour faire les bonnes choses.

**Saïfallah** :

Je pense qu’à l'heure actuelle c'est seulement une idée qui émerge. Peut-être qu’elle essaye de se saisir du TOP 92 pour mettre en place un label de ce type. Cette labellisation pourrait également des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. C'est aussi pour elle l'occasion de nouvelles idées, de nouvelles sortes de communications, d'innovation. Maintenant, je pense qu'elle a imaginé ça en termes de subvention, hein. Après ça reste, je pense encore en idée, mais c'est dans le cadre de la politique de la ville, pourquoi pas des associations sportives qui seraient labellisées associations inclusives et qui répondraient à des appels à projets ? Le cadre des subventions serait donc la politique de la ville, je pense par exemple aux quartiers d'été où on a des associations sportives qui sont subventionnées par la préfecture, par les crédits alloués à la politique de la ville pour mettre en place des événements sportifs durant l’été pour les Altoséquanais. Il y a aussi la cité éducative qui constitue une grande enveloppe…

**Philippe** :

Oui, tout à fait. Tout à fait. Tu soulèves de bons points, la politique de la ville possède plusieurs leviers de subventionnement pour les associations sportives. Mais qu'en serait-il des associations en dehors des QPV ? Parce que si je ne me trompe pas, les QPV ça concerne 9 communes sur 36 au sein des Hauts-de-Seine. Donc qu’en serait-il des autres communes ? Tu vois, c’est à ce genre de choses qu'il faut penser en amont avant de créer le label. On pourrait imaginer, je ne sais pas moi, l'obtention de salariés ou de personnes relais, d'adultes relais pour ces associations qui seraient labellisées pour qu'elles aient vraiment un intérêt à avoir ce label-là. Donc voilà, c'est à ce genre de choses qu'il faut penser avant la création d'un label qu'il faut mettre même sous écrit. Et pour en revenir sur le tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine. Donc à la fin, à l'issue le 7 avril prochain, 7 avril 2024, on espère avoir un retour des actions des collectivités pour commencer une sorte d'évaluation qui serait plutôt une évaluation symbolique, une étude d'impact symbolique pour voir ce qu’aura apporté le TOP des Hauts-de-Seine aux populations aux associations sportives. Comment ça peut se répercuter à la rentrée 2024-2025 si par exemple on entend qu'une association a pu bénéficier, je ne sais pas, je dis n'importe quoi à la suite de la course qui aura lieu à Colombes de 3-4 bénévoles voilà, c'est bien, ça sera noté. L'objectif aussi, c'est qu'on puisse valoriser les dispositifs portés par l'État, hein, on est l'État, on n'est pas là pour amuser la galerie. L'objectif c’est aussi de valoriser les dispositifs mis en place par les services de l'État. Donc voilà, on espère que le TOP 92 aura toute sa place dans l'héritage sportif des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans le 92.

**Saïfallah** :

Ok, très bien. Donc, pour sortir un peu du champ du TOP 92. Et pour te poser une autre question, en réalité, qui se rattache à toutes les thématiques de l'héritage de Paris 2024 dans le 92 et puis même au-delà de ça, dans le cadre de la profession que tu peux exercer en tant qu’acteur des politiques publiques, notamment sportives. C'est la question de la lutte des services. Moi, quand je suis arrivé en tant que stagiaire, j'ai tout de suite vu qu'il y avait des luttes d'influence entre les services mêmes de l'État, que ce soit le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Éducation nationale, mais aussi entre différentes entités comme l'État, les collectivités, le mouvement sportif et autres. Donc moi j'aimerais savoir si toi tu as ressenti que ce genre de lutte d'influence était un frein à l'élaboration de l'héritage de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine ? Puis même au-delà de ça, dans le cadre de ta profession, en tant que professionnel, est-ce que tu trouves que ce genre de luttes d'influences peut retarder, ralentir, voire faire capoter, si je puis dire l'élaboration de politiques publiques sportives ?

**Philippe** :

Alors ? Vaste question, vaste sujet. Tu verras que bien évidemment que c'est un frein à l'élaboration de politiques publiques, sportive ou autre au cours de ton, de ta profession en tant que professionnel, plus tu grandiras plus tu comprendras que ce genre de lutte, d'influence, de lutte, de service, etc. ça ne garantit jamais les projets de la meilleure des manières, si je puis dire. Ce n’est jamais facile, c'est toujours ralentissant, toujours enfin. Maintenant ce que je peux dire concernant le top. 92. Le frein que nous on a rencontré avec Océane et avec Sonia, c'est ce double de pilotage entre le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale. C'est à chaque fois cette double validation. Voilà par exemple pour le logo si je donne un exemple, on nous avait évoqués au début qu'il fallait le faire valider par la DRAC, la DRIEETS, etc. Nous on a dit stop, point barre. Toutes ces logiques institutionnelles, ces contraintes administratives qui parfois sont nécessaires, hein d'un point de vue hiérarchique, je l'entends bien là, elles allaient faire en sorte que le projet les ralentissent et au bout de 6 mois on n’aurait pas eu de logo. Donc le logo pour tout dire on l'a fait en 5-10 min après un café, après une réunion avec Sonia, Damien, Océane et au final, tu vois bien que le logo il tient la route, il est assez joli donc voilà, c'est un peu ce genre de chose pour le top 92 qui font que voilà, on a un peu ce côté où ça ralenti. Par exemple, pour la communication, on a 2 services communication, on a le service communication de la DSDEN et le service communication du préfet. Mais les 2 ne se parlent pas. Mais purée, parlez-vous ! Cela doit être bien huilé ! Par exemple pour le logo qui nous a été reproché par le service communication du préfet que la charte gouvernementale n'était pas appliquée alors que le service communication de la DSDEN nous a très bien dit que, en réalité, la charte est appliquée. Donc voilà, parlez-vous bon ? Pour l'instant, ça va pour le top, mais par exemple pour le livret de présentation du TOP 92 maintenant qu'on a les 36 communes qui ont accepté vu que Monsieur marchand de l’AMD 92 a bien effectué son travail on ne va pas refaire partir le livret de présentation du Top 92 à l'ensemble des collectivités, ça, c'est impensable. Donc on va juste le mettre à jour. Mais d'un point de vue communication, il faudrait que les services soient bien coordonnés pour que tout soit fluidifié au sein d'un circuit court. Pas qu'on ait à chaque fois du temps à perdre pour des validations. En réalité, qui n'a pas vraiment beaucoup de sens. Nous, on est des professeurs de sport, on a des limites, alors là je le conçois. On a des limites, mais il faut que voilà, le rouage soit bien fait aussi ailleurs.

**Saïfallah** :

Et au-delà même du Top 92, est-ce que tu as senti que ces luttes d'influence, ces luttes de service sont un frein à l'élaboration de l'héritage de Paris 2024 sur le département de Hauts-de-Seine ?

**Philippe** :

Alors oui, encore une fois, bien évidemment que ces luttes d'influence desservent à la cause. Et tu le verras quand tu prendras de l'expérience au sein de ta profession, ça dessert quasiment systématiquement et c'est désagréable maintenant pour revenir un peu à la dynamique Jeux olympiques et paralympiques 2024 dans les Hauts-de-Seine. On a moi en tout cas je peux dresser quelques constats, on a beaucoup trop de mails aujourd'hui, c'est-à-dire que nous, en tant que SDJES 92, on a deux portes d'entrée, on a les directeurs des sports, des collectivités et on a les comités sportifs donc ils ont à chaque fois deux fois l'information. Ça en théorie c'est censé fluidifier. Sauf que maintenant il y a trop de mails avec les mails on se perd facilement dans les informations. Trop de mails, tu les mails, j'ai envie de te dire. Également, on a aussi une porte d'entrée au niveau de la préfecture, on est dans la même tour et on doit aussi si je puis dire rendre des comptes au ministère de l'Intérieur. Le problème, c'est à qui ? Au sein de la préfecture, on a plusieurs points d'entrée, on a la Secrétaire générale adjointe, donc Madame Sophie Guiroy, on a la préfète déléguée pour l'égalité des chances (PDEC), Madame Baptista. Dans cette logique-là, on n'a pas vraiment une bonne coordination, donc je pense que ça ne facilite pas aussi, les ententes et les relations entre les acteurs. Si on prend par exemple la dynamique 2024, celle qui pilote le groupe de travail, c'est Madame Baptista, donc c'est elle qui est censée en réalité être notre première porte d'entrée et c’est elle qui est censée faire remonter au préfet. Sauf que pour certaines prérogatives, on a aussi le secrétariat général adjoint avec la sous-préfète, mais aussi le sous-préfet à l'emploi, l'économie qui a aussi ses prérogatives. Donc je pense que cette démultiplication et cette mauvaise coordination peuvent rendre compliquer les ententes au-delà des luttes politiques des uns et des autres… En réalité, on en revient toujours au même sujet, le circuit court d'information qui doit être bien huilé. Bien coordonné. Je te donne un exemple, on doit faire remonter dans 15 jours à la DRAJES les dossiers d’homologation des collectivités pour leurs équipements sportifs. Sauf que majoritairement, on n'a pas encore les dossiers remplis, donc on doit anticiper. On doit émettre les avis, mais tout ça faut le faire valider à la sous-préfète, au sous-préfet, à la PDEC, au préfet, pour qu'ensuite ça soit remonté à la DRAJES pour qu'elle puisse transmettre à l'ANS pour que les collectivités puissent être subventionnées. Et tout cela en 15 jours… Donc tu vois tout le temps qu'on perd et ce manque de temps là. De par notamment une lenteur administrative, une lenteur hiérarchique, crée du retard et ce retard crée de la frustration qui peut créer au fond les mécontentements entre les institutions et ça peut créer aussi dans un certain sens une mauvaise ambiance entre les services. Une des clés pour remédier à ça, c'est la démultiplication des réunions de travail et je trouve que depuis ton arrivée Saif c'est excellent, on a énormément de réunions de travail, tu arrives à jouer ce rôle d’électron libre parce que tu n’es pas dans un placement qui est très évident. Tu es auprès de la PDEC. Et donc tu arrives à faire ce lien entre l'éducation nationale, la préfecture, parfois même les collectivités, le mouvement sportif, les élus. Donc c'est une excellente chose et la démultiplication des réunions de travail, ça permet de casser les non-dits. Ça permet de renforcer les liens, ça permet de fluidifier la communication et de faire avancer plus rapidement. Alors, bien sûr, les gens ont tous des agendas bien chargés. Mais les réunions de travail démultipliées, c'est une excellente chose. Par exemple dans le cadre du comité de pilotage départemental sur les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 dans les Hauts-de-Seine, le fait que le corps préfectoral n'est pas vraiment de relation sur la thématique Jeux olympiques et paralympiques 2024, le fait d'avoir ces réunions-là, ça permet justement de les titiller un peu, de les rappeler à l’ordre parfois si je puis me permettre. Alors sur certains sujets puisqu'ils ont des amplitudes très larges et des sujets très vastes c’est facile, mais sur le sport et les Jeux…. Mais il faudrait quand même que le corps préfectoral, je pense, communique plus en interne au sujet du sport et des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 dans le département. Mais ça, je crois que c'est une des particularités des Hauts-de-Seine, c'est-à-dire qu’y a que dans les Hauts-de-Seine où tu peux voir un stagiaire comme toi qui est l'électron libre auprès de la PDEC, qui a des relations directement avec le corps préfectoral, nous en tant que SDJES 92, on a des relations avec le corps préfectoral, mais moi je parle à certains collègues dans d'autres départements, c'est impensable. Pourtant, on est dans les Hauts-de-Seine, donc voilà, c'est aussi une chance qu'on a d'avoir cette proximité parce qu'on est aussi dans la même tour. Il faudra savoir jouer sur ce levier pour contribuer à la facilitation de l'élaboration de politiques publiques.

**Saïfallah** :

Ok, je pense que c'est bon, on a quasiment fait le tour sur le tour olympique et paralympique des Hauts de Seine. Maintenant, on a d'autres sujets, peut-être pour aborder sur l'héritage sportif des Jeux olympiques et paralympiques dans les Hauts-de-Seine. Ce sont les stages, savoir nager.

**Philippe** :

Honnêtement, je ne pense pas être très habilité à répondre à ces questions autour du savoir nager. C'est Cédric Barras l’expert au sein du service à ce sujet. Il me semble que tu l'as déjà rencontré ? Ouais voilà, effectivement tu l'as déjà rencontré donc je pense que c’est le mieux... Après voilà-moi si je peux ajouter quelque chose sur cette thématique c’est que l’on a un manque de piscine quand même sur les départements hein, c’est assez surprenant parce qu’on est le 92, mais c’est une réalité… Grosso modo, on avait fait une enquête il y a quelques années, mais pour qu'on arrive à un savoir nager complet dès la 6e, il faudrait 2 piscines par collectivité donc ça te donne l'ampleur du chantier… Je crois qu'actuellement on est à 40 piscines pour 36 collectivités donc ça n'est pas suffisant. On a quelques collectivités qui ont 2 bassins, c'est le cas d'Antony par exemple. Mais clairement ce n'est pas suffisant. Et en plus au-delà des piscines comme on l'a dit tout à l'heure, il faut un moyen financier, mais également un moyen humain. Il faut des encadrants, chose qui est très difficile aujourd'hui. On a aussi l'option des bassins mobiles, donc qui sont à la charge du Conseil départemental. Donc c'est aussi ça le problème aussi avec l'administration française, c'est qu'on a un mille-feuille administratif français où tout le monde a les compétences de tout le monde. On sait plus qui fait quoi pour les patients mobiles, c'est à la charge du Conseil départemental. En réalité, le Conseil départemental à la charge, les bassins, donc le Conseil Départemental a commandé 50 bassins mobiles. A l’ANS, mais nous, on attend toujours le dossier pour faire remonter à la I’ANS l'appel à projets se finit demain et on n'a toujours pas eu de remontée. On a mis, on a fait un mail, on a mis tout le monde dans la boucle. Pour l'instant, on n'a pas de remontée à ce sujet, donc ça c'est un problème. 50 bassins mobiles OK pourquoi pas, mais il faut les entretenir, il faut de l'encadrement, tout ça, ça coûte même plus cher qu'un bassin mobile qui est à hauteur de 50000€, mais l'entretien, même ça coûte plus cher que le que le coût même de l'installation. Et ça, c'est un gros problème puisque les collectivités, déjà, il faut qu'elles trouvent le terrain, faut qu'elle trouve l'encadrement, l'entretien et donc en réalité ce sont des bassins mobiles, c'est une fausse bonne idée. Investir 500 000€ dans 10 BM, ça pourrait être une bonne chose, mais en réalité on remarque bien que c'est plus difficile dans les faits pour les collectivités. Je t’épargnerai les détails entre les luttes de pouvoir et les luttes d'influence entre le Conseil départemental et les services de l'État. Chacun essaye de se tirer la couverture de son côté, mais ça n'est pas l'objet ici…

**Saïfallah** :

Oui, je trouve que c'est très intéressant. Mais comment nous, en tant que technicien, on peut essayer de faire en sorte de remédier à ça selon toi ?

**Philippe** :

Eh bien, on essaye avec toute la volonté du monde, on n'y arrive pas. Avec Cédric, on est parti au Conseil départemental. Au culot, on a fait, on a mis en place des réunions avec les directrices de la jeunesse, le directeur des sports, on est parti avec le président de la Ligue Île-de-France de natation. C'est difficile, on n'a jamais été aussi proche d'aboutir au savoir nager et c'est dommage… C’était au mois je janvier, on est au mois de mai… C’est regrettable parce que là on a les financements. Bon, il nous faut trouver les terrains, les terrains d'entente avec les collectivités, le suivi qui est extrêmement difficile. Parfois, il faut de la sécurité, du stockage, de l'encadrement. Ça, on a dit, mais on a le subventionnement de base. Et c'est regrettable, c'est dommage. On regrette les annonces politiques, c'est-à-dire que l'idée des bassins mobiles, au début, elle nous a été vendue comme la bonne idée. En réalité, c'est la fausse bonne idée. Puisque juste pour l'installation, encore une fois, il nous faut 30000€. Donc les 50000€ pour un bassin mobile de la part de l'ANS c'est trop peu et là je ne parle même pas de trouver la surface plane. L'encadrement, la sécurité, la gestion de l'eau, le suivi, et cetera, qui nous qui nous coûte un bras. En réalité, mettre en place des bassins mobiles, ça revient plus cher que des bassins longue durée. Mais après, c'est écoresponsable. Nous, l'objectif, ça reste de faire en sorte que les bas, les gamins en 6e sachent nager… On est parfois à la limite de notre job de technicien et de prof de sport de base, je le conçois en totalement…

**Saïfallah** :

Ok merci. La dernière question concernant l’héritage sportif relève des infrastructures. Donc en effet, on a le COJOP qui met largement en avant dans son plan héritage et durabilité. Les sites d'accueil, donc nous sur le département des Hauts-de-Seine, on a Colombes avec le stade du Manoir, on a également la Paris défense Arena à Nanterre pour les épreuves de natation. On a également 3 sites d'entraînement. Ce qui n'est pas anodin, mais on a aussi également 47 centres de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques. Qu'en est-il de notre département ? Comment ces infrastructures sont-elles incorporées dans la dynamique du plan Héritage de Paris 2024 selon toi ? Que faudrait-il faire pour faire en sorte que ces infrastructures, que ces CPJ, que ces sites d'entraînement, que ces sites d'accueil servent aux habitants, aux populations après les jeux ?

**Philippe** :

Alors plusieurs choses à ce sujet. Déjà, il faut bien distinguer les sites d'entraînement et les centres de préparations, jeux olympiques et paralympiques. 2 choses différentes. C'est vrai qu'on en a 47 dans les Hauts-de-Seine. Mais en réalité, on n'aura pas comme tu l'as dit, 47 délégations étrangères. Ensuite, ce qu'il faut savoir, c'est que pour ces CPJ là, il y a eu pendant 3 ans une somme qui a été allouée par l'intermédiaire d'un appel à projets ou les collectivités pouvaient rénover ces équipements sportifs pour qu'ils soient caractérisés comme CPJ par le COJOP. En réalité, il y a beaucoup de bruit qui est fait par le COJOP sur ces centres de préparation au jeu, ce qui est normal, c'est leur rôle. Mais tout va se jouer au niveau des collectivités et des délégations étrangères. Qui va réussir à contractualiser ? Et ça, c'est une histoire de réseau dont ni le COJOP n'a la main, ni les services de l'État, ni le mouvement sportif, et ni les associations d'ailleurs. Je vais te donner l'exemple d’Asnières avec la qui va accueillir la délégation de Volley-Balls italienne dans un gymnase les Courtilles, qui vient juste d'être homologué comme un gymnase de type C qui est un gymnase assez mythique certes, mais qui en réalité est un gymnase de type C c'est juste parce que l'entraîneur du club local connait l'entraîneur de la sélection nationale que cette délégation étrangère pourra venir, c'est tout. Donc c'est une histoire de réseau. Qui aurait pu imaginer qu'une délégation comme l'Italie viendrait s'entraîner dans une image de type C et pour faire la distinction pour revenir à ta question, les centres de préparation en jeu, ce sont vraiment des centres qui permettent aux délégations étrangères de s'entraîner bien en amont des Jeux olympiques, contrairement aux sites d'entraînement où les délégations viennent s'entraîner même pendant les JO. Mais c'est vachement dingue quoi qu'une délégation comme l'Italie, la délégation italienne de Volley-ball vient s'entraîner dans un gymnase de type C avec 500 personnes, des gradins rétractables en bois, des gradins scolaires, en fait, qui viennent s'entraîner là, donc ça prouve vraiment que c'est une histoire de réseau et pas qu’une histoire d’équipements en tant que tels… Même exemple avec la délégation étrangère japonaise d'escrime à Bourg-La-Reine qui viendra s'entraîner dans le gymnase des bas coquarts, 10 jours avant les JO. Ok très bien, ils viendront s'acclimater, faire peut-être quelques actions culturelles, c’est à l'étude des actions sport culture comme tu la vue en tant que coordinateur du GT, tu es en relation avec Bourg-La-Reine. Rien ne nous dit qu’ils poursuivront l'aventure au sein de ce gymnase quand les JO commenceront, ils pourront se rapprocher du village olympique comme bon leur semble. Mais tout ça, c'est à la main du COJOP et des collectivités, c'est ça qu'il faut bien comprendre. Et donc le COJOP à tout intérêt à vendre ces centres de préparation en jeu et ces sites d’entrainements, c’est son rôle. En d'autres termes, et pour te résumer le tout en réalité, les services de l'État, que ce soit la préfecture, l'éducation nationale et donc le ministère de l'Intérieur et des outre-mer, n'ont pas la main sur l'élaboration de l'héritage sportif par l'intermédiaire des centres de préparation aux jeux et des centres d'entraînement. C'est le COJOP qui met ça en place avec les collectivités, c'est elles qui ont la main et en réalité, les délégations étrangères n'ont pas intérêt à participer forcément à cet héritage sportif, culturel, elles viennent se préparer dans une logique de haut niveau.

**Saïfallah**:

Selon toi, comment les collectivités peuvent-elles pour faire en sorte que ces accueils soient réellement un levier d’héritage ?

**Philippe**:

Ah compliqué. Compliqué de te répondre parce que même si c'est vrai que je travaille beaucoup avec les collectivités, ce n’est pas évident parce qu'en réalité on reste quand même dans une logique de haut niveau. Les délégations étrangères sont là dans le cadre d'une préparation et elles n'ont rien à gagner à mettre des actions de sensibilisation, à faire des actions de politique publique en lien avec la culture, etc. Donc ce n’est pas évident, maintenant elles peuvent négocier avec les collectivités territoriales. Ça peut être des avantages en nature, dans les contrats ou des subventions. Après, encore une fois, ça reste compliqué parce que les Jeux olympiques et paralympiques et surtout la préparation des sportifs de haut niveau, ils ne prêtent pas vraiment attention à ce qu'il y ait des actions en parallèle en périphérie. Si les équipes arrivent à mettre en place des entraînements ouverts au public, c'est déjà bien. Tu vois ? Après, c'est vrai que les collectivités, elles ont intérêt à communiquer sur l'accueil de délégations étrangères. Elles peuvent mettre 2 ou 3 actions en place s’est bien pour elles, pour leur communication et pour les usagers d'un point de vue politique, tu vois ? Après, encore une fois, c'est difficile de te répondre parce que tout est fait dans le cas d'une contractualisation, par exemple La TEAM US de basket ira s'entraîner la 2e semaine à Levallois. Mais tu te doutes bien qu’on ne va pas faire déplacer les Américains en car à Levallois-Perret. Donc bon, tout dépend d'une contractualisation. En réalité, c'est au bon vouloir de la ville et de la délégation étrangère. J'ai espoir que par exemple la délégation d'escrime pourra mettre en place d'action avec des centres de loisirs, les centres sociaux de la ville de Bourg-la-Reine des choses sympas. Ça peut être intéressant. On verra après nous en tant que service de l'État. Encore une fois, on n'a pas vraiment la main sur ce genre d’actions…

**Saïfallah** :

L’État et le COJOP n’ont pas de moyen d’impulser quelque chose ?

**Philippe** :

Non pas à ma connaissance ! À Bourg-la-Reine tout s’est fait naturellement.

**Saïfallah** :

Concernant l'héritage sportif, je pense qu’on a fait largement le tour. Merci, je te propose de passer à l'héritage social.

**L’héritage social**

**Saïfallah** :

Comme je le fais à chaque fois pour ouvrir chaque thématique, je pose une question d'ordre général : qu'est-ce que t'évoques toi lors l'héritage social des Jeux olympiques de Paris 2024 ? Dans le département des Hauts-de-Seine ?

**Philippe** :

Pas grand-chose… Honnêtement en termes de suivi sur ce champ-là on n’a pas de visibilité au sein du service.

**Saïfallah** :

Ok. Ce qu'il faut savoir, c'est que moi, quand je suis arrivé en tant que stagiaire. C'est que j'ai bien vu que l'héritage social reposait en grande partie sur le conventionnement qui avait eu lieu entre la ville de Colombes et la ville de Nanterre dans le cadre de l'olympiade culturelle. Donc les 2 villes ont été lauréates et ont pu avoir des subventionnements pour mettre en place des événements qui allient le sport et la culture depuis 2021. Donc 3 ans avant le début des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Est-ce que toi tu as des informations à ce sujet ? Comment étendre ces olympiades culturelles à l'ensemble du département ? Quelle dynamique. Cette olympiade culturelle peut-elle créer dans le cadre du plan Héritage de Paris 2024 ? C'est un tas de questionnements que je me pose sur cette olympiade culturelle.

**Philippe** :

Et Ben écoute, je suis désolé, mais nous on a vraiment aucune Info sur cette olympiade culturelle. Et puis de manière générale sur la labellisation Olympiade culturelle sur le département, n'en a entendu parler hein. C'est le COJOP qui met en place cette labellisation sur les projets qui allient sport et culture. Si tu as des informations, on est preneurs notamment sur le conventionnement entre les deux villes. Ça sera intéressant pour nous en tout cas de voir comment on inclut le top 92 à toutes les, à toutes les actions qui allient sport et culture, notamment le l'olympiade culturelle. Le top de aussi s'appuie sur l'olympiade culturelle, l'olympiade culturelle pu s'appuyer sur les tops et vice versa. Donc ça peut être aussi un coup de pouce à ce niveau-là. Notre Marine, qui est Diane de Navacelle de Coubertin comme tu le sais déjà, de toute façon est très à l'affût de tous les projets qui allient sport et culture. Elle est très sensible à ça et donc honnêtement, ça peut être une excellente opportunité d'avoir ça sur le territoire.

**Saïfallah** :

Hé oui, d'autant que le COJOP met largement en avant aussi dans son plan héritage et durabilité cette question de l’olympiade culturelle et cette labellisation. La direction régionale des affaires culturelles, donc la DRAC qui dépend du ministère de la Culture également, communique et subventionne des projets à l'échelle nationale. Donc oui, ça peut être intéressant effectivement.

**Philippe** :

Oui, mais de toute façon il faut savoir que le COJOP met tout en avant et c'est vraiment son rôle.

**Saïfallah** :

Ok. Concernant ces questions autour de l'héritage social, sans trop nous attarder sur ces questions-là. Comment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sont amenées ces questions autour de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ? Spécifiquement dans les QPV ?

**Philippe** :

Alors nous, malheureusement au SDJES on ne travaille pas vraiment directement avec les QPV malgré qu'on ait la politique de la ville pas très loin de nous étant donné qu'on est dans le même tour maintenant le levier c'est des équipements de proximité, notamment les 1000 dojos qui avaient été voulus par le gouvernement Macron. Donc c'est sur ces équipements de proximité à mon avis qu'il faut jouer dans le cadre de l'héritage social de Paris 2024 dans les quartiers. Ces équipements qui peuvent rassembler, fédérer les jeunes autour d’une même passion.

**Saïfallah** :

Je pense que sur l'héritage social, c'est bon. De toute façon ce que je te propose, c'est que je t'enverrai le cadre de notre entretien, si tu as des choses à compléter, tu pourras me l'envoyer par écrit ! Il n’y a aucun problème. Je pense que maintenant on va passer à l'héritage économique des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 dans les Hauts-de-Seine.

**L’héritage économique**

**Saïfallah**:

Qu'est-ce que t'évoque l’héritage économique de Paris 2024 dans le 92 ? Quelles sont les retombées attendues ? Quel est ton avis à ce sujet ?

**Phillipe** :

Avec le passage du marathon sur le département, on sait déjà qu’on aura un afflux de touristes. Les commerces de proximités s’attendent à une explosion au moins pendant 15 jours. On a l’hôtellerie également qui va augmenter ses entrées, les RBNB, etc. L’impact économique et certain, mais il n’est pas pensé pour l’après. Il faudrait selon moi capitaliser sur les images des Jeux pour faire casser certains codes au moins sur le grand Paris. Ça permettrait sur le temps long d’attirer, je pense, encore plus de tourisme et là selon moi tu penses d’une certaine manière l’héritage des JOP. Après ça dépendra aussi de la réussite des Jeux en eux même. OK Macron c’est la start up nation pourtant nous sur le terrain on n’a pas l’impression que l’héritage économique suit une stratégie bien claire et définie… Si les jeux sont à l’image de la finale de la ligue des champions de l’an dernier tu te doutes bien que l’impact économique et pas que sera négatif. Il y a aussi pour moi un effet inverse qui est possible, c’est-à-dire que si tu es parisien, ou français ta pas forcément envie de passer tes vacances à Paris pendant les jeux sauf si tu es féru de sport. Pour des questions de calmes, de tranquillité, tu vas sans doute passer outre. Après ça ne reste que mon avis… Pour le reste d’un point de vue économique je ne pourrais malheureusement pas de dire grand-chose de plus…

**Saïfallah** :

Est-ce qu'il y a selon toi une stratégie claire, identifiée pour l'héritage économique de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine ?

**Philippe** :

Clairement, non. Il suffit de prendre l'exemple du marathon qui passera sur le département. On a 5000 marathoniens qui devraient passer. 5000 Marathoniens qui vont jeter leurs bouteilles. Et c'est la collectivité qui va devoir se charger de ça. D'un point de vue écoresponsable par exemple, rien n'a été prévu. Alors bien sûr que. L'héritage économique, c'est plus large que cela. Mais tu vois bien que d'un point de vue éco responsabilité et ça a attrait pour moi avec l'économie, on n'a rien prévu puisque c'est les collectivités qui vont devoir payer les entretiens des voiries et de l’espace public …. Ça ne sera ni l'État qui va s'occuper uniquement de la sécurité et ni le COJOP qui va communiquer, mais qui est lui dans un autre rôle. Het, quand je dis l'État s'occupera de la sécurité. Ce n’est pas tout à fait le cas puisque de manière générale, l'État s'occupera de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques, mais par exemple, dans le cadre du marathon, je sais que les collectivités, celles qui vont mettre en place leur propre stade de sécurité, leur propre barrière et tout ça… Pour le reste je ne pense pas pouvoir répondre à tes interrogations sur l’héritage économique. Désolé !

**Saïfallah** :

OK, pas de soucis. Les enquêtés ne sont pas forcément habilitées à répondre à tout et parfois l’absence de réponse et au fond une réponse. Cela dit des choses. Dans tous les cas comme tu le sais et je te le répète les enquêtés ont le cadre de l’entretien, au moins dans le cadre où ils peuvent en aval de l’entretien ajouter des choses s’ils le souhaitent également de manière anonyme, il ne faut pas hésiter. Selon toi quels sont les freins identifiés au recrutement des métiers nécessaire à l’organisation des JOP.

**Philippe** :

Pour moi pour élaborer un héritage économique en termes de création de postes, le ministère de l’Intérieur ne peut imposer les métiers de la sécurité, notamment au jeune du PRIJ, ou du moins une orientation accrue n’a pour moi pas de sens. Il y a un manque criant d'anticipation à ce niveau-là. Et après, qu'est-ce que tu peux faire derrière tout ça si c'est pour payer les gens au lance-pierre et pour n'avoir aucune perspective d'évolution de carrière ? Pour moi, ça n'a vraiment aucun intérêt. Quand tu vois le travail qui est fait pour le SNU qui dépasse largement notre champ de compétence, tu comprends bien qu'en fait il y a un manque de planification criant au sommet de l'État. Et tous ces jeunes que tu veux informer pour faire les métiers de la sécurité dans le cadre des Jeux. Quid de l'après ? Ça ne sera pas à nous de les réorienter ni de les reformer. Donc bon, voilà, il faut penser à tout ça. Ok, dans un sens, les jeux vont créer de l'emploi. Mais dans l'autre, attention à l'impact négatif et à l'effet levier à l'effet boomerang.

**Saïfallah** :

Ok, merci, Philippe, pour tes avis sur l'héritage économique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine, je te propose de terminer avec la thématique liée à l'héritage urbain.

**L’héritage urbain**

**Saïfallah**:

De quelle manière les infrastructures sportives construites pour les JOP dans les

Hauts-de-Seine pourraient-elles être intégrées dans l'aménagement urbain et le développement des espaces publics, notamment en termes de mobilité, d'accessibilité et de qualité de vie pour les habitants ?

**Philippe** :

Pour moi il n’y a rien qui est fait à ma connaissance pour la Paris Défense, gérée par le conseil départemental. Hé. Extérieurement d'ailleurs, ça sera le \*\*\*\*\*\* parce qu’ils ne seront pas comment gérer toutes les machines, toutes les installations potentiellement dangereuses. Pour le stade Yves du manoir, il y a des aménagements cyclables et autre avec un arc sportif, mais pour moi le plus importer reste de concerter les habitants dans la construction stratégique d’un héritage. Comme tu l’as précisé dans ta grille, il y a énormément de choses faites avec pas moins de 2000 logements. Maintenant on ne peut pas se retrouver après les jeux ou à n+ je ne sais pas combien avec des habitants notamment des quartiers rallant sur des pistes cyclables à juste titre hein inutiles ou contre-productives. Cela étant, je l'avoue, le stade du Manoir, ça a été pensé bien en amont, il y a une vraie stratégie avec une écoresponsabilité, un respect de l'environnement, quelque chose de mythique puisque c'est un stade qui date de en tout cas qui aura fait léger en 1924, donc 100 ans plus tard. Donc, il y a toute une symbolique derrière il y a plus de concertation également avec les habitants, donc c'est un peu plus encourageant à ce niveau-là.

**Saïfallah** :

Quels sont les projets ou les initiatives d'aménagement urbain spécifiques envisagés dans les Hauts-de-Seine pour tirer parti de ces rénovations et infrastructure ?

**Philippe** :

À part l’arc sportif à Colombes comme on vient de l’évoquer, je ne sais pas. Pourquoi l'on malheureusement le stade du manoir ? Il ne va pas rester beaucoup d'espace puisque c'est un parc départemental qui a été racheté par la ville de Colombes. Ne parlons même pas de la Paris défense Arena, donc qui a la défense voulait vraiment y a aucun espace et donc tout est serré. On est dans le quartier de la défense, c'est très serré avec les transports en commun. L'afflux des personnes était raté, limité en termes de voirie et d'aménagement de l'espace public. En tout cas c'est mon avis. Après je ne suis pas expert dans ces questions.

**Saïfallah** :

Bien, est-ce que tu as un mot de conclusion à donner ?

**Philippe** :

Je dirais tout d'abord qu’on a vocation à être que de passage en réalité dans nos postes et donc le plus important, c'est d'avoir cette notion de partage, cet esprit de partage de nos dossiers. C'est le plus important. Et je finirai là-dessus pour ma part : ton métier, ça vaudra bien que ce que tu voudras en faire…

**Saïfallah**:

Très bien merci pour ces beaux mots de fins. Merci encore, Philippe, pour le temps accordé !

**Philippe** :

Merci à toi, n’hésite pas à l’avenir. À bientôt !

|  |
| --- |
| ***Entretien avec Lucile Guyot, référente sport santé, handicap et en charge du savoir rouler au service départemental à la jeunesse, à l’engagement et au sport***  Date : Le 11/07/2023 à 10 h 30  Durée : 1 h 24 min 26 sec  Lieu : Préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre, 18e étage |

**Préambule**

**Saïfallah** :

Tout d'abord merci Lucile d'avoir accepté cet entretien. Donc moi comme tu le sais je suis en master de politique publique sportive, Politiques Publiques et Stratégie des Organisations Sportives pour être plus précis. Je réalise un mémoire de fin d'études sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine. Donc j'essaie vraiment de me concentrer dans une partie empirique sur la dynamique qu'il y a dans les Hauts-de-Seine d'un point de vue de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pourquoi ce sujet ? Parce que je coordonne le groupe de travail numéro 3 de la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 au sein de la préfecture. Le groupe 3, intitulé Jeunesse et sports à l'école dans les fédérations, associations. Qui est piloté par la PDEC. Donc c'est un bon sujet, qui me plaît, avec de la matière et qui a été validée par mon directeur de mémoire. Voilà en tout cas pourquoi je réalise un mémoire de fin d'études sur ce thème. L'idée est que mon mémoire soit force de proposition, donc je demande souvent à mes enquêtes qu'ils le soient durant l'entretien, qu'ils se sentent libres d'évoquer des freins, les contraintes. Qu'ils fassent également preuve d'esprit critique, pour qu'ils puissent soulever un maximum de sujets de réflexion. L'idée, c'est que c'est un mémoire professionnel de stage qui se veut être plus technique.

**Lucile** :

Tu as réussi à trouver des écrits, des études à ce sujet ?

**Saïfallah** :

Oui, bien sûr, énormément. Il y a énormément de littérature à ce sujet. Après, c'est vrai qu'il n'y a pas d'études spécifiques sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques et globalement des grands événements sportifs internationaux sur le département de Hauts-de-Seine. Mais il y a de la littérature effectivement à ce sujet.

**Lucile**:

Ah, je ne savais pas. C'est fou !

**Saïfallah** :

J'ai justement élaboré mon cadre d'entretien sur les différentes thématiques liées à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, mais plus globalement des grands événements sportifs internationaux dégagés par les scientifiques. D'ailleurs, ce cadre d'entretien, je te l'enverrai à la fin de l'entretien. Tu l'as déjà eu en amont, mais je te le renverrai pour que tu puisses ajouter si tu le souhaites, des éléments nouveaux.

**Lucile** :

Ok, ça marche, merci. Oui effectivement, moi je pense plus pouvoir répondre aux orientations que tu donneras sur l'héritage sportif et également l'héritage social, moins sur l'héritage économique et l'héritage urbain des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine.

**Saïfallah** :

Très bien. La première question que je pose généralement est la suivante, est-ce que tu peux te présenter s'il te plaît ? Tu as carte blanche !

**Lucile**:

Ok ! Donc moi je m'appelle Lucile Guyot, j'ai 24 ans. Concernant mon parcours professionnel parce que je pense que c'est ce qui va le plus t'intéresser. Donc déjà de par ma formation initiale, j'ai fait une licence STAPS, mention activité physique adaptée et santé. Par la suite, j'ai fait un master mention activité physique sport et santé. En gros, ces formations m'ont permis d'avoir plusieurs prérogatives. Tout d'abord la licence d'avoir des prérogatives de terrain avec la prise en charge de patients de tout public qui ont plutôt des déficiences, des pathologies dans une logique de réadaptation à l'activité physique et sportive, mais également dans une logique d'amélioration de la condition physique. Donc ça, c'est surtout la licence qui m'a permis ça. Mon Master, lui, je dirais qu'il m'a donné plus de compétences, de prérogatives dans la conception de projets dans le management, mais toujours dans le cadre de l'activité physique et sportive et dans le cadre du sport santé. Pour ton information, j'avais réalisé un mémoire, une étude qualitative et scient de savoir pourquoi les sportifs qui ont entre 14 et 20 ans, les sportifs qui pratiquent des sports adaptés arrêtent souvent entre ce laps de temps là. Et donc les résultats de mon analyse avaient montré que c'était souvent des au cas par cas. Des cas individuels et non des causes exogènes générales. J'avais moi aussi pour ton info réalisé pas mal d'entretiens, notamment avec des parents d'élèves. Durant mes études, j'ai eu la chance de réaliser plusieurs stages, donc un stage de 2 ans en master au CDSA 93, donc le comité départemental du sport adapté de la Seine-Saint-Denis, qui est un organe déconcentré de la Fédération. Et donc il m'a permis de travailler en Seine-Saint-Denis pour améliorer l'offre sportive, pour développer l'offre sportive à destination des personnes qui ont un handicap mental et psychique. Pour donner suite à ça, j'ai découvert le concours de professeurs de sport, le concours de professorat de sport. Il me plaisait bien avec des prérogatives nouvelles qui me tentaient bien sachant que le monde associatif ne me plaisait plus. Donc j'ai obtenu le concours en juin 2022 et je me suis retrouvé ici au SDJES 92 en septembre 2022. Ce que tu dois savoir, c'est qu'à l'issue d'un concours, on a une affectation, donc vu que c'était un concours qui a été ouvert à l'échelle nationale, on a différents vœux à mettre selon nos bassins. Moi personnellement, les Hauts de Seine, c'était un choix quand même parce que j'ai eu plusieurs affectations, mais j'avais un intérêt, car il avait une fiche de poste essentiellement sur le le sport Santé, le sport et handicap et également le savoir rouler à vélo que je ne connaissais moins. Mais bon, le sport santé, le sport et le handicap, ça me parlait beaucoup donc je me suis dit pourquoi pas ? Allons-y ! Aujourd'hui, j'exerce le métier de conseillère d'animation sportive. Je travaille sur le déploiement des politiques publiques sportives, sur le sport santé, le sport handicap et le savoir rouler à vélo émanant du ministère de l'Éducation nationale et également du ministère des Sports et des Jeux olympiques. Les Jeux olympiques. Pourquoi ? Parce que d'un point de vue sport et handicap, on a tous les athlètes paralympiques ; on doit faire en sorte qu'ils amènent un maximum de médailles pour ces prochains Jeux, mais également du point de vue du sport santé, le sport santé, qui fait partie du plan héritage du COJOP. Voilà. On a aussi eu l'avènement des maisons sport santé, hein, donc on en a 13 sur les départements de Hauts-de-Seine qui visent justement, mais là on va rentrer un peu plus dans l'héritage social hein. Ces MSS peuvent théoriquement entrer dans le cadre de ce plan héritage. L'avantage du sport santé, c’est pourquoi il rentre dans le cadre du plan héritage également, c'est qu'il permet d'augmenter la pratique d'activité physique et sportive auprès des populations. C'est aussi un des enjeux de cet héritage de Paris 2024. Le sport santé permet la création par exemple de programmes personnalisés et donc qui encourage les individus qui sont plutôt éloignés de la pratique pour X ou y raison, parfois pour des raisons de santé, des raisons de confiance en eux. Il peut aider justement à développer toutes ces pratiques d'activité physique et sportive. Donc voilà pour la présentation. J'ai été sportif également depuis toute petite, j'ai pratiqué 7 ans de natation et 10 ans de gymnastique. Aujourd'hui J entraîne plus la gymnastique. J'espère reprendre la pratique de la gymnastique dès cette année, après cette année d'adaptation à ce nouveau travail au SDJES 92.

**Saïfallah** :

Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce que tu peux revenir un peu sur le concours ?

**Lucile** :

Alors moi j'ai passé le concours qui s'appelle le recrutement des professeurs de sport. Donc, à l'issue de ce concours, tu as plusieurs affectations, selon les résultats et donc tu choisis généralement ce qu'il te convient le mieux au vu des vœux que tu as formulés. Tu as 2 options, soit tu deviens conseiller d'animation sportive, soit tu deviens conseiller technique et sportif. Le conseiller d'animation sportif, généralement, il travaille auprès de SDJES. Le conseiller technique et sportif, lui, travaille plutôt au niveau des fédérations sportives.

**Saïfallah** :

D’accord, je vois, merci pour ces précisions. Tu es originaire des Hauts-de-Seine ?

**Lucile** :

Alors moi je suis née en Seine-et-Marne, j'ai grandi en Seine-et-Marne, j'habite toujours en Seine-et-Marne, dans le nord de la Seine-et-Marne, pour être plus précise, donc je suis assez proche du département de la Seine-Saint-Denis et j'ai effectué toutes mes études supérieures à Bobigny dans le 93.

**Saïfallah** :

Ok, super, je te propose de commencer par l’héritage sportif.

**Lucile**:

Ok très bien !

**L’héritage sportif**

**Saïfallah :**

De manière générale, qu’est-ce que t’évoques la construction de l’héritage sportif sur le département des Hauts-de-Seine ?

**Lucile** :

Honnêtement, pour moi, cette question de l'héritage, notamment sportif, elle reste encore un peu floue dans les Hauts-de-Seine, ok, des choses sont faites, il y a des dispositifs, y a des potentialités, il y a des actions. Maintenant, quand tu regardes le potentiel dans le 92 et quand tu regardes l'existant, le définitionnel ce que moi ça me dit on va dire dans ma propre conception, je trouve que c'est encore trop flou, trop ambigu. Je pense qu'il y aura un après, mais qu'il ne sera pas au niveau de nos attentes. Malheureusement, le COJOP n'aide pas avec ma communication exacerbée au niveau de l'héritage. Un des leviers de l'héritage, ça pourrait être augmenté le niveau des licenciés. C'est d'ailleurs ce que le président Macron souhaite. Mais comment attirer plus de licenciés sur des disciplines méconnues ? Ça serait intéressant de voir que les Jeux ont participé à augmenter les licenciés du nombre de licenciés au niveau de l'escalade. Là ça serait intéressant. Auquel cas, ça risque d'être difficile de faire face à l'afflux de nouveaux pratiquants. Je pense notamment aux sports valides, mais aussi au sport invalide. On n'a pas vraiment les moyens pour faire en sorte qu’on puisse accueillir toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent pratiquer du sport adapté ou du para sport de manière générale avec du handisport. Ça peut être une chose à évoquer lors de nos comités départementaux au niveau du sport santé, du sport, handicap, comment faire face à l'afflux de nouvelles personnes invalides dans le monde sportif à la rentrée 2024 ? 2025. Et là, tu penses l'héritage !

**Saïfallah** :

Le COJOP dans son plan héritage et durabilité en 2024, met largement en avant la semaine olympique et paralympique qui a été créée en 2017. Elle vise en amont des JOP à prendre une semaine, généralement durant le mois d'avril pour sensibiliser, pour améliorer la pratique physique et sportive des jeunes, en partenariat avec le mouvement sportif, l'institution scolaire, donc c'est un des leviers qui est largement soulevé par le COJOP. Quel bilan tu tires de cette SOP au sein du département ? Qu'est-ce que tu en penses en termes de levier d’héritage sportif pour le département ?

**Lucile** :

Donc moi j'ai beaucoup entendu parler la Semaine Olympique et Paralympique de par les autres services de l'éducation nationale, mais moins des services du ministère des Sports des Jeux olympiques. Ce qu'il faut savoir, c'est que le SDJES 92 est rattaché aujourd'hui au ministère de l'Éducation nationale depuis 2021 et donc on a vraiment un meilleur lien avec ce ministère. J'ai trouvé qu'il y avait énormément d'actions sur le département de manière très homogène. Beaucoup de communes concernées, beaucoup de structures concernées, un très gros travail de l'éducation nationale, donc ça, c'est de bon augure. Ça montre qu'il y a vraiment une dynamique autour des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une sorte de mouvement fédérateur autour de ces jeux. Donc ça, c'est de bon augure. On a aussi un gros travail de l'USSEP ET DES CPDEPS, qui ont je pense réalisés un très gros travail sur le terrain pour faciliter, pour fluidifier l'information auprès des territoires. J'ai trouvé aussi que la thématique autour de l'inclusion était respectée avec de gros événements autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le champ sportif. Donc ça, c'est vraiment pour les points positifs. Après, en termes de bémol, alors ce qu'il faut savoir, c'est que je ne suis pas allé sur toutes les actions au sein du département, mais en termes de bémol, j'ai trouvé que le mouvement sportif de manière générale, les associations sportives n'étaient pas assez enrôlées dans cette semaine olympique et paralympique. En fait un des bémols c’est que c'est une semaine qui est très connotée en éducation nationale et qui a lieu du lundi au vendredi. On a plus eu un gros rôle de l'éducation nationale et un moindre rôle du mouvement sportif alors que l'idée de génération 2024 c'est justement de créer plus de liens entre le mouvement sportif et l'éducation nationale. Donc ça, je trouve que c'est dommage. Il est vrai qu'il y a eu des actions durant le week-end. . Notamment mis en place par le mouvement sportif, mais ça reste moindre. Il sera intéressant à mon sens de faire joindre les associations, les associations sportives locales aux dispositifs de politiques publiques sportives de l'éducation nationale, par exemple les 30 min d'APQ. On a également le rôle de l’USSEP qui est très fort et très fédérateur, mais qui on va dire bride un peu le rôle des associations sportives locales. C'est dommage parce que c'est le moment de faire connaître de nouvelles disciplines. Il ne faut pas que durant ces semaines olympiques et paralympiques que l’on fasse découvrir aux jeunes seulement le foot et le rugby adapté, ça n'est pas le but. Il faut vraiment essayer de faire découvrir de nouvelles disciplines. Ce sont d'ailleurs les orientations du ministère des Sports et des Jeux olympiques.

**Saïfallah** :

Je trouve que c'est intéressant, tu soulèves plusieurs points, notamment la question de comment élargir le spectre ? C'est une question que j'ai largement retrouvée durant mon stage, notamment à travers des différents services… Pour rester sur cette logique de la Semaine olympique et paralympique dans le cadre de l'héritage sportif des JOP 2024, est-ce que tu penses qu'il y a une logique de reconduction de cette semaine olympique et Paralympique post Jeux ? Tu as parlé d'une dynamique ? Tu penses que cette semaine olympique et paralympique crée réellement une dynamique. Voilà, que penses-tu de cela de manière pérenne, de cette action de manière pérenne ?

**Lucile**:

Je pense malheureusement que ces semaines olympiques et paralympiques sont du One shot. Elles n'ont pas de logique de reconduction après les jeux de Paris 2024. Alors il pourrait y avoir des idées, hein ? Étant donné que ces semaines sont des leviers pédagogiques pour inculquer aux jeunes des valeurs comme l'olympisme, les valeurs du sport, l'histoire du sport enseignée, par exemple, les mathématiques avec le sport sont des choses qui se font et je pense que l'héritage, en réalité, il est là et plutôt social, plutôt culturel. Plutôt que de faire découvrir de nouvelles pratiques, faire département qui ont permis de découvrir de nouvelles pratiques, créer de nouvelles vocations sportives auprès des jeunes, en réalité, ce n’est pas la Semaine olympique et Paralympique qui fera en sorte que l’on va augmenter le nombre de licenciés dans des sports comme le breakdance qui sont plutôt nouveau dans le dans le monde de l'olympisme par exemple. En revanche, je pense que ces SOP peuvent léguer du progrès social et culturel. En tout cas, au moins avant les Jeux, si elles n'ont pas vocation à être reconduites après les Jeux. Voilà, ça reste compliqué de pérenniser cette action dans le temps long. Après, encore une fois, il n'y a pas d'études qui ont été faites sur cette semaine olympique et paralympique, sur ses résultats, donc voilà. Aujourd'hui, en tout cas à ce que je sais, c'est du one shot. Les Semaines Olympiques et Paralympiques ont pour moi un levier d'héritage plus social et culturel que sportif. S'il y a pérennisation, ça pourrait intéressant pour inculquer aux jeunes, notamment des compétences sociales, culturelles, historiques autour du sport. Ça peut être intéressant aussi de découvrir avec la SOP des thématiques comme l'inclusion, l'histoire des sports et des personnes en situation de handicap…

**Saïfallah** :

D'accord, et qu'est-ce qui fait selon toi qu'il y a un manque de planification ? Qu'est-ce qui fait selon toi que ces semaines ne seront pas reconduites ? En tout cas, pourquoi une planification 3, 4 ans avant l'organisation des JOP de Paris 2024, mais plus rien après ?

**Lucile** :

Ben déjà dans un premier temps, il y a un manque de moyens, c'est clair. Après moi, je fais partie de ceux qui sont un peu un diktat différent, c'est-à-dire que pour moi, pour mettre en place ce genre de dispositif, on n'a pas forcément besoin de beaucoup de moyens financiers et même humains. Je pense que pour certaines associations sportives, effectivement, il y aura un manque de moyens. Mais en réalité, ce n’est pas ça qui pousse qui fait que les SOP ne seront pas reconduites. Pour moi, c'est un manque de motivation. Après à voir, peut-être qu'elles seront reconduites seulement les années des Jeux, donc chaque 4 ans. Et si jamais c'est le cas, ben on pourra vraiment parler d'un héritage sportif, social culturel à l'école et dans le mouvement sportif. En tout cas auprès des jeunes avec des thématiques spécifiques, ça peut être intéressant… J’émets beaucoup de réserves personnellement…

**Saïfallah** :

Tu dis que c'est dommage de ne pas ouvrir ces SOP au mouvement sportif. Selon toi, qu'est-ce qui bloque le fait qu'on a du mal à ouvrir ces SOP au mouvement sportif ?

**Lucile**:

Alors pour moi déjà le plus gros problème c'est qu'il y a un gros manque de transversalité. La transversalité est absente en fait. Depuis lors, le gros bébé éducation nationale s'est toujours suffi à lui-même. Il a toujours été indépendant. Pourquoi ? Parce qu'il a ses conseillers pédagogiques de circonscription, il a ses professeurs d'EPS, il a ses propres techniciens. Il se suffit à lui-même, il met en place lui-même des actions. Bref, il n'a besoin de personne. Aujourd'hui, avec les Jeux olympiques de Paris 2024, le COJOP et les ministères des Sports et d'Éducation nationale aussi essaie de changer cela. Avec génération 2024, on essaie de faire une mouvance entre le mouvement sportif et l'institution scolaire et c'est une bonne chose parce qu'en soi un professeur d’EPS n'a pas forcément la spécificité, les compétences spécifiques de certains sports que pourra avoir un diplômé d'État. Le professeur d’EPS, il va rester plutôt dans une pratique d’initiation et/ou de loisir. Le diplômé d'État, lui, pourra aller dans le spécifique pour avoir des notions plus précises et c'est mieux dans le suivi des élèves en réalité. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui on est de plus en plus sur des dispositifs comme les 2 h de sport au collège avec des professionnels. Moi je pense qu’il ne faut pas craindre d'appeler, de faire appel à des professionnels, à des professeurs d'associations. Donc pour moi une des solutions ça serait que les élèves dans le cas de l'EPS découvrent des pratiques physiques et sportives toujours de plus en plus nouvelles qui créent des vocations. Auquel cas le professeur peut faire lui le relais avec l'association. L'élève est passionné, pris d'une vocation, il est mis en lien avec une association. Il y a peut-être une inscription. Il y a peut-être la découverte d'un talent. Et ça, je pense que ce n’est pas encore assez fait aujourd'hui, ce n’est pas encore assez développé, on essaie de bouger à ce niveau-là, mais ça prend du temps et c'est dommage. Et en réalité, aujourd'hui, que fait l'Éducation nationale ? Que font les collèges ? Que fait l'institution scolaire ? Ils font appel à l'AS. Ils font appel à l'UNSS. Et donc c'est un cercle vicieux. Non, il faudrait vraiment faire confiance au tissu associatif local et à ces professionnels-là qui sont bien plus compétents dans le cadre spécifique de certaines disciplines. Cela étant, je ne sais pas si j'ai raison, tu vois, mais c'est juste mon avis. Je pense qu'on loupe quelque chose à ce niveau-là. Moi je pense que l'héritage, il peut se faire à ce niveau-là, c'est-à-dire créer un maillage plus fort entre l'éducation nationale et les mouvements sportifs et le tissu associatif local de manière générale. En réalité, si tu arrives à faire ça après les Jeux, l'héritage, il est là, ça peut créer plus de vocations, faire découvrir plus de pratiques, inciter plus à la pratique. Et je pense que les 30 min d'APQ et les 2 h d’EPS au collège ont vocation à faire ça sur le long terme normalement. J’espère en tout cas que ces dispositifs iront en ce sens sur le temps long. Ça permettrait de changer de paradigme et de créer réellement un héritage sur le temps long, en développant également le sport de haut niveau avec de plus en plus de champions.

**Saïfallah** :

Ok merci concernant la SOP. Concernant le TOP 92 maintenant, comment selon toi faire en sorte que ce TOP 92 serve à développer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde sportif ? Comment essayer d'attirer un maximum les personnes en situation de handicap au sein de ce TOP 92 ?

**Lucile**:

Je pense que l'une des clés, ça serait de se tourner vers tous les établissements spécialisés et non que sur les 2 EREA qu'on a sur le département, il faudrait se tourner, auprès des ESAT, auprès des foyers de vie, les faire participer au TOP 92. Alors c'est vrai que la mentalité du TOP 92, c'est de ne rien imposer aux collectivités. On aurait pu également imaginer, écrire quelque part, que chaque collectivité fasse des actions liées à l'inclusion. Des actions liées à la pratique partagée. Donc voilà, faire en sorte d'aller chercher un maximum à ces personnes-là.

**Saïfallah**:

La PDEC me parlait d'un label association inclusive qui viserait à récompenser les associations, mais également les collectivités qui œuvrerait plus que les autres vers l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le champ sportif. Est-ce que pour toi cela pourrait être une bonne chose pour inclure un maximum les personnes en situation de handicap ? Sur le TOP 92, mais également au-delà de ça, sur toutes les politiques publiques sportives ?

**Lucile**:

Alors ce qu'il faut savoir, c'est que le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a déjà mis en place un Handiguide. C’est une structure numérique, un site de référencement qui permet de référencer les structures qui accueillent des personnes en situation de handicap pour la pratique sportive, elles indiquent leurs disciplines et leur lieu sur le territoire. Donc ça, ça existe déjà à ce niveau-là. Sachant qu’au SDJES 92, c'est moi qui m'occupe de valider les dossiers des structures qui souhaitent être indiquées, référencées sur ce Handiguide étant donné que je suis la référente sport handicap. Ce Handiguide a été créé après la signature de la charte d'engagement autour du parasport sur le département. Du moins, il a été appuyé avec cette Charte. Moi pour moi, créer des labels pour créer des labels, ça n'a pas vraiment d'intérêt, si ce n'est le risque de perdre le public et les usagers, mais également les associations. Là, on a une plateforme, c'est le Handiguide. Les associations peuvent s'inscrire à cette plateforme si elles répondent à tous les critères, elles font partie de cette plateforme et ça permet de centraliser l'information. Le service a carrément recruté un contractuel pour recenser les associations sportives qui mettent en place du parasport. Après l'idée de la labellisation des associations, ça peut être intéressant… Je pense notamment au département des Landes, dans le sud-ouest, qui met en place ce genre de labellisation qui permet aux usagers de repérer les associations parasportives à proximité. Mais après la question qui revient souvent aussi auprès de ces associations et du mouvement sportif local ? Un label pour un label. Pourquoi faire ? C'est-à-dire que les associations veulent gagner quelque chose après cette labélisation. C'est souvent dur pour elle d'être labellisée, ça a un coût humain, parfois financier. Donc elles ont des charges parfois lourdes. Un cahier des charges parfois difficile à respecter. Et donc pour elle, quel serait le gain à cette labellisation ? Est-ce qu'elles auraient une offre de formation accrue, un financement accru, une visibilité, une communication préfectorale ou départementale accrue ? Tu vois ce sont ces questions-là qu'il faut se poser avant même la création d'un label de ce type ? Pour ton information au sein du département, on a pris l'initiative à la suite de la signature de la charte d'engagement parasportive, de mettre en place des groupes de travail, mais aussi des comités de pilotage sur le sport handicap. Ces groupes de travail et ses comités de pilotage ont vocation ensemble conjointement à essayer de trouver les leviers, des actions possibles à mettre en place pour essayer de faire vivre un maximum cette charte parasportive qui court actuellement jusqu'en 2024… Donc, autour de la table, on a les acteurs classiques du mouvement sportif. Valide et invalide. On a le CDOS 92, le CDH 92, Le CDSA 92, le CD 92, la MDPH, l'association SAIS. Il faut savoir que cette idée de label est également ressortie, notamment par le Conseil Départemental qui est intéressé par la mise en place de ce label. Mais après dans le cadre de l'héritage des Jeux, c'est l'histoire de la communication. Comment faire en sorte qu’après la création d'un label ou après la création du guide, les familles, les proches, les aidants, des personnes en situation de handicap et confiance en cette labellisation, qu’elles puissent envoyer si tu veux leurs proches les yeux fermés au sein de ces associations ? Il y a tout un travail à faire au niveau de la communication à ce niveau-là. Ça peut être intéressant, ça peut être une idée. Tu as aussi un label qui existe déjà, et qui est mis en place par le Comité National et Olympique Français (CNOSF). Il s'appelle label "club inclusif" également... C'est un peu cette histoire-là. Leur objectif, c'est que pendant 6 mois ils accompagnent sur tous les plans, formation, etc. le club pour qu'il soit inclusif. Et après ? Du coup, ils ont ce label qui est donné par le CNOSF. Ça se développe un peu ça aussi. Ça permet de développer le parasport en tout cas. Après je doute un peu de ce que deviendra le parasport après les Jeux…

**Saïfallah** :

Dans quels sens ?

**Lucile** :

Je pense que les comités parasportifs ne vont plus exister. Mais c'est ce qui se passe un peu avec les délégations. Ce sont les fédérations qui donnent les délégations au comité. Aujourd'hui, ces délégations se font par discipline. Plus le temps passe, plus les comités parasportifs perdent leur délégation disciplinaire. Après, je ne suis pas sûr de ce que je t'annonce, mais ce sont plus les fédérations valides qui mettent le sport aussi invalide. Par exemple pour la Fédération Française de Judo, c'est elle qui met en place le para judo. Les comités parasportifs vont perdent en compétence, voir même qu’ils pourront disparaitre avec le temps. Tout ça se centralise autour d'une même fédération…

**Saïfallah** :

Est-ce que tu en fais un lien avec l’héritage des Jeux sur le département ?

**Lucile** :

C'est possible, mais franchement je ne sais pas. Ça mériterait une étude. Après tu peux émettre des hypothèses, tu vois ? Aujourd'hui, si déjà actuellement c'est difficile de développer le parasport et que tu supprimes les fédérations parasportives, qu’est-ce que ça sera après les Jeux ? Qu'est-ce qui pousserait les fédérations sportives valides à mettre en place plus de parasport, à développer plus de parasport ? Ok, elles auront toutes les compétences, les fédérations sportives valides, elles auront les compétences. Comme je l'ai dit valide et invalide. Mais qu'est-ce qui les pousserait à développer davantage de sport pour les personnes en situation de handicap ? Elle pourrait très bien mettre tous les crédits auprès du sport valide. Et donc d'un point de vue de l'héritage, la question se pose à ce niveau-là. Est-ce que cette décision va desservir le parasport ? Et moi je suis un peu sceptique à ce sujet. Après à ce stade-là, on ne reste que dans l'hypothèse. Ils vont peut-être mettre les moyens et faire en sorte que ça se développe aussi.

**Saïfallah** :

Si cette hypothèse est confirmée, es-tu d’accord pour dire qu’elle n’a aucun lien avec les Jeux ?

**Lucile**:

Effectivement, ce remaniement ne sera pas effectué du fait des Jeux. En tout cas je ne le pense pas, cela ne reste qu’une hypothèse personnelle.

**Saïfallah** :

Bien. Est-ce que tu souhaites répondre aux interrogations de mon cadre d’entretien en lien avec le savoir nager ?

**Lucile** :

Pas vraiment. Je n'y connais pas grand-chose désoler. En revanche, je peux parler du savoir roulé à vélo et la problématique que l'on a, c'est la même que celle du savoir nager, c'est que déjà ce n’est pas un dispositif qui est attrait à l'héritage des Jeux spécifiquement ça a été créé bien en amont. Ensuite, on a un manque de moyens humains et financiers à la mise en place de ces stages, savoir rouler. Alors bien sûr, c'est plus facile à mettre en place que des stages savoir nager dans de grosses infrastructures aquatiques. Ça demande quelques vélos, un ou 2 encadrants. Néanmoins, on a du mal à faire un grand suivi en réalité et à faire passer le 3e cycle aux élèves. Donc moi de ce que je sais du savoir rouler, je ne suis pas une experte de cette question-là en tout cas d'un point de vue de l'héritage, c'est là que ça bloque au niveau du 3e cycle. Comment faire en sorte que ces stages savoir rouler aboutissent à quelque chose in fine ? Comment faire pour que les élèves qui rentrent en 6e sachent rouler convenablement sur l'espace public. Et donc je pense qu'il y a quelque chose à faire au niveau de l'héritage à ce niveau-là, mais il faut plus de moyens. Aujourd'hui, quand on regarde le COJOP ils n’ont pas l'air vraiment de s'intéresser aux savoirs rouler. Ça reste un dispositif bien en retrait qu'ils n'évoquent même pas d'ailleurs. En préfecture, on l'évoque parce que ça reste un dispositif étatique et donc au sein des services de l'État, on a toujours cette volonté de mettre en lumière ce qu'on fait à l'État. Mais la réalité, elle est là, c'est que le savoir rouler n'a pas été pris sous l'aile de l'héritage des Jeux.

**Saïfallah** :

D’accord ! Je vais quand même essayer d'évoquer avec toi la question des sites d’entraînements et des centres de préparation aux jeux que possède le département. Donc on a déjà 2 sites d'accueils pour les JOP, à savoir sur les villes de Colombes, et de Nanterre. On a décidé de l'entraînement à Gennevilliers, Rueil-Malmaison et également Colombes. Et on a 47 centres de préparation aux jeux sur le territoire. Est-ce que tous ces dispositifs liés aux infrastructures sportives ont été pensés dans le cadre d'un héritage. Auquel cas, comment penser ces infrastructures, ces dispositifs, ces leviers, dans le cadre de l'héritage, notamment sportif ? Est-ce que selon toi il y a une logique de pérennisation derrière ces leviers ? En plus de ces potentialités, on a aussi 35 communes sur 36 sur départements qui ont été labellisés terre de jeu…

**Lucile** :

Alors pour moi, oui, il y a un héritage de facto parce qu'il y a du bâti, il y a des équipements qui vont être remis au goût du jour, qui vont être rénovés, qui seront rénovés et donc de facto, il y a un héritage, c'est l'héritage qui fera que d'ici quelques années, les usagers pourront s'entraîner, pourront pratiquer dans des équipements neufs, modernes et non vétustes. Si tu prends par exemple Colombes, on a une piscine olympique qui va faire son apparition, ce qui est énorme en réalité pour la population. Alors ok, certains te diront que ça n'est pas fait pour le savoir nager, mais en réalité ce qui change avec une piscine olympique c'est que tu as 50 M au lieu de 25 M et de toute façon il y aura des bassins adaptés et tu peux toujours adapter ça avec les lignes d'eau. Donc au niveau du bâti, automatiquement, il y aura un héritage avec ses potentialités. Cela étant, je pense que là où on loupe le coche, c'est dans l'accueil des délégations étrangères, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un truc à faire. Avec ces délégations. L'héritage socioculturel peut être travaillé avec les délégations en mêlant le sport, la culture, les différents concepts culinaires, les différentes conceptions du sport, du monde, les façons de voir la société. Tu peux inculquer aussi des valeurs et créer des leviers pédagogiques aussi à ce niveau-là. Je pense que c'est dommage, car vivre les Jeux, ça se passe aussi avant. Il y a tout ce qui se passera pendant, il y a aussi ce qui se passera après. Mais l'héritage, c'est aussi ce qui se passe avant les Jeux. On pourrait imaginer de faciliter l’accessibilité des infrastructures pour les personnes précaires ou les personnes issues de QPV, avec des tarifs réduits, ou même. Mets ça encore une fois, ce sont les collectivités qui ont la main pour leurs usagers. Le problème aussi, c'est qu'il y a beaucoup d'acteurs autour de la table et beaucoup d'acteurs qui ont de l'influence. On a l'ANS aujourd'hui qui a beaucoup d'influence au détriment des services de l'État. On a les collectivités, mais également maintenant le COJOP. Donc ce n’est pas évident aussi de faire en sorte qu'il y ait une seule et même ligne rouge, une seule et une ligne directrice. Moi je trouve qu'en termes d'héritage socioculturel si tu es gamin, c'est génial de voir la délégation américaine de basket venir s'entraîner dans ta ville à Levallois. Tu peux avoir des paillettes dans les yeux, c'est top. Encore faudrait-il que les entrainements n’aient pas lieu à huis clos par exemple, tu vois ? L'héritage, je pense qu'il se fait aussi à ce niveau-là. Maintenant, il y a tout un travail de communication à faire et il faut que les acteurs concernés accaparent le sujet. Nous, en tant que service de l'État et toi en tant qu’agent d'une préfecture, actuellement stagiaire, tu peux juste impulser. Ce qui est déjà bien, mais ton levier, il est là, c'est d’impulsé. En tout cas, à mon sens, ça se situe à ce niveau-là.

**L’héritage social**

**Saïfallah**:

Quel bilan dresses-tu de l’héritage social des Jeux de 2024 dans les Hauts-de-Seine ?

**Lucile** :

Moi je pense déjà qu'il y a plusieurs qui définitions de l'héritage social. La première définition qu'on peut donner ou en tout cas que je peux donner, c'est tout ce que pourront laisser les JOP, notamment d'un point de vue connaissance culturelle auprès des populations. Les Jeux olympiques de Paris 2024 ont une connotation culturelle, déjà parce que ça fait un siècle qu'on a eu les JO en 1924 également à Paris, notamment à Colombes avec le stade du Yves-du-Manoir. Donc d'un point de vue culturel, il y a quelque chose, c'est clair. Socialement aussi, je pense que les JO, ça pourra rassembler au sein du département, ça pourra fédérer. Le sport, ça reste un des seuls leviers où tu peux fédérer toutes les franges de la population. Je pense notamment à la Coupe du monde de football qui met tout le monde en lien. Je pense que ça au sein du département, ça a du sens, surtout après les émeutes, les événements qu'on a eus, je pense que cette capacité à fédérer de grands événements sportifs, ce n’est clairement pas à négliger. On a ce sentiment d'appartenance avec les grands événements sportifs. Au vu du contexte actuel, si les fans de zones peuvent aider à rapprocher, je pense notamment aux Clubs 2024, ça pourrait être une bonne chose. En réalité, on ne peut pas dire qu’il y a quelque chose de pensé, en tout cas en termes d'héritage social sur le département. Il y a l'Olympiade Culturelle entre Nanterre et Colombes. Il y a également les projets labellisés Olympiades Culturelles, mais là, ça reste le COJOP qui labélise de toute façon. Donc, pour faire simple, le département bénéficiera d'un héritage social. Il y aura quelque chose maintenant, est-ce qu'il a été pensé, élaboré ? Je ne pense pas. Ça restera des événements très locaux et malheureusement beaucoup de One shot. J’espère que les acteurs pourront accaparer ce que créeront les Jeux à ce niveau-là. Il y a peut-être des initiatives qui vont émerger d'un point de vue social, la création de nouvelles associations. Je ne sais pas. C'est difficile aussi de parler d'héritage social et culturel quand tu sais que beaucoup d'associations sportives ne savent pas qu'il y a des appels à projets liés à la labélisation « olympiade culturelle » par exemple. Donc il y a un gros travail de communication toujours à faire à ce niveau-là. De toute façon, de toute façon, à partir du moment où certaines personnes ne savent pas l'information, il faut communiquer, je pense.

**Saïfallah**:

Est-ce que tu as identifié des défis particuliers, notamment dans les QPV ?

**Lucile** :

Là, je pense qu'il faudra faire appel aux maisons de quartier, aux médiateurs sociaux, aux centres sociaux auxquels les jeunes dans les quartiers ont confiance. Et qui pourront être le vecteur de l'héritage, des jeux, des valeurs, de l'olympisme, des valeurs du sport, de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Je pense qu'il faudra vraiment s'appuyer sur les grosses associations implantées dans les quartiers, pour qu'elles fassent office de courroies de transmission. En tout cas, il y a énormément de défis, on l'a vu avec les événements. L'objectif, c’est que ces Jeux puissent aussi renforcer ces structures-là, sur le long terme pour continuer à les faire gagner en légitimité sur les quartiers. Le sport peut créer du progrès social, notamment dans les quartiers. En tout cas, moi j'y crois, je n’ai jamais grandi dans des cités, mais je pense vraiment que ça peut faire office de progrès social. Ça peut fédérer, ça peut rassembler, ça peut calmer. Maintenant, est-ce que c'est pensé dans le département ? Je ne pense pas… La politique de la ville, à peut-être un coup à jouer à ce niveau-là…

**L’héritage économique**

**Saïfallah** :

Si je te parle de l'héritage économique des jeux de Paris 2024 dans le haut de Seine, ça t'évoque quoi ? Quel bilan tu dresses à un an des Jeux ?

**Lucile**:

Je sais qu'il recrute beaucoup autour des métiers de la sécurité. Ça va créer de l'emploi d'un point de vue économique maintenant, est-ce que ces emplois seront pérennisés ? J'en doute. Les infrastructures aussi, dans un sens qui sont rénovés, participent à la création d’un héritage économique puisque qu’elles créent de l’emploi. Au-delà, je ne sais pas du tout, désolé. Les métiers du sport ne sont pas les plus connus. Ce n’est pas extrêmement rémunérateur. Donc créer tout un héritage économique des jeux de Paris 2024 autour de ça, ce n’est pas facile. Aujourd'hui, les jeunes qui sortent de master, ils veulent avoir un salaire de rêve, 3000€ minimum par mois avec un job de rêve, mais ce n’est pas comme ça que marche la vie. Le sport, ça attire moins. Ce n’est pas assez rémunérateur. Le sport reste aussi un milieu très associatif et donc ça bouche en quelque sorte les personnes qui sont loin de ce monde-là, de ce tissu associatif là. Il n’y a pas énormément de propositions d'offre d'emploi au niveau des associations sportives également parce que ce sont des associations et avoir des salariés pour elles, ça reste un coût très lourd. Il faudrait que ça bouge, mais pour ça, il faudrait que tout le système associatif change. Malheureusement, le monde associatif doit vivre avec le bénévolat et aujourd'hui on est dans une crise du bénévolat. Et là aussi, ça peut être un levier. Comment l'héritage des JOP peut-il participer à sensibiliser sur le bénévolat dans les Hauts-de-Seine ? Les associations sportives bénéficient en grande partie des subventions publiques aussi. Aujourd’hui elles sont de moins en moins élevées… Voilà… Je suis désolé, mais je ne pourrais pas t'en dire plus.

**Saïfallah** :

Ok, pas de souci. Je te propose d’essayer le cadre urbain de l’héritage de Jeux de 2024 dans les Hauts-de-Seine…

**Lucile** :

Oula, ça m’allaire technique. Sans entrer trop dans le détail alors !

**L’héritage urbain**

**Saïfallah** :

Ok, de manière très générale alors qu'est-ce que t'évoques l'héritage urbain des jeux de 2024 dans les Hauts-de-Seine ? On a parlé de nouvelles infrastructures de rénovation…

**Lucile** :

Les deux gros mastodontes à ce niveau-là si je puis dire, ce sont les stades Yves-Du-Manoir et la Paris Défense Arena. Respectivement à Colombes et à Nanterre. Pour le stade du manoir, raser des habitations pour mettre en place un stade olympique. Franchement, je ne suis pas vraiment fan de l'idée... Comment penser l'héritage urbain quand tu rases en réalité les habitations pour mettre en place une infrastructure ? Donc sur ça, j'émets un petit doute. Cela étant, je pense que ça a été pensé quand même un minimum. C'est un gros projet avec l’ARC sportif. Pour la Paris Défense Arena, je trouve que c'est un très gros potentiel parce que c'est une arène modulable. Tu peux avoir des concerts, tu peux avoir des matchs de rugby, tu peux avoir de la natation. Donc je vais avoir du sport, de la culture. Après, est-ce ce que ça a été construit en partie pour les Jeux, je ne sais pas, peut-être que c'est un gros projet qui date en amont, et que ça a été encore une fois mis sous là tu es telle des JO et de son héritage urbain, quoi. Du fait d’à de leurs adaptations à tout type de pratiques, ces structures restent superbes, car elles sont innovantes et écoresponsables. Ça peut donner des idées à d'autres investisseurs également. Certes, il doit y avoir un gros coup à l'investissement, mais après c'est largement rentabilisé. Après le stade Yves-du-Manoir, je n’arrive pas trop à m'étaler là-dessus parce que je ne connais pas trop. L’enjeu après, c’est que l’on arrive à faire en sorte que toutes les associations puissent accéder au stade, que ça puisse être accessible au scolaire le week-end, par exemple ou même pour d’autres associations plus sociales... Cependant, si c'est une structure qui est fermée et qui n’accueille que des personnes de haut niveau ou certaines fédérations et certains clubs, pour moi ça n'a pas la peine de parler d’héritage dans ce cas-là. Je pense que d'un point de vue de l'héritage en termes d'élaboration, il faut penser comme ça. Quand tu rénoves les stades également tu crées de l’emploi… Voilà.

**Conclusion**

**Saïfallah** :

Avant de conclure cet entretien, Lucile, j'avais deux petites questions. La première concerne les maisons sport santé. D'après toi, comment ces maisons sport santé peuvent-elles être incorporées à la dynamique de l'héritage des Jeux dans les Hauts-de-Seine ?

**Lucile** :

C'est bien que tu poses la question, parce que pour moi il faut rester prudent à ce sujet. Dans le sens où il est vrai qu'aujourd'hui les maisons sport santé se sont un peu fait accaparer par le sport de haut niveau, alors qu'en réalité les maisons, sport, santé, ce sont des institutions, des établissements qui visent à la réadaptation, à la santé des patients, à ceux qui ont des pathologies qui veulent se remettre au sport et donc ils n'ont pas vraiment de liens avec le haut niveau, ça reste 2 choses différentes. Mais il est vrai que dans l'opinion publique, on a ce discours où les maisons sport santé peuvent servir dans le cadre de l'héritage des Jeux. Ou même à d'autres leviers de politiques publiques, sportif de haut niveau, ça, pour moi, il faut faire attention à ça parce que ça reste pour moi différent. Le seul État d'esprit qui peut être similaire, c'est quand tu prends les besoins des patients pour essayer de les remettre dans une logique de haut niveau et donc là tu le pratiques du sport santé pour réinsérer on va dire dans un dans un circuit de haut niveau. Si, on part dans une logique d'héritage, les maisons sport santé peuvent aider à augmenter, par exemple l'activité physique et sportive auprès de la population altoséquanaise. Ça fait partie de l'héritage sportif des Jeux 2024 sur le département par exemple. Donc là oui, les maisons sport santé peuvent être un lieu intéressant effectivement. Les maisons sport santé peuvent faire le lien ensuite avec les associations sportives, les fédérations, le haut niveau, les clubs professionnels. Pour que les clubs puissent accueillir leurs sportifs de haut niveau pour qu’ils soient, remis en selle. Cela étant, j'ai aussi malheureusement l'impression qu'on met beaucoup de choses autour des JOP de 2024 alors qu’il y a des choses qui n'ont rien à voir. Le COJOP met beaucoup de choses autour des JOP et c'est son rôle. Mais encore une fois, il faut faire attention à ne pas tout mélanger. Le TOP 92 peut par exemple être l'occasion de faire connaître les maisons sport santé sur le territoire, mais il faudra une communication homogène sur le territoire. Si tu es une personne éloignée de l'activité physique et sportive, que tu regardes les JO à la TV, mais que tu as des pubs de Coca-Cola, Je ne pense pas que ça va inciter les gens à augmenter la pratique sportive, voire les encourager à aller vers les maisons sport santé… En revanche si tu as des pubs gouvernementales après les épreuves ou pendant les pages publicitaires autour des maisons sport santé, ça peut être intéressant. Ce qui peut aussi être intéressant, c'est de s'appuyer sur les journées thématiques types la journée de la sédentarité, la journée des maladies cardiovasculaires. Les sensibiliser autour de ça.

**Saïfallah** :

Concernant la charte sportive. Comment tu la vois dans l'élaboration d'héritage des JOP sur les départements ?

**Lucile**:

La charte d'engagement para sportif sur le département a de facto, un lien avec les JOP puisqu'elle a été créée en partie dans l'objectif d’inclure les JOP dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les collectivités qui sont signataires s'engagent à mettre en place des actions avec le mouvement sportif dans le cadre de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le mouvement sportif. Maintenant, cette charte court actuellement jusqu'en 2024 et la question c'est, quid de l'après ? Pour l'instant, il y a 6 signataires, le préfet, le président du Conseil Départemental, le président de l'Association des maires du département, les présidents des CDH 92, CDSA 92 et CDOS 92. L’objectif maintenant, c’est d’essayer de faire vivre la charte au-delà des JO de 2024. Mais déjà, l'objectif c'est d'avoir un maximum de signataires d'ici 2024, en travaillant ce sens et on essaie de développer un maximum d'actions. D'où les comités de pilotage, sport, santé, sport, handicap. Il faut que les axes soient remplis par les signataires d'ici 2024. Si les axes ont été remplis en 2024, eh bien ont en créer des autres par le biais d’avenant, toujours dans une optique d’évolution. On met des avenants avec de nouveaux objectifs toujours plus hauts et l'objectif c'est sa créer un cercle vertueux. L'objectif, c'est d'arriver sur un complètement inclusif. On doit aussi se saisir de l’occasion qu’offrent les JOP. En ce sens, la charte d'engagement parasportive peut utiliser les Jeux comme levier d'héritage, en essayant de surfer sur la communication autour des JOP. Pour qu'elle perdure, il faudra plus d'adhérents, plus d'objectifs, plus d'action menée, plus de subventionnement, peut-être plus de visibilité. Voilà, je pense que la pérennisation de cette charte est liée à sa réussite en quelque sorte. Il est difficile aujourd'hui de dire à des collectivités de signer la Charte, indirectement on leur impose de mettre certaines choses en place. Si derrière on n'a rien à leur offrir, on n'a pas de subventionnement. C'est difficile. On n'a rien à leur donner. En contrepartie, on n'a pas de budget, on n'a pas de moyens humains. Et ça, je pense que la politique de la ville peut essayer de jouer sur ce levier-là. Que ce soit d'un point de vue des crédits, mais aussi avec les délégués du préfet, pourquoi pas essayer de mettre en place plus d'adultes relais, plus de moyens humains afin d’essayer de créer une synergie entre les associations ? Je ne dis pas forcément que des associations sportives, les associations du champ social qui sont très présentes, notamment dans les quartiers prioritaires ont aussi un rôle à jouer dans le cadre de l’héritage des Jeux sur le département. C'est difficile, sans moyen, de faire adhérer les gens à un projet. C'est extrêmement compliqué, mais ça, je ne t'apprends rien, malheureusement. D'un point de vue communication par exemple, il faudrait que toutes les collectivités se saisissent de cette charte, qu'elles la mettent sur leur site, etc., mais encore une fois, il y a aussi des logiques politiques…

**Saïfallah** :

Merci beaucoup, Lucile, pour ces précisions… Un mot de la fin peut-être ?

**Lucile**:

Un mot de remerciements, merci beaucoup de m'avoir fait confiance. J'espère t'avoir été utile et n'hésite pas si besoin. Au plaisir de te revoir !

**Saïfallah** :

Merci à toi Lucile !

|  |
| --- |
| **Entretien avec Sonia Chabanne, adjointe à la cheffe du Service Départemental à la Jeunesse à l’Engagement et aux Sports des Hauts-de-Seine (SDJES 92).**  Date : Le 18/07/2023 à 10 h  Durée : environ 1 h 50 min 19 sec  Lieu : préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre, 18e étage |

**Préambule**

**Saïfallah** :

Donc moi Sonia, je suis actuellement en master 2 de politique publique sportive. Intitulé C'est politique publique et stratégie des organisations sportives pour être plus précis. Pourquoi ce sujet ? Parce que je coordonne le groupe de travail numéro 3 de la dynamique JOP 2024 en préfecture. Le groupe 3, intitulé Jeunesse et sports à l'école dans les fédérations et associations et qui s'occupe des dispositifs liés au plan d’héritage dans les Hauts-de-Seine. La PDEC m'a donné entièrement confiance sur ce dossier et donc je me suis dit que ça pouvait être intéressant de faire un mémoire de fin d'études sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 dans les Hauts-de-Seine. L'avantage, c'est qu'il y a matière à faire puisqu'il y a énormément de littérature. C'est un sujet qui regroupe énormément de thématiques. Mon directeur de mémoire étant OK. Je suis parti sur ça. Donc j'ai, j'ai réalisé un cadre d'entretien lié aux différentes thématiques des grands événements sportifs internationaux qui ressortent à chaque fois de la littérature. Donc on a l'héritage sportif, l'héritage social, l'héritage économique, l'héritage urbain. Bien évidemment, ce cadre d'entretien n'est qu'à titre indicatif. Ça reste des entretiens semi-directifs ou les enquêtes sont libres d'évoquer les sujets qu'ils souhaitent tant qu'ils restent dans la thématique initiale. Bien évidemment, je t'enverrai ce cadre d'entretien. D'ailleurs, ce cadre d'entretien que tu as déjà eu, mais je te le renverrai pour que tu puisses, si tu le souhaites, me renvoyer des éléments par écrit que tu souhaites évoquer.

**Sonia** :

Ok super merci !

**Saïfallah** :

Donc la première question que je pose, elle est simple, c'est la suivante, est-ce que tu peux te présenter ? Tu as carte blanche ?

**Sonia** :

Ok ! Donc moi je m'appelle Sonia Chabane, j'ai 47 ans, j'ai commencé à l'origine à travailler dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en tant qu’animatrice de quartier. Donc j'ai commencé dans l'animation à Aulnay-sous-Bois, j'ai passé à l'époque ce qu'on appelait un BAPAT puis un BETEP. Je suis resté plusieurs années Aulnay-sous-Bois sur quartier des 3000. J'ai mis en place ce qu'on appelait l'animation de rue, l'animation en bas d'immeuble. J'ai été la coordinatrice des équipes d'animation. J'ai travaillé également longtemps au Centre social albatros. Je suis arrivé par la suite à Nanterre et j'ai été animatrice des 16-25 ans. Donc pendant plusieurs années, j'ai réalisé cela sur des espaces jeunesse, donc pour un public jeune majeur. Et donc je suis resté plusieurs années à Nanterre en tant que médiatrice, donc pour un public 16-25 toujours. Mais cette fois-ci avec une priorité sur les 18-25 ans. Mon parcours professionnel et mes projets professionnels ont toujours aimé la créativité, l'innovation. J'ai toujours aimé tout ça et touché à cela. Donc, étant donné que j'ai commencé en tant qu’animatrice. J'ai touché aux politiques publiques, mais dans la fonction publique territoriale. C'est d'ailleurs en partie pour ça que je suis venu à l'État, c'est pour me spécialiser et pour avoir un champ plus vaste en termes de politique publique. J'ai travaillé sur la création d'une structure, informations, jeunesses. C'est à la suite de ça qu'on m'a proposé un poste de responsable-chef de service sur les équipements sportifs à la direction des sports de Nanterre. Donc j'y suis resté 2 ans et j'ai œuvré pour la réorganisation intégrale du service avec à ma charge au moins 104 personnes. Donc ça m'a permis de me spécialiser plus dans le champ du sport. Donc c'était très technique pour le coup, mais après je suis arrivé à l'État. Donc je suis arrivé au service Départemental Jeunesse, Engagement et sport en avril 2021. Voilà pour mon parcours.

**Saïfallah** :

Donc plutôt la fonction publique territoriale puis la fonction publique d’État.

**Sonia** :

Oui, tout à fait. Donc j'ai commencé dans l'associatif, puis après j'ai fait 22 ans de fonction publique territoriale. Et là depuis 2-3 ans, je suis à l'État.

**Saïfallah** :

Ok, très bien si tu as des choses à ajouter, n'hésite pas. Tu dis que tu n'es pas spécialiste des politiques publiques, mais quand tu es resté dans la décennie dans la fonction publique, notamment territoriale. Je pense que tu es quand même experte dans un sens de politique publique, en tout cas liée à la jeunesse et au sport.

**Sonia** :

Oui après je pense que tu te rends quand même compte de beaucoup de choses à la fonction publique d'État. Tu as plutôt une vision d'ensemble, je dirais. Je trouve qu'aujourd'hui ça complète bien mon profil d'être à l'état sur le champ jeunesse et sport. Je pense que demain, si je retourne dans la fonction publique territoriale, je serai beaucoup plus outillé sur l'ensemble des fonctions des politiques publiques. À l'État, tu as tendance à avoir une connaissance des politiques publiques de manière plus fine. Évidemment, tu l'as aussi à la fonction publique territoriale parce que tu touches des subventions, mais tu ne savais pas vraiment sur quelle politique publique tu touchais les subventions. À l'État, tout est plus clair, tout est plus quadrillage à ce niveau-là. En revanche, je ne suis pas sûr de rester dans la fonction publique d'État toute ma vie. Parce que le grand manque que tu as, c'est la proximité avec les usagers. Pour tout te dire. C'est quelque chose que tu perds dans la fonction publique d'État sur ta préfecture, on ne va pas se mentir, en tout cas nous on est dans une préfecture en niveau de la localisation. Après je pense que si je retrouve mal la fonction publique territoriale, je serai plus outillé notamment dans la demande de subvention et dans le financement de projets. Dans la fonction publique territoriale a quand même une marge de manœuvre plus importante, je trouve. Alors ok, ça répond à une fonction publique ou plutôt à une politique publique plus locale. C'est plus facile que je trouve en ce sens. Aujourd'hui, dans le service, on est plutôt une sorte de pivot entre les ministères et les collectivités territoriales. Et aujourd'hui, on n’est clairement rien sur les collectivités territoriales, on n'est pas maître des projets, il faut les fédérer. Si tu n'as pas les collectivités territoriales, tu n'as aucun projet, tu n'as aucun levier, tu n'as aucune autonomie. À Aulnay-sous-Bois, par exemple, j'avais remarqué un besoin par exemple. J'avais les financements, j'avais l'aval des élus et c'était parti. Là, l'état la donne a changé, on est plus dans une question de verticalité avec des trucs très cadrés. C'est différent, on a un peu un rôle pivot entre les collectivités, les ministères et à moins de marge de manœuvre. Mon coordonne un peu plus, on est plus à l'opérationnel, mais on est moins la proximité des usagers et la concrétisation directe des actions. Je te donne l'exemple du tour olympique et paralympique des Hauts-de-Seine. Clairement, si on n'a pas l'adhésion des collectivités, le projet peut tomber à l'eau. Et donc à la fonction publique d'État dans le champ de la jeunesse et du sport. Si tu n'as pas l'adhésion des fonds des collectivités territoriales, si tu n'as pas l'adhésion et tu suis partenarial avec les collectivités territoriales et mouvements sportifs, c'est très très difficile à mettre en place des projets. À moins de subventionner totalement les actions, je ne vois pas comment tu peux faire. Et encore là, c'est très difficile parce que dans tous les cas, ce sera un manque de moyens humains, de moyens logistiques.

**Saïfallah** :

Moi je trouve que ton profil est très intéressant parce que tu pars de la fonction publique territoriale, donc plutôt d'une approche d'une approche terrain pour remonter à la fonction publique d'État et pour te spécialiser. Je trouve que c'est un avantage, surtout dans le champ du sport et de la jeunesse. Moi, mes temps spécialisés en M2 dans un master de politique publique sportive. J'ai tout de suite vu que le sport en France était le fait des collectivités. Het, nom de l'État qui a moins de prérogatives, même si aujourd'hui on a la création de l'Agence nationale du sport, voilà en réalité le ministère des Sports et même l'État, le ministère de l'Éducation nationale a tendance à perdre en prérogative. Et je l'ai d'autant plus vu en faisant un stage au sein d'une préfecture, donc une institution qui dépend du ministère de l'Intérieur et qui est en fait du sport parce que c'est le fait des Jeux olympiques et paralympiques d'un grand événement sportif international, planétaire. J'ai pour le moment toujours vocation à ma rentrée dans la fonction publique territoriale, surtout si je travaille dans le champ du sport et de la jeunesse. Et c'est notamment pour les questions et les raisons que tu as évoquées.

**Sonia**:

Oui, tout à fait, tu as tout à fait raison. Je pense que tu as bien résumé les choses. Je te donne un autre exemple, le dispositif savoir nager. En réalité, nous, à l'État, on survole le dispositif en finançant la partie. En réalité, c'est dispositifs, ils sont à la main, toujours des collectivités territoriales. Et pour un dispositif comme le savoir nager, c'est un peu frustrant. Pourquoi frustrant ? Parce que on a un constat qui est fait surtout post COVID où tu as énormément de gamins qui ne savent pas nager à l'entrée en 6e ou qui ne sont même pas alaise dans l'eau. Tu as l'État qui met des choses en place, qu’ils subventionnent. Mais des subventions trop limitées avec des coûts annexes exacerbés. Parce qu'on sait que le monde aquatique, c'est énormément de charges. Et donc du coup tu sens que les collectivités ne saisissent pas de la question ? Alors il y a un vrai enjeu de santé publique. Là, carrément, je dirais. Du monde de sécurité publique. Non, je les noyades quoi, ce n’est pas quelque chose qui est anodin. Ce qui va faire la différence à l'État, c'est le tissu partenarial que tu vas créer. Discutait là, par exemple avec le directeur des sports de la ville de Nanterre, il disait pourquoi qu'il ne saisit pas des piscines pour mettre en place ces stages, savoir nager. Il me disait que très clairement, les coûts étaient trop grands pour sa collectivité. Donc, sur ce genre de projet, on a une hétérogénéité sur le département malheureusement, alors que en réalité l'absence de savoir nager au sein des jeunes, notamment des quartiers prioritaires. Elle est très homogène. C'est une constante.

**Saïfallah** :

Bien, merci beaucoup, Sonia, pour cette présentation qui est très complète et qui soulève certains enjeux au sein de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale dans le champ du sport et de la jeunesse. Je te propose sans trop tarder de passer à l'héritage sportif si tu le veux bien.

**L’héritage sportif**

**Saïfallah** :

La première question qui est très générale, si je te parle d'héritage sportif des jeux de Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine, qu'est-ce que ça t'évoque ? Quel bilan tu peux dresser de cela un an des Jeux ?

**Sonia** :

De manière générale, déjà pour moi, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques sur le département, c'est l'opportunité de pouvoir impulser une dynamique sportive de manière très générale parce que les Jeux olympiques et paralympiques, ce n’est pas quelque chose qui arrive tous les ans. C'est une opportunité unique. Donc voilà ce que ça m'évoque. D'autant plus qu'aujourd'hui, il y a des études qui démontrent qu’on a moins de moins en moins de pratiquants. Les jeunes de plus en plus sédentaires, ils perdent en motricité. Il y a des enjeux de santé des jeunes qui ont des problématiques de santé cardio-respiratoires, d’obésité. Donc je pense que les Jeux olympiques et l'héritage des Jeux olympiques peuvent permettre de créer une dynamique sportive avec la création d'équipements sportifs de proximité, etc.

**Saïfallah** :

D'accord. Et de manière générale, on sait que les Jeux Olympiques et Paralympiques peuvent être catalyseurs en ce sens. Sur le département des Hauts-de-Seine, comment est pensée l'élaboration de cet héritage, notamment sportif ? Est-ce que l'héritage sportif des Jeux Olympiques de 2024 évoque un dispositif en particulier sur le département ? Un levier en particulier ? Quelle est la panification établie ? On sait que le COJOP met avant cet héritage, notamment sportif dans son plan héritage et durabilité. Quid, du coup, des Hauts-de-Seine.

**Sonia** :

Alors moi, ce que je dirais sur le département des Hauts-de-Seine, c'est l'impact qu'il y a sur la ville de Colombes. En effet, tu vois que sur la ville de Colombes on a réellement un impact, notamment aux alentours du stade Yves-Du-Manoir tout, un réaménagement urbain. L'arc sportif qui est en train de faire la rénovation urbaine, les nouvelles habitations, tout ça, ça participe pour moi à l'impact des JOP. Je cite Colombes, parce que j'ai l’habitude d’y aller. Tu sens aujourd'hui que tout est plus rapide. Il y a vraiment eu un avant et un après. En tout cas si tu fais un avant après, tu le ressentiras. Je trouve que tout est plus rapide, qu'il y a vraiment eu une impulsion sur les travaux. Donc pour moi, là tu sens vraiment la dynamique. Je cite Colombes encore une fois parce que j'ai l'habitude d'y aller. J'ai de la famille là-bas. J'aurais pu citer également d'autres villes, d'autres communes.

**Saïfallah** :

D'accord, ça marche. Tu n'es pas la seule à évoquer l'héritage urbain en même temps que d’évoquer le cadre sportif. Ça peut faire sens étant donné qu'avec de nouvelles infrastructures, avec la rénovation urbaine, tu peux créer plusieurs choses. Il y a plusieurs potentialités, notamment sportives, sociales, économiques. L'un des leviers mis en avant par le COJOP sont les semaines olympiques et Paralympiques. Que penses-tu de ces SOP ? Comment s’incorpore-t-elle dans la dynamique héritage du département ? Est-ce que selon toi on les pense sur un temps long, notamment post Jeux ?

**Sonia** :

Moi je trouve que faire énormément de communication sur ces semaines Olympiques et Paralympiques, c'est judicieux. C'est de bon augure, comme cette année par exemple, c'était sur la thématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le champ du sport. Ça a permis de mettre un bon coup de projecteur sur cette thématique qui, je trouve, commence sa rentrée de plus en plus dans les mœurs, même si ce n'est pas encore suffisant. J'ai des amis d'ailleurs qui sont concernés par la question et qui sont d'accord avec cela. Ça permet de balayer un maximum tous les enjeux autour de l'inclusion. Il y a énormément d'enjeux autour des personnes en situation de handicap. En réalité, les enjeux sont multiples et parfois on n'y pense pas vraiment, surtout quand on n'est pas directement concerné. Donc voilà auprès des habitants, ça permet de faire le nécessaire à ce niveau-là. Après le hic que j'émets ou la problématique, je dirais, c'est concernant le mouvement sportif des Hauts-de-Seine. Est-ce que les sportifs départementaux (CDSA, CDH et CDOS) pourront se saisir de cette bascule-là si elle est faite. Est-ce qu'ils ont vraiment les moyens humains, financiers, organisationnels pour s'emparer de cet héritage autour de l'inclusion ? Il faut qu'ils puissent se saisir justement de cette bascule, de cette opportunité, des Jeux sur le département. Mais pour ça, il faut des moyens. Par exemple pour la création de nouvelles sections sportives. Pour nourrir la charte d’engagement parasportive du département, pour avoir plus d'encadrement. Notamment intégrer les plus jeunes dès l'encadrement sur ces thématiques de l'inclusion. Je trouve que c'est nécessaire d'avoir des jeunes qui encadrent des personnes en situation de handicap dans le champ du sport. Ça permettra justement de former plus vite, d'avoir plus, d'acquérir plus de notions. Sur ça, j'émets quand même un gros doute, c'est vraiment la grosse interrogation que j'ai. Je crains que malheureusement ça fasse plouf à ce niveau-là. C'est dommage de ne pas se saisir de cette opportunité de bascule qu'on a notamment sur le champ de l'inclusion avec ces SOP qui ont un gros coup de projecteur. On a globalement de toute façon un retard au niveau de la société. Tu vois, on n’est pas encore les pays nordiques à ce niveau-là, je pense. On a une société qui n’est pas encore assez intégrée à l'inclusion, on a des équipements sportifs limités. Je pense au cas de Nanterre par exemple, qui manque encore en accessibilité. Pourtant ce sont des choses qu'on envisage. Mais parfois ce qu'on oublie. Les SOP peuvent nourrir cet héritage sportif, cet héritage social, notamment autour de l'inclusion comme ce fut le cas cette année. Mais il y a quand même de grosses interrogations et j'émets quand même de gros doutes.

**Saïfallah** :

Qu'est-ce qui ferait que ces SOP puissent faire cette bascule sur la société, notamment sur le champ de l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

**Sonia** :

Pour moi, c'est 2 choses à ce sujet. Déjà, il y a un problème d'organisation. Je dirais, il y a une problématique organisationnelle déjà à ce niveau-là. Et également une problématique de gouvernance. C'est-à-dire comment tu parles ? Inclure les personnes de terrain, les personnes qui ont le besoin, qui sont dans le besoin justement pour l'élaboration de ces nouvelles politiques-là ? Il faut inclure les personnes de terrain et les personnes aussi qui sont en situation de besoin, notamment les personnes dans cette situation de handicap dans l'élaboration des décisions. Les décisions ne peuvent pas se faire qu’à une certaine strate. Sinon on se trompe à mon sens… Je te prends l'exemple de Nanterre avec le gymnase où il y avait des poteaux gris… On a oublié de mettre des bandes blanches pour les malvoyants. Moi, à titre personnel, je ne suis pas malvoyante, donc je n'ai pas eu le recul nécessaire, mais si on avait intégré justement des personnes qui ont besoin d'avoir ces aménagements-là, peut-être qu'on aurait eu le recul nécessaire. Parfois, ce sont de petits trucs bêtes comme ça, mais on n’y pense pas. Il y a les histoires de poteaux à Nanterre, mais il y a plein d'histoires comme ça ou des problèmes d'aménagement ont été constatés. Alors qu'il aurait suffi à l'initiative d'incorporer, des personnes de terrains, des personnes encore une fois concernées directement par la politique et à mon avis, on aurait évité ces écueils.

**Saïfallah** :

Ok, et selon toi cette semaine olympique et paralympique sur le département de Hauts-de-Seine, est-ce qu'elles sont pensées pour l'après Jeux ? Est-ce qu'il y a une logique de pérennisation pensée derrière ces SOP sur le département ?

**Sonia** :

Pour moi aujourd'hui, les semaines Olympiques et Paralympiques, c'est juste du One shot. D'ailleurs, je trouve qu'on a toujours cette focale sur l'élitisme sportif. L'avantage des semaines Olympiques paralympiques, c'est que tu as une communication qui est réitérée. Et donc je pense que la pérennisation est au niveau de la communication qui est réitérée. Et ça fait quand même 3, 4 ans qu'on réalise ces SOP avant l'avènement des jeux. Donc il y a quand même une petite pérennisation après ce que ça le sera au-delà des Jeux, je ne sais pas. Pour avoir un changement sur le long terme, ça commence par une communication réitérée et des événements ponctuels à des dates précises. Et c'est comme ça qu'on va réussir à faire une bascule, je pense, sur le temps long. Mais pour réaliser cette bascule, et j'insiste là-dessus, il faut inclure les premiers concernés à tous les projets. C'est eux qui ont l’expertise. C'est eux qui ont la connaissance du terrain. Si tu veux faire un projet en bas des tours, il faut inclure les jeunes dès le début. Parce que le projet, finalement, il est pour eux. Si la problématique c'est de trouver des clubs pour les familles, et tu dois inclure les parents pour les actions. Et ça, c'est dès le départ. Tu ne dois pas attendre parce que nous on est souvent dans une logique réactionnaire. Maintenant 'interrogation que j'émets, elle est au ce niveau-là, est-ce qu'on va réussir à faire cette bascule-là ? Je reprends le SOP, c'est bien de mettre l'action qui est la focale sur le haut niveau, mais aujourd'hui, ça y est, il y a beaucoup de gens qui ne veulent plus pratiquer du sport de haut niveau. On a des gens qui veulent pratiquer du sport santé, il y en a qui veulent faire du sport loisir, il y en a qui le font pour leur bien-être personnel. Enfin, il y a plein de raisons. Donc, à un moment donné, il faut savoir inclure tout type de personnes et pas que les personnes qui pratiquent du sport de haut niveau aux décisions. Pour les SOP, ça serait bien d'inclure, par exemple, des tables rondes des phases de débat… Pardon, mais inclure les gens du peuple, quoi. Il faudrait que Monsieur et Madame tout le monde soient représentés dès l'élaboration des actions. Les actions qui en découleront ne seront que plus efficaces à répondre aux besoins et surtout, on pourra créer une vraie pérennisation. Encore une fois, j'insiste là-dessus, la communication est nécessaire. Mais elle doit être faite de la bonne manière. Et ça le COJOP à la main en grande partie là-dessus. Ce sont souvent les décisionnaires, ceux qui sont sur l'estrade au-dessus, qui décident. Malheureusement, bien souvent, ils n'ont pas cette vision-là.

**Saïfallah** :

Est-ce que pour toi cette méthode permettrait d'étendre les SOP et plus globalement les actions du cadre sportif au-delà du champ scolaire ? Parce que c'est aussi ça qui est voulu par les décisionnaires, notamment le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation nationale… Cette idée de créer un maillage entre le mouvement sportif et l'institution scolaire…

**Sonia** :

Oui, je pense que tout est possible à ce niveau-là. Mais encore une fois, il faut savoir outiller le mouvement sportif. Est-ce que le mouvement sportif aujourd'hui, les moyens sensibilisés et d'encadrer, d'avoir de nouvelles formations ? À un moment donné quand tous les basics fits ont ouvert toutes les salles de fitness-là, on a créé des formations pour la remise en forme, pour le loisir. Pourquoi ne pas créer de diplôme justement, de formation pour l'encadrement des en personne en situation de handicap ? Mon fils aîné, va finir un BEJEPS dans pas longtemps, je ne sais même pas s'il a eu un module sur ça, sur la gestion minimale des enfants en situation de handicap. Pourtant, sa formation s'intitule loisir pour tous. Je dis bien pour tous. Et donc je pense que c'est à ce niveau-là que le bât blesse. Les Semaines Olympiques et Paralympiques doivent dans leur conception penser cela. C'est bien de communiquer et de faire des SOP, mais dans le fond, est-ce qu'on crée de nouvelles choses, de nouveaux moyens ? Où sont les réels changements ? Et donc pour ça, il faut des moyens, il faut inclure les personnes directement concernées. Il faut que tout le monde soit à l'échelle décisionnelle. Les one shot, ça devrait être fini… En réalité aujourd'hui, non seulement les gens ne se sont pas aperçus que ça ne marchait pas, mais surtout, ça peut créer des conflits relationnels. Je prends le thème de l'inclusion parce que c'est ce qui est à la mode et ça a été le thème cette année, des SOP. Mais ça aurait pu être l'égalité femme-homme ou que sais-je encore. Donc voilà l'interrogation, elle est là, est-ce que ça va permettre la bascule ? C'est le moment ou jamais d’utiliser les JOP dans le 92 dans ce sens. Il faut pouvoir utiliser les grands événements sportifs pour créer ces bascules-là.

**Saïfallah** :

Bien concernant les semaines Olympiques et Paralympiques. Concernant le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine maintenant que je voulais évoquer avec toi si tu le veux bien. Comment pour toi ce projet, ce TOP s'inclut dans cette dynamique de l'héritage des Jeux dans le 92 ?

**Sonia** :

Pour moi, déjà la plus grosse force de ce tour, c'est qu'il donne une identité forte au département des Hauts-de-Seine. C'est quelque chose de magique à ce niveau-là et je dirais même unique. Je ne crois pas qu'il y ait un projet de la sorte à l'échelle nationale ou sur d'autres départements. En tout cas, je n'en ai pas eu écho. Donc ça donne une identité très affirmée. Toutes les thématiques de l'héritage également seront balayées durant ces événements-là pendant deux trimestres puisque le tour commencera en octobre, et devrait finir en avril. Entre avril 2024 et juin 2024, on a la SOP, mais également la Journée Olympique. Ça va créer une continuité jusqu'au mois de juillet, avant le début des Jeux olympiques, puis pour les Jeux Paralympiques. Donc nous, on espère à ce niveau-là que toutes les thématiques liées l'héritage seront balayées, notamment le champ de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le champ du sport, mais aussi la thématique autour du bénévolat. Donc, l'héritage sportif, l'héritage social, économique, urbain sera évoqué durant ce tour. Ça pourrait être l'occasion aussi de faire une grosse communication autour des dispositifs encore frileux notamment, je pense, au savoir nager, au savoir rouler à vélo. Ça va permettre d’essayer de faire bouger les choses, notamment au sommet de l'État si ça a un gros retentissement. Je pense vraiment que ça peut être catalyseur de nouveaux projets au niveau local. Donc, c'est en ce sens que ça s'inscrit dans l'héritage des Jeux. Les projets qui en découleront donc après les Jeux pourront nourrir l’héritage. Je n'ai pas d'exemple concret, mais je pense que ça peut permettre au niveau des associations locales, sportives ou autres, les maisons de quartier, de mettre des projets à l'année en tout cas.

**Saïfallah** :

Comment ce TOP est-il élaboré pour attirer de nouveaux pratiquants ? Comment il est pensé du coup, pour nourrir cet héritage sportif sur le département ?

**Sonia** :

On espère en tout cas que ça permettra ça.

**Saïfallah** :

En tant que service de l'État comment pouvez-vous avoir la main réellement sur les actions qui seront menées sachant que c'est un projet partenarial et que ce sont les collectivités territoriales qui vont mettre les actions en place sur le terrain ? Est-ce qu'il y a des difficultés à ce niveau-là ? D’un côté on a la préfecture, de l’autre la DSDEN, on également les collectivités et le mouvement sportif… Comment est pensé le TOP entre tous ces acteurs ?

**Sonia** :

Effectivement, ce seront plus les collectivités qui auront la main sur le terrain, mais ce n'est pas plus mal puisque c’est elles qui sont proches du terrain et qui sont proches des spécificités locales. Maintenant, il faudrait qu'elles aient plus de moyens, un meilleur soutien, pour qu'elles soient porteuses de projets et qu'elles puissent mettre en place les différentes actions. Je trouve que c'est une bonne chose qu’il y ait cette collégialité. Après nous, en tant que service de l'État, on peut mettre l'accent fort sur des dates clés par exemple, et mettre en place une forte présence de l'État. Je pense notamment au 8 octobre, le jour de la journée paralympique, mais également le 25 novembre et le 8 mars sur les violences. Là, on pourra mettre un peu plus l'accent là-dessus en en tant que service de l'État et mettre en place une présence forte de l'État à ce niveau-là. Donc je dirais que notre rôle c'est plutôt un rôle d'appui, de présence. L'objectif, c'est qu'on puisse articuler et créer un équilibre entre les différentes institutions, les différents acteurs au sein du département pour bien construire l'héritage. Il y a des spécificités municipales qu'on doit respecter bien évidemment. Ça permettra d'ailleurs de les mettre en lumière par le biais de ce tour.

**Saïfallah** :

Je sais que pour l'élaboration de ce tour olympique et paralympique dans les Hauts-de-Seine, une somme de 50 000€ a été allouée par la préfecture de région IDF dans le cadre du plan d'animation territoriale pour les JOP. Est-ce que pour toi cette somme est suffisante ? Quelle est la stratégie menée dans le cadre de cette enveloppe ?

**Sonia** :

Alors honnêtement, 50000€ ça n'est pas suffisant ? On est très heureux d'avoir eu la possibilité d'obtenir ces fonds-là puisqu’à la base, c'est un projet, une initiative, disons facultative, hein, ça n'est pas une commande politique. On refera sans doute une demande début 2024. On répondra sans doute à un nouvel appel à projets ou on remplira une nouvelle fiche action toujours dans le cadre de l’animation territoriale autour des JOP. Mais après, je ne vais pas te mentir 50 000€ pour un seul et même département c'est toute la communication qui va, entre guillemets, bouffer cet argent-là. D’ailleurs, même avec 50000€ c'est très très short de communiquer à l'échelle d'un département. On espère avoir des fonds en ce sens pour subventionner un peu les comités sportifs, notamment le CDSA et le CDH 92. Ça doit se faire en concertation également avec les collectivités. Certaines collectivités ont plus de moyens que d'autres. Il faudra ajuster ces fonds-là en fonction des moyens des uns et des autres. Mais à ce niveau-là, la planification n'est pas encore faite. De toute façon, quand beaucoup de personnes sont autour de la table d'un projet, il faut une concertation.

**Saïfallah**:

D'accord. Dans le cadre de l'héritage sportif des JOP, la PDEC avait pensé à l'instauration d'un label « association inclusive ». Que penses-tu de l'instauration de ce genre de label ?

**Sonia** :

Ben il me semble qu'on avait déjà un label déjà à l'échelle nationale. Il est peu utilisé, mais il existe depuis 2022. Il est peu utilisé parce qu'il n’y a pas de promotions. Honnêtement, moi je ne sais même pas de quoi il s'agit réellement. Je ne sais pas comment avoir ce label. Mais je pense qu'on a déjà des outils sur le territoire, il faut toujours partir de l’existant, même au-delà de ça, l'échelle nationale. Je pense à titre personnel qu'il faut toujours partir de l'existant. Je pars du postulat qu'en France, on a énormément de moyens, énormément de leviers, mais qu’on n’utilise pas vraiment et qu'on n'arrive pas à tout coordonner. En soit la création de ce label, ce n’est pas une mauvaise idée. Mais quels sont les apports pour les structures, pour les associations et pour les usagers ? Est-ce que ce label s'articulerait avec le Handiguide ? Je pense qu'il faut faire attention aux coquilles vides, pour cela, il faut arrêter de créer des dispositifs pour créer des dispositifs pour communiquer. C’est vraiment important d'articuler l'existant. Là, on a beaucoup de moyens et beaucoup de choses qui sont pensées sur le département, mais souvent peu valorisées.

**Saïfallah** :

Je pense que la Préfète à vraiment pensé cela aussi dans le sens où on a un TOP 92 qui peut permettre de mettre en lumière les associations qui travaillent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le département.

**Sonia** :

Ben écoute, moi je pense que c'est toujours la même chose. Il faut savoir, d'abord, articuler l'existant. Ma force aujourd'hui, c'est d'avoir travaillé dans la fonction publique territoriale, mais également dans la fonction publique d'État, toujours dans le champ de la jeunesse et du sport. Et dans la fonction publique territoriale, on avait toujours une pensée préalable pour les usagers. En tout cas, c'est quelque chose qu'on essayait d'avoir et qu'on avait un peu plus. Parce qu'on est à proximité des localités. À l'État, on pense moins usagers, ce sont souvent des décisions prises par de hauts fonctionnaires qui sont souvent éloignés du terrain et qui plus est souvent broyés par des directives politiques. Ce qui est normal dans un sens puisqu’ils doivent avoir une vision d'ensemble. Avoir travaillé pendant des décennies à la fonction publique territoriale, ça m'a permis d'avoir un esprit critique à ce niveau-là. Il ne faut pas qu'on soit dans le faire pour faire sinon tu perds les gens. Tu vas perdre les usagers, mais aussi les bénéficiaires de ces dispositifs tels que les collectivités ou les associations. Il faudrait savoir flécher mieux et davantage. On a déjà un COPIL sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. On a une charte d'engagement sur le parasport qui a été signé. On a ce Handiguide sur les associations proposant des APS pour les personnes en situation de handicap sur le département. Il faut d'abord consolider l'existant, je pense avant de vouloir créer de nouvelles actions. Encore une fois, cette idée sur le papier est superbe. Mais dans le concret, sur le terrain, ce n’est peut-être pas la meilleure chose à faire. Encore une fois, quel est l'apport de cette labellisation ? Quel est l'intérêt pour les associations d'obtenir cette labellisation ? Pour les collectivités ? Il faut d'abord avoir des bases solides pour ensuite développer de nouveaux dispositifs toujours dans l’optique de répondre à un besoin pour les usagers. Cela signifie donc de penser la réponse à toutes les échelles.

**Saïfallah** :

Ok ! Pour rebondir sur ce TOP 92, mais puis plus largement également j’avais la question des luttes d'influence entre les différents services et les différents ministères. Moi quand je suis arrivé en tant que stagiaire ici, j'ai tout de suite vu qu’il y avait des frictions entre le ministère de l'Intérieur puisque je travaille dans une préfecture, mais également le ministère de l'Éducation nationale, mais également, les collectivités, le mouvement sportif, les associations de manière générale. Est-ce que tu ressens cela, dans le cadre de l’élaboration TOP 92 ? Plus globalement dans le cadre de la construction de l'héritage des JOP ? Qu'elle a été ton expérience professionnelle à ce sujet ?

**Sonia**:

Ce qu'il faut savoir, c'est que le TOP 92 par de notre initiative (SDJES 92). Comme c’est un projet qui a pris énormément d'ambition, on a eu plusieurs d'acteurs, autour de la table. Qui dit plusieurs acteurs, plusieurs partenaires dits donc des logiques partenariales, des logiques collectives, mais aussi des luttes d'influence pour des intérêts individuels. Et ça, c'est un des enjeux que ta sur ce genre de projet. Et puis plus globalement dans un cadre professionnel tu vas avoir des projets, où il faut faire preuve de collégialité, mais où ta certains acteurs aussi qui font preuve d'individualisme et qui cherchent un peu leurs intérêts. Pour le TOP 92, c'est très clair, on a d'un côté le corps préfectoral, de l'autre le Directeur Académique des Services d'Éducation nationale, donc l'éducation nationale, pour faire simple et je dirais également que l’on a notre service à nous. Même si c'est un service, qui est rattaché à l'éducation nationale aujourd'hui, avant 2021, il était rattaché au ministère des Sports et de la Jeunesse. À l'époque, ce service s'appelait la DDCS. Et aujourd'hui, on est rattaché au ministère de l'Éducation nationale. On se sent un peu tiraillé, noyé parfois dans nos projets. Je trouve que c'est un bon indicateur et que c'est bien que tu poses cette question juste après tes interrogations sur le TOP. On a maintenant, le sentiment d’être entre 2 chaises, si je puis dire, entre le corps préfectoral d'un côté donc le ministère de l'Intérieur, mais également le ministère de l'Éducation nationale avec le DASEN. De même, si on est rattaché au ministère de l'Éducation nationale, ça n'est pas en 2 ans que le service va fondamentalement changer. Et ça, c'est frustrant, surtout pour les porteurs du projet. Ce n’est pas évident à gérer puisque ce sont eux qui étaient à l'initiative et ce sont eux qui sont proches du terrain. Quelque part, c’est eux qui ont la meilleure vision pour mener à bien ce projet, en tout cas du fait de leur posture pivot entre le ministère, disons, et le terrain, les collectivités, les associations et les mouvements sportifs du coup. Et parfois ils se trouvent pris dans une logique où on veut plus se communiquer, où on a des décisions loin du terrain. Parce que voilà, on a des directeurs, et cetera, qui prennent plus de prérogatives sur un projet qui n'est pas le leur. Donc c'est un peu ça aussi le risque d'avoir des projets très ambitieux. Mais ça tu le retrouves un peu partout, sur tous les projets liés à l'héritage. Aujourd'hui, c'est le TOP parce que c'est un gros projet sur le département. Mais si tu mets en place d'autres projets notamment, par exemple le savoir nager ou le savoir où le savoir rouler à vélo même s'ils n'ont pas été des dispositifs créés spécifiquement pour l'héritage sportif sur le département, tu vas vite comprendre qu'il y a plusieurs logiques d'influence. De toute façon, tu l'as bien remarqué durant ton stage…

**Saïfallah** :

Comment as-tu su gérer ces jeux d'acteurs, ces luttes d'influence durant ta carrière professionnelle ?

**Sonia** :

C'est très difficile, il n'y a pas de recette miracle en réalité. Certains vont se ranger derrière leur hiérarchie et défendre corps et âme leur hiérarchie et donc du coup, ils participent à ces jeux d'acteur. D'autres, à mon sens, vont essayer de créer des synergies. Mais c'est bien le plus difficile. Si on prend, l'exemple du savoir nager par exemple, il est assez éloquent en la matière. Parce qu’à à la base, le savoir nager, c'est un dispositif de l'Éducation nationale, ce sont les écoles qui doivent faire cesser les attestations qui doivent donner les attestations aux élèves. L'école, c'est la base même du savoir nager. Comment se fait-il qu'aujourd'hui l'État ne se remette pas en cause à ce niveau-là ? Ils viennent imposer des stages, savoir nager aux collectivités. Mais en réalité ils incitent, ils ne peuvent rien imposer dans les faits aux collectivités qui elles-mêmes n'ont pas les moyens pour mettre en place ces stages, savoir nager. Sans parler des manques d'équipements aquatiques. Donc je dirais qu'il faut que chaque acteur se remette en question, leur dispositif et vois d'abord, si je puis dire devant leur porte avant de chercher au niveau des autres les moyens de pression. Ça libérera beaucoup et ça réduira les tensions, je pense. Moi, à mon époque, on délivrait le brevet de 25 M. tu savais nager sur 25 M ? Tu avais ton attestation ! Comment se fait-il qu'aujourd'hui, à l'État, l'Éducation nationale, les enfants de l’institution scolaire en 6e n'aient pas leurs attestations ? Qu'est-ce qui bloque ? Et c'est ça qu'il faut régler. Et pas venir imposer aux collectivités, voilà, mettez en place du savoir nager, etc.

**Saïfallah**:

Bien tu me fais une très bonne de transition pour les stages savoir nager. Dans un premier temps, est-ce que tu peux me confirmer que ce dispositif n'a pas été créé par le COJOP dans le cadre de l'héritage des Jeux ? Il y a pas mal d'ambiguïté autour de ça…

**Sonia**:

Effectivement, les dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » n'ont pas été créés dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le savoir nager est la résultante d'une enquête sur les noyades à l’échelle nationale. Une enquête qui avait alerté le gouvernement qui avait émis des moyens sur le savoir nager. C'est bien un grand mot puisqu’en réalité, c'est plus une imposition aux collectivités territoriales. Étant donné que le savoir nager est déjà pratiqué dans les écoles, le gouvernement a joué le levier des collectivités territoriales. Alors OK, il y avait un appel à projets. Mais le bénéfice à l’entière reste très très faible par rapport à toute la logistique et à tous les moyens qu'il faut pour mettre en place ces stages savoir nager là, surtout dans les bassins mobiles. Cela étant, ça peut avoir un lien dans le cadre de l'héritage sportif des Jeux olympiques dans les Hauts-de-Seine par exemple. Mais encore il faut que ça soit pensé dans ce cadre-là à la base, ça n'a pas été pensé comme ça. C'est pour ça que sans doute tu as dû avoir quelques doutes auprès de Cédric quand ce dispositif a été utilisé dans le cadre du groupe de travail. Entre autres en tout cas.

**Saïfallah**:

Comment ce dispositif ce peut être incorporé dans l'élaboration de l'héritage sportif des Jeux olympiques dans les Hauts-de-Seine ? Comment créer une vraie continuité autour du savoir nager et même du savoir rouler à vélo ?

**Sonia** :

C'est bien que tu me poses cette question-là, et même sur ces 2 dispositifs-là qui en réalité sont assez similaires, même s'il faut plus de moyens pour mettre en place des stages, savoir nager. Le premier dispositif vise à apprendre les bases de la natation aux enfants. Puisqu’encore une fois, le gouvernement s'était aperçu à la suite d'une enquête qui avait une recrudescence de noyade. Le 2d dispositif permet aux plus jeunes de savoir faire du vélo sur la voie publique en toute sécurité. Pour les incorporer, à l'héritage il faudrait selon moi une meilleure articulation entre l'éducation nationale, les services de l'État.de manière générale, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. C'est cette faculté à créer une réelle synergie. Et c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est que l'État s'est aperçu qu'il avait une recrudescence des noyades. Mais au lieu de revoir son propre dispositif, donc, à savoir le savoir nager au sein de l'institution scolaire qui en réalité est le moyen le plus simple, hein, pour apprendre à nager aux jeunes, ça reste de l'école. Tout le monde fait de la natation à l'école. Quartier prioritaire ou pas. Alors bien sûr à des problématiques sociales, économiques, culturelles, sont différentes dans les quartiers. Globalement, c'est au sein de l'école que tu touches le plus de monde. Au lieu d'essayer de comprendre pourquoi on n’avait pas une attestation en 6e au sein de l'école, pourquoi il manquait ce 3e cycle et c'est pareil pour le savoir rouler à vélo. Même si pour le savoir, rouler à vélo, en réalité c'est plus simple parce qu'il y a moins de moyens et qu’en réalité il n’y a pas vraiment de cours de cyclisme. En tout cas c'est moins développé au sein de la situation scolaire. Donc les maux, tu les trouves moins. Pourquoi avoir décidé de mettre la focale sur les collectivités territoriales comme si le savoir nager à l'école était parfait ? Je pense que l'écueil est là. Et donc l'héritage sportif des Jeux olympiques pourrait essayer de régler cet écueil-là dans un sens, mais il faut qu'il le soit pensé. Et pour moi, malheureusement, ça n'est pas le cas. Aujourd'hui, il ne faut pas se leurrer, les collectivités n'ont pas les moyens de mettre en place des stages savoir nager. Soient elles n'ont pas les infrastructures et même quand elles les ont, c'est trop cher pour elles. Elles n'ont pas d'intérêt à le faire. Mais au-delà de ça, ça n'est pas leur compétence. Si l'héritage des Jeux olympiques pouvait permettre de mettre le doigt sur cet écueil, là ça serait déjà pas mal. C'est exactement pareil pour le savoir rouler à vélo. Mais encore une fois, le savoir rouler à vélo demande moins de moyens. Il te faut 8 vélos, des jeunes et 2 encadrants et c'est bon. Pour les stages savoir nager à l'école en tout cas, la chose la plus simple, ça serait de les démultiplier. D'avoir plus de cycles en CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Dans le but que les enfants, rentrant en 6e, sachent nager. Une des difficultés qu'à aussi l'institution scolaire et donc le ministère de l'Éducation nationale, c'est le manque de créneau et également le manque d'encadrement. Les MNS, en réalité, ne sont pas assez nombreux. Et on a besoin de ces MNS pour mettre en place ces stages, savoir nager. Ce ne sont pas les BNSSA qui peuvent le faire. Ils peuvent les aider, mais en tout cas il faut des MNS. En tout cas, il faut diagnostiquer les écueils qu'il y a au sein du ministère de l'Éducation nationale. Pourquoi les attestations ne sont pas délivrées à l'école ? Pourquoi certains enfants ont la compétence du savoir nager, d'autres ne l'ont pas en 6e. Est-ce que c'est lié à une socialisation différenciée ? Notamment parce qu'ils sont issus de quartiers défavorisés. Si tel est le cas, il faut créer des renforcements, des cours de soutien pour ces enfants-là. Ce sont peut-être aussi des jeunes qui n'ont pas la chance d'aller en vacances. Tout ça, encore une fois, doit être diagnostiqué collégialement. Il faut savoir consolider l'existant en réglant les écueils déjà présents. Démultiplié pour démultiplier, ça n'a vraiment aucun intérêt. Mais surtout auprès des collectivités, là où l'État n'aura jamais la main. Sauf les collectivités qui ont des besoins, qui ont des moyens. Là pour elle, peut-être qu'elles investiront dans le savoir nager, et encore et encore... L'État a trouvé l'idée de mettre en place des bassins mobiles, ce n’est peut-être pas une mauvaise, une mauvaise chose en soi. Mais est-ce que c’est vraiment écoresponsable ? Ça reste éphémère et c'est censé être facilement transportable. Mais en réalité, c'est encore plus difficile que les bassins pérennes, disons. Juste l'installation d'un bassin mobile, c'est 30 000€. Et ça c’est sans les coûts d'entretien, d'encadrement, de sécurisation, et cetera, et cetera. C'est une fausse bonne idée en réalité. Résultat, personne ne veut mettre en place des bassins mobiles. En tout cas, les collectivités ne le souhaitent pas, même si on a le Conseil départemental par exemple qui souhaite financer ça. Mais encore une fois, le Conseil Départemental finance que l'installation du bassin et non tout ce qui est en annexe. Je pense que si les JOP arrivent, juste ne serait-ce qu’à pointer du doigt ce genre d'écueil là ça sera une bonne chose. Encore faudrait-il qu'on ne soit pas que dans une logique de communiquer sur des dispositifs qui n'ont même pas attrait justement à l'héritage en réalité.

**Saïfallah** :

De quelle manière selon toi la construction sur le département pourrait faciliter cette prise de conscience ?

**Sonia** :

Ben je pense que les Jeux ont un rôle à jouer pour mettre en lumière ces écueils-là. À minima en tout cas. Du fait de la communication, il faudrait avoir une bonne communication autour des dispositifs, des manquements. C'est aussi le travail des techniciens, hein, d'essayer de faire remonter les manquements aux élus, que ce soit au sein de la territoriale, mais aussi au sein du supérieur hiérarchique au sein de l'État. Pour qu'on puisse justement corriger et innover en la matière. Comment ça se fait qu'aujourd'hui dans le savoir, nager le cycle 3 blocs à l'école ? Comment ça se fait que dans le savoir rouler à vélo, le bloc 3 bloque ? On a créé les pédibus par exemple. Pourquoi ? Dans le cadre du savoir où le vélo mon crée pas des unes équipe des équipes d'animateurs qui font l'aller-retour entre l'école et les domiciles avec les enfants. Ça pourrait être une idée comme une autre. Je ne sais pas. Les animateurs l'ont fait à pied, ils peuvent le faire à vélo. Moi aujourd'hui, je n'ai pas confiance pour laisser mon fils ou ma fille aller à l'école à vélo. Même si on a des pistes cyclables de plus en plus présentes, même si on a une sécurisation de la route plus présente. C'est vrai, il faut le dire. On n'est pas la Norvège. En tout cas pas encore, ce n’est pas assez ancré dans les mœurs. Je n'aurai jamais confiance, surtout en région francilienne, avec les automobilistes. C'est à ce genre de pratiques innovantes auxquelles il faut penser. Mais pour cela, il faut des moyens. Si les Jeux olympiques et paralympiques, en tout cas l'héritage des Jeux olympiques par leur conception, peuvent essayer de soulever ces questionnements, là, ça sera déjà super. Et puis après sur le long terme, ça sera de créer les réponses aux besoins. Toujours de manière innovante et collégiale, surtout collégiale, j'insiste là-dessus. Et là, on a la pérennisation d'un certain héritage. Malheureusement, on en est très loin. En tout cas. Mon avis, je reste très sceptique là-dessus. On est aujourd'hui plus dans une logique d'événementielle de communications one shot. En ce sens, pourquoi ne pas créer des groupes de travail, thématiser et annualiser avec toutes les strates de décision ? Pourquoi ne pas créer une sorte d'agora avec les usagers ? Le mouvement sportif, les associations, mais aussi les collectivités et les services de l'État ? Chacun pourrait exprimer ses besoins, ses possibilités, ses potentialités. Je pense que là on servirait vraiment les administrés. On serait bien plus efficace en termes d'élaboration de politiques publiques. On éviterait les écueils parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'écueils et c'est beaucoup de correctifs autour de politiques publiques qu’il faut faire. On est beaucoup dans la réaction, dans le réactionnaire. En tout cas, l'État, on est comme ça. On insiste sur le savoir nager parce qu’on a vu qu'il y avait des noyades. Il faudrait plus prévenir que guérir si tu veux. Par exemple, après le COVID, on avait autour du savoir nager. Énormément de choses à faire. Pourquoi ? Parce qu’après le COVID, on s'est rendu compte qu’énormément ne savaient pas nager et allait entrer en 6e. C'était vraiment "pleine patate", tu vois ? Pourquoi ne pas avoir créé ces groupes thématiques annualisés en sortie de COVID, par exemple ? C'était le moment de les faire, je pense. Et concernant les enquêtes, je reviens là-dessus également. Pourquoi ne pas croiser les différentes enquêtes ? Aujourd'hui, on a des observatoires généralement étatiques ou parfois privés. Mais on a aussi des études plus locales. Pourquoi justement ne pas croiser ces études-là ? Pourquoi à chaque fois n’avoir qu'un seul observateur, qu'une seule façon d'étudier ? Ou en tout cas, mettre la focale et la communication que sur une seule étude. On réduit le champ des possibles comme cela, je pense. Bref, tu l'auras compris, il y a énormément de travail…

**Saïfallah** :

Ok, merci beaucoup. Dernière question concernant le cadre sportif des Jeux. Comment selon toi utiliser toutes ces potentialités dans le cadre de l’héritage ?

**Sonia**:

Déjà il faudrait que ça soit pensé. Ça devrait être pensé. Je pense qu'on est toujours trop dans une logique, JOP. Je m'explique, on fait tout pour que les infrastructures soient réalisées en bonne et due forme avant le début des compétitions. Et c'est tout à fait normal, il faut que les travaux soient terminés avant. Mais j'ai l'impression que c'est seulement la priorité. Pour utiliser toutes ces potentialités, il faudrait d'abord corriger les écueils qu'on a déjà du fait du passé. Je pense notamment au manque de créneaux. À Nanterre, par exemple, je sais qu’on n’a pas de créneau pour la pratique sportive. Donc au fond, tu as beau rénover toutes les infrastructures, si les administrés ne peuvent pas pratiquer du sport parce qu'il a un manque de créneaux, tu ne règles rien. Ce sont tous ces problèmes sous-jacents à la rénovation des infrastructures qu'il faut régler. On a 47 ans de préparation aux jeux, on n’aura sans doute pas 47 délégations étrangères, mais comment est pensé justement dans le cadre de de l'héritage cet accueil-là ? Est-ce que c'est juste l’accueil de délégations pendant un certain temps pour ou pendant plusieurs semaines, sans plus, sans relation avec les usagers. En fait, on ne pense pas après les Jeux. En tout cas pas assez sur ce sujet-là et donc ça se voit directement en fait. Par exemple pour le stade YDM à Colombes, on ne sait même pas si on pourra l'inaugurer. Pour cause de retard de travaux. Et ça, c'est compliqué à faire avaler ça, aux administrés parce que pendant plusieurs années, ils ont eu la pollution sonore des travaux et toi tu vas leur dire que tu n’auras pas de créneau et en plus de ça on ne pourra même pas l'inaugurer. Alors il y avait, pendant un moment, le fait qu'on souhaitait distribuer 5000 places pour les administrés par tirage au sort. Mais ce genre de levier là en réalité, ça reste temporaire. Donc je dirais consolider l'existant et régler les écueils de base. Là tu pourras vraiment faire bénéficier à la population, à toutes ces potentialités-là, que ce soient les sites d'entraînements, même les sites d'accueils, et les CPJ. Également, quid de la labélisation terre de jeux ? Ça reste une labellisation encore une fois, qui a été très lourde pour les collectivités avec un gros cahier des charges. Alors paradoxalement, à sur le département, 35 communes ont été labellisées sur 36. Neuilly ne l'a pas souhaité pour des raisons politiques. Mais oui, effectivement, dans le cadre de l'héritage, il faudra penser l’après label terre de jeux ce qui n’est pas fait. En réalité on peut même penser à quoi sert ce label en réalité…

**Saïfallah** :

Toi qui as une expérience dans la fonction publique territoriale, qu'est-ce qui ferait qu'une collectivité accueillerait une délégation étrangère dans cette optique d'héritage post Jeux ?

**Sonia** :

Je pense déjà qu'il faudrait, souffler aux élus locaux, que c’est possible de faire des choses avec ces délégations pour les usagers. On a des moyens encore une fois. Il faut se focaliser sur l'existant. On a du potentiel sur nos territoires, je pense au centre de loisirs, aux centres sociaux, aux centres de jeunesses. Pour Bourg-la-Reine par exemple, comme tu le sais, ils vont accueillir la délégation d'escrime japonaise. Il pourrait essayer de capitaliser sur ça, sur l'existant, sur les centres sociaux, les centres de loisirs et échanger autour des cultures de manière générale, la gastronomie, et cetera. Il y a plein de choses à faire, mais il faut que ça soit pensé en amont. Et ça, malheureusement, j'ai bien l'impression que ce n'est pas toujours le cas. C’est même rarement le cas. Le fait de faire toutes ces choses-là, ce sont des choses en réalité toutes simples qui ne demandent pas beaucoup de moyens, mais qui demandent une planification en amont. Pourquoi ne pas organiser des temps entre les usagers et les sportifs de haut niveau par ex ? Moi j'ai 47 ans, si demain je vois un sportif ou une sportive de niveau, ça va me marquer. Ça marque les esprits. Encore une fois, c'est possible. Ça ne demande pas beaucoup de moyens. Mais il faut que ça soit planifié en amont pour s'appuyer sur l'existant. Pour connaître les possibilités du territoire et des localités. Encore une fois, ce sont à chaque fois que des strates supérieures qui réfléchissent sans mettre en avant les usagers. Ils ne mettent pas en avant les bénéficiaires directs de la politique. Et ça, c'est un problème. Je suis sûr que si tu fais un micro trop tard à Nanterre et que tu leur dis qu'il y a des stages, savoir nager qui sont gratuits sur 10 sessions beaucoup ne le savent pas. Si tu fais un micro-trottoir à Bourg-La-Reine et que tu dis aux gens, la délégation est d'escrime japonaise viendra pour deux semaines, beaucoup ne le savent peut-être pas. En tout cas, certains ne le savent pas, j'en suis sûr. Et je pense que même certains animateurs ne le savent pas. Et c'est dommage parce que la planification doit se faire bien en amont. Si on prend les centres d'animations, les centres de loisirs, les animateurs y font leur projet pour l'été, bien avant l'été. Et donc ce n'est pas l'été prochain que tu vas venir et que tu vas leur dire voilà, il y a la délégation d'escrime japonaise. Eux, ils auront déjà fait leur programmation. La programmation qui peut changer OK, mais pas dans les grandes lignes. Donc c'est pour ça. D'où la nécessité d'associer tout le monde dès le début, dès le départ, dans la planification. Mais encore faudrait avoir une vraie planification. C'est dommage parce qu'il a vraiment des possibilités. On manque beaucoup de simplicité. Quand tu balaies, il y a énormément de possibilités. Et le problème, c'est qu'on ne planifie pas. Pourquoi ? Selon moi ? Pas parce que, en réalité, on subit les choses. Des techniciens dans les services de l'État ou dans les services de la fonction publique territoriale subissent les commandes, subissent les choses. Ils ne sont pas vraiment à la manœuvre. Je ne parle même pas des usagers qui, en réalité, eux sont vraiment les derniers maillons de la chaîne. Ils sont que très rarement associés. Je suis désolé de le dire comme ça, mais il faut prendre encrage sur le bas. Pour en revenir sur le label terre de Jeux. Je te l'ai dit, je ne suis pas une experte et je ne pense pas pouvoir répondre à toutes interrogations, on a créé un label pour prendre en compte les difficultés des collectivités territoriales. Donc c'est bien beau de vendre un projet, mais on ne prend pas en compte les difficultés des collectivités territoriales. Je ne crois pas aussi à cette logique de projet clé en main. Pour moi, pour fédérer, il ne faut pas des projets clé en main. Clairement, il faut associer tout le monde à la construction, même des projets. Quand tu arrives avec un projet clé en main, personne n'a envie de s'associer et d'être exécutant. Tu perds ce rôle fédérateur. Moi j'ai eu la chance de travailler dans la fonction publique territoriale, également en tant qu’animatrice dans le champ de la jeunesse et du sport et j'ai toujours dit que pour tous les projets, un projet qui marche, c'est le projet qui est accaparé par la population et par les usagers. Parce que, finalement, les projets, tu ne les fais pas pour toi, tu les fais pour les administrés. Et donc c'est à eux de se saisir des projets, ça veut dire d’être force de proposition. C'est eux qui sont proches du terrain, donc ils connaissent leurs besoins, ils connaissent aussi les écueils, les manques, les freins. On parle de démocratie participative, mais je pense qu’il faut adapter ça dans le fonctionnement professionnel. Il faut arrêter avec ces dispositifs qui sont pensaient dans des salles fermées avec des gens sans doute bien-pensants, mais déconnectés de la réalité… Ce qu'il manque aujourd'hui, ce sont les espaces d'intelligence collective. Ça se fait à la territoriale, mais pas à l'État. Les inspecteurs étaient venus et avaient vu que je faisais cette pratique, que j'essaie de la mettre en place et il m'avait dit, effectivement, c'est une pratique courante dans la territoriale, mais pas à l'État. Les espaces d'intelligence collective, c'est ce genre d'initiative qu'il faut. Franchement, Saïf, ça m'a fait un truc quand les inspecteurs m'ont dit ça. Les inspecteurs de l'État, bien évidemment. Moi j'ai eu la chance de venir de ce secteur, d’animation, de sport et la jeunesse. S’ils n'y avaient pas d’espaces d'intelligences collectives, de concertations collectives, on n’avait pas de projet. C'était l'essence de notre métier quelque part. Cette notion de projet là se perd au fil des strates. À chaque fois que tu mets un projet en place, il faut penser le besoin. Pourquoi tu mets ça en place et quel apport pour les usagers ? Aujourd'hui, malheureusement, même quand on passe les projets en concertation, il y a beaucoup de communication, il y a beaucoup d'enjeux politiques. Et finalement, il y a moins de fonds.

**Saïfallah** :

Très bien, merci, Sonia, pour l'héritage sportif, je te propose de passer au cadre entourant l'héritage social.

**L’héritage social**

**Saïfallah** :

À un an des JOP de Paris 2024, qu'est-ce que t'évoque l'héritage social des Jeux dans le département de Hauts-de-Seine ? Comment a été élaborée sa construction ? Quel bilan tu dresses à un an des jeux d’un point de vue, des freins et de leviers possibles ?

**Sonia** :

Encore une fois, malheureusement, on n'a pas de fil conducteur. On ne pense pas l'élaboration et si malgré tout il y a des projets qui peuvent arriver sur l'héritage social, ils vont nous tomber dessus dans une logique verticale. On va sans doute subir les choses plus qu'autre chose. Et donc on revient au frein qu'on avait vu tout à l'heure, c'est-à-dire qu’on n’a pas de planification, donc on ne peut pas identifier les besoins et donc on ne peut pas servir les usagers de la bonne manière. Si je prends l'exemple de mon fils. Il avait un projet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir sensibiliser autour du sport. Et il s'est vite rendu compte qu’on n'a pas de représentation du sport au sein des QPV. Les jeunes, la représentation qu'ils ont, c'est, je veux devenir footballeur professionnel et je veux devenir comme tel ou tel sportif de haut niveau. Donc ils ont une vision du sport, mais que du haut niveau. Il n'y a pas de logique du sport. De manière large. En fait, le sport ne fait pas partie intégrante de l'intégration de ces jeunes-là dans le quartier et dans la société de manière générale. Et donc en termes de levier, surtout dans les quartiers prioritaires, ça doit être ça. Le sport doit faire partie intégrante de l'intégration des jeunes. Que ce soit d'un point de vue scolaire, culturel et même de santé. Aujourd'hui, si tu prends les jeunes de 3 à 16 ans dans les quartiers. C'est très simple pour moi c’est une construction qu'à travers l'école. Mais qu'est-ce que tu vas à faire de tous ces gamins qui ne sont pas bons en français ou en mathématiques ? Tu vas créer des frustrations. Tu vas créer des rejetés de la société. Tu vas créer du décrochage. Alors que si tu intègres le sport dans la construction même de l'enfant, peut-être qu'il va pouvoir se valoriser. Si ce n’est pas au foot, peut-être que ça sera au judo. Peut-être que ça sera la natation au basket. Ou que sais-je encore ? Pour moi, l'héritage social, l'un des leviers en tout cas qu'on a dans les quartiers prioritaires. La bascule doit se faire sur ça, c'est l'intégration du sport dans le mode de vie de tout le monde. L'héritage social, c'est le sport social et donc c'est le sport culture, c'est le sport santé, c'est le sport insertion. Et c'est seulement comme ça qu'on va pouvoir maximiser la réalisation de nouvelles infrastructures. Voire des infrastructures déjà existantes. C'est seulement comme ça qu'on aura de nouvelles idées. Comment exploiter les cours de récréation qui ne sont pas exploitées, les gymnases qui ne sont pas exploités parfois pendant des jours de congés, les jours fériés ? Comment aussi accaparer l'espace public, l'espace sportif de différentes manières pour créer du progrès, de l'innovation ? L'héritage social des JOP de 2024 dans les Hauts-de-Seine aujourd'hui s’apparente à une grosse coquille vide. Et c'est dommage parce qu'il y a énormément de leviers à soulever. J'en ai relevé quelques-uns là, mais ça ne reste que mon expérience. Encore une fois, tout ça doit être planifié en amont et en concertation. Avec tout le monde.

**Saïfallah**:

Ok ! La grande partie de l'héritage social des JOP dans les Hauts-de-Seine est focalisé sur l'Olympiade Culturelle entre Colombes et Nanterre. Comment y penser, notamment dans ce service ? Je rappelle que c'est un projet qui a été monté depuis 2021 à la suite d'un appel à projets. Les 2 villes ont été lauréates et ont pu obtenir des subventionnements pour mettre en place des événements qui allient sport et culture avant les Jeux. Ça n'est pas à confondre avec la labellisation Olympiade culturelle des projets qui allie sport et culture et qui est là une mobilisation symbolique du COJOP sans contrepartie financière. Il me semble que les villes ont été subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui dépend du ministère de la Culture.

**Sonia** :

Franchement, je ne vais pas te mentir avec nous au service, on est très éloigné de l'Olympiade Culturelle. Aussi bien de la Convention entre Nanterre et Colombes que de la labellisation symbolique du COJOP auprès des collectivités et des projets qui allient sport et culture.

**Saïfallah** :

Cela est dû à quoi selon toi ?

**Sonia** :

Franchement, je ne sais pas du tout, la communication est trop faible à ce sujet. La seule personne qui m'en a parlé depuis que je suis là, c'est toi. Donc c'est bien qu'il y a un problème quelque part. Pourtant, ça reste un beau projet dans le cadre de l'héritage. En tout cas, on voit que ça a été quelque chose qui a été réfléchi, pensé bien en amont. Mais je dirais que ça, c'est le fait de scinder à chaque fois les services. Parce que nous, on n’a personne qui travaille sur le sport culture au sein du service. Et je sais qu'à l'époque de la DDCS, on avait quelqu'un. Donc à ce niveau-là, le remaniement des services du fait de remaniement ministériel, ce n’est pas forcément la bonne chose. On le voit par ce biais-là. Nous, en tout cas, on ne se sent pas associés et on n'est pas au courant…

**Saïfallah** :

Ok, très bien. Je te propose de passer à l'héritage économique si tu le veux bien sans trop tarder au vu de tes contraintes calendaires…

**L’héritage économique**

**Saïfallah** :

Toujours de manière très générale, quel bilan tu dresses du cadre économique dans le cadre de l’héritage des Jeux sur le département ?

**Sonia** :

Pour moi, le levier principal sur le département, ce sont les métiers de la sécurité. Donc on sait que le gouvernement axe énormément le recrutement et l'augmentation de l'offre d'emploi autour des métiers de la sécurité étant donné qu'il y a un gros besoin dans le cadre de l'accueil des Jeux. Je pense que ça pourrait aider pas mal de jeunes à se réinsérer. À créer peut-être des vocations. Alors oui, certains te diront qu’il n’y aura peut-être pas de pérennisation, que l'offre baissera à la suite des Jeux olympiques moi je pense vraiment que ça a pu aider certaines personnes de mettre en place ce genre de parcours de réinsertion par certains métiers comme la filière de la sécurité. Il y en a qui vont pouvoir s'émanciper, qui vont pouvoir se diplômer en tout cas, se professionnaliser, avoir des formations en plus. C'est toujours un plus dans le CV. Ce qui me dérange un peu, c'est la communication qui est faite, c'est à dire qu'on vend ça comme si c’étaient les métiers de du siècle, alors qu'en réalité ils vont juste fouiller des sacs et surveiller des portes. Et ils ne seront pas vraiment au cœur des Jeux en tout cas, ça ne sera qu'une minorité. Donc moi, vraiment, je crois à ce levier-là. Après, bien sûr, il y aura toujours des ratés, et cetera, c'est sûr. Tu sais, ça va vite. Sur parcours sup maintenant tu ne fais pas la première rentrée, tu te détaches de l'école. Tu glisses, tu vas dans un décrochage. Enfin, pour moi ça peut-être une opportunité de réinsertion pour certains, il ne faut pas sous-estimer. Ma seule crainte, honnêtement, c'est : est-ce qu'on a vraiment pensé ? On va ratisser large, on aura un gros besoin. D'accord, on va aller chercher beaucoup de jeunes et de moins jeunes. Mais après est-ce qui aura une opportunité d'insertion pour ces jeunes-là. Moi, c'est ça qui me fait peur. Ça peut être un levier qui peut se retourner contre, les services de l'État. On n'est pas au pôle emploi, à la mission locale, mais qu’allons-nous faire de tous ces jeunes formés après ? Pourtant, ça restera une occasion unique de capter un public qu'on n'aura pas réussi à capter en dehors d’un événement tel que les Jeux.

**Saïfallah** :

Pour toi, comment faire pour penser l'après-JOP 24 dans le cadre de ce recrutement ?

**Sonia** :

Pour moi, c'est toujours pareil, il faut savoir s'appuyer sur l'existant. Pour moi, l'existant, c'est le socle commun. Donc, à savoir les missions locales. Comment les mettre en veille ? Comment faire que 2 ans après l'organisation de cet événement, les jeunes se retrouvent toujours avec un emploi et avec des diplômes efficients. Les diplômes qui leur permettent de s'insérer. Mais tout ça, ça doit se penser en amont. Encore une fois, il faut une vraie planification. Parce que sinon, encore une fois, tout ça va nous retomber dessus, on va se retrouver avec plein de jeunes diplômés ayant des certifications dans le cadre de la sécurité, mais sans emploi. Après, pour le coup, ce n’est pas notre vocation au sein de la jeunesse et du sport. Du moins, ce n’est pas notre métier. Mais c'est intéressant parce qu'on voit qu'on retrouve les mêmes problèmes de planification. Encore une fois, on subit les dispositifs et ils nous tombent dessus. En France, de toute façon, c'est un problème récurrent et là, dans le cadre de l'héritage, on voit bien, c'est qu'on a du mal à anticiper. C'est là que le bât blesse. On n’arrive pas à prendre nos opportunités comme de réelles opportunités.

**Saïfallah** :

Ok, très bien et d'un point de vue du tissu économique local est ce qu'il y a des initiatives qui sont mises en place dans le cadre de l'héritage économique ?

**Sonia** :

Franchement, je ne sais pas du tout, désolé. La seule chose que je sais, c'est que si tu loues ta chambre, tu vas te faire un billet. Alors oui, c'est sûr qu'il doit y avoir des bénéfices pour le tissu économique local, pour les entreprises, pour les hôtels. Également pour les restaurants. Maintenant, n’y a pas vraiment de ligne conductrice, il n’y a pas vraiment de planification, il n’y a pas de ligne rouge, il n’y a pas de concertation. Ça sera des bénéfices, je pense, à ce niveau-là à l'instant T. Mais en tout cas sur le long terme, il n’y a pas d'impact réfléchi plus que ça, en tout cas pas à ma connaissance.

**Saïfallah** :

Est-ce que tu penses qu'il y aura une évaluation et un suivi qui sera fait après l'accueil de cet événement ?

**Sonia** :

Franchement, non. En tout cas, je ne suis pas au courant de ça. Pour la simple unique raison que je n'entends rien à ce sujet. Jusqu'à preuve du contraire, les missions locales ne sont pas mobilisées. Et ça, c'est dû à un manque de planification et d'anticipation, encore une fois. Tant qu’il n’y aura pas d'anticipation, on ne pourra pas entamer la bascule. C'est impossible. Pire, au contraire, on va créer de la frustration. Et c’est toujours cette lutte d'influence, ces jeux d'acteurs qui vont ressortir gagnants. Après, heureusement, ça n'est pas encore trop tard, on est quand même à un an des Jeux et l'héritage des Jeux se construira aussi après l'événement. Maintenant, est-ce qu'on a la maturité et le recul nécessaire pour mettre en place ce genre de concertation entre les missions locales, les acteurs du PRIJ, de la jeunesse et du sport ? Je vais prendre un autre exemple, celui de ma collègue Samia, qui avait travaillé sur le projet "EOLE". Cette célèbre ligne de transport en commun qui devrait voir le jour avec les Jeux. Et elle avait recruté des jeunes issus de la filière du bâtiment. Elle avait réussi à recruter les jeunes qu'il fallait parce qu'elle avait créé des tables rondes de concertation et elle avait mis tout le tous les acteurs autour de la table. Elle avait créé énormément d'espaces d'intelligence collective. Il y avait l’ANP, il y a IDF Mobilité, il y avait les jeunes, il y avait les services de jeunesse et des sports. Il avait quasiment tous les acteurs. Donc la concertation est obligatoire. Elle est indispensable et c'est ce qui avait fait la réussite de ce recrutement. Mais c'est comme ça que tu pourras recruter des jeunes qui ont de l'appétence pour tel ou tel secteur. Il y a des possibilités aujourd'hui, beaucoup de gens travaillent en freelance. Pourquoi ne pas développer le freelance dans les métiers de la sécurité par exemple ? Encore une fois, ce sont des perspectives à développer en concertation avec les premiers concernés, à savoir les jeunes, mais également les acteurs de l'insertion. Il faut bien comprendre aujourd'hui que les Jeux ne sont qu'un moyen de bascule pour que la société passe à un autre niveau d'un point de vue sportif, d'un point de vue social, d'un point de vue économique, d'un point de vue urbain ou que sais-je encore. Il faut que la bascule se fasse au niveau de la pensée collective.

**L’héritage urbain**

**Saïfallah** :

Pour finir sur l’héritage urbain si tu le veux bien, dans le peu de temps qu’il te reste… Si tu le veux bien !

**Sonia** :

Oui, allons-y !

**Saïfallah** :

Comment les infrastructures sportives construites pour les JOP dans les Hauts-de-Seine ont-elles été intégrées dans l'aménagement urbain et le développement des espaces publics, notamment en termes de mobilité, d'accessibilité et de qualité de vie pour les habitants ?

**Sonia**:

Moi je pense que ça, ça a été fait à Colombes avec le stade YDM. Il y a eu de la concertation avec les habitants et je sais qu’il y a beaucoup de satisfactions minet de rien. Parce qu'ils ont créé l'arc sportif à Colombes. Et donc ça, ça a permis vraiment de créer de nouveaux logements, de réaménager l'espace public, de promouvoir la mobilité douce. Ils ont réussi à concerter les habitants tant bien que mal. Du moins, c'est ce qu'a réussi à faire la nouvelle municipalité Europe écologie les Verts. Ils ont fait ce qu'ils ont pu à ce niveau-là je pense. Cela étant, je crois qu'ils ont un peu subi également les choses, ils venaient d'arriver et que le stade était déjà en rénovation. Je dirais qu’à Colombes, c'est encourageant. Cependant, à Nanterre, c'est toujours le même problème, c'est-à-dire qu’on a un équipement qui a été créé à la défense sans concertation. Et il est difficile de créer des aménagements parce qu’on est à la Défense et que le quartier est serré. Ne serait-ce que d'un point de vue législatif, ça risque d'être compliqué de créer des aménagements à ce niveau-là. Et de toute façon les Nanterriens de base et de manière générale ont le sentiment de s'être fait voler cette infrastructure-là. Il y a qu’avec le nom, la Paris défense Arena que tout est dit, je pense. Le fait que ça soit le Conseil départemental également, qui régit un peu cette infrastructure, s'est un peu compliqué. Après pour Colombes, ça sera la continuité après l'événement. Il faudra faire des évaluations, des sondages, des enquêtes, des diagnostics récurrents auprès de la population pour en tirer des conclusions**.** Et pour le coup, je pense que la rénovation de ce mythique stade est une bonne chose. En tout cas à ce niveau-là. Après ça reste que mon ressenti personnel et j'ai de la famille là-bas, donc c'est un petit peu pour ça que je j'évoque ce cas-là.

**Saïfallah** :

Bien, merci beaucoup pour les réponses aux questions ainsi que le temps accordé. Est-ce que tu as quelque chose à ajouter en conclusion ?

**Sonia**:

Non merci à toi je pense que l’on a bien échangé. Pour moi la clé réside dans la place de l’usager dans l’élaboration des dispositifs. Pour moi l’héritage doit être cela. On a pour ça les moyens de concertations collectifs. On pense pour l’usager, mais l’usager doit penser pour lui c’est fondamental dans les champs sociaux, sportifs… Malheureusement si on subit les politiques publiques la bascule vers l’héritage, un progrès social pérenne et contrôlé ne pourra pas s’opérer.

1. Ministère de l'Intérieur. (s. d.). *Missions des préfectures*. Intérieur.gouv.fr. Sur

   <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures/Missions> [↑](#footnote-ref-1)
2. P. BEZES, P. LE LIDEC (2016). Les nouvelles divisions du travail étatique, dans Revue française de science politique, Vol. 66 n°3-4, 407-433 [↑](#footnote-ref-2)
3. Conseil Constitutionnel. (2008). Texte intégral de la *Constitution du 4 octobre 1958* en vigueur. Conseil-constitutionnel.fr. Sur

   https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur [↑](#footnote-ref-3)
4. Le Journal du Dimanche. (2023*). Emeutes de 2005 : retour sur les trois semaines qui ont enflammé la France*. Lejdd.fr. Sur

   <https://www.lejdd.fr/Societe/Emeutes-de-2005-retour-sur-les-trois-semaines-qui-ont-enflamme-la-France-756491>

   [↑](#footnote-ref-4)
5. Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer. (2005). *Archives de Nicolas Sarkozy 2005-2007*. Sur

   <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Archives/Archives-ministres-de-l-Interieur/Archives-de-Nicolas-Sarkozy-2005-2007/Interventions/13.12.2005-Reunion-de-l-ACPHFMI>

   [↑](#footnote-ref-5)
6. Légifrance. (2015). *Décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux préfets délégués pour l'égalité des chances.* Légifrance.gouv.fr. Sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000457093> [↑](#footnote-ref-6)
7. Légifrance. (2022). *Décret du 2 novembre 2022 portant nomination de la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine Mme BAPTISTA (Nadège)*. Legifrance.gouv.fr. Sur

   https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046514542 [↑](#footnote-ref-7)
8. Krassovsky, J. (2018). *Amarrée à la territoriale : Nadège Baptista*. Lagazettedescommunes.com. Sur https://www.lagazettedescommunes.com/578798/amarree-a-la-territoriale-nadege-baptista [↑](#footnote-ref-8)
9. Sénat. (2013). *Durée moyenne d’exercice de la fonction de préfet réponse à la question écrite n°07139 14e législature du Sénat sur la durée moyenne d'exercice de la fonction de préfet*. Sénat.fr.

   Sur

   https://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130607139.html [↑](#footnote-ref-9)
10. Préfet des Hauts-de-Seine*. (2023, 17 février). Communiqué du 17 février 2023 à propos des Journées départementales dédiées au handicap dans les Hauts-de-Seine.*

    *https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/Journees-departementales-dediees-au-handicap-dans-les-Hauts-de-Seine* [↑](#footnote-ref-10)
11. Comité International Olympique. (2017). *Approche stratégique du CIO en matière d’héritage*.

    https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-version-complete.pdf?\_ga=2.66693606.934843673.1692005989-1156204032.1684245430

    [↑](#footnote-ref-11)
12. ATTALI, M. (2019), Les défis de l’héritage des Jeux olympiques et paralympiques : De la croyance aux possibilités, dans Revue internationale et stratégique, 114, 127-137. [↑](#footnote-ref-12)
13. Banque des Territoires. (2019). *Un fonds d'amorçage de 50 millions pour l'héritage de Paris 2024*. Banque des Territoires. Sur

    https://www.banquedesterritoires.fr/un-fonds-damorcage-de-50-millions-pour-lheritage-de-paris-2024 [↑](#footnote-ref-13)
14. CHARRIER D, JOURDAN J, BOURBILLIERES, H. DJABALLAH M, PARMANTIER, C. (2020), L'impact social des grands événements sportifs : réflexions théoriques et méthodologiques à partir de l'Euro 2016, dans Movement & Sport Sciences, 107, 3-15

    [↑](#footnote-ref-14)
15. Paris 2024. (2021). *Notre ambition pour Paris 2024 : un nouveau modèle d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour contribuer à la transformation écologique*.

    https://www.paris2024.org/fr/heritage-ambition-environnementale/ [↑](#footnote-ref-15)
16. GASPARINI, W (2021), *La candidature de Rome aux JO 2024 : sociologie d’un retrait annoncé*, *Colloque international « Participation et contestation dans les candidatures aux Jeux olympiques ».* Univoak.eu.<https://univoak.eu/islandora/object/islandora%3A115305?solr_nav%5Bid%5D=8b905474ca41df4ed94d&solr_nav%5Bpage%5D=1&solr_nav%5Boffset%5D=3>

    [↑](#footnote-ref-16)
17. Madeline, B. (2021, 1er octobre). Les Jeux olympiques de Paris 2024 pourraient créer jusqu'à 150 000 emplois*. Le Monde*.

    https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/10/01/les-jeux-olympiques-de-paris-2024-pourraient-creer-jusqu-a-150-000-emplois\_6096697\_3234.html

    [↑](#footnote-ref-17)
18. CHAPPELET, J.-L. (2018). *Défis et opportunités pour des villes olympiques du passé et du futur*. <http://serval.unil.ch/notice/serval:BIB_29F28F9E5192> [↑](#footnote-ref-18)
19. ANDREFF W. (2015), Les dépassements de coût des Jeux Olympiques : Paris doit-elle candidater à n'importe quel prix ? dans Quel Sport ? n°27, 1-16

    [↑](#footnote-ref-19)
20. Tessier, P. (2023). *JO 2024 : les députés inquiets des incertitudes pesant sur les retombées économiques.* La Gazette des communes. Sur

    <https://www.lagazettedescommunes.com/853035/jo-2024-les-deputes-inquiets-des-incertitudes-pesant-sur-les-retombees-economiques/>

    [↑](#footnote-ref-20)
21. Organisation mondiale de la santé. (2019, 22 novembre). Communiqué du 22 novembre 2022 à propos *d’une nouvelle étude dirigée par l’OMS, la majorité des adolescents du monde ne sont pas assez actifs physiquement, ce qui met en danger leur santé actuelle et future*.

    <https://www.who.int/fr/news/item/22-11-2019-new-who-led-study-says-majority-of-adolescents-worldwide-are-not-sufficiently-physically-active-putting-their-current-and-future-health-at-risk> [↑](#footnote-ref-21)
22. Académie de Versailles. (2023). *Programme de* *la persévérance scolaire 92. ac-versailles.fr.* Sur

    <https://www.ac-versailles.fr/la-perseverance-scolaire-92-125345>

    [↑](#footnote-ref-22)
23. BORIUS O. (2010), Rio de Janeiro olympique : murs tropicaux, favelas et gentrification, dans Independencias Dependencias Interdependencias, 1-17

    [↑](#footnote-ref-23)
24. CARREE A, MARTENS P, MARTIN-NEDELIAN V (2021). *Les Jeux Olympiques et les phénomènes d'inclusion et d'exclusion des populations du pays hôte*.

    https://www.u-orme.fr/images/pdf/JO\_Exclusion\_Master\_MOS.pdf [↑](#footnote-ref-24)
25. Op.cit [↑](#footnote-ref-25)
26. BOURBILLIERES H, KOEBEL M. (2020), Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, dans *Movement & Sport Sciences*, 107, 17-29 [↑](#footnote-ref-26)
27. CHAPPELET J-L. (2017), Pour un cadre global de lutte contre la corruption dans le sport, dans jurisport, n°181, 1-4

    [↑](#footnote-ref-27)
28. Philippe, L. (2023, 23 mars). JO 2024 : les députés autorisent la vidéosurveillance algorithmique avant, pendant et après les Jeux. *Le Monde*.

    <https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/03/23/jo-2024-les-deputes-autorisent-la-videosurveillance-algorithmique-avant-pendant-et-apres-les-jeux_6166681_3242.html>

    [↑](#footnote-ref-28)
29. C. Dubreuil. (2022, 28 mars). L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi Jeux Olympiques et son volet sécurité. *L’Equipe*.

    <https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/L-assemblee-nationale-adopte-en-premiere-lecture-le-projet-de-loi-jeux-olympiques-et-son-volet-securite/1388414> [↑](#footnote-ref-29)
30. KHOURY Z. (2022), La sécurité des grands événements sportifs, constantes et variations, dans Servir, 515, 28-30

    [↑](#footnote-ref-30)
31. Ministère de l'Intérieur. (s. d.). *Acteurs de la mission ville et cohésion sociale (MVCS)*. Hauts-de-Seine.gouv.fr. Sur

    https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-Ville-Cohesion-sociale/1.-Acteurs-de-la-mission-ville-et-cohesion-sociale-MVCS [↑](#footnote-ref-31)
32. Département des Hauts-de-Seine. (s.d.). *Sport*. Hauts-de-Seine.fr. Sur

    https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/sport [↑](#footnote-ref-32)
33. Institut national de la statistique et des études économiques. (2021). *Revenus et patrimoine des ménages édition 2021*. Insee.fr. Sur

    https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371245?sommaire=5371304 [↑](#footnote-ref-33)
34. VIERSAC M, et ATTALI M. (2021), Discuter l’héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale, dans Staps, 134, 113-136 [↑](#footnote-ref-34)
35. Op.cit. [↑](#footnote-ref-35)
36. Op.cit. [↑](#footnote-ref-36)
37. CHARRIER D et JOURDAN J. (2009), L’impact touristique local des grands événements sportifs : Une approche qualitative de la Coupe du monde de rugby en Île-de-France, dans Téoros : revue de recherche en tourisme, n° 28(2), 45 -54 [↑](#footnote-ref-37)
38. Op.cit [↑](#footnote-ref-38)
39. Op.cit [↑](#footnote-ref-39)
40. Op.cit. [↑](#footnote-ref-40)
41. Op.cit.  [↑](#footnote-ref-41)
42. Comité International Olympique. (s.d.). *Définition de l’héritage olympique*. Olympics.com. Sur

    https://olympics.com/cio/heritage-olympique#:~:text=On%20entend%20par%20héritage%20olympique,bien%20après%20la%20manifestation%20olympique

    [↑](#footnote-ref-42)
43. Paris 2024. (s.d.). *Plan Héritage Durabilité*.

    <https://www.paris2024.org/fr/plan-heritage-durabilite/> [↑](#footnote-ref-43)
44. Op.cit.

    [↑](#footnote-ref-44)
45. FERRAND N. (2022), La SOLIDEO : une organisation et des ambitions fortes pour réussir les Jeux olympiques de 2024, dans Administratio*n*, n° 275, 43-44 [↑](#footnote-ref-45)
46. Op.cit. [↑](#footnote-ref-46)
47. MOUTIEZ J. (2021), « Se baigner à nouveau dans la Seine : l’héritage promis par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », dans Projets de paysage, n° 25, 1-17 [↑](#footnote-ref-47)
48. ATTALI M. (2019), Les défis de l’héritage des Jeux olympiques et paralympiques : De la croyance aux possibilités, dans *Revue internationale et stratégique*, n°114, 127-137.  [↑](#footnote-ref-48)
49. Op.cit. [↑](#footnote-ref-49)
50. Op.cit. [↑](#footnote-ref-50)
51. GOMEZ C. (2022), Une exposition en mondovision, dans Panard, n°1, 104-109 [↑](#footnote-ref-51)
52. Op.cit. [↑](#footnote-ref-52)
53. GIGNON A, DELAPLACE M. et DE SOUZA F. P. (2022), Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et images de Paris : Résultats de deux enquêtes ex-ante auprès des touristes et des Franciliens, en ligne, 1-29 [↑](#footnote-ref-53)
54. Op.cit [↑](#footnote-ref-54)
55. CHAPPELET, J. (2018), Les retombées touristiques des Jeux Olympiques d’aujourd’hui, dans Entreprises et histoire, n° 93, 90-104 [↑](#footnote-ref-55)
56. LEBEAU B. (2018), « Les Jeux olympiques de 2024 : une chance pour le Grand Paris ? », dans EchoGéo, 1-11 [↑](#footnote-ref-56)
57. ZIMBALIST A. (2010), « Cela vaut-il le coût ? De nombreux pays aspirent à organiser les Jeux olympiques et autres grands événements sportifs. Mais pourquoi ?», dans Finances et développement, 1-4 [↑](#footnote-ref-57)
58. NAPPI-CHOULET I. et DE CAMPOS RIBEIRO G. (2018), L'héritage urbain des jeux Olympiques et Paralympiques, dans *L'Économie politique*, n °78, 69-80 [↑](#footnote-ref-58)
59. Op.cit. [↑](#footnote-ref-59)
60. GOUGUET J. (2015), L’avenir des grands événements sportifs : La nécessité de penser autrement, dans Revue juridique de l’environnement, numéro spécial, 95-115 [↑](#footnote-ref-60)
61. Ministère de l’Education Nationale et de la Jeunesse. *La semaine olympique et paralympique*. Education.gouv.fr Sur

    https://www.education.gouv.fr/la-semaine-olympique-et-paralympique-305279 [↑](#footnote-ref-61)
62. Marion, H. (2021, 1 octobre). *Les leçons de vie d’athlètes paralympiques à* l’ICN*.* Estrepublicain.fr Sur

    https://www.estrepublicain.fr/sport/2021/10/01/les-lecons-de-vie-d-athletes-paralympiques-a-l-icn [↑](#footnote-ref-62)
63. Préfet des Hauts-de-Seine. (2023). Les Services de l’Etat dans les Hauts-de-Seine. Politique de la Ville, Cohésion sociale. 10. JOP 2024. Hauts-de-Seine.gouv.fr. Sur

    https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Politique-de-la-Ville-Cohesion-sociale/10.-JOP-2024

    [↑](#footnote-ref-63)
64. Santé publique France. (2021). *Résultats de l’enquête NOYADES 2021*. https://www.santepubliquefrance.fr

    [↑](#footnote-ref-64)
65. Service public France. (2023). *« J’apprends à nager » et « Aisance aquatique : des cours gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans*. Service-public.fr. Sur

    https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15758 [↑](#footnote-ref-65)
66. Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (s. d.). *Présentation du dispositif « savoir rouler à vélo ».* Sport.gouv.fr. Sur

    https://www.sports.gouv.fr/presentation-du-dispositif-611 [↑](#footnote-ref-66)
67. Ville de Colombes. *Olympiade culturelle*.Colombe.fr. Sur

    https://www.colombes.fr/culture/olympiade-culturelle-1345.html [↑](#footnote-ref-67)
68. Ministère de la Culture. (s. d.). *Résidence-mission dans le cadre de l’Olympiade culturelle/ Villes de Colombes et de Nanterre*. Sur

    <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Residence-mission-dans-le-cadre-de-l-Olympiade-Culturelle-Appels-a-projets-villes-de-Colombes-et-de-Nanterre>

    [↑](#footnote-ref-68)
69. Préfet des Hauts-de-Seine. (2022, 26 novembre). *Communiqué du 26 novembre 2022 à propos de la signature de la charte d’engagement en faveur de l’inclusion des parasportifs*.

    https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/contenu/telechargement/21595/134903/file/2022-11-26%20CP%20Objectif%20JOP2024%20%20l’Etat%20et%20les%20collectivités%20des%20Hauts-de-Seine%20s’engagent%20en%20faveur%20de%20l’inclusion%20des%20parasportifs.pdf [↑](#footnote-ref-69)